



Rapport d'activité 2017

Février 2018

Introduction	9
A. Département de la Famille et de l'Intégration	12
I. Administration générale	12
1. Réformes et travaux législatifs et réglementaires.....	12
2. Commission d'harmonisation	15
3. Agence du Bénévolat	16
3.1. Présentation	16
3.2. Réunions avec le Ministère	16
3.3. Activités rentrant dans le travail journalier de l'Agence du Bénévolat	16
3.4. Réunions, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat	17
3.6. Formations organisées par l'Agence du Bénévolat en faisant appel à des experts.....	19
3.7. Événements	19
3.8. Projet juridique	20
3.9. Ronnen Desch	21
3.10. Journées de solidarité entreprises.....	21
3.11. Développement projet bénévolat européen et international.....	21
3.12. Réunions internationales	21
3.13. Formation continue ou participation à des conférences pour le personnel de l'Agence du Bénévolat.....	22
3.14. Portail du Bénévolat.....	22
3.15. Dons	22
4. Services de consultation.....	22
4.1. Erziehungs-a Familjieberodung.....	23
4.2. Familjencenter	24
4.3. Erwuessebildung	24
4.4. Eltereschoul Janusz Korzcack	24
4.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale.....	25
4.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	25
4.7. Haus 89	25
4.8. CIGALE (Centre d'Information Gai et Lesbien)	26
4.9. SOS Détresse.....	26
4.10. Association nationale des Victimes de la Route	26
4.11. Centre contre la Radicalisation – Respect.lu	27

5. Subsidies	27
II. Personnes handicapées.....	27
1. Division Personnes handicapées et accidentées de la vie.....	27
1.1. Politique gouvernementale	27
1.2. Politique internationale	30
1.3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH).....	32
1.4. Les procédures d'agrément	32
1.5. Services conventionnés.....	33
1.6. Interprétation en langue des signes	33
1.7. Les services d'hébergement.....	34
1.8. Les services d'activités de jour.....	42
1.9. Les services de formation	50
1.10. Les services d'information, de consultation et de rencontre	52
1.11. Logements semi-autonomes.....	62
1.12. Les services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes)	64
2. Service handicap et reclassement professionnel (S-HRP) de l'ADEM	68
2.1. Reconnaissance du statut de salarié handicapé	68
2.2. La commission médicale	69
2.3. Nombre de personnes ayant obtenu la reconnaissance définitive de salarié handicapé	69
2.4. Demandes du revenu pour salariés handicapés	70
2.5. Demandes du revenu pour personnes gravement handicapées	70
2.6. Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR)	70
2.7. Mesures de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelle	70
2.8. Réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés	71
2.9. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat	71
2.10. Autres activités.....	72
III. Solidarité	74
1. Politique internationale.....	74
1.1. Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	74
1.2. Comité de la protection sociale (CPS) et le socle européen des droits sociaux.....	74
1.3. Stratégie Europe 2020.....	75
1.4. Rapport social national 2017 (RSN)	76
1.5. Exclusion liée au logement	76
1.6. Stratégie nationale d'intégration des Roms.....	76
1.7. Personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes)	76

2. Politique nationale	77
2.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme	77
2.2. Personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes)	78
2.3. 12 ^{ème} rencontre participative pour l'inclusion sociale	78
3. Etudes réalisées en 2017.....	78
3.1. Enquête auprès des organisations partenaires et des bénéficiaires finaux du FEAD.....	78
3.2. Evaluation de la loi organisant l'aide sociale	79
3.3. Recensements sur les structures d'hébergement	80
4. Aides financières octroyées par la division Solidarité.....	80
4.1. Secours.....	80
4.2. Rapatriements	81
4.3. Catastrophes naturelles	81
5. Surendettement	81
5.1. Commission de médiation en matière de surendettement	82
5.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement	82
5.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS).....	82
6. Formation	84
6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale	84
6.2. Auxiliaire de vie	84
7. Action Hiver 2016/2017	85
8. Services conventionnés pour adultes	86
8.1. Structures d'hébergement	86
8.2. Structures de jour.....	94
8.3. Services d'encadrement par le travail	95
8.4. Services de suivi social	98
8.5. Spëndchen asbl.....	99
8.6. Travail communautaire	100
9. Offices Sociaux.....	101
9.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux	101
9.2. Secours financiers accordés	101
9.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire).....	102
9.4. Formation continue.....	103
9.5. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire).....	103
9.6. Dépenses par habitant des 30 offices sociaux	105
IV. Personnes âgées.....	106
1. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)	106

2. Les activités.....	106
2.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution	107
2.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif.....	109
2.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile	109
2.4. Conventions et Accords de collaboration.....	111
3. La politique du « vieillissement actif »	111
3.1. Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées	112
3.2. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées	112
3.3. Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite	113
3.4. Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif.....	114
4. La politique en matière de maintien à domicile	116
4.1. Les activités assurées par le Ministère	117
4.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance	118
4.3. La tarification sociale	124
4.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier	125
5. Les projets d'action nationale	126
5.1. Le plan d'action national « maladies démentielles »	126
5.2. Le 1 ^{er} octobre 2017: Journée internationale des personnes âgées	129
5.3. Le site internet « luxsenior.lu »	129
5.4. Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen ».....	130
5.5. Senior Drivers Day	130
6. Les procédures d'agrément.....	130
6.1. Contrôles institutionnels.....	130
6.2. Accords de principe	132
Annexes	133
V. Infrastructures socio-familiales	137
1. Généralités.....	137
2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1 ^{er} équipement.....	137
2.1. Secteur « personnes âgées »	137
2.2. Secteur « adultes ».....	142
2.3. Secteur « handicap »	144
2.4. Secteur « égalité des chances »	149
2.5. Secteur « OLAI »	151
2.6. Services de consultation	151

3. Contrôle des conditions d'agrément	151
VI. Administrations publiques	151
1. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI).....	151
1.1. Introduction.....	151
1.2. Evolution des chiffres clés en matière d'arrivées de demandeurs de protection internationale.....	151
2. Service national d'action sociale (SNAS)	165
2.1. Organisation du SNAS	165
2.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG	166
2.3. Collaboration avec les services de l'Etat et organismes privés	167
2.4. Relations internationales	170
2.5. Statistiques administratives	170
VII. Établissements publics.....	179
1. La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE).....	179
1.1. Le Comité-directeur de la CAE	179
1.2. L'effectif de la CAE.....	180
1.3. Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE.....	180
1.4. La CAE en chiffres	183
1.5. L'indemnité de congé parental	185
1.6. Evolution des chiffres par pays de destination	187
2. Fonds national de la solidarité (FNS).....	188
2.1. Administration et personnel.....	188
2.2. Aperçu synoptique	189
2.3. Revenu minimal garanti	193
2.4. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)	204
2.5. Forfait d'éducation	206
2.6. Accueil gérontologique	208
2.7. Avances et recouvrement de pensions alimentaires	209
2.8. Allocation de vie chère.....	211
2.9. Allocation compensatoire	213
2.10. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées	214
2.11. Service Recouvrement	214
2.12. Service Restitutions.....	215
2.13. Répression des fraudes	217
2.14. Enquêtes à domicile	218
2.15. Contrôle annuel et convocations.....	218

2.16. Contentieux et médiateur.....	220
3. Servior.....	221
3.1. Les activités de SERVIOR.....	221
3.2. Le Conseil d'administration de SERVIOR.....	221
3.3. L'effectif de SERVIOR.....	222
B. Département à la Grande Région.....	223
1.1 Présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018).....	223
1.2. Evènements phare dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région.....	224
1.3. Autres manifestations dans le cadre de la Présidence.....	227
1.4. Entrevues et visites de Madame Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région.....	227

Introduction

En 2017, les travaux de réforme entamés par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région au cours des trois années précédentes se sont poursuivis avec le projet de loi relatif au revenu d'inclusion sociale (REVIS), le projet de loi portant création du mécanisme d'adaptation des prestations familiales et l'adoption de la loi du 7 novembre 2017 intervenant en matière d'égalité de traitement. Ces travaux législatifs ont été accompagnés de nombreux projets et travaux que le département de la Famille assume aux termes des différents services, administrations ou établissements publics qui sont sous sa tutelle.

Le projet de loi REVIS, déposé à la Chambre des Députés au début de l'année 2017, constitue un dispositif qui est axé principalement sur l'inclusion sociale des bénéficiaires en permettant non seulement leur stabilisation, mais également leur activation sociale et professionnelle. Ces objectifs sont atteints par un nombre de mesures concrètes qui sont déployées par le biais d'une étroite collaboration entre l'Administration de l'Emploi et le futur Office national d'inclusion sociale (ONIS). S'y ajoutent des mesures qui sont précisément destinées à soutenir les familles monoparentales et à lutter contre la pauvreté des enfants. Enfin, des mesures transitoires sont prévues pour éviter que des personnes dont la situation risque de ne plus évoluer soient pénalisées parce qu'elles ne peuvent plus profiter pleinement du nouveau dispositif. Le projet de loi REVIS est dans sa phase finale et il sera adopté au cours de l'année 2018.

Dans le domaine de la Solidarité, les actions du Ministère se sont encore concentrées cette année sur l'exclusion sociale liée au logement et au sans abris ainsi que sur la lutte contre la pauvreté. Citons à l'endroit la nouvelle convention Halte de Nuit « L'Espoir » (Nuetswaach) qui a permis l'ouverture en 2017 de deux structures permettant la mise à l'abri des personnes les plus exclues et les plus vulnérables. Citons encore l'ouverture du service « Premier Appel » au courant de l'année 2017 qui constitue une permanence téléphonique pour faire le relai entre les personnes sans-abri et les structures d'urgence destinées à accueillir ces personnes.

La loi du 7 novembre 2017 prise en matière d'égalité de traitement s'inscrit dans le contexte du programme gouvernemental visant à créer une maison des Droits de l'Homme où il est prévu d'abriter sous une enseigne commune un certain nombre d'organes intervenant dans le contexte des Droits de l'Homme tels que le Médiateur, la Commission consultative des droits de l'Homme, l'Ombuds-comité fir d'Rechter vum Kand et le Centre pour l'égalité de traitement (CET). Dans le même ordre d'idées, il avait été convenu de rattacher le CET, dépendant jusqu'alors du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, à la Chambre des Députés afin de souligner la neutralité et l'indépendance de cet organe. Il a été profité de l'occasion pour compléter la transposition de la directive 2014/54/UE relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs.

Dans le contexte des travaux de réforme de la législation socio-familiale, relevons encore la constitution récente du **groupe de travail ASFT** qui a pour mission de préparer une refonte de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et ceci notamment en vue d'une amélioration de la qualité et de la transparence des prestations assurées dans le secteur des personnes âgées.

Précisons dans le même contexte que les chiffres que le présent rapport contient et qui sont relatifs aux congés **parentaux** sollicités après la réforme de 2016 soulignent le succès de cette mesure. En effet, si le nombre de femmes demandant un congé parental a considérablement augmenté après la réforme, celui des hommes ayant recours au congé parental a triplé.

A côté de ces travaux législatifs, il y a lieu de relever que la **Commission paritaire** prévue par l'article 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique vient de terminer ses travaux servant de base à la conclusion d'une nouvelle Convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social. Par une décision du 26 juillet 2017, le Gouvernement a également donné son aval au protocole d'accord conclu entre les partenaires sociaux en vue de cette nouvelle convention collective dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} octobre 2017.

Au niveau des autres activités qui s'inscrivent traditionnellement dans le cadre des compétences du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, on notera qu'au **niveau du secteur du Handicap**, une délégation luxembourgeoise s'était déplacée en août 2017, à l'Office des Nations unies à Genève pour faire un rapport sur la mise en œuvre de **la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) par le Luxembourg**. Ce rapport a été suivi d'un dialogue avec les experts chargés du suivi de la convention dont les conclusions et les recommandations seront incluses dans les travaux de mise en œuvre de la CRDPH en vue d'une société équitable et inclusive. Ces travaux comprennent déjà actuellement, sans que cette liste ne soit limitative, le dépôt du projet de loi relatif au design for all et à l'accessibilité des lieux ouverts au public ou encore le projet de loi modifiant la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues qui a pour objet de conférer un statut officiel à la langue des signes allemande au Grand-Duché de Luxembourg, en la reconnaissant comme langue à part entière. S'y ajoutent des séances d'information prévues par le Ministère comme par exemple l'organisation d'une soirée destinée à porter à la connaissance des divers représentants de la société civile et des départements ministériels le bilan des mesures réalisées par le Gouvernement dans le cadre de son plan d'action de mise en œuvre de la Convention, sans parler du soutien matériel qui est assuré aux diverses structures prévues pour les personnes handicapées et de manière renforcée à celles qui contribuent à mettre en œuvre les droits prévus par la Convention ONU.

En dehors de l'encadrement des activités poursuivies dans le contexte de l'hébergement des **personnes âgées**, de leur maintien à domicile, des diverses formes d'assistance qui leur sont conférées et de la réforme de la loi ASFT déjà mentionnée, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région vise aussi à promouvoir une politique du vieillissement actif. Dans ce contexte, deux nouveaux Clubs Seniors ont été inaugurés : le « Mosaique Club » à Esch-sur-Alzette et le Club Senior « An der Loupescht » à Junglinster. De même, le Ministère a organisé au courant de l'année 2017, plusieurs conférences afin de sensibiliser le grand public à la transition de la vie professionnelle vers la retraite avec comme thèmes notamment les aspects légaux régissant la pension vieillesse au Luxembourg, les aspects psycho-sociaux liés au départ à la retraite ou encore les pistes à explorer pour l'élaboration d'un nouveau projet de vie. Parallèlement, le Ministère a soutenu plusieurs projets qui favorisent l'inclusion des seniors dans le cadre d'activités organisées en faveur de leurs pairs ou en faveur d'autres groupes sociaux. On mentionnera à ce titre les Conseillers seniors en sécurité ou le projet « Silver Surfer » dont l'objectif consiste à sensibiliser les personnes âgées en vue d'une utilisation plus sécurisée de l'internet et des nouvelles technologies. Relevons également qu'au niveau du secteur des personnes âgées, le Ministère a mis en place, reformulé ou adapté un certain nombre de conventions qui le lient avec les prestataires dans ce domaine telles que les nouvelles Conventions « Téléalarme », « Tarification sociale » et encore « Garde de nuit ».

En 2017, l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) a poursuivi ses travaux dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des étrangers. En effet, en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, **le parcours d'intégration accompagné (PIA)**, ciblant spécifiquement les demandeurs et bénéficiaires de protection internationale et visant à favoriser leur intégration sociale et professionnelle, a été lancé. Le PIA se base sur le principe qu'une intégration réussie repose sur deux éléments, à savoir l'apprentissage des langues nationales et

administratives ainsi que la compréhension du fonctionnement de la vie quotidienne au Luxembourg. De plus, sous la coordination de l'OLAI, l'élaboration d'un nouveau **Plan d'action national d'intégration (PAN)** a été entamée. Il se concentrera notamment sur l'accueil et l'accompagnement social des demandeurs de protection internationale, ainsi que sur l'intégration de tous les non-luxembourgeois résidant sur le territoire national.

Notons qu'une partie de ce rapport sera également dédiée au département à la **Grande Région** du Ministère qui a assumé, au courant de l'année 2017, la présidence luxembourgeoise de la Grande Région (activité qu'il continuera encore en 2018) avec un nombre important de manifestations et de conférences telles que la Conférence « The digital future of the Greater Region » sur l'incidence de la numérisation sur le marché de l'emploi et la formation, la rencontre scolaire « Digital Kids » ou encore la conférence ministérielle sur la Culture.

Enfin, pour les domaines qui n'ont pas été énoncés ici, le lecteur pourra bien-sûr se référer aux chapitres afférents de ce rapport qui, de façon détaillée, rendent compte des travaux, projets, manifestations ainsi que de toutes les autres données et informations utiles relatifs aux différents services, administrations et établissements du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

A. Département de la Famille et de l'Intégration

I. Administration générale

1. Réformes et travaux législatifs et réglementaires

Au courant de l'année 2017, divers projets de loi et de règlements grand-ducaux ont été introduits dans la procédure législative ou réglementaire. Le service Administration générale a participé et a procédé, en concertation avec d'autres ministères, administrations, établissements publics et acteurs concernés par la matière, aux travaux législatifs et réglementaires suivants :

- Réformes législatives

Egalité de traitement	Loi du 7 novembre 2017 1) complétant la transposition de la directive 2014/54/UE du 16 avril 2014 relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs ; 2) modifiant le Code du travail ; 3) modifiant la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 4) modifiant la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ; 5) modifiant la loi modifiée du 28 novembre 2006 portant 1. transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique ; 2. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ; 3. modification du Code du travail et portant introduction dans le Livre II d'un nouveau titre V relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ; 4. modification des articles 454 et 455 du Code pénal ; 5. modification de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. Doc. parl. : 7102 Mémorial A N° 964 du 8 novembre 2017 Objectif : L'objectif principal de cette loi consiste à rattacher le CET à la Chambre des Députés. A noter qu'il a également été profité de l'occasion pour compléter la transposition de la directive 2014/54/UE relative à des
------------------------------	--

	mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs.
--	---

• Projets de loi et projets de règlements grand-ducaux

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - RMG	Projet de loi relatif au Revenu d'inclusion sociale et portant modification 1. du Code de la Sécurité sociale ; 2. du Code du travail ; 3. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 4. de la loi modifiée du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le Fonds national de solidarité ; 5. de la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ; 6. de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et portant abrogation de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'application de la loi du jj/mm/aaaa relative au Revenu d'inclusion sociale et portant modification 1. du règlement grand-ducal modifié du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ; 2. du règlement grand-ducal modifiée du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ; 3. du règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les montants des droits d'inscription à payer lors de l'admission à un cours organisé par l'Institut national des langues ; 4. du règlement grand-ducal du 27 août 2012 portant application des dispositions relatives à la Commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail et portant abrogation 1. du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti ; 2. du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 organisant la participation à des stages en entreprise des bénéficiaires de l'indemnité d'insertion. Approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 21 décembre 2016 ainsi qu'en date du 13 janvier 2017.
--	---

	Doc. parl. : 7113 Objectif : Avec ce projet de loi et son règlement afférant, le gouvernement a souhaité redynamiser le dispositif du revenu minimum garanti (RMG). Les quatre grands défis de cette réforme sont de concrétiser une approche d'inclusion sociale, d'établir un système cohérent de politiques de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle, d'agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales et de procéder à une simplification administrative. Le <u>premier objectif</u> vise l'accompagnement des bénéficiaires du Revis dans le respect de leurs compétences et de leur situation personnelle. Les mesures d'activation doivent donc être ciblées sur les besoins des bénéficiaires en vue de stabiliser dans un premier temps les bénéficiaires et/ou de les activer dans un second temps. Pour concrétiser cette approche, des champs de compétence clairs ont été délimités entre l'actuel Service national d'action sociale (SNAS) et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Avec le <u>second objectif</u>, le projet de loi veut établir un système cohérent entre, d'une part, les politiques de stabilisation et d'activation sociale et, d'autre part, les politiques d'insertion professionnelle. Le partage ainsi réalisé entre ADEM et SNAS, qui deviendra le futur Office national d'inclusion sociale (ONIS), permet d'assurer un suivi adéquat des bénéficiaires du Revis. Le <u>troisième objectif</u> vise à agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales. Pour ce faire, la part du Revis destinée aux enfants et aux enfants de familles monoparentales a été réévaluée. Le <u>quatrième objectif</u> vise à procéder à une simplification administrative. Le Fonds national de solidarité (FNS) devient le seul organisme compétent en matière d'instruction, d'octroi et de gestion des demandes et de paiement du Revis et notifie toutes les décisions y relatives. Des amendements gouvernementaux au projet de loi et au projet de règlement grand-ducal ont été introduits dans la procédure en date du 27 octobre 2017. Ces amendements visent notamment : • Le partage réalisé entre ADEM et SNAS, qui deviendra le futur Office national d'inclusion sociale (ONIS); • La réintroduction au bénéfice du Revis du non salarié sous conditions; • L'ajout d'un montant majoré aux frais couvrant les frais communs du ménage en cas de présence d'enfants dans le ménage; • Une clarification des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel et de leur échange entre les acteurs concernés; • La précision du statut des futurs agents régionaux d'inclusion sociale;
--	--

	• Une disposition transitoire prévoyant une phase de transition plus longue pour les communautés domestiques dont les revenus sont constitués par des pensions.
Politique familiale Prestations familiales	Projet de loi portant création d'un mécanisme d'adaptation des prestations familiales en espèces et en nature et son règlement grand-ducal d'exécution. Doc. parl. : 7003 Objectif : Le projet de loi portant création d'un mécanisme d'adaptation des prestations familiales en espèces et en nature a été déposé le 20 juin 2016. Le mécanisme d'adaptation vise à permettre un investissement de manière ciblée dans l'avenir des enfants. Conformément à l'accord du 28 novembre 2014 entre le Gouvernement et les organisations syndicales OGB-L, LCGB et CGFP, le projet de loi et son projet de règlement grand-ducal d'exécution prévoient la mise en place d'un mécanisme permettant l'adaptation des prestations familiales en espèces et en nature en faveur des enfants par rapport à l'évolution du salaire médian et ce tous les deux ans. Le mécanisme d'adaptation est institué par le projet de loi et détaillé quant à ses modalités dans le projet de règlement grand-ducal.

2. Commission d'harmonisation

L'exercice, contre rémunération, de certaines activités dans les domaines social, familial et thérapeutique est soumis à un agrément gouvernemental. Les activités concernées sont énumérées dans la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans le domaine social, familial et thérapeutique dite loi ASFT.

A noter que l'Etat est autorisé à accorder un soutien financier pour l'exercice des activités relevant de la loi ASFT, ainsi que pour les investissements y relatifs. Le bénéficiaire doit néanmoins accepter de conclure avec l'Etat une convention qui détermine certaines obligations, dont notamment les prestations à fournir et les modalités de gestion financière à observer par le bénéficiaire. Dans ce cadre, une commission d'harmonisation a été créée par la loi ASFT.

Elle a notamment pour mission d'émettre un avis sur la convention-type, ainsi que sur toute proposition de modification y relative. En outre, elle est chargée de faire des propositions de mise en œuvre et de surveiller l'application des conventions.

La commission est composée de représentants de l'Etat, mais aussi des personnes physiques et morales ayant signé une convention avec l'Etat.

En 2017, la Commission d'Harmonisation s'est réunie à 6 reprises.

3. Agence du Bénévolat

3.1. Présentation

L'Agence du Bénévolat est conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région depuis 2003.

A cheval sur l'année 2016 et 2017, l'équipe de l'Agence du Bénévolat, a été réorganisée en raison d'un certain nombre de départs, ce qui n'empêche pas que les travaux initiés pendant cette période ont été continués en 2017. Il en est ainsi du travail amorcé par l'ancienne chargée de direction autour du « Label de qualité pour organisations » qui a été continué en 2017 et du « Prix du Mérite du bénévolat » qui a été décerné pour la 4^e fois. Un volet axé davantage sur les aspects formatifs en matière de promotion et sensibilisation du bénévolat est en plein essor.

3.2. Réunions avec le Ministère

Assemblée Générale	1
Conseils d'Administration	5
Plateformes et réunions en collaboration avec le MIFA	
16/01/2017 Sous le patronage de Madame le Ministre Cahen Séance d'information sur l'ouverture du Centre Creos Mersch	1
09/03/2017 Préparation conférence : Passage de la vie professionnelle à la retraite	1
26/06/2017 Conférence dispensée « 1001 manière de vivre sa retraite »	1
03/04/2017 Réunion de concertation : Organisation générale de l'Agence	1
28/09/2017 Décompte Agence	1
02/11/2017 Décompte Agence	1
27/11/2017 Conférence dispensée pour chargés de direction – club Seniors	1

3.3. Activités rentrant dans le travail journalier de l'Agence du Bénévolat

Les activités suivantes peuvent être énumérées pour 2017 :

- 73 entretiens d'orientation pour futurs bénévoles (dont 25 francophones, 15 anglophones et 33 luxembourgeois)
- 27 consultations à visée juridique sur les modifications de statuts ou créations d'A.s.b.l. au sein de l'Agence
- Réunions d'orientations avec des associations (Neien Ufank Caritas, 6zéro1, Ecpat, Naxi,...)
- La chargée de direction contacte les organisations en vue d'une démarche de promotion du bénévolat au Luxembourg. Des réunions de concertation sont organisées avec les organisations suivantes :
 - 10/01/2017 Hariko
 - 08/03/2017 Tricentenaire, annexe Bissen
 - 20/03/2017 Centre Parkinson
 - 02/05/2017 Cercle des coopérations
 - 14/06/2017 RBS
- Recrutement d'un(e) employé(e) administratif/ive (29/03 et 03/04/2017 après-midi)

- Recrutement d'un nouveau conseiller juridique « freelance » pour l'Agence
- Rencontre avec de nouveaux bénévoles ponctuels pour l'Agence, une réunion de concertation avec le bénévole en place à l'Agence
- Différentes réunions suite à des sollicitations de plus en plus fréquentes par de nouveaux partenaires sur la voie de l'employabilité par l'intermédiaire du bénévolat (Chambre de Commerce, Ecoles, Projet 6zéro1...)
- Une dizaine de sollicitations par la presse, radio (Eldorado, RTL, Luxemburger Wort, Slam...)
- 2 réunions EGCA, AG extraordinaire
- Elaboration du « CAG » Concept d'action générale

S'y ajoutent de nombreuses réunions en relation avec l'entretien du bâtiment, l'aménagement des installations techniques et les autres tâches rentrant dans la gestion journalière de l'Agence.

3.4. Réunions, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat

Dans ce contexte, sont énumérées des réunions et des séminaires en lien avec l'objet de l'Agence :

- 11/02/2017 Assises nationales de l'intégration à Mersch
- 13/02/2017 Leader, Munshausen
- 04-06/02/2017 Festival des Migrations
- 13/03/2017 Centre culturel Strassen, projet Babel
- 22/03/2017 Foyer Européen
- 28/04/2017 Commission Européenne, réunion de préparation
- 23/05/2017 Neien Ufank Caritas
- 31/05/2017 Plateforme « Mengaktioun »
- 02/06/2017 Réunion d'évaluation « Projet Mateneen »
- 08/06/2017 Foire interinstitutionnelle pour les nouveaux arrivants de la Commission Européenne
- 12/06/2017 Commune Junglinster, projet axé sur le bénévolat auprès de personnes isolées
- 15/06/2017 Croix-Rouge, réunion avec la coordinatrice des bénévoles
- 19/06/2017 Think thank day, Croix-Rouge
- 26/06/2017 Participation conférence « 1001 manière de vivre sa retraite »
- 01/06/2017 OLAI, Journée d'orientation
- 08/07/2017 Asti, participation à la chaîne humaine
- 20/09/2017 On Stéitsch, réunion de préparation
- 30/09/2017 Festival « On Stéitsch »
- 10/11/2017 ECPAT, présentation projet pour bénévoles

- 10/11/2017 OLAI, réunion de préparation atelier sur le bénévolat
- 15/11/2017 Clubsenior Nordstadt, conférence sur le bénévolat
- 25/11/2017 OLAI, journée d'orientation, animation d'un atelier d'information sur le bénévolat
- 27/11/2017 Mifa, Club Seniors, séminaire sur le bénévolat
- 19/12/2017 OLAI, réunion de partenariat, bénévolat avec personnes réfugiées

3.5. Formations organisées par l'Agence du Bénévolat sur le bénévolat (rôle de l'agence, assurances, offres de bénévolat, sensibilisation au bénévolat)

Les formations dispensées par l'Agence du Bénévolat ont pour objet d'expliquer le rôle de l'Agence, ses missions et de montrer en quoi elle peut être un vecteur pour les associations. Par exemple en diffusant les annonces de recherche de bénévoles, en dispensant des conseils juridiques, en participant aux projets 72 heures de bénévolat, en promouvant le label de qualité, etc.

Les formations permettent aussi d'informer le grand public sur la fonction d'interface qu'occupe l'Agence sur la place du Luxembourg entre les bénévoles et les associations. Elles permettent de sensibiliser les participants au cadre légal en vigueur, aux ressources et limites en matière de bénévolat.

Les formations permettent de sensibiliser le public à l'importance de l'engagement bénévole pour les associations. Elles permettent par la même occasion aux associations de se rendre compte de l'importance de l'accueil et du suivi des futurs bénévoles.

- 06/02/2017 Formation Atelier carrière, Chambre de Commerce
- 14/03/2017 Fieldgen, Ateliers de solidarité
- 03/05/2017 EGCA, réunion préalable, projet UFEP « formations pour Administrateurs »
- 30/05/2017 Groupe de travail projet pilote « formation pour Administrateurs »
- 13/06/2017 Cigale, rencontre autour d'un projet de formation
- 21/06/2017 réunion de prospection pour design graphique et illustration lors de formations
- 28/06/2017 Groupe de travail formation ASTI « Supporting recognized refugees »
- 05/07/2017 Croix-Rouge, participation à la formation de base pour bénévoles
- 08/09/2017 Asti, réunion de préparation formation « Supporting recognized refugees »
- 11/09/2017 UFEP, réunion de préparation « formation pour Administrateurs »
- 02/10/2017 UFEP, formation pour Administrateurs 1^{ère} séance
- 10/10/2017 UFEP, réunion d'évaluation « formation pour Administrateurs »
- 08/11/2017 UFEP, formation pour Administrateurs 2^e séance
- 24/11/2017 Naxi, réunion préalable à la formation pour un publique en reclassement
- 27/11/2017 NAXI, formation sur le bénévolat

- 04/12/2017 UFEP, réunion de feedback de la 2^e session de formation pour Administrateurs
- 15/12/2017 UFEP, préparation 3^e session de formation pour Administrateurs

3.6. Formations organisées par l'Agence du Bénévolat en faisant appel à des experts

- **Formation « Get Involved »**

L'objet principal de ce projet est de dispenser une formation de base pour bénévoles qui veulent s'engager auprès des réfugiés. Ce projet est financé par l'Œuvre Nationale de Secours Grand-Duchesse Charlotte.

Le groupe de travail des formateurs actuels sont : Agence du Bénévolat, ASTI, Caritas, Croix-Rouge, Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, OLAI, Reech eng Hand.

La formation de base (composée de 4 modules d'une durée totale de 6 heures) se décline comme suit :

- Contexte géo-politique, historique et flux migratoires (durée 1 ½ h)
- Réfugiés et bénévoles : Histoires et expériences de vie (durée 1 ½ h)
- Introduction à l'interculturalité (durée 1 ½ h)
- Contexte juridique et social de la procédure d'asile (durée 1 ½ h)

Plusieurs contacts avec des communes, des visites et réunions ont eu lieu pour trouver des salles de formation adaptées, des traiteurs, du matériel.

3 formations ont eu lieu courant 2017, 215 personnes ont participé. 1 formation a dû être annulée faute de participants suffisants. Une nouvelle date est prévue en 2018.

- **20 et 21/11/2016 : « Erfolgreiche Zusammenarbeit mit Ehrenamtlichen », Was gehört dazu ?**

Formation en langue allemande dans les locaux de l'Agence du Bénévolat, dispensée par Monsieur Heinz Janning : 10 participants.

Cette formation s'adresse plus particulièrement à des professionnels dans les associations en vue de garantir un cadre propice et enchanteur pour bénévoles. Des bonnes pratiques entre professionnels et bénévoles sont présentées en vue de promouvoir un bénévolat de qualité au sein des organisations.

3.7. Événements

- **72 Stonnen Benevolat**

La 4^{ème} édition de l'événement a eu lieu du 19 au 21 mai 2017.

L'événement vise à promouvoir le bénévolat et sensibiliser toutes les personnes intéressées par la vie associative, à découvrir les actions menées près de chez elles et à y prendre part.

Les organisations, par le biais d'une action concrète, ponctuelle et interactive ont la possibilité de se faire connaître, de partager leurs expériences et de montrer leur engagement.

Le but de la manifestation est d'offrir au grand public un premier contact avec les institutions et de rencontrer les acteurs sociaux ainsi que les bénéficiaires visés par l'engagement bénévole.

- 25 organisations ont participé
- 117 personnes se sont inscrites via le site des « 72 Stonnen Bénévolat »
- Une vingtaine de réunions et entrevues avec les sponsors, associations, médias et autres partenaires ont eu lieu
- 4 sponsors ont soutenu l'événement

- **La remise de la charte**

Le 27/06/2017, 12 chartes ont été remises au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

- **Label de qualité des organisations**

- 3 réunions ont été organisées en collaboration avec Madame Eippers, ADT center en vue de continuer et finaliser le contenu du « Label de qualité pour organisations », initié par l'ancienne chargée de direction.
- 1 réunion de concertation sur la publication et le lancement du Label de qualité pour organisations a été tenue au siège de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte conjointement avec l'Agence du Bénévolat et Madame Eippers.
-

- **Le prix du mérite du bénévolat**

3 réunions préalables ont eu lieu au siège de l'Œuvre Nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte en vue d'organiser le Prix du Mérite 2017.

- 26/09/2017 Prix du Mérite, visite Kollektiv d'artistes à Dudelange
- 28/09/2017 Prix du Mérite, réunion de préparation avec le jury pour établir les critères du mérite
- 08/11/2017 Prix du Mérite, réunion de délibération avec le jury pour désigner le candidat au prix
- 22/11/2017 Rencontre avec le bénéficiaire du Prix du Mérite « Mme Gerges »
- 05/12/2017 Prix du mérite, remise officielle au centre « Hariko »

3.8. Projet juridique

Diverses demandes de formation en matière de création d'Asbl nous ont été adressées par téléphone ou lors des consultations juridiques.

- 31/01/2017 Réunion SNJ, Forum Geesseknëppchen, projet Squat pour dispenser une formation sur la création d'association pour jeunes créateurs
- 20/06/2017 RCSL, réunion en lien avec les informations et consultations juridiques à l'Agence
- 09/11/2017 ULESS, conférence sur les SIS
- 12 consultations juridiques ont été organisées au sein de l'Agence, en moyenne une après-midi par mois. 27 associations ont pu profiter des services juridiques par un expert en direct. 51 mails

ont trouvé réponse par l'intermédiaire d'une réponse validée par un juriste et transmis par les professionnels de l'Agence. Une moyenne de 7 appels nous parviennent de manière hebdomadaire, hors période de vacances scolaires.

3.9. Ronnen Desch

- Participation à 11 réunions dans le cadre du Ronnen Dësch
- 23/01/2017 Modération de la plénière du Ronnen Dësch à Sanem
- 11/05/2017 Réunion d'information, Direction de l'immigration
- 22/05/2017 Modération de la plénière du Ronnen Dësch à Ettelbrück

3.10. Journées de solidarité entreprises

Différentes sollicitations par des entreprises pour organiser une journée de solidarité, projets centrés autour d'une bonne action citoyenne nous sont parvenus.

- 19/01/2017 Commission Européenne, réunion sur l'engagement bénévole par les employés des communautés européennes prévu dans le cadre de leur travail
- 31/01/2017 IMS, prise de renseignement autour de leurs projets avec les entreprises et le mécénat d'entreprise
- 16/03/2017 Serve the City
- 22/03/2017 Journée de solidarité Amdocs, Tricentenaire Bissen
- 22/05/2017 Supply Chain

3.11. Développement projet bénévolat européen et international

- 04/05/2017 Séminaire « Let's go abroad »
- 12/06/2017 SNJ, réunion autour du projet « bénévolat abroad »

3.12. Réunions internationales

- 06-08/04/2017 CEV Londres – Active ageing, european volunteering strategies, volunteering & inclusion of refugees and migrants
- 02/08/2017 Réunion de préparation sur Peer Lisbonne, validation des acquis
- 20-22/09/2017 Lisbonne, conférence sur la validation des acquis à travers le volontariat et le bénévolat « validation of non-formal and informal learning »

3.13. Formation continue ou participation à des conférences pour le personnel de l'Agence du Bénévolat

Ces formations ou conférences permettent d'agréments certains contenus dans les nouvelles formations à venir comme par exemple : « L'initiation au bénévolat »

- 30/03/2017 Prévention suicide
- 31/05/2017 Symposium – l'émotion dans tous ses états
- 15/11/2017 ASTI, formation loi sur l'immigration

3.14. Portail du Bénévolat

Continuation des travaux d'amélioration vers une refonte du Portail du Bénévolat. Ces travaux, qui ont porté sur toute l'année, ont été réalisés en collaboration avec le CTIE et Aubay. En vue d'une refonte future, un nouveau fournisseur, le CGI a été mandaté pour 2018.

- 2 réunions ont eu lieu avec le CTIE,
- 2 réunions avec Aubay
- 24/05/2017 Aubay, formation et information sur l'application du portail
- 45,5 % de francophones, 27 % d'anglophones, 24 % de germanophones visitent notre portail.

Statistiques visites Portail du Bénévolat (<i>hors bourse du bénévolat</i>)	
Visites mensuelles	4.564,83
Nombre de pages consultées mensuelles	20.726,42
Nombre de pages par visite	4,50

3.15. Dons

Plusieurs dons nous ont été attribués à l'Agence. Ces derniers ont été redistribués par nos services.

- Philharmonie : place gratuites pour un récital de piano
- Dons de meubles par un magasin de mobilier de bureau, don entièrement redistribué à des associations partenaires ou dans le besoin.

4. Services de consultation

Les services de consultation, tels que prévus par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles, proposent les activités suivantes (Art.2. de la loi du 8 septembre 1998) :

- Formation socio-éducative
- Médiation socio-familiale
- Consultation thérapeutique
- Conseil socio-familial

Les services de consultation qui disposent d'un agrément et qui ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

Services	Gestionnaires	Activités agréées et conventionnées
Erzéiungs- a Familljeberodung	AFP Solidarité Familles asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial
Familljencenter	Consultation et Préparation Familiale asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Erwuessebildung	Erwuessebildung asbl	formation socio-éducative
Eltereschoul Janusz Korczack	Fondation Kannerschlass	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Centre de Consultation et de Médiation Familiale	Fondation Pro Familia	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	Initiativ Liewensufank asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Haus 89	Liewens, Partner, Familljeberodung asbl	consultation thérapeutique,
CIGALE	Rosa Lëtzebuerg asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Détresse	SOS Détresse Helef iwwer Telefon asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Aide aux Victimes de la Route	Aide aux Victimes de la Route	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Radicalisation	Centre contre la radicalisation – respect.lu	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial

Le budget global (frais de personnel et frais de fonctionnement) inscrit au budget de 2017 pour l'ensemble de ces services s'élève à 5.649.848€.

4.1. Erzéiungs-a Familljeberodung

Ce service de consultation propose un accompagnement psychologique et pédagogique aux familles en cas de difficultés au niveau des relations parents/enfants, de problèmes de couples et de questions relatives à la vie en famille en général. Erzéiungs-a Familljeberodung s'adresse aux familles, parents, couples, enfants, jeunes et aux institutions qui travaillent au contact de ces publics-cibles.

Le service offre des consultations individuelles et familiales, des consultations juridiques ainsi que des ateliers et activités familiaux.

L'année 2017 en chiffres :

- 1880 personnes, dont 466 enfants et jeunes ont été accompagnés pédagogiquement et psychologiquement ce qui constitue un total de 4777 rendez-vous.

4.2. Familljencenter

Ce service de conseil, de formations, de consultation thérapeutique et de médiation socio-familiale s'adresse aux personnes et aux familles qui connaissent des difficultés ou des crises au niveau relationnel et familial.

Il propose des consultations thérapeutiques, des séances de médiation socio-familiale, des activités et des groupes d'interaction, des formations, des stages ainsi que des informations juridiques.

L'année 2017 en chiffres :

- 589 adultes ont été accueillis et accompagnés totalisant 3724 heures de consultation thérapeutique et psychologique et 180 heures de prise en charge psychologique ont été prestées ;
- Le service de médiation a effectué un total de 267 heures de médiation avec 96 personnes ;
- 229 personnes ont participé à des activités dans le domaine du conseil socio-familial, ce qui équivaut à 693 heures de prestations ;
- Les 407 heures d'activités de formation socio-éducative ont vu la participation de 602 personnes.

4.3. Erwuessebildung

Ce service de formation, de conseil et de sensibilisation dans le domaine de la pédagogie des médias s'adresse aux parents, aux agents socio-éducatifs, aux enfants, aux jeunes et à tout autre public intéressé.

Il assure la gestion d'une médiathèque classique et d'une médiathèque en ligne, anime des groupes de travail avec des bénévoles et organise des manifestations dans le domaine des médias.

L'année 2017 en chiffres :

- 140 locations de médias;
- 78 films visionnés en streaming;
- 212 téléchargements de films;
- 30 jours de location de matériel audiovisuel et
- 34 manifestations, avec un total de 1014 participants, organisées.

4.4. Eltereschoul Janusz Korzcack

Ce service a pour mission la promotion de la parentalité et il vise à sensibiliser les futurs parents et les parents aux principes et aux méthodes d'éducation de leurs enfants.

Il organise des conférences et des séminaires sur des sujets relatifs à la parentalité ; ces manifestations s'adressent au grand public et aux professionnels. En 2016, l'Ecole des Parents a déménagé dans ses nouveaux locaux à la Maison des Parents à Esch/Alzette.

L'année 2017 en chiffres :

- 604 activités (conférences, tables-rondes, formations, entretiens) ont été organisées et elles ont touché un total de 5000 parents,
- 89 cours de préparation à la naissance organisés dans les 4 maternités ont vu la participation de 843 parents.

4.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale

Ce service de consultation thérapeutique, de conseil, de formation et de médiation socio-familiale propose des consultations thérapeutiques, des groupes de parole pour enfants, adolescents et adultes.

Il propose un accompagnement personnalisé individuel et familial aux personnes confrontées à des difficultés affectives, relationnelles, conjugales, familiales et parentales.

L'année 2017 en chiffres :

- 371 personnes ont été accueillies, dont :
 - 39 pour une médiation socio-familiale (125 entretiens),
 - 218 pour des consultations thérapeutiques (1291 consultations),
 - 114 pour un conseil socio-familial (175 entretiens).
- 440 personnes ont participé à des formations organisées par le service.

4.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank

Ce service de consultation s'adresse aux futurs parents et aux jeunes parents. Il propose des cours pré- et postnataux, des groupes parents/bébés ainsi que des conférences et des formations pour les familles.

Il assure une consultance téléphonique sur sa « baby hotline », propose le service « baby + » en collaboration avec certaines communes, gère un dépôt de vêtements et d'articles de puériculture ainsi qu'un centre de documentation. Le service organise en outre des activités d'information en faveur de l'allaitement maternel.

L'année 2017 en chiffres :

- 253 personnes ont participé à 60 cours prénataux,
- 1823 personnes ont pris part aux 209 cours postnataux et conférences,
- 82 familles ont profité des offres BabyPLUS et BabyWELCOME,
- 535 pères ont participé aux activités,
- 2510 entretiens ont été menés par téléphone et par courriel alors que 881 consultations ont eu lieu sur rendez-vous,
- 77 familles ont profité du dépôt de vêtements,
- Le journal pour parents « baby info », tiré à 1.800 exemplaires, est paru 4 fois par an.

4.7. Haus 89

Ce service de consultation thérapeutique dans les domaines affectif, conjugal et familial s'adresse aux personnes en souffrance ou en détresse psychique et/ou relationnelle.

L'année 2017 en chiffres :

- 234 personnes au total ont été accueillies dans le cadre des consultations thérapeutiques (168 personnes individuelles, 24 couples et 5 familles) ce qui équivaut à 2478 heures d'encadrement.

4.8. CIGALE (Centre d'Information Gai et Lesbien)

CIGALE est un service d'information et de conseil qui s'adresse aux personnes gais et lesbiennes ainsi qu'à leur entourage. En outre, CIGALE assure une mission de sensibilisation et de documentation sur les sujets liés à l'identité et à l'orientation sexuelle.

CIGALE assure la gestion d'un centre d'information, de documentation et de rencontre, organise des groupes de rencontre et de parole, intervient en milieu scolaire et accompagne des personnes à leur demande.

L'année 2017 en chiffres :

- 234 personnes ont sollicité les services de CIGALE (112 femmes, 108 hommes et 11 personnes transgenres et 3 personnes genderqueers) et les 348 heures d'encadrement ont été effectuées en relation directe avec les usagers,
- 94 personnes ont participé aux 60 heures de formations organisées,
- 186 heures d'interventions dans les écoles ont vu la participation de 1826 élèves.

4.9. SOS Détresse

Ce service d'écoute téléphonique anonyme propose une écoute active et un soutien aux adultes en détresse ou en crise aigüe.

Il est accessible 7/7 jours de 11.00 heures à 03.00 heures du matin et est assuré par 48 collaborateurs bénévoles. 8 collaborateurs bénévoles assurent le service « SOS OnlineHelp » et 11 nouveaux bénévoles sont en cours de formation.

L'année 2017 en chiffres :

- 4484 communications téléphoniques ont été enregistrées ;
- La plupart des ces appels avait trait à des problèmes psychiques, des difficultés relationnelles, des problèmes de santé ainsi que des problèmes de dépendances ;
- 351 appels ont été transférés à des services spécialisés appropriés ;
- Le service « SOS OnlineHelp » a réceptionné 643 courriels et a compté 130 usagers actifs.

4.10. Association nationale des Victimes de la Route

L'association nationale des Victimes de la Route défend les intérêts des victimes de la route et de leurs familles.

L'équipe professionnelle propose une écoute, un accompagnement psychologique, un accompagnement social, un coaching des victimes, un plan d'aide à l'orientation professionnelle et à la recherche d'un emploi ainsi qu'un groupe de parole.

L'année 2017 en chiffres :

- 1396 personnes, dont 497 hommes et 899 femmes, ont contacté l'association. Dans 103 cas, il s'agissait d'un premier contact ;
- L'association a organisé des activités d'information, de sensibilisation et de responsabilisation dans 22 classes de lycée, à l'armée, auprès des futurs moniteurs d'auto-école et dans le cadre des Young Drivers Day et Senior Drivers Day.

4.11. Centre contre la Radicalisation – Respect.lu

Ce service proposé par l'association SOS Radicalisation dont la phase de préfiguration du service a commencé en janvier 2017 et qui a officiellement été lancé le 3 juillet 2017, propose une écoute et un accompagnement aux personnes qui sont confrontées, de quelque manière que ce soit, à des extrémismes et à des radicalisations violentes. Le service organise des formations ainsi que des activités de sensibilisation.

L'année 2017 en chiffres :

- 9 personnes ont contacté le service, dont 8 contacts par téléphone et une prise de contact par courriel ;
- Le service a organisé 8 activités de sensibilisation qui ont touché 268 personnes ;
- 20 organismes nationaux et une institution internationale ont été contactés ;
- Les collaborateurs ont pris part à 19 formations continues.

5. Subsidies

Le ministère peut accorder une aide financière sous forme de subside, sur demande, à une œuvre de bienfaisance et de solidarité ou à un organisme œuvrant dans le cadre de la loi dite ASFT si le projet présenté concorde avec ses attributions. Le projet bénévole, pour lequel un subside est demandé, doit être dûment documenté et accompagné d'un budget prévisionnel indiquant l'utilisation de l'allocation du soutien financier ponctuel. En 2017, un montant total de 14.325 euros a été alloué pour 10 projets différents.

II. Personnes handicapées

1. Division Personnes handicapées et accidentées de la vie

1.1. Politique gouvernementale

a. Suivi et mise en œuvre du plan d'action relatif à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

- **Etude sur la mise en œuvre au Luxembourg de l'article 19 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (ci-après CRDPH)**

En 2016, le Ministère de la Famille a chargé le centre de recherche public « Luxembourg Institute of Socio-Economic Research » (LISER) de faire une étude comparative portant sur différents modèles d'assistance personnalisée pour les personnes en situation de handicap qui ont fait leur preuve à l'étranger. Cette étude a entre autres pour objet de mettre en perspective les différents modèles étudiés afin de fournir des orientations dans un contexte luxembourgeois et de guider ainsi les politiques du Ministère de la Famille quant à la mise en œuvre pratique de l'article 19 « Autonomie de vie et inclusion dans la société » de la CRDPH.

Le premier module de l'étude a été réalisé en 2016 et 2017. Il s'agit d'une étude comparative portant sur les modèles allemand, suédois et flamand d'assistance personnalisée pour les personnes en situation de handicap.

Il comprend une documentation exhaustive sur les mesures d'assistance personnalisée visant les personnes en situation de handicap (par exemple, budget d'assistance personnalisée) qui sont basées sur ces trois modèles.

L'analyse porte essentiellement sur les problématiques suivantes :

- quelles sont les caractéristiques de ces différents dispositifs ?
- quelles sont les conditions d'éligibilité établies ?
- quelles sont les procédures d'octroi des allocations ?
- quels sont le montant et le coût de ces allocations ?
- quelles sont les caractéristiques des assistants personnels/aidants ?

Le deuxième volet (2017), de plus grande envergure, est une enquête exhaustive adressée aux personnes en situation de handicap et, éventuellement, à leurs familles et à leurs proches et aux associations ou acteurs du secteur du handicap.

Cette enquête permettra d'évaluer l'intérêt de la mise en place d'un budget d'assistance personnalisée par les personnes en situation de handicap et de dresser un inventaire des aides et des mesures dont les personnes en situation de handicap bénéficient déjà, à l'heure actuelle, au Luxembourg. Les travaux y relatifs ont débuté en 2017.

• **Soirée d'information : suivi du plan d'action « handicap »**

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a organisé le 4 décembre 2017 au Centre culturel de Beggen, une soirée de discussions, rassemblant divers représentants de la société civile et des départements ministériels.

Il s'agissait de faire le bilan des mesures réalisées par le gouvernement dans le cadre de son plan d'action de mise en œuvre de la CRDPH qui viendra à échéance fin 2017. De plus, les conclusions et recommandations du comité des droits des personnes handicapées de l'ONU adressées au Luxembourg, suite à l'examen de son rapport initial relatif à la CRDPH, y ont été présentées.

Près de cent personnes ont participé aux discussions qui tournaient autour de onze thèmes, dont l'accessibilité des personnes handicapées aux services et informations, à l'éducation et à la santé ou encore autour de l'autonomie de vie des personnes handicapées.

Ensemble avec la société civile et sur base des recommandations du comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, le gouvernement souhaite par la suite rédiger un nouveau plan d'action en vue de répondre au mieux aux besoins des personnes handicapées au Luxembourg.

• **Projet de sensibilisation des écoliers au handicap**

L'article 8 de la CRDPH prévoit une obligation pour les Etats parties d'encourager à tous les niveaux du système éducatif, notamment chez tous les enfants dès leur plus jeune âge, une attitude de respect pour les droits des personnes handicapées.

Dans cette optique, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a réalisé en collaboration avec l'atelier protégé de la Ligue HMC « collectif DADOFONIC » un projet de sensibilisation. Le projet consiste à monter une représentation théâtrale pour sensibiliser les jeunes

aux compétences et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, non forcément par le sujet de la pièce, mais en l'adaptant aux besoins de l'ensemble des écoliers – handicapés ou non (p.ex. discours en langage facile, interprétation en langue des signes, explication des scènes pour les écoliers aveugles).

Le public cible de ce spectacle sont les élèves du cycle 3 de l'école fondamentale et les élèves de l'éducation différenciée. Dans l'intention de favoriser l'interaction entre les acteurs et les jeunes, le projet prévoit une séance de sensibilisation en classe par des experts pédagogiques avant la mise en scène de la pièce de théâtre ainsi qu'une discussion après la présentation de celle-ci. A noter que les classes ont la possibilité de participer activement à l'illustration musicale de la pièce. Le projet a commencé en octobre 2016 et s'est déroulé tout au long de l'année scolaire 2016/2017.

b. Design for all et accessibilité des lieux ouverts au public

- **Projet de loi portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public et des bâtiments d'habitation collectifs**

Le projet de loi portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public et des bâtiments d'habitation collectifs ainsi que ses règlements d'exécution sont en cours d'élaboration. Il est prévu de déposer les textes à la Chambre des députés en début de l'année 2018.

Ce projet de loi prévoit une accessibilité pour tous, moyennant le principe de la « conception pour tous » (ou : conception universelle ou design for all), un principe qui est inscrit à l'article 2 de la CRDPH. Il s'agit de concevoir des lieux pouvant être utilisés par tous, y compris par les personnes handicapées, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale.

Par rapport à la loi de 2001, le champ d'application matériel du projet de loi est étendu à certains biens relevant du domaine privé, tels que des appartements, des restaurants, des cinémas ou encore des cabinets médicaux. De plus, les lieux ouverts au public existants seront dorénavant aussi soumis aux obligations d'accessibilité.

Ce projet de loi prévoit des sanctions pénales en cas de réalisation des travaux non conformes aux exigences d'accessibilité ou en cas de refus de mise en conformité d'un bien existant.

- **Projet « accessibilité des élections »**

Afin de remédier au faible taux de représentation et de participation des personnes handicapées à la vie politique, le Ministère de la Famille a lancé début 2017 un projet « Accessibilité des élections ». Il s'agit d'une collaboration avec le centre national pour l'éducation politique, le centre de compétences pour informations « facile à lire et à comprendre » dit KLARO, la Life-Academy (forum de discussion pour personnes en situation de handicap) et Info-Handicap (asbl) qui gère le Centre National d'Information et de Rencontre du Handicap.

L'objectif du projet est de rendre les élections plus accessibles à toutes les personnes. Ainsi, une circulaire rappelant l'importance de l'accessibilité des bureaux de vote et des élections ainsi qu'une brochure contenant toutes les informations nécessaires a été envoyée aux communes. Il est prévu de simplifier la lettre de convocation et les instructions de vote afin de les rendre plus facile à lire et à comprendre. Une brochure en langage facile à lire et à comprendre sur le déroulement des élections au Luxembourg a été publiée.

1.2. Politique internationale

a. Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

En date des 22 et 23 août 2017, une délégation luxembourgeoise s'était déplacée à l'Office des Nations unies à Genève pour un dialogue sur la mise en œuvre par le Luxembourg de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) avec les experts du Comité de suivi de la convention. En raison de la nature transversale des questions liées aux situations de handicap, la délégation était composée d'agents de neuf ministères différents. Des représentants de la Commission consultative des droits de l'homme ainsi que de la société civile luxembourgeoise, ont également participé à la réunion.

Le Luxembourg a ratifié la CRDPH en 2011, et la mise en œuvre des dispositions de la convention est coordonnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en collaboration avec les organisations de la société civile pour personnes handicapées. La révision du plan d'action national de mise en œuvre de la convention est prévue à partir de fin 2017.

Le dialogue avec les experts du Comité a été mené sur base d'un rapport écrit du gouvernement luxembourgeois et d'un rapport alternatif de la part de la société civile soumis en amont de la réunion et a été structuré en trois blocs de questions relatives aux articles de la CRDPH. Les réponses du côté luxembourgeois ont été préparées et présentées par les agents des différents ministères, sous la coordination des agents du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Les conclusions et les recommandations issues du dialogue avec le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU ont vocation à alimenter l'action future du gouvernement visant à compléter la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la CRDPH en vue d'une société équitable et inclusive.

b. Collaboration transfrontalière

Depuis 1999, une collaboration étroite s'est instaurée, dans le domaine du handicap, entre plusieurs régions limitrophes. Actuellement la région wallonne, la région flamande et la communauté germanophone de Belgique, la Rhénanie du Nord Westphalie, la Rhénanie-Palatinat et le Grand-duché de Luxembourg participent régulièrement aux réunions du « High Level Group Inclusion » (ci-après HLG) pour soutenir et améliorer de manière commune la mobilité transfrontalière.

Sur base d'un co-financement Interreg, ces régions ont réalisé plusieurs projets, en particulier les projets Eurecard, EureWelcome et Euregio for All.

En 2017, les représentants se sont réunis à Liège et à Eupen, où ils se sont échangés sur les évolutions dans le domaine du handicap.

Les thèmes principaux traités au cours de l'année 2017 furent les suivants :

- La mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU ;
- Pérennisation du label EureWelcome ;
- Accessibility Act ;
- European Disability Card ;
- Le développement actuel dans le domaine du logement pour personnes handicapées ;
- La mise à jour du site internet www.eurewelcome.org pour assurer le flux d'informations actuelles concernant les régions partenaires, telles que p.ex. l'accessibilité des infrastructures touristiques, sportives et de loisirs pour les personnes handicapées ;

- Présentation du projet luxembourgeois « Une commune pour tous » (un exemple de pratiques développées au niveau communal) dans le cadre du rôle des communes dans l'inclusion.

En 2018, la communauté germanophone transmettra sa présidence du HLGI à la Rhénanie du Nord Westphalie. Le groupe a retenu différentes thématiques à traiter, par exemple un des sujets lors des prochaines réunions sera la participation politique des personnes handicapées.

c. European Accessibility Act (EAA)¹

Cette proposition de directive vise à établir des exigences européennes communes pour l'accessibilité de certains produits et services clés afin de permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie de la société dans l'ensemble de l'Union européenne (UE).

La division 'Personnes handicapées' du Ministère de la Famille et de l'Intégration est chargée de la négociation de la proposition de l'EAA au sein du groupe de travail 'Questions sociales' du Conseil de l'UE.

Pendant l'année 2017, la division a assisté à cinq réunions du groupe de travail.

Pendant la Présidence maltaise (1^{ère} moitié de 2017), les discussions visaient essentiellement la simplification et la clarification du texte. La Présidence maltaise voulait obtenir un accord sur une approche générale du texte en juin 2017 lors du Conseil EPSCO. Un tel accord permet d'accélérer les travaux, voire de faciliter un accord en première lecture. Or, ce but n'a pas été atteint. Le Conseil s'est ainsi limité à présenter un rapport de progrès des discussions lors du Conseil EPSCO.

La Présidence estonienne (2^{ème} moitié de l'année 2017), quant à elle, a décidé d'organiser ses discussions en se basant sur le texte proposé par la présidence maltaise, avec comme objectif d'obtenir une orientation générale lors du prochain Conseil EPSCO.

Suite à la demande exprimée par plusieurs délégations lors de la présidence maltaise, la présidence estonienne a décidé d'organiser entre juillet 2017 et septembre 2017 trois réunions sectorielles (parmi les 6 réunions organisées pour le dossier). L'objectif était d'y inviter des experts dans des secteurs déterminés en vue de régler les problèmes techniques qui se posent encore au niveau du texte.

Finalement, une orientation générale du texte a pu être adoptée lors du Conseil EPSCO du 7 décembre 2017.

d. Proposition de directive égalité de traitement²

La proposition de directive a été adoptée par la Commission européenne, le 2 juillet 2008. L'objectif est d'établir un niveau de protection minimal uniforme à l'intérieur de l'Union européenne pour les victimes des discriminations en lien avec la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou encore l'orientation sexuelle.

¹ Proposition de directive 2015/0278 (COD) du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services

² Proposition de directive 2008/0140 (CNS) du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle

Les négociations sont bloquées depuis presque 10 années à cause de certains pays, dont l'Allemagne et la Pologne, qui remettent en question la proposition, estimant notamment qu'elle porte atteinte aux principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Au cours de l'année 2017, la division 'Personnes handicapées' a participé à une réunion du groupe de travail 'Questions sociales' du Conseil de l'UE dans lequel la proposition a été discutée.

Les discussions en 2017 portaient essentiellement sur l'introduction du concept de « discrimination multiple ». Un rapport de progrès a été présenté au Conseil EPSCO du 7 décembre 2017.

1.3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH)

Le CSHP a été créé en application de l'article 34 (1) de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. Celui-ci est placé sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées (ci-après le Ministre).

Ses missions sont les suivantes :

- assister et conseiller le Ministre dans son travail de coordination de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées ;
- réunir à cette fin les partenaires impliqués, à savoir des personnes à besoins spéciaux, des professionnels du secteur et des membres du Gouvernement ;
- aviser tout projet de loi ou de règlement touchant au domaine du handicap qui lui est soumis par le Gouvernement ;
- étudier toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre ainsi que tous les sujets qu'il juge utile d'analyser.

Des représentants du CSPH sont mandatés au sein du Conseil d'administration du RehaZenter, de la Commission des aménagements raisonnables, de la Commission consultative de l'Assurance dépendance et de la Commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'Administration de l'Emploi en matière de salariés handicapés et du Steering Group.

Monsieur Mario Huberty a assuré la fonction de président du CSPH et Madame Tilly Metz la fonction de vice-présidente du CSPH.

En 2017, le CSPH s'est réuni en assemblée plénière à 4 reprises et s'est principalement consacré à :

- rédiger des avis sur différents projets de loi ;
- constituer un groupe de travail « Assurance Dépendance » constitué en 2016 et rédiger un rapport avec les remarques et propositions du CSPH relatives à la future réforme ;
- constituer un groupe de travail élargi « GT Réforme EDIFF » qui était composé de membres du CSPH et de représentants (d'experts) de différentes associations œuvrant dans l'intérêt des enfants ayant des besoins spécifiques et/ou de leurs familles ;
- échanger avec les représentants du Ministère de l'Intérieur et du Ministère du Développement durable et des Infrastructures sur les modalités des cartes de stationnement, des cartes ADAPTO et des cartes d'invalidité pour personnes handicapées.

1.4. Les procédures d'agrément

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004

concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées, fixent les modalités du contrôle d'agrément.

Tableau des visites effectuées en 2017 au niveau des différentes activités :

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Service d'assistance à domicile	18	8
Service d'hébergement	46	23
Service de formation	13	3
Service d'emploi ou atelier protégé	31	9
Service d'activités de jour	19	10
Service d'information, de consultation et de rencontre	26	11
TOTAL	153	64

1.5. Services conventionnés

Les services qui relèvent directement de la compétence du Ministère sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 14 conventions de type participation financière forfaitaire dans les domaines ci-après :

- services d'hébergement ;
- services d'activité de jour.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 27 conventions de type participation financière par la couverture du déficit dans les domaines ci-après :

- logements semi-autonomes ;
- services d'information, de consultation et de rencontre ;
- services d'assistance à domicile ;
- services de formation.

Les 31 ateliers protégés sont agréés par le Ministère, mais conventionnés par le Ministère du Travail et de l'Emploi.

1.6. Interprétation en langue des signes

L'interprète en langue des signes allemande employé par le ministère ayant le handicap dans ses attributions intervient, sans frais pour la personne malentendante ou sourde, dans les situations où une administration de l'Etat accueille une personne dans une réunion ou un entretien et où la personne en question a préalablement averti l'administration de ses besoins particuliers au niveau de

l'interprétation. En outre, lors de grandes conférences et séances d'informations organisées par un ministère ou une administration relevant de l'Etat, une interprétation en langue des signes est garantie si les personnes malentendantes ou sourdes manifestent leur besoin en avance. De plus, les débats politiques importants sont régulièrement interprétés en langue des signes.

En 2017, l'interprète en langue des signes employé par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a interprété 89 rendez-vous qui peuvent être classés dans les domaines d'intervention suivants :

Domaine d'intervention	Nbre de rdv interprétés
Séance d'information/conférence publique	13
Milieu éducatif (p.ex. Bilan dans fondamental)	12
Formation d'une personne sourde	13
RDV qui nécessite la présence de 2 interprètes	6
RDV auprès d'une administration de l'Etat	18
Débats politiques & déclaration du gouvernement	19
Domaine de la culture	5
TOTAL	86

Les services de l'interprète ont été réservés pour 12 autres rendez-vous qui ont été annulés par le client. Pour 3 demandes, une interprétation n'a pas pu être garantie en raison de l'indisponibilité de l'interprète.

1.7. Les services d'hébergement

- ➔ Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- ➔ Participation financière forfaitaire

12 organismes gestionnaires (46 services d'hébergement) ont signé en 2017 une convention avec le Ministère pour un service d'hébergement :

Organismes gestionnaires conventionnés		Activités agréées
1	APEMH, Hébergement et Services <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	Bétebuerger Haus Cliärwer Villa Déifferdenger Haus Escher Wunneng (anc. Patton) Fermette Haus Amitié Haus Roude Fiels 1 et 2 Haus Senior 1 et 2 Haus Solidarité Haus Um Weier 1 et 2 Housener WG et WG 2 Klierfer Haus Nidderkuerer Haus Uewerkuerer Haus Uewerkuerer WG Wuelesser Haus 1 et 2
2	Association pour la création de foyers pour jeunes <i>Handicap mental léger à moyen</i>	Foyer Bamerdall
3	Autisme Luxembourg <i>Autisme</i>	Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme-CIRPA Foyer à Boxhorn

4	CHNP - De Park <i>Handicap mental associé de troubles psychiques, comportementaux et/ou d'adaptation, handicap profond</i>	De Park – Villa Rousegaart, Villa Kléiblat, Villa Karblumm, Villa Pegasus, Villa Schlesselblumm Villa Ikarus, Villa Phoenix
5	Coopérations <i>Handicap mental</i>	Weeltzer Haus
6	Fondation Autisme Luxembourg <i>Autisme</i>	Foyer Munshausen Foyer Rambrouch
7	Fondation Kräizbiereg <i>Handicap physique, handicap associé, polyhandicap</i>	Foyer Brill Foyer Lankhelzerweier Foyer Pietert Foyer La Cerisaie Domaine Schoumansbongert
8	Foyer Eisleker Heem <i>Handicap mental léger et moyen</i>	Eisleker Heem
9	Ligue HMC <i>Handicap mental</i>	Millebaacher Haus Baastenduerfer Haus Ettelbrecker Haus
10	Op der Schock <i>Handicap mental</i>	Foyer Mertzig
11	Tricentenaire <i>Handicap physique et/ou mental</i>	Foyer Emile Künsch Haus Am Bierg Pavillon Emile Künsch Résidence Nico Kremer Résidence « A Pultz » Walferschlass
12	Yolande <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	Centre am Klouschter Foyer Op de Wolleken ... Institut St. Joseph à Betzdorf Haus Um Bowengsbierg

Tableau 1: Les services d'hébergement - situation au 31/12/2017														
organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Total des lits		Total des lits conventionnés		Lits occupés au 31/12/2017		Population				Journées de présences 2017	
			fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	♀		♂		fixes	temporaires
APEMH	handicap mental	tous âges	183	23	183	23	180	4	82	22	98	30	64686	2175.5
Association pour la création de foyers pour jeunes asbl	mental léger à moyen	>18	10	0	10	0	9	0	2	0	7	0	3077	0
Autisme Luxembourg	autisme	tous âges	15	3	15	3	15	0	8	0	7	0	4167	66
CHNP	handicap léger et sévère / troubles de comportement	>18	83	0	100	0	82	0	29	0	53	0	28841	0
Coopérations asbl	handicap léger et sévère / troubles de comportement	>18	8	1	8	1	8	0	5	0	3	0	2409	4
Fondation Autisme Luxembourg	autisme	tous âges	26	4	26	4	25	3	8	2	17	1	7367	175
Fondation Kräizbiërg	handicap physique / polyhandicap	tous âges	121	1	121	1	118	0	41	0	77	0	39319	0
Foyer Eisleker Heem	handicap mental	>18	19	3	19	3	16	3	6	3	10	0	6266.5	73.5
Ligue HMC	handicap mental	>18	26	3	26	3	26	3	14	2	12	1	8946	292
Op der Schock	handicap mental	>18	23	2	23	2	18	0	11	0	7	0	4511	56.5
Tricentenaire	handicap physique et mental	1+	95	8	95	8	94	8	48	4	46	4	29036	1650.5
Yolande	handicap mental / polyhandicap	tous âges	188	4	196	4	184	1	107	1	77	0	64210.5	298.5
Sous-total			797	52	822	52	775	22	361	34	414	36	262836	4791.5
TOTAL			849		874		797		395		450		267627.5	

La capacité d'accueil dans les services d'hébergement est de 874 lits, dont 822 lits fixes et 52 lits temporaires.

Au 31.12.2017, 797 places ont été occupées dans les différentes structures d'hébergement.

Tableau 2: l'âge des usagers dans les services d'hébergement au 31/12/2017																		
organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »		total des usagers	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂
APEMH	0	0	15	17	9	9	10	18	23	24	15	20	9	8	1	2	82	98
Association pour la création de foyers pour jeunes asbl	0	0	0	2	1	0	0	1	0	3	1	1	0	0	0	0	2	7
Autisme Luxembourg	0	0	3	1	4	2	1	3	0	1	0	0	0	0	0	0	8	7
CHNP	0	3	2	5	3	5	5	7	11	14	7	19	1	0	0	0	29	53
Coopérations asbl	0	0	2	0	1	0	0	2	1	1	1	0	0	0	0	0	5	3
Fondation Autisme Luxembourg	0	0	2	8	2	2	2	1	2	2	0	4	0	0	0	0	8	17
Fondation Kräzbiert	0	0	2	8	7	4	13	17	12	28	4	17	3	2	0	1	41	77
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	1	2	1	2	2	1	2	4	0	0	0	0	6	10
Ligue HMC	0	0	1	0	3	2	2	3	5	3	4	5	1	0	0	0	14	12
Op der Schock	0	0	5	1	2	3	1	3	2	0	1	0	0	0	0	0	11	7
Tricentenaire	2	5	6	11	10	6	12	10	10	11	11	5	1	2	0	0	48	46
Yolande	4	9	12	19	6	13	12	12	24	19	26	2	16	3	7	0	107	77
TOTAL	6	17	50	73	49	48	59	79	92	107	72	77	31	15	8	3	361	414
																	775	

a. APEMH - Hébergement et Services asbl

Au 31 décembre 2017, l'APEMH-Hébergement et Services dispose de 21 groupes de vie à encadrement permanent :

- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental profond et/ou polyhandicap :**
 - Haus Solidarité : 20 lits fixes, 1 lit temporaire
 - Wuelessen Haus 2 : 6 lits fixes
- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental léger à profond avec troubles associés :**
 - Haus Roude Fiels 1 et 2 : 18 lits fixes, 2 lits temporaires
- **Hébergements pour personnes âgées et vieillissantes en situation de handicap mental :**
 - Haus am Weier 1 et 2 : 21 lits fixes, 3 lits temporaires
 - Haus Senior 1 et 2 : 17 lits fixes, 4 lits temporaires
 - Haus Amitié : 10 lits fixes, 1 lit temporaire
 - Clärwer Villa : 8 lits fixes

Un accompagnement est assuré 24h/24h.

- **Hébergements pour jeunes adultes en situation de handicap mental léger avec un projet d'autonomie :**
 - Uewerkuerer WG : 6 lits fixes
 - Housener WG : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
 - Housener WG 2 : 8 lits fixes
 - Bätebuerger Haus : 8 lits fixes, 1 lit temporaire

- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental léger et modéré ayant une occupation professionnelle en journée :**

- Nidderkuerer Haus : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
- Déifferdenger Haus : 7 lits fixes
- Uewerkuerer Haus : 7 lits fixes, 2 lits temporaires
- Fermette : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
- Escher Wunneng (anc. Patton) : 7 lits fixes, 1 lit temporaire
- Cliärwer Haus : 8 lits fixes
- Wuelessen Haus 1 : 8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31 décembre 2017, l'APEMH accueille dans ses structures d'hébergement, au total, 180 résidents fixes.

Au cours de l'année 2017, il y a eu 11 admissions, 7 sorties et 6 décès.

Au 31 décembre 2017, les structures d'hébergement disposent de 3 places vacantes. Différentes admissions sont prévues pour 2018.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes asbl (ACFJ)

L'ACFJ gère le Foyer Bamerdall (FB), un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un Foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (6 places).

Le FB encadre des personnes majeures des deux sexes, ayant un handicap mental léger à moyen. L'objectif est d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun.

Au cours de l'année 2017, le FB a pris en charge, au niveau « Foyer », 9 personnes, dont 2 femmes et 7 hommes (23 à 68 ans). Au niveau « suivi social », 1 femme et 6 hommes (26 à 56 ans) ont été pris en charge. Pendant l'année 2017, aucune personne n'a été admise au Foyer Bamerdall, aucun départ n'a eu lieu.

A part trois personnes, tous les usagers (12 personnes au 31 décembre 2017) travaillent dans les secteurs privés (2), publics (1), assimilés (1) ou dans des ateliers protégés (8). 12 personnes ont le statut de salarié handicapé. Une personne poursuit une formation dans un atelier protégé, une fréquente un centre jour, une autre est retraitée et fréquente un Foyer de Jour pour personnes âgées. Tous les clients des structures de l'ACFJ ont un haut degré d'autonomie physique.

c. Autisme Luxembourg

Le foyer d'hébergement à Hollerich accueille 5 résidents qui travaillent dans les ateliers protégés d'Autisme Luxembourg a.s.b.l. ou fréquentent le Service de Formation Professionnelle ou le Centre de Jour spécialisé.

Un plan d'accompagnement socio-pédagogique (PASP) est établi individuellement en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée, dans la mesure du possible, à l'élaboration du PASP.

En août 2016, le foyer d'hébergement à Boxhorn est devenu opérationnel et a accueilli neuf personnes, tout en offrant une place pour des séjours de courte durée dite « lit de répit ». L'ouverture de ce nouveau foyer d'Autisme asbl répond non seulement à la demande croissante, mais aussi à l'hétérogénéité du groupe de vie actuel ainsi qu'au besoin de lits « de dépannage ».

d. CHNP - « De Park » Handicap Mental : structures de logement

Au 31 décembre 2017, le nombre de résidents s'élevait à 82 personnes, dont 54 hommes et 28 femmes âgés entre 16 et 68 ans. L'âge moyen des résidents s'élevait à 50 ans.

L'année 2017, identique à l'année 2016, a été marquée, entre autres, par l'agrandissement du groupe d'adolescents. En effet, à la fin de l'année 2017 le groupe des adolescents était composé de 6 jeunes, exclusivement des garçons. Une collaboration excellente avec le Centre d'éducation différenciée de Warken a permis d'intégrer ces adolescents rapidement dans le rythme scolaire. Actuellement l'admission de ces 6 adolescents s'est faite au détriment d'admissions de personnes adultes en situation de handicap.

Grâce à une convention de financement signée entre le Ministère de la Famille, le Ministère des Finances et le Centre Hospitalier Neuropsychiatrique pour la réalisation du projet « De Park », l'année 2017 fut aussi marquée par l'avancement des travaux de construction de ce projet. D'autre part un avant-projet définitif pour la construction d'une structure d'hébergement pour 34 personnes en situation de handicap psychique, sur le site du Centre Hospitalier Neuropsychiatrique à Useldange a pu être finalisé. Grâce à une convention de financement signée entre le Ministère de la Famille, le Ministère des Finances et le Centre Hospitalier Neuropsychiatrique au mois de décembre 2016 et grâce à la collaboration très étroite avec les responsables communaux d'Useldange le début des travaux de construction va pouvoir se réaliser en janvier 2018. La fin des travaux est planifiée pour le dernier trimestre 2019.

Pour les résidents qui sont depuis des années encadrés par les collaborateurs, l'année 2017 a été caractérisée par la continuité dans l'offre d'encadrement, d'accompagnement socio-pédagogique et de soins dans les structures d'hébergement. Par contre les Centres d'accueil de jour ont dû déménager provisoirement, durant les travaux de modernisation et de transformation, dans les locaux de l'ancien établissement d'aide et de soins pour seniors.

- Admission de nouveaux résidents en situation de handicap mental ayant de graves troubles du comportement, mais ne bénéficiant pas de l'Assurance Dépendance. « De Park » CHNP est de plus en plus confronté à des demandes d'admission pour adolescents et adultes en situation de handicap léger avec de graves troubles du comportement. Il s'agit bien d'une vocation nationale qui nécessite un personnel formé et expérimenté, mais également une infrastructure adaptée et des services de support qualifiés. Grâce au soutien financier de la part du Ministère de la Famille la structure est capable de garantir un encadrement à la hauteur de la sécurité de toutes les personnes concernées.
- Grâce à l'engagement d'une psychologue formée en psychologie du développement il est possible d'offrir un suivi psychothérapeutique aux résidents à besoins spécifiques.
- Réalisation d'un projet d'expression artistique appelé « Zesummen Kreativ », avec des étudiants du Lycée Classique de Diekirch.
- Organisation et participation au groupe de travail « troubles du comportement », sous la tutelle de l'EGCA. A quatre reprises, des professionnels de différents gestionnaires ont participé à une analyse de situation de certains résidents. Ce groupe de travail s'est réuni au Centre Pontalze en présence de Johan De Groef, spécialiste dans la matière.
- « De Park » a offert un terrain de stage aux élèves du Lycée technique pour professions de santé et du Lycée technique pour professions éducatives et sociales.
- Dans le cadre de la formation continue, des collaborateurs ont participé à une formation managériale organisée en interne par le Centre hospitalier neuropsychiatrique.
- Enquête de satisfaction auprès des résidents, leurs familles et les collaborateurs de l'entité « De Park ».
- Organisation de différentes manifestations (Disco, Rallye) pour les résidents de « De Park » et les visiteurs externes.

e. Coopérations asbl

Le « Weeltzer Haus » de l'asbl Coopérations a été créé pour donner la possibilité à 8 personnes en situation de handicap de vivre au nord du pays. La maison permet aux résidents de vivre à proximité de leur lieu de travail.

Une chambre temporaire permet à des personnes en situation de handicap, qui vivent encore chez leurs parents, de passer quelques jours au « Weeltzer Haus ». L'idée est de leur permettre de faire des expériences dans une cohabitation similaire à une vie en famille. Cette chambre peut également accueillir en urgence une personne en situation de handicap, qui doit quitter son lieu de vie habituel.

La majorité des résidents travaillent dans les ateliers protégés de l'asbl Coopérations à Wiltz.

f. Fondation Autisme

Le service d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg accueille les personnes atteintes de troubles du spectre autistique. Il leur assure une vie digne et de qualité dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère.

A côté de l'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose à Munshausen, en permanence, de deux lits de répit destinés à des séjours de courte durée.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Fondation Autisme accueille 20 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le Centre de Jour de la Fondation Autisme.

En avril 2017, la FAL a ouvert le 1^{er} des 3 nouveaux foyers du centre Gilbert Huyberecht, situé à Rambrouch. Ce premier foyer de plain pied, est spécialement conçu pour l'accueil de 7 personnes avec autisme et vieillissantes ou à mobilité réduite. Il dispose également d'un lit de répit. En semaine, ces résidents participent à des activités de jour dans des locaux distincts sur le site de Rambrouch.

g. Fondation Kräizbiereg

- **Foyer Brill à Dudelange** : Il s'agit d'un foyer d'hébergement pour jeunes adultes et salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 13 personnes. Une grande rénovation du foyer est prévue en collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration en 2018.
- **Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette** : C'est un foyer d'hébergement pour salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 9 personnes. Une grande rénovation du foyer est prévue en collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration en 2018.
- **Foyer Pietert à Grevenmacher** : Il s'agit d'un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées. Il peut accueillir jusqu'à 18 personnes.
- **Foyer La Cerisaie à Dalheim** : Le foyer possède une section stationnaire et une section d'hébergement pour salariés handicapés. Il offre la possibilité d'héberger 25 personnes. De plus, ce foyer dispose d'une chambre de dépannage.
- **Le Domaine Schoumansbongert** : Il propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Actuellement, 8 pensionnaires fréquentent l'unité respiratoire pour personnes ayant une déficience respiratoire.

h. Foyer Eisleker Heem

Cette institution propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit à des personnes présentant un handicap mental léger à moyen et originaires prioritairement du nord du pays.

Actuellement, 16 pensionnaires sont accueillis au foyer d'hébergement traditionnel. Ils sont répartis en deux groupes (8+8 personnes).

La plupart des pensionnaires fréquentent les ateliers protégés du « Lelljer Gaart » à Lullange, de l'APEMH à Hosingen, de l'asbl Cooperations Wiltz, « Op der Schock » Redange ou bien sont intégrés au centre de jour de l'institution.

i. Ligue HMC

Actuellement, la Ligue gère 3 services d'hébergement ASP :

- le Millebaacher Haus
- le Baastenduerfer Haus
- le Ettelbrécker Haus

Les 3 maisons disposent de 26 places fixes et de 3 places temporaires.

Vu le nombre croissant des résidents en retraite, la Ligue HMC a créé pour ces personnes le service 'Dagestreff' à Burden. Il est actuellement ouvert 3 jours par semaine.

Après des travaux de rénovation et d'agrandissement, le Millebaacher Haus a ré-ouvert ses portes le 1^{er} février 2017.

j. Op der Schock

En 2017, l'asbl OP der Schock a continué son travail intensif sur l'élaboration du concept de fonctionnement et du concept pédagogique pour la structure d'hébergement. Elle a consacré un temps de travail considérable au recrutement et à la formation du personnel, ainsi que l'accompagnement de la nouvelle équipe mise en place. Comme la structure d'hébergement à Mertzig est le premier projet en ce sens, l'association n'a pas pu recourir à un concept déjà en place, ni à une équipe confirmée dans l'encadrement d'un groupe de vie en hébergement, mais le projet était à monter dès la base.

Une grande importance a été accordée au travail biographique, pour faciliter l'intégration des résidents qui habitaient encore chez leurs parents. Une grande affinité est également accordée à l'accompagnement de ce processus de séparation. Le fonctionnement du premier groupe de vie, qui a été ouvert en juin 2016, s'est déjà bien consolidé en 2017. Début mars 2017, le deuxième groupe de vie a accueilli ses premiers résidents. Ainsi au 31 décembre 2017, 18 résidents habitent dans la structure d'hébergement à Mertzig.

En 2017, un accent supplémentaire a été mis sur l'accompagnement de résidents dans des phases de deuil. En effet, 4 résidents ont perdu un de leurs proches (parents, grands-parents) fin 2016, raison pour laquelle l'asbl a décidé de mettre en place un groupe d'experts en interne, qualifié pour soutenir les résidents dans ces phases difficiles. Ce groupe a été formé et accompagné par une formatrice spécialisée dans le domaine du deuil.

k. Tricentenaire

L'asbl « Tricentenaire » reconnue d'utilité publique offre actuellement les services suivants :

- **Le Réseau Tricentenaire «Hëllef Handicap»** (388 usagers) : C'est un réseau national d'aide et de soins spécialisé dans le domaine du handicap.
- **Le Foyer d'Aide aux Familles Emile Künsch à Walferdange** : Il offre, au niveau national, des courts et moyens séjours planifiés ou en urgence. Il a une capacité d'accueil de 22 personnes.
- **La maison unifamiliale Haus am Bierg à Walferdange** : Elle accueille 5 jeunes présentant un handicap mental et des troubles envahissants du développement (TED).
- **Le Pavillon de Heisdorf** : Il accueille 16 résidents adultes en situation de handicap physique.
- **La Résidence Nico Kremer à Heisdorf** : Il s'agit d'un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite. Il accueille 38 personnes adultes en situation de handicap physique.
- **La Résidence A Pultz à Prettingen-Lintgen** : Cette résidence accueille 12 personnes adultes en situation de handicap intellectuel.
- **La Résidence Walferschlass à Walferdange** : Ce service d'hébergement a ouvert le 8 novembre 2017. Il accueille 10 personnes adultes en situation de handicap physique.

l. Yolande

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial :

- **L'Institut St Joseph à Betzdorf** : Il offre un lieu de vie pour 114 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome). En outre, 2 lits sont réservés pour l'accueil temporaire.
- **Le Foyer « Op de Wolleken » à Niederaanven** : Il offre un lieu de vie à 9 personnes, dont 1 lit semi-autonome.
- **Le Foyer « Haus Um Bowéngsbierg » à Roodt/Syre** : un lieu de vie pour 8 personnes.
- **Le Centre pour personnes handicapées Am Klouschter à Mondorf-les-Bains** : Il accueille 64 personnes au sein de 8 groupes d'hébergement. Par ailleurs, il dispose de 2 lits pour un accueil temporaire.

Durant l'année 2017, la relocalisation du groupe d'hébergement habitant le Foyer St Joseph à Esch/Alzette vers le nouveau site « Haus um Bowéngsbierg » à Roodt/Syre a été réalisée.

Dans le cadre de la prise en charge des personnes en situation de handicap mental avec troubles du comportement graves, l'année 2017 a permis de faire évoluer le concept de la prise en charge et un bâtiment servant à cet effet a pu être acquis. Dans une prochaine phase du projet ce bâtiment devra être transformé et adapté aux besoins très spécifiques de cette population.

1.8. Les services d'activités de jour

- ➔ Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- ➔ Participation financière forfaitaire

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées. Ils ont également une importante mission de dépannage pour les familles concernées.

12 organismes gestionnaires (19 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'activités de jour :

Organismes gestionnaires conventionnés		Activités agréées
1	Alive plus	F.A.M.I.L.
2	APEMH, Hébergement et Services	Centre de Jour Esch/Alzette Service d'activité de jour Esch/Alzette Centre de jour « Sonnenhaus » Clervaux Centre de jour Mondorf
3	Autisme Luxembourg	Centre de Jour
4	CHNP - De Park	De Park – Treff, Sonneblumm, Genzebléi, Rousegaart
5	Fondation Autisme	Centre de Jour Munshausen Centre de Jour Niederfeulen
6	Fondation Kräizbiërg	Centre de jour Kräizbiërg
7	Fondation Sclérose en Plaques	Day Center « Um Bill »
8	Foyer Eisleker Heem	Service d'activités de jour et de rencontre
9	Ligue HMC	Services d'activités de jour
10	Op der Schock	Centre polyvalent
11	Tricentenaire	Foyer Emile Künsch Centre Jean Heinisch
12	Yolande	Institut St Joseph Am Klouschter

Tableau 1: Les services d'activités de jour - situation au 31/12/2017														
organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Journées d'ouverture 2017	Chaises conventionnées	Chaises existantes		Chaises occupées au 31/12/2017		Population				Journées de présences 2017	
					externe	interne	externe	interne	♀		♂			
									externe	interne	externe	interne	externe	interne
Alive plus	physique et mental	0-17	303	20	0	20	0	20	0	15	0	29	0	4492
APEMH	mental	16+	246	78	63	24	57	17	30	5	27	12	11294	3349
Autisme Luxembourg	autisme	tous âges	242	6	6	0	7	4	4	2	3	2	796	554
CHNP - de Park	handicap léger et sévère / troubles de comportement	>18	246	10	10	70	9	70	4	28	5	42	1312	16637.5
Fondation Autisme Luxembourg	autisme	tous âges	251	9	9	7	11	7	3	4	8	3	1614	1575
Fondation Kräizbiereg	polyhandicap	21-59	245	23	15	9	14.5	9	5.5	0	9	9	2525	1705.5
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques et similaires	>18 ans	195	16	16	0	8.6	0	20	0	8	0	1406	0
Foyer Eisleker Heem	hand. Mental	16+	249	6	6	9	6	9	4	4	2	5	1143	2126
Ligue HMC	mental	55+	230	16	15	11	15	11	6	4	9	7	3000.5	1364
Op der Schock	mental	21-41	247	13	8	5	8	5	6	2	2	3	1719	1014
Tricentenaire	handicap physique et mental	1+	251	58	51	20	46	12	19	6	27	6	8662	1601
Yolande	handicap mental et polyhandicap	tous âges	245	32	32	55	21	55	10	107	18	83	4293	9996
SOUS-TOTAL					231	230	203.1	219	111.5	177	118	201	37764.5	44414
TOTAL				287	461		422.1		288.5		319		82178,5	

La capacité d'accueil dans les 18 services d'activités de jour est de 461 chaises, dont 231 chaises externes et 230 chaises internes.

Tableau 2: l'âge des usagers dans les services d'activités de jour au 31/12/2017 (chaises externes)																		
organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans >>		total des usagers	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂
Alive plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
APEMH	5	3	11	16	9	4	4	4	1	0	0	0	0	0	0	0	30	27
Autisme Luxembourg	0	0	3	2	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4	3
CHNP - de Park	0	0	2	1	1	1	0	0	1	1	0	2	0	0	0	0	4	5
Fondation Autisme Luxembourg	1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	8
Fondation Kräizbiereg	0	0	3	4	0	4	2.5	0.5	0	0.5	0	0	0	0	0	0	5.5	9
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	1	0	2	0	7	2	7	5	3	1	0	0	20	8
Foyer Eisleker Heem	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	4	2
Ligue HMC	0	0	3	2	0	3	3	0	0	3	0	0	0	1	0	0	6	9
Op der Schock	0	0	2	1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	2
Tricentenaire	1	1	7	14	5	1	3	2	2	5	1	4	0	0	0	0	19	27
Yolande	1	4	6	10	1	3	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	10	18
TOTAL	9	15	40	52	21	17	15.5	9.5	13	11.5	9	11	4	2	0	0	111.5	118
																	229.5	

Tableau 3: l'âge des usagers dans les services d'activités de jour au 31/12/2017 (chaises internes)																		
organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »		total des usagers	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂
Alive plus	15	29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15	29
APEMH	0	0	1	5	2	2	0	3	2	2	0	0	0	0	0	0	5	12
Autisme Luxembourg	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
CHNP - de Park	0	0	2	2	3	5	4	5	11	12	7	18	1	0	0	0	28	42
Fondation Autisme Luxembourg	0	0	2	3	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	4	3
Fondation Kräizbiert	0	0	0	1	0	3	0	3.5	0	1.5	0	0	0	0	0	0	0	9
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	1	0	2	0	7	2	7	5	3	1	0	0	0	0
Foyer Eiseler Heem	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	2	4	0	0	0	0	4	5
Ligue HMC	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	4	5	0	0	0	0	4	7
Op der Schock	0	0	2	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3
Tricentenaire	0	0	2	3	3	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	6	6
Yolande	4	10	10	24	6	13	12	12	27	19	25	2	14	3	9	0	107	83
TOTAL	19	39	20	38	18	27	19	29.5	48	37.5	46	34	18	4	9	0	177	201
																	378	

a. Alive plus – F.A.M.I.L.

Le foyer d'activité de jour FAMIL s'inscrit dans la philosophie de la Convention ONU, convention relative aux droits des personnes en situation de handicap et à besoins spécifiques.

Sa mission est de garantir la mise en œuvre des principes généraux énoncés par la convention et de garantir que les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques accueillis soient reconnus dans leur dignité en tant que personne, dans un principe d'égalité et de droits égaux pour tous.

Conformément à la convention ONU, le foyer s'engage à garantir que les enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques :

- bénéficient de la liberté d'expression et l'accès à l'information ;
- soient maîtres, sur la base de l'égalité avec les autres personnes, des décisions les concernant ;
- soient encouragés dans leur autonomie et leur indépendance individuelle, y compris la liberté de faire leurs propres choix ;
- soient habilités à vivre de façon inclusive dans la société tout en bénéficiant des soutiens nécessaires ;
- obtiennent pour l'exercice de leurs droits une aide adaptée à leur handicap, à leurs besoins et à leur âge ;
- aient accès à des services d'accompagnement et d'aide personnelle nécessaires pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y intégrer pour empêcher qu'ils ne soient isolés ;
- aient accès aux activités culturelles, récréatives, sportives et aux loisirs ;
- aient accès, sur base de l'égalité avec les autres, à l'éducation, à un niveau de vie adéquat, aux soins de santé, et aux services de réadaptation et thérapeutiques.

Basés sur une approche holistique et centrés sur la personne, les services proposés sont construits, organisés et développés de manière à favoriser l'autonomie, l'autodétermination et un équilibre mental et physique chez les enfants. Ils garantissent un accompagnement approprié en vue de répondre à leurs besoins et il est créé un contexte sécurisé et favorable à l'émergence de leurs pleines potentialités.

b. Apemh - Hébergement et Services asbl

Les structures d'accueil de jour de l'APEMH sont destinées à des adolescents ou adultes en situation de handicap mental avec ou sans handicap physique associé. Il s'agit de personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers protégés.

Ces structures proposent des activités variées qui sont cependant toutes de caractère occupationnel (travaux de sous-traitances, jardinage, cuisine) créatif (peinture, céramique), thérapeutique (relaxation, musique, stimulation basale) ou de loisirs (excursions, achats,...).

Capacité d'accueil des structures d'accueil de jour de l'APEMH :

- Centre de Jour Esch-sur-Alzette : 24 places
- Service d'Activités de Jour Esch-sur-Alzette : 25 places
- Centre de jour Mondorf : 18 places
- Centre de jour « Sonnenhaus » à Clervaux : 20 places

c. Autisme Luxembourg asbl

Le Centre de Jour (CDJ) concerne les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme n'ayant pas obtenu le statut du salarié handicapé. Il leur propose des activités de jour de type occupationnel, socio-pédagogique et thérapeutique. Ce service a été mis en place pour assurer la phase de transition entre la vie de travail et l'âge de retraite pour les salariés handicapés âgés. Or, aujourd'hui, il est de plus en plus confronté à des demandes de jeunes personnes qui ne sont pas aptes à travailler, ceci même en milieu protégé.

d. CHNP - « De Park » Handicap Mental : service d'activité de jour

En 2017, l'entité DE PARK a géré 5 différents services de Centre de Jour. Les activités y proposées correspondent aux capacités cognitives et motrices des participants.

Or l'année écoulée fut surtout marquée par le transfert obligé et limité dans le temps de deux Centres d'accueil de jour vers les structures de l'ancien établissement d'aide et de soins pour seniors.

En effet les travaux de modernisation et de transformation des structures actuelles dans le cadre du projet DE PARK, ont débuté au mois d'octobre pour une durée prévisible de 8 mois.

Ce transfert a comme conséquence une réorganisation des activités y offertes et de l'encadrement y presté en vue de la réorganisation de ces centres d'accueil de jour, une fois que la construction des nouveaux bâtiments sera terminée.

« De Park » du CHNP organise diverses activités en vue de permettre aux résidents de développer leurs compétences et de découvrir certains centres d'intérêts personnels. Parmi ces activités, on peut compter le jardinage, la production de jus de pommes, la collaboration avec le SIDEC, la vente de pommes de terre, les activités de sous-traitance, les activités de cartonnage et de buanderie, les ateliers de cuisine et de poterie ou encore les visites hebdomadaires du « Liewenshaff ».

Les groupes de participants dans les différents Centres de Jour se caractérisent par une plus ou moins grande homogénéité de ses participants au niveau de la dépendance, respectivement au niveau des troubles du comportement voire pathologies psychiatriques associées.

Les 83 personnes accueillies dans les structures de logement de l'entité « De Park » fréquentaient de manière périodique ou régulière soit les services d'activités de jour internes soit les structures de travail ou d'activités de jour externes (7 résidents).

À noter que notre constat de 2016 s'est confirmé en 2017, à savoir que de moins en moins de résidents de l'entité « De Park » réussissent à satisfaire aux conditions d'admission des ateliers protégés existants.

D'autre part nous constatons aussi en 2017 une augmentation significative des demandes d'admission dans nos Centres de Jour. Il semble que de plus en plus de personnes en situation de handicap ayant par moments un comportement inadapté aux règlements internes, ne trouvent leur place dans les ateliers existants.

L'admission de 6 adolescents dans les services d'hébergement a obligé DE PARK d'établir des projets d'encadrement de jour très personnalisés pour chaque adolescent en collaboration très étroite avec le Centre d'éducation différenciée et de propédeutique professionnelle de Warken. L'expression des troubles du comportement de certains adolescents ne leur permet pas toujours de suivre de manière régulière le programme offert par le Centre d'éducation.

Une fois de plus, et ce depuis 10 ans, DE PARK a réalisé un atelier artistique durant 2 mois, en collaboration avec des élèves des classes terminales du Lycée Classique de Diekirch.

En 2017, le comité des festivités du Park du CHNP a organisé, avec beaucoup de succès, deux soirées Disco, ainsi qu'une fête de carnaval pour les résidents et visiteurs de gestionnaires externes. Le traditionnel rallye a rassemblé une centaine de personnes en situation de handicap provenant des différentes régions du pays.

Par ailleurs, des activités de soutien dans divers domaines ont été organisées afin d'offrir aux résidents le meilleur encadrement possible. Il s'agit par exemple d'activités de soutien dans les domaines de la consultation psychiatrique, de la médecine rééducative, de la psychothérapie, de la musicothérapie, de la psychomotricité, du Snoezelen, du suivi socio-pédagogique, ainsi que des supervisions régulières avec un expert externe.

e. Fondation Autisme

Le Centre de Jour à Munshausen prend en charge des personnes atteintes d'autisme. Il leur propose un éventail d'activités du lundi au vendredi. Il s'agit par exemple d'activités dans un jardin, une serre, une buanderie ou une cuisine, ainsi que des activités sportives, créatives et de bureau.

Au 31 décembre 2017, 29 personnes atteintes d'autisme ont participé aux activités de jour de la Fondation Autisme.

Ces 29 personnes étaient réparties comme suit :

- 18 usagers internes (qui habitent dans notre structure)
- 7 usagers internes hébergés dans d'autres institutions
- 4 usagers externes habitant dans leur famille

Le Centre de jour à Niederfeulen prend en charge des enfants avec autisme les mardis/jeudis après-midi et les samedis pendant l'année, et la semaine complète pendant les congés scolaires d'été. Leur sont offerts des activités variées à l'intérieur (bricolage, cuisine, apprentissages individuels à table, espace sensoriel, loisirs, ordinateur, ...), comme à l'extérieur (jeux relationnels, promenade, piscine, parc animalier, parc d'attraction, bateau, spectacle, ...) tout en favorisant leur développement, leur autonomie et leur qualité de vie.

Sur l'année 2017, 11 enfants ont participé aux activités de jour à Niederfeulen.

f. Fondation Kräizbiere

Le Centre d'Accueil de Jour prend en charge 26 personnes polyhandicapées, bénéficiaires de l'Assurance-Dépendance, qui ne peuvent pas suivre une activité professionnelle à 100% ou qui n'ont pas le statut de salarié handicapé.

Le service dispose de 23 chaises, dont certaines sont occupées par deux usagers à mi-temps. Il offre aux usagers une place d'accueil et de bien-être.

Le Centre d'Accueil de Jour permet d'établir un quotidien familial et rassurant, tout en respectant le bien-être psychique et le confort physique des usagers. Les activités individuelles et collectives sont adaptées aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilitées par des outils spécifiques élaborés à leur mesure. Un projet socio-pédagogique individualisé est élaboré pour chaque usager et évalué annuellement. Ces activités motrices, cognitives, ludiques et sociales stimulent l'éveil ainsi que les capacités et les aptitudes des usagers. De même, les activités d'hygiène y ont une grande importance.

g. Fondation Sclérose en plaques

Le MS Day-Center « Um Bill » est un centre d'accueil spécialisé pour personnes atteintes de sclérose en plaques. Il est possible d'y accueillir également des personnes atteintes de maladies rares et neurologiques. Le centre propose des thérapies, soins et activités de loisir répondant aux besoins spécifiques des usagers. Il est ouvert aux usagers du lundi au jeudi de 10h00 à 17h00. Par ailleurs, le centre organise, en collaboration avec la Résidence Al Esch, des activités, deux fois par mois, les vendredi après-midi.

h. Foyer Eisleker Heem

A partir du mois de septembre 2007, l'association Eisleker Heem a ouvert un centre de jour pour accueillir des personnes gravement handicapées. Il accueille actuellement 15 usagers (6 personnes externes et 9 pensionnaires du Foyer).

i. Ligue HMC asbl

Le service d'activité de Jour de la Ligue HMC accueille 16 personnes en situation de déficience intellectuelle qui ne peuvent pas travailler dans un atelier protégé. En juillet 2015, dans le cadre du réaménagement du site de Capellen, le SAJ a déménagé temporairement de Capellen à Gasperich au 7, rue Christophe Plantin.

Le service offre un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique, adapté aux besoins spécifiques des personnes. La prise en charge se fait en mettant un accent sur l'autonomie, la participation et l'épanouissement personnel. Le service offre notamment des activités pédagogiques et occupationnelles afin de promouvoir et de préserver l'autonomie des personnes.

j. Op der Schock asbl

Notre « service d'activités de jour » dispose de 13 places externes, qui sont toutes occupées.

Les objectifs du service sont la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire, mais aussi le développement de la personnalité. Par ailleurs, il vise la

mise en place d'un encadrement permettant de développer les capacités motrices, sensibles, cognitives et sociales de l'utilisateur, en prenant en compte ses besoins individuels.

En 2017, le service a continué les différents projets mis en place l'année précédente, tel que les activités de musique mises en place avec une musicothérapeute, les activités de motricité et sur « Airtramp », ainsi que son projet avec des animaux domestiques qui se déroule hebdomadairement à une ferme pédagogique.

De plus, au cours de 2017, le travail pédagogique était accentué sur les volets suivants:

- Activités individuelles hebdomadaires pour 2 usagers, visant à favoriser le langage et la communication, et surtout l'expression des émotions à l'aide de pictogrammes adaptées
- Gestion des tensions émotionnelles et des troubles de comportement de certains usagers
- Diversifier et professionnaliser les activités créatives

k. Tricentenaire

Au Foyer Emile KÜNSCH à Walferdange sont accueillis 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean HEINISCH à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique et troubles associés (60 places).

Les services d'accueil de jour offrent aux usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité, tant individuel que collectif, selon une approche holistique et interdisciplinaire, basée sur leurs projets personnalisés, et ce dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité).

l. Yolande asbl

La Yolande asbl offre des services d'activités de jour sur les deux sites ci-après :

- Institut St Joseph (Betzdorf) ;
- Centre pour personnes handicapées Am Klouschter (Mondorf-les-Bains).

L'accueil de jour dispose d'un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques, de travail et de loisirs. L'objectif est de répondre, de façon la mieux adaptée, aux besoins individuels des usagers, ceci indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Mondorf-les-Bains constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Durant l'année 2017 le fonctionnement des ateliers a été réorienté sur base du concept de l'inclusion et amené une adaptation des horaires d'ouverture, des offres et l'ouverture vers l'extérieur.

Un projet phare est celui du « Oppene Café » sur le site de l'Institut St Joseph en collaboration avec des service-clubs.

Le centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 27 usagers externes répartis en 3 groupes. Outre les 27 usagers externes, 133 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Mondorf-les-Bains, 58 personnes, dont 57 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe, ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

1.9. Les services de formation

➔ Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires (13 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère pour un service de formation :

Tableau 1: Les services de formation - situation au 31/12/2017										
Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2017	Total des places au 31/12/2017	Dont nouvelles places 2017	nombre de places maximum	Places occupées au 31/12/2017	Population		Admissions 2017	Sorties 2017
							♀	♂		
APEMH	mental	194	120	0	120	84	34	50	24	35
Autisme Luxembourg	autisme	241	20	4	20	9	3	6	4	7
Coopérations	handicap mental	245	4	0	4	3	0	3	1	2
Fondation Kräizbiere	handicap physique	213	25	0	25	19	10	9	7	7
Foyer Esleker Heem	handicap mental léger	249	9	3	9	9	1	8	6	2
Ligue HMC	handicap mental	232	30	0	30	12	6	6	15	21
Op der Schock	handicap mental	234	15	0	15	12	7	5	8	7
Tricentenaire	handicap physique et mental	230	9	0	9	9	5	4	11	11
Yolande	handicap mental	237	12	0	12	12	8	4	3	3
TOTAL			244	7	244	169	74	95	79	95

a. APEMH – Formation et Travail

L'APEMH possède 5 sites qui se trouvent à Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Hosingen et Limpach. Au 31.12.2017, 84 personnes, à savoir des jeunes stagiaires en situation de handicap mental après leur scolarité obligatoire, y sont formées dans un centre de propédeutique professionnelle. La formation consiste en un apprentissage de compétences professionnelles dans différents métiers, renforcement des aptitudes scolaires et sociales. Les apprentissages pratiques y sont privilégiés. Le but est l'acquisition des compétences nécessaires pour trouver un emploi dans un atelier protégé ou de préférence sur le marché du travail ordinaire.

b. Autisme Luxembourg

Au 31.12.2017, neuf places étaient occupées au SFP pour des étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme.

L'objectif de la formation est de permettre à ces étudiants de développer des compétences sociales et professionnelles, ainsi que de se préparer à la vie professionnelle.

En général, la formation d'un stagiaire au SFP s'achève au bout de deux ans.

c. Coopérations

Le centre de formation (Centre de propédeutique professionnelle CPP) accueille des jeunes adultes en situation de handicap mental. L'objectif principal est leur insertion professionnelle sur le marché

de travail ordinaire ou dans des ateliers protégés, ceci dans les domaines de jardinage, de la gastronomie, du service technique (travaux polyvalents), de l'art et du design.

Le CPP fait le lien entre l'école et la vie professionnelle. Les participants ont la possibilité de s'essayer à différents métiers. Le rôle de l'éducateur est de promouvoir les compétences et talents de chaque participant en élaborant des plans individuels. A l'aide de structures clairement définies et de la proximité des travaux pratiques, le CPP encourage et favorise le processus de l'orientation professionnelle, l'accès au marché de travail, l'entrée dans la vie professionnelle et le développement personnel.

d. Fondation Kräizbiereg

Le service de formation Kräizbiereg (SFK) propose une formation professionnelle élargie à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (IMC, Ediff, classes modulaires, Lycée technique, Centre de logopédie) et/ou qui se remettent d'un traumatisme/accident (Rehazenter).

La formation est surtout d'ordre éducatif, instructif et de (ré-) apprentissage. Après leur admission les apprenants passent par une année de préparation et d'orientation avant d'entamer une formation pouvant aller jusqu'à trois ans dans le département choisi avec l'option de demander une année de prolongation selon le potentiel d'apprentissage et/ou selon l'état de santé de l'apprenant. La formation vise à faciliter l'intégration future de l'utilisateur dans un atelier protégé ou dans le monde du travail ordinaire selon ses capacités, et surtout à le préparer autant que possible à la vie active et autonome.

Les enseignements sont basés sur un plan de formation individuel. Ils sont adaptés aux capacités et aptitudes de chaque usager. Des outils spécifiques sont élaborés à leur mesure, et le dispositif pédagogique est ajusté en permanence afin de s'adapter à la situation.

De plus, des activités socio-pédagogiques, facultatives, sont planifiées pendant les vacances scolaires, favorisant ainsi l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap.

e. Foyer Eisleker Heem

En 2015, l'association a créé un service de formation pour jeunes (CPP) sur le même site que l'atelier protégé. Il offre une formation professionnelle à 6 étudiants en situation de handicap mental. Cette formation est principalement axée sur les différentes tâches de travail qui sont effectuées dans leurs ateliers. Elle leur permet de mieux se prononcer au sujet de l'employabilité et du profil de compétence du futur demandeur d'emploi, ainsi que d'élaborer un avis détaillé dans le cadre de la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé. Durant leur formation les étudiants parcourront les différents ateliers proposés par leur atelier protégé. Après avoir évalué leurs compétences concernant les différents processus de travail dans chaque atelier, l'association essaiera d'augmenter leur niveau d'autonomie par une formation individuelle dans le cadre réel de leurs ateliers. Le service fonctionne du lundi au vendredi entre 8h30 et 17h30.

f. Ligue HMC asbl

Le service de formation de la Ligue HMC, intitulé Service d'Admission, de Formation et d'Evaluation (SAFE), vise des jeunes gens présentant une déficience intellectuelle et ayant terminé leur obligation scolaire. Le but principal est d'évaluer les compétences des jeunes et de leur donner une formation,

en vue d'une orientation sur le marché ordinaire du travail ou dans un atelier d'inclusion professionnelle. Depuis juillet 2015, dans le cadre du réaménagement du site de Capellen, le SAFE est localisé temporairement à Gasperich, au 7 rue Christophe Plantin.

g. Op der Schock asbl

En 2017, 4 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans notre atelier protégé, une personne a interrompu la formation en cours d'année. Au cours de l'année 2017, 17 personnes ont fait un stage au CPP, dont 6 ont été admises définitivement en formation.

Ainsi, au 31 décembre 2017, 12 personnes handicapées ont suivi une formation professionnelle, sociale et personnelle dans le centre de propédeutique professionnelle de l'asbl Op der Schock.

En 2017, une consultante externe a été sollicitée pour transmettre les compétences de feutrage et de fabrication de papier au groupe. En plus, certaines personnes ont appris à travailler à l'aide de procédures (illustrées avec des pictogrammes) dans le domaine du nettoyage.

h. Tricentenaire asbl

Le centre de propédeutique professionnelle cible des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et toute personne en situation de handicap souhaitant se former au Centre Jean Heinisch. Le CPP offre une formation basée sur des projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi sur le marché du travail ordinaire ou en ateliers protégés. Le CPP dispose de 9 places.

i. Yolande asbl

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) de Betzdorf encadre des personnes en situation de handicap ayant terminé leur vie scolaire. Il leur offre un programme de formation qui tient compte de leurs capacités et préférences individuelles. L'objectif général est l'insertion des candidats dans un atelier protégé après 3 ans d'apprentissage.

A la fin de l'an 2017, 12 candidats y étaient inscrits.

1.10. Les services d'information, de consultation et de rencontre

➔ Participation financière par couverture du déficit

14 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'information, de consultation et de rencontre :

Tableau 1 : Les services d'information, de consultation et de rencontre - situation au 31/12/2017							
Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2017	Nombre de clients 2017	Population		Institutions, Associations	Unités de service prestées - <u>Unités à spécifier</u>
				♀	♂		
ADAPTH	sans restriction	252	565	306	259	60	910 expertises
APEMH	sans restriction	302	1256	958	298	44	18453
Autisme Luxembourg	autisme	289	282	127	155	46	5779
Coopérations	handicap mental	33	60	27	33	0	9
Fondation Autisme Luxembourg	autisme	251	414	87	327	279	1020
Fondation Kräizbiert	physique	251	344	151	193	0	2702 (Suivi) 5648 (REFO)
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	132	84	58	26	0	278 consultations individuelles psycho sociales et groupes d'entraide (pour proches et pour concernés Esch, Bill, Luxembourg et Nord) et activité Fridays in Esch
Info Handicap	tous	252	1357	433+	350+	58 Associations membres	3 samedi ou dimanche prestés (Journée de sensibilisation) 45 Rdv avec un usager durée totale de 46h et 10 min 22 Réunions externes (MFA, Steering Group, CSPH) durée totale de 44h Formations données par Info-Handicap 20 prestations de 2h = 40h Participation de Formation 65,5 heures
Ligue HMC	handicap mental	252	383	205	178	0	1052,25
Op der Schock	handicap mental	252	51	30	21	0	activités de loisirs: 233 colonies: 3 suivi : 258
Parkinson Luxembourg	Parkinson	248	132	60	72	0	630 activités dont 334 régulières 1 x vacances 3 grands événements
Solidarität mit Hörgeschädigten	Déficience auditive	248	74	37	37	115	Service social: 329 Interprétation: 185
Tricentenaire	tous	250	118	64	62	0	50 fois un bénévole a accompagné une excursion ou un voyage de groupe; 173 fois un bénévole a accompagné une personne en situation de handicap pour ses activités de loisirs; 17 services de chauffeur par un bénévole; 14 demandes de recherches sur une destination; 5 demandes de recherches pour un service de soins; 9 demandes de location de matériel de soins; 5 recherches pour un bénévole non mises en place (soit la personne avait trouvé une autre solution, soit le voyage a été reporté à 2018); 5 demandes d'informations diverses
Trisomie 21	Trisomie 21	235	470	264	206	0	105
TOTAL			5590	2807	2217	602	

a. ADAPTH

L'ADAPTH est un bureau de conseil en « conception universelle » et le Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB).

L'association offre une expertise unique aux professionnels du bâtiment du Luxembourg. Elle les assiste lors de la réalisation de projets de construction ou de rénovation en vue de réaliser des bâtiments accessibles à tous. Parmi les projets d'aménagement de lieux ouverts au public de grande envergure traités en 2017 figurent le réaménagement du Pont Adolphe, de la place de Metz et de Bruxelles, le réaménagement des places publiques autour de la station du tram Luxexpo, le renouvellement des arrêts CFL à Kleinbettingen et à Howald, le suivi de la phase 1 de l'insertion urbaine du tram au Kirchberg, des travaux du bâtiment Konrad Adenauer du Parlement Européen au

Kirchberg, des travaux à la gare d'Esch-sur-Alzette, de la construction de l'arrêt au Cents, de l'aménagement de l'Avenue F. Clement à Mondorf et du réaménagement des trottoirs le long de la rue d'Esch à la Cloche d'Or.

L'association gère annuellement quelque 270 dossiers d'aménagement de logement pour le compte de l'Assurance Dépendance. Par ailleurs, les services s'adressent aussi à tous les particuliers qui veulent rendre leur logement accessible.

En 2017, l'ADAPTH a réalisé des expertises pour 625 clients dont 565 sont des personnes privées et 60 des sociétés ou administrations.

b. APEMH – Hébergement et Services asbl

• Le Centre d'activités, de réadaptation et de rencontre

Le CARR est un lieu éducatif de découverte et de détente, offrant aux enfants et jeunes un relais entre école et famille. Il s'adresse particulièrement aux enfants et jeunes adolescents scolarisés, âgés de 4 à 16 ans, qui sont en situation de handicap associé ou non à des comportements défis ou autres types de déficiences.

Missions :

- offrir un accueil complémentaire aux enfants et jeunes, en dehors des temps d'école et des moments familiaux ;
- favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage dans un environnement collectif ;
- répondre aux besoins de répit des familles en dehors des horaires scolaires, leur permettant de conjuguer leurs responsabilités éducatives et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle ;
- permettre aux familles de faire des rencontres et des échanges.

Les activités peuvent s'articuler autour des offres d'éveil, des ateliers d'expression, de la musicothérapie, de la psychomotricité, de la thérapie équestre, des activités promenades ou piscine, des visites d'expositions et musées, des spectacles pour enfants, etc.

Il existe deux antennes CARR. Le CARR-Sud, créé en 1998, est implanté au Centre Nossbierg à Esch-sur-Alzette. Le CARR-Nord, quant à lui, a ouvert ses portes le 2 juillet 2013 dans l'enceinte du Sonnenhaus à Clervaux. Durant les périodes scolaires, les deux antennes accueillent les enfants et jeunes tous les mardis et les jeudis après-midi, de 12h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires, elles sont ouvertes tous les après-midis de 12h00 à 18h00.

• Centre Ressource Parentalité

Faisant suite à de nombreuses demandes de soutien et d'accompagnement, l'APEMH crée en août 2014 un Centre Ressource Parentalité dédié à l'accompagnement de parents en situation de handicap et de leurs enfants.

Ce jeune service à vocation nationale offre information, sensibilisation, conseil et soutien à la fonction parentale chez les personnes en situation de handicap.

Plus particulièrement, il aura pour mission de :

- Connecter, afin de mobiliser les ressources existantes par la complémentarité.
- Développer, afin de proposer des méthodes spécifiques et des outils de travail.
- Informer & Former, afin de renforcer les compétences des parents et sensibiliser les professionnels.

- Accompagner, afin d'assurer les besoins de l'enfant, des parents et de la famille dans les différentes phases de vie.

Il s'adresse :

- aux personnes en situation de handicap avec désir d'enfant ou en situation de parentalité
- aux professionnels, structures et services travaillant avec des personnes en situation de handicap.

Le Centre Ressource Parentalité propose différentes offres individuelles et de groupe pour les personnes en situation de handicap et les professionnels. En 2017, le Centre Ressource Parentalité a suivi 21 situations (= 26 personnes en situation de handicap intellectuel). 44 rencontres de groupe pour les parents en situation de handicap intellectuels étaient organisées et 292 interventions individuelles ont eu lieu. Pour les professionnels, 2 modules de formation et 1 module de sensibilisation pour 2 services différents étaient réalisés et 6 réunions visant la mise en place de collaboration et de partenariat ont eu lieu.

• **UFEP, Unité de formation et d'éducation permanente**

L'UFEP est un organisme de formation continue qui favorise la transmission et l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire afin de soutenir, tout au long de la vie, une meilleure adéquation des compétences avec les pratiques professionnelles en constante évolution.

À travers ses actions de formation, l'UFEP s'engage à promouvoir des valeurs telles que l'inclusion et la diversité, la participation et le respect de la personne. L'action de l'UFEP s'inscrit dans un cadre partenarial permettant l'échange et le transfert d'expertise entre disciplines, entre secteurs, au niveau national et international.

Depuis sa création, l'UFEP contribue, année après année, à spécialiser et à affiner son offre pour le secteur social et dans le secteur de l'aide et des soins :

- Pour offrir des formations qui répondent de façon pragmatique aux questions rencontrées quotidiennement sur le terrain.
- Pour expérimenter et soutenir de nouvelles formes d'apprentissage tout au long de la vie.

Au titre de l'année 2017, l'UFEP a contribué, directement à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre de **81 formations externes (grand catalogue), sans considération des formations internes et des conférences/journées d'études**. Ces formations externes ont réuni 1010 personnes (822 femmes, 188 hommes) issues d'horizons professionnels divers, vivant majoritairement à Luxembourg.

• **Le Centre de Compétences pour « Langage Facile » - KLARO**

Klaro est doté d'une pédagogue à temps plein et s'occupe depuis le 1^{er} avril 2012 de la coordination et de la propagation du langage facile au Luxembourg.

En 2017 la pédagogue a donné des **formations IN HOUSE** (sur mesure dans les lieux du demandeur) aux professionnels du secteur handicap, éducatif ou public:

- 9 formations de ½ journées à 2 jours se déclinant en 12 interventions, pour un total de 97 professionnels.

La **réalisation de documents en langage facile** s'est poursuivie en 2017. Les demandeurs sont invités à se familiariser d'abord avec la technique lors d'une formation (effet multiplicateur). Puis Klaro les assiste pour réaliser leurs documents. Les demandeurs qui veulent juste une traduction, sont orientés aussi vers des bureaux de traductions « facile à lire » à l'étranger vu les ressources limitées du Klaro.

Le travail de relecture (« Proofreading ») se fait en collaboration avec les Ateliers Protégés de l'APEMH.

Le Klaro-Treff pour l'APEMH a eu lieu 7 fois en 2017 pour cette soirée d'échange informelle avec les usagers en situation de handicap. Le nombre moyen de participants est de 16 personnes.

Klaro collabore également au niveau européen avec des organismes en Allemagne, Suisse et Autriche dans le cadre du Networking sur le Facile à lire et à comprendre (conférences régionales et internationales du « Netzwerk Leichte Sprache ») et participe à des projets européens afin de développer de nouvelles méthodes de participation et de communication pour les personnes en situation de handicap. Exemple : le projet européen Enable sur la coproduction avec une démarche inclusive et participation active des usagers dès le début afin de développer des services ou offres adaptées aux besoins.

- **Le Centre de Loisirs**

Le Centre de Loisirs offre des activités récréatives, culturelles ainsi que des formations continues adaptées.

c. Autisme Luxembourg

Le service d'information, de consultation et de rencontre a été en contact avec 282 personnes touchées directement ou indirectement par l'autisme.

L'objectif est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales par le biais d'activités culturelles et récréatives.

Dans le cadre du Fonds social européen, un nouveau service intitulé O.P.E.C.E. (Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité) a été créé pour la période du 01.01.2016-31.12.2017. Une prolongation du projet a été accordée jusqu'au 30 juin 2018.

Unités de service prestées dans le cadre du SICR en 2017 :

- Entretiens de famille/conseil parental ;
- Observations du comportement de l'utilisateur, dans sa vie quotidienne ou en situation particulière ;
- Passation de tests ;
- Bilans psychologiques ;
- Conseil pour les équipes encadrantes dans les différents services ;
- Participation aux réunions d'atelier et des autres services ;
- Collaboration avec le psychiatre et des intervenants spécialisés externes ;
- Elaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le projet d'accompagnement socio-pédagogique (P.A.S.P.) ;
- Participation aux réunions multidisciplinaires dans le cadre du P.A.S.P. ;
- Accompagnement, entretiens, observations et rapports lors de la phase d'observation (stage) ;
- Rapports pour la demande de soutien psycho-social dans le cadre de l'assurance dépendance et assurer les prestations accordées ;
- Rapports pour la demande du statut du salarié ;
- Rapports et/ou avis pour la Commission d'Orientation et de Reclassement professionnel ;
- Intervention lors de situations de crise, de détresse ;
- Participation à la commission d'admission ;
- Formations pour étudiants et/ou professionnels externes ;

- Entretiens individuels (entraînement social, communication, émotionnel etc.) ;
- Observation du comportement de l'utilisateur, dans sa vie quotidienne ou en situation particulière ;
- Intervention lors de situation de crise, de détresse ;
- Elaboration d'hypothèses sur les comportements problématiques afin de mettre en place le projet d'accompagnement socio-pédagogique ;
- Soutenir des équipes pour mettre en place les mesures décidées ;
- Bilans pédagogiques ;
- Préparation du stage d'observation (soutenir les équipes et les usagers) ;
- Accompagnement et évaluation du stage d'observation ;
- Rédaction des bilans pour la commission d'admission ;
- Assister à la commission d'admission (un membre du service de consultation) ;
- Traitement des dossiers d'admission ;
- Formations externes relatives à l'autisme (des Lycées, Internat Notre-Dame de Lourdes, Association Luxembourgeoise des Infirmiers/ières en Pédiatrie etc.) ;
- Entretien et soutien dans l'orientation pour les personnes atteintes d'autisme et leurs parents ;
- Personne de contact pour personnes atteintes d'autisme en milieu ouvert et assistance ponctuelle au travail ;
- Participation régulière au groupe de travail « troubles de comportements » (échange interdisciplinaire et discussions des cas avec des institutions partenaires) ;
- Collaboration avec des intervenants spécialisés externes (psychiatres, psychologues, pédagogues etc.).

d. Coopérations

Le « Service d'Information, de Consultation et de Rencontre » est composé de :

- La **Kreative Werkstatt** : Il s'agit d'un programme d'ateliers créatifs dirigés par des artistes professionnels, destinés aux personnes en situation de handicap mental en mettant l'accent sur la créativité et l'art.
- **Classes créatives** : Ce sont des ateliers créatifs dirigés par des artistes et destinés aux écoles maternelles, élémentaires et à l'Education Différenciée.
- Le **Centre Loisirs** : Ce service propose des activités de loisirs pour personnes en situation de handicap mental, en particulier pour les personnes qui vivent seules. En moyenne, 2 à 3 activités par semaine sont organisées.

e. Fondation Autisme Luxembourg

Dans le cadre de la convention « services d'information, de consultation et de rencontre », la Fondation Autisme Luxembourg offre depuis 2004 un soutien diversifié et individualisé aux personnes de tous âges atteintes d'autisme, à leurs familles et aux professionnels.

Les soutiens sont mis en place par une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés en autisme, parmi laquelle on trouve des psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs gradués et assistants sociaux.

Les interventions se font, selon les besoins, dans les milieux de vie et/ou dans les locaux de la Fondation (à Capellen ou à Munshausen).

Le service propose des soutiens basés sur 3 axes :

- **Axe 1 :** Évaluation diagnostique ainsi que réévaluation systématique et régulière des compétences et du projet pédagogique
- **Axe 2 :** Service aux familles et à la personne atteinte d'autisme : formation en autisme, information sur les services existant au Grand-Duché, soutien à domicile et appui ponctuel
- **Axe 3 :** Service aux professionnels : formation en autisme, matériel didactique spécifique, conseil, support et information

Pendant l'année 2017, 383 familles et 250 professionnels ont pu bénéficier de ce service.

f. Fondation Kräizbiereg

- **Service de rééducation fonctionnelle :**

Ce service veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice. A cet effet, sont utilisés la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques, ainsi que des techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail, ainsi qu'aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes se chargent des problèmes d'élocution et de déglutition.

- **Service ambulatoire de suivi :**

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs diplômés et gradués) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbiereg. Le service assiste la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif, psychologique ainsi que socio-professionnel.

g. Fondation sclérose en plaques

Ce service organise des consultations individuelles pour les personnes atteintes de SEP, ainsi que pour leurs proches. L'offre comprend par ailleurs l'organisation de groupes de parole pour les personnes atteintes de SEP et pour leurs proches. Un cycle de conférence est organisé régulièrement avec la participation de médecins et autres professionnels du secteur (ergo, kiné, Adem etc). Pour 2018, un programme d'entraînement en « mindfulness » (pratique de méditation) sera organisé à raison de 8 séances de 2 heures par semaine. Un cours d'aquagym et un cours de yoga complètent cette offre.

h. Info-Handicap

Le « centre national d'information et de rencontre du handicap » est à l'écoute des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des professionnels, des employeurs, des techniciens, des décideurs et d'une façon générale, de toute personne recherchant des renseignements sur le handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les activités du centre s'inspirent des mesures préconisées dans la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées et du plan d'action afférent du gouvernement luxembourgeois.

L'élément-clé du travail d'Info-Handicap est la concertation et la collaboration avec ses divers partenaires aux niveaux national et international.

En 2017 une attention particulière a été vouée à l'inclusion des jeunes par le biais de la Journée internationale des personnes en situation de handicap en proposant des informations ainsi que la participation à des activités culturelles et sportives.

Le service a participé au projet « FSE » pour rendre le site « Modesdemploi » plus attrayant et plus visible.

Info-Handicap a collaboré avec le Ministère de la Famille pour augmenter l'accessibilité des élections aux personnes handicapées.

Une collaboration avec le CET, CCDH, Nëmme mat eis asbl et Solidarität mit Hörgeschädigten asbl concernant un guide de communication accessible pour les médias a été élaboré.

Pour compléter l'offre de notre site « Eurewelcome » nous avons élaboré un cahier de charges et un Storyboard pour une application mobile.

Suite à un changement de Direction, il a été important de réaliser des coaching individuels et un teambuilding.

Selon Info-Handicap l'inclusion des personnes en situation de handicap dépend de l'application systématique des sept facteurs interdépendants ci-dessous :

- l'engagement des décideurs,
- la coordination des mesures,
- la mise en réseau des parties prenantes,
- l'application de plans d'actions,
- la gestion des connaissances,
- l'optimisation des ressources,
- la communication.

Info-Handicap gère les sites Internet suivants :

- www.info-handicap.lu
- <http://agenda.info-handicap.lu>
- <http://www.modesdemploi.lu>
- www.unokonventioun.lu
- www.welcome.lu
- www.eurewelcome.lu
- www.resolux.lu

Info-Handicap possède une page Facebook et une page LinkedIn.

i. Ligue HMC asbl

- **Day Center Bonnevoie**

Il s'agit d'un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information pour personnes en situation de handicap mental. Une centaine d'utilisateurs y sont inscrits.

Objectifs du service :

- offrir des projets et des activités dans le domaine de la formation et des loisirs,
- être un point de rencontre et de communication pour tous,
- soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et culturelle.

- **Day Center Norden**

Le Day Center Norden est situé à Burden, dans les locaux du centre Culturel « A Maesch».

Ses activités sont organisées par l'équipe existante du Day Center de Bonnevoie avec la participation d'intervenants externes.

- **Life-Academy**

→ Life-Long Learning

→ Inclusion

→ Formation

→ Empowerment

Ce service d'information, de consultation et de rencontre vise à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap à une autonomie de vie et à l'inclusion dans la société.

Il s'inscrit également dans le cadre de l'article 21 de la Convention de l'ONU portant sur le droit des personnes handicapées à la liberté d'expression et d'opinion et à l'accès à l'information.

- **Espace-Famille**

Ce service d'information, de consultation et de rencontre, géré par une psychologue (20 heures) s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

j. Op der Schock

Le « **Fräizäitservice** » organise des activités de loisirs durant la semaine et le weekend pour des personnes en situation de handicap mental. Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. Le service a organisé 3 colonies à l'étranger en vue de soulager la famille, de promouvoir l'intégration des usagers et de leur permettre de découvrir de nouveaux lieux, pays et culture. En 2017, 233 différentes activités ont été organisées, dont 51 d'une durée d'une journée entière. L'âge des usagers se situe entre 18 et 61 ans.

Le volet « **Berodung doheem** » concerne toute personne en situation de handicap mental, ainsi que les membres de sa famille. Il leur offre un accompagnement lors de projets de vie, de problèmes quotidiens, de démarches administratives, de soutien et d'accompagnement dans le suivi médical et thérapeutique, ainsi que lors du transfert vers un autre environnement de vie. En 2017, 28 familles ont sollicité ce service, dont 5 ont nécessité un accompagnement intensif.

k. Parkinson Luxembourg asbl

Le Centre Parkinson « La Tulipe » a ouvert ses portes le 1^{er} mars 2013. Ses objectifs sont :

- Des prestations pour personnes de tout âge atteintes de la maladie, leurs aidants informels et leur entourage. Il s'agit de leur permettre d'accéder à l'autonomie, l'indépendance, le bien-être, l'intégration, ainsi que de permettre la participation active des personnes concernées (exercices physiques adaptés à la maladie de Parkinson tenus par des experts).
- Mise à disposition d'informations fiables permettant aux concernés de mieux gérer la maladie.
- La promotion d'attitudes responsables, en encourageant les usagers à s'investir eux-mêmes dans l'exploitation et le développement de leurs ressources et de leurs compétences, ainsi que la

préservation de leur santé physique et psychique.

- La mise à disposition d'un lieu de rencontre pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leur entourage.
- La mise à disposition d'un environnement adéquat aux intéressés. Les usagers eux-mêmes, à travers leurs idées et leurs initiatives, créent la diversité, les spécificités et l'ambiance.
- Une collaboration étroite avec le « Luxembourg Center for Systems Biomedicine » (LCSB) et la Parkinson Research Clinic. Participation à différents groupes de travail.

En 2017, 37 personnes (concernés et aidants informels) se sont rendues au centre pour la première fois afin d'obtenir des informations sur la maladie de Parkinson.

Le centre est fréquenté par 132 usagers réguliers, dont 63 détenteurs d'une « activity card ». Malheureusement 9 usagers réguliers du Centre sont décédés au courant de l'année 2017 et 24 usagers ne peuvent plus participer aux activités suite à des problèmes de santé.

15 consultations psychologiques, 36 entretiens d'information, de consultation et d'orientation ont été réalisés ainsi que 143,5 heures d'échange psycho-sociaux, ce qui représente 2280 présences d'usagers.

Les contacts téléphoniques n'ont pas été enregistrés.

Nous distinguons plusieurs catégories d'activités proposées aux usagers du Centre Parkinson :

- les ateliers à but thérapeutique : Musculation et autonomie, Gymnastique douce, Exercices d'Orthophonie, Parkinson Boxing, Workshop Parkinson, Nordic Walking, Chants, Exercices de mémoires, Danses, Hatha Yoga, Qi-Gong)
- les groupes d'entraide (aidants informels, Parkinsoniens, Young Parkinson)
- les entretiens individuels (information, consultation, orientation,)
- les ateliers créatifs (dessins, fimo argile, décorations, bricolage, peinture méditative....)
- les activités de loisirs et d'amusement
- des activités intergénérationnelles
- des excursions et des vacances organisées par Parkinson Luxembourg asbl

Trois grands événements ont été organisés, à savoir une conférence pour la Journée Mondiale du Parkinson, le 25^{ème} anniversaire de Parkinson Luxembourg et la Fête de Noël.

Le rapport détaillé peut être consulté sur le site web www.parkinsonlux.lu.

I. Solidarität mit Hörgeschädigten asbl - Service social HörgeschädigtenBeratung S.m.H

Il s'agit d'un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes déficientes auditives.

En 2017, 60 clients, dont 7 nouveaux, ont profité du service d'accompagnement dans les domaines social et de l'emploi. Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Les deux interprètes du service ont effectué 185 interventions pour 14 personnes privées et 17 institutions

m. Tricentenaire

« 321 Vakanz » est un service spécialisé en vacances et loisirs pour personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

En 2017, le service a organisé 18 voyages et 9 excursions. Cela correspond à 2835 heures prestées par des professionnels et 2472 heures prestées par des collaborateurs bénévoles.

n. Trisomie 21 Lëtzebuerg

L'association Trisomie21 Lëtzebuerg a.s.b.l. a pour vocation d'aider les personnes porteuses d'une trisomie21 à mener une vie aussi indépendante et comblée que possible. Les nouveaux objectifs visent l'avenir professionnel et les structures d'hébergement pour les adultes et les seniors porteurs de trisomie21. L'association offre des services de **rencontre** (ateliers de cuisine, activités de vacances, colonies, weekend d'autonomie, Disco, cours de danse). Par des **activités grand-public** telles que : représentations de danse démontrant le potentiel de nos membres, Journée Mondiale T21, Trisomie21-Maart Menster, nous espérons un impact positif sur la perception de la trisomie21. Nous offrons des services d'**information** (sensibilisation dans les écoles, stands d'information, centres de documentation, articles de presse, ...) et des services de **consultation** (présence maternité, consultations médicales spécialisées, groupe de parole, accompagnement des familles, groupe parent-bébé, ...). (www.trisomie21.lu)

1.11. Logements semi-autonomes

➔ Participation financière par couverture du déficit

6 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'assistance à domicile :

Tableau 1: Les logements semi-autonomes - situation au 31/12/2017								
organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	places conventionnées	Total des places au 31/12/2017	Places occupées au 31/12/2017	Population		Journées de présences 2017
						♀	♂	
APEMH	handicap mental léger	adultes	17	17	16	7	9	5840
Association pour la création de foyers pour jeunes	handicap mental	18+	6	6	4	1	3	1460
Foyer Eisleker Heem	handicap mental léger	adultes	6	8	8	5	3	2920
Ligue HMC	handicap mental	18+	18	18	12	10	2	4144
Yolande	handicap mental léger	sans limite	7	7	5	0	5	1810
TOTAL			54	56	45	23	22	16174

Tableau 2: l'âge des usagers dans les logements semi-autonomes au 31/12/2017																		
organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »		total des usagers	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂
APEMH	0	0	2	1	1	2	1	1	3	3	0	1	0	1	0	0	7	9
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	3
Foyer Esleker Heem	0	0	0	1	2	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	5	3
Ligue HMC	0	0	3	0	4	0	2	0	1	1	0	1	0	0	0	0	10	2
Yolande	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
TOTAL	0	0	6	8	7	3	4	3	6	5	0	2	0	1	0	0	23	22
																		45

a. Apemh, hébergement et services

Le service d'accompagnement en milieu ouvert s'adresse à des personnes en situation de handicap mental et ayant les capacités à mener une vie autonome. Au 31.12.2017, 16 personnes habitent dans les structures de type semi-ouvertes.

Les logements semi-autonomes (ou semi-ouverts) sont des maisons communautaires accueillant 3 à 5 personnes. L'encadrement est quotidien, mais non permanent.

- Maison Georges Mayer, Dudelange (5 places)
- Haus Lalleng, Esch/Alzette (4 places)
- Haus Woiwer, Obercorn (4 places)
- Maison Think (3 places) :
L'encadrement dans cette maison n'est pas quotidien, les habitants sont suivis par l'équipe du service d'assistance à domicile.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes (Bamerdall)

4 personnes habitent dans trois appartements loués à la ville de Diekirch par l'ACFJ (un couple et deux personnes seules).

L'intensité de la prise en charge des personnes respectives dépend des compétences et de l'autonomie de chacun. Les quatre personnes sont accompagnées régulièrement dans leurs appartements et participent à des activités du groupé résidentiel du Foyer Bamerdall.

Le personnel encadrant leur rend visite pour les assister dans la gestion de leur argent et du ménage (courses, hygiène, contact avec administrations, tuteurs, banques et employeurs), lors de visites médicales, ainsi que lors de l'organisation des transports et de la participation aux activités de loisirs.

Le personnel du Foyer Bamerdall est disponible à tout moment pour intervenir auprès de ses clients quand les personnes de référence ne sont pas en service.

c. CHNP – Villa Phoenix (intégré dans les services d'hébergement)

d. Foyer Eisleker Heem

8 (huit) personnes vivent dans un appartement séparé et mènent une vie semi-autonome grâce au soutien régulier d'une éducatrice.

e. Ligue HMC

La Ligue HMC gère 3 services d'hébergement semi-autonomes :

- Beggener Haus 1, 54, rue Cyprien Merjai, L-2145 Luxembourg (5 places)
- Beggener Haus 2, 16, rue Nothomb, L-2232 Luxembourg (6 places)
- SAEMO (Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert), 80, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg (7 places)

f. Yolande

L'asbl Yolande dispose de 6 lits semi-autonomes au lieu-dit « Um Juck » à l'Institut St. Joseph (3 rue de Wecker, L-6832 Betzdorf) et d'un lit semi-autonome au Foyer Op de Wolleken (53, rue Laach, à L-6775 Niederanven).

Les usagers des lits semi-autonomes sont des adultes en situation de handicap mental avec un degré d'autonomie élevé. Ils y bénéficient d'un accompagnement socio-pédagogique afin de les assister dans la réalisation de leur projet de vie. L'objectif est principalement le développement de l'autonomie, de l'inclusion dans la vie sociale et professionnelle ainsi que de l'autodétermination des usagers.

1.12. Les services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes)

➔ Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'assistance à domicile :

Tableau 1 : Les services d'assistance à domicile – situation au 31/12/2017						
Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2017	Nombre de bénéficiaires	Population		Unités de service prestées en 2017 - <u>unités à spécifier</u>
				♀	♂	
APEMH	handicap mental léger	277	57	38	19	277 jours
Association pour la création de foyers pour jeunes	handicap mental	365	3	0	3	+/- 400 visites à domicile, accompagnement pour courses, visites médicales, loisirs
Autisme Luxembourg	autisme	301	16	2	14	1586
Fondation Autisme Luxembourg	autisme	234	22	6	16	1253
Fondation Kraizbiert	handicap physique	365	11	5	6	3879
Fondation Lëtzebuerger Blannenvereenegung	handicap visuel, cécité ou malvoyance	285	116	70	46	180 activités régulières 36 activités irrégulières 21 journées de formations 1650 interventions ass. à domicile 394 unités thérapeutiques
Fondation Sclérose en Plaques	sclérose en plaques	199	18	8	10	385
Foyer Eisleker Heem	handicap mental léger	365	2	1	1	120
Ligue HMC	handicap mental	365	29	13	16	7050
TOTAL			274	143	131	

Tableau 2: l'âge des usagers des services d'assistance à domicile au 31/12/2017																		
Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »		total des usagers	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂
APEMH	0	0	15	5	10	6	2	2	7	5	3	0	1	1	0	0	38	19
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Autisme Luxembourg	0	0	1	5	1	3	0	5	0	1	0	0	0	0	0	0	2	14
Fondation Autisme Luxembourg	6	15	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	16
Fondation Kraizberg	0	0	0	0	0	2	0	1	3	3	2	0	0	0	0	0	5	6
Fondation Lëtzebuerger Blannenvereenegung	0	1	2	2	7	8	9	6	11	7	9	4	12	3	20	15	70	46
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	1	1	1	1	3	2	3	3	2	1	0	0	0	8	10
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Ligue HMC	0	0	0	1	0	3	5	1	7	8	1	2	0	1	0	0	13	16
TOTAL	6	16	18	15	20	24	17	18	30	30	18	8	14	5	20	15	143	131
																		274

a. Apemh, hébergement et services

Le service d'accompagnement et de suivi (SAS) offre un accompagnement individualisé à des personnes qui vivent en appartement dans le sud et le nord du pays. Au 31 décembre 2017, 54 personnes étaient suivies par le service au sein de logements autonomes.

b. Association pour la création de foyers pour jeunes

Le service « suivi social » du Foyer Bamerdall prend actuellement en charge 3 personnes.

c. Autisme Luxembourg

Le service d'aide à domicile propose un accompagnement personnalisé dans le cadre de la vie familiale des personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme. La plupart de ces personnes sont atteintes du syndrome d'Asperger et vivent en autonomie dans leur propre domicile. Ces personnes risquent de faire l'objet d'isolement, mais aussi d'abus de la part d'individus malveillants.

De ce fait, le service vise à maintenir la personne atteinte d'autisme en contact avec d'autres personnes, réseaux et groupes sociaux, tout en favorisant activement son intégration et son autonomie maximale en fonction de son potentiel et son bien-être. A noter qu'une augmentation de l'autonomie provoque une exposition plus grande aux risques de la vie en société et donc aussi une diminution de la protection des personnes atteintes d'autisme. C'est pour cette raison que le SAD intervient activement dans la lutte contre l'abus, voire le harcèlement de la part des personnes malveillantes. En vue d'une intervention urgente, il aide à construire un réseau de personnes de référence vigilantes et intéressées au bien-être des personnes atteintes d'autisme. Ce réseau, qui collabore avec les éducateurs de référence, est constitué de diverses personnes, dont des voisins, des

collègues de travail, des membres de la famille ou d'un club que la personne atteinte d'autisme fréquente. En outre, le service encourage la participation régulière aux activités offertes dans le cadre du centre de loisirs (CDL) Autisme Luxembourg a.s.b.l. d'autres centres de proximité.

Le plus grand défi dans l'encadrement des personnes atteintes d'autisme vivant de façon autonome est le maintien des compétences et des acquis de l'expérience. Le plus souvent des interventions régulières sont nécessaires dans les domaines tels que les tâches domestiques, soins personnels, déplacements et organisation des loisirs, la gestion financière, les démarches administratives, visites médicales, collaboration avec d'autres services d'aides et/ou de soins, la promotion et le soutien dans la gestion des relations sociales, l'organisation d'activités personnalisées et de groupe, ainsi que la planification et l'organisation de voyages en groupe ou individuels.

En 2017, le SAD a pris en charge 16 personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme.

d. Fondation Autisme Luxembourg

Une équipe spécifique de professionnels de la FAL offre des services de soutien à des personnes atteintes d'autisme par le biais de Assurance Dépendance. Il s'agit par exemple de soutien psychosocial, de soutien individuel hygiène-mobilité-nutrition, ou encore de conseil entourage.

Ces services ont été prestés pour les bénéficiaires ci-après :

- 19 enfants à leur domicile, un peu partout dans le pays
- 5 enfants ont bénéficié de conseil entourage

Au total, 22 enfants ont bénéficié de soutien durant l'année 2017.

e. Fondation Kräizbiereg

Le service « Betreit Wunnen Gasperich » (BWG) à Gasperich concerne des personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans. Il leur propose des appartements en location adaptés, ainsi que des services destinés à permettre à ces personnes de jouir d'un logement autonome. Les habitations BWG sont réparties dans le quartier « Sauerwiss », qui comprend 10 logements (12 places) et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie.

f. Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung

Le Service Berodung, Betreuung a Fräizäit a comme objectif d'aider les personnes déficientes visuelles ou atteintes de cécité.

L'encadrement thérapeutique du service comprend notamment un entraînement en orientation et en mobilité. Le service vise à familiariser les clients avec les appareils et moyens accessoires adaptés au handicap de vue dans leur milieu ordinaire et essaie d'éviter l'isolation sociale.

Le service donne des formations et des cours de sensibilisation à différents groupes de population, demandant des informations sur le sujet de la cécité et la malvoyance, ou encore l'accessibilité.

Les travaux de la structure semi-autonome se sont terminés début 2015 et la structure a ouvert ses portes le premier juin. Fin décembre 2017, 10 personnes y habitent et sont également encadrées par ce service.

g. Fondation Sclérose en plaques

Le service est situé dans la Résidence Al Esch, 45, rue du Commerce, L-4067 Esch/Alzette (17 appartements et studios de différentes tailles accessibles aux personnes à mobilité réduite et leurs familles).

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP ou d'autres handicaps moteurs d'origine neurologique en assurant un accompagnement psycho-social ainsi que des aides au niveau de la tenue du ménage et des courses. L'offre est complétée par des activités communes, comme la préparation de repas dans la cuisine commune (2 fois par semaine). Le « Fridays in Esch » est une activité organisée deux après-midis par mois en collaboration avec le MS Day Center « Um Bill » proposant du bricolage et des excursions.

h. Foyer Eisleker Heem

2 personnes mènent une vie plus ou moins autonome à l'extérieur de l'institution et profitent du service « suivi ». Elles louent des studios appartenant à des privés.

i. Ligue HMC

Le Service d'Accompagnement et de Suivi est situé au 4, rue M.S. Beving, L-1234 Luxembourg.

En 2017, 30 personnes avaient un contrat d'accompagnement avec le SAS.

2. Service handicap et reclassement professionnel (S-HRP) de l'ADEM

Le « Service handicap et reclassement professionnel » a pour mission la gestion de deux volets principaux :

- Les « Commissions » relatives aux salariés handicapés (Commission médicale, Commission d'orientation et de reclassement professionnel) et aux salariés à capacité de travail réduite (Commission mixte des travailleurs incapables à exercer leur dernier poste de travail) ainsi que les secrétariats y rattachés.
- Les « aides financières » pour salariés handicapés (revenu pour personnes gravement handicapées, participations aux salaires, remboursement de la part patronale des charges de la sécurité sociale, remboursement des six jours de congé supplémentaire, remboursement des cotisations sociales pour indépendants, frais d'aménagement du poste de travail, frais de transport, mesures de reconversion) et pour salariés à capacité de travail réduite (indemnité compensatoire, indemnité d'attente, indemnité professionnelle d'attente, participations aux salaires, frais d'aménagement du poste de travail, mesures de reconversion).

2.1. Reconnaissance du statut de salarié handicapé

- **Ateliers d'information pour requérants sans emploi**

Dans le cadre de la réforme de l'ADEM, les modalités d'introduction d'une demande en reconnaissance du statut de salarié handicapé avaient été modifiées fin 2015. Dorénavant tous les

requérants sans emploi sont sollicités à prendre contact avec le secrétariat de la Commission médicale qui leur fixe une date pour un atelier d'information obligatoire avant toute introduction du statut de salarié handicapé.

Il est d'une grande importance que les requérants sans emploi participent tous à un atelier d'information. Les explications par rapport à la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé y sont développées, ainsi que les droits et les obligations qui en découlent. Ces ateliers d'information ont lieu à intervalles réguliers en langue française, allemande et/ou luxembourgeoise aux agences de l'ADEM à Luxembourg-Hamm et Esch/Belval. En cas de problèmes de compréhension, les requérants pourront se faire accompagner par une tierce personne de leur choix.

Dans un souci de transparence et de dialogue, l'ADEM garantit ainsi que toutes les personnes intéressées reçoivent les mêmes informations sur base desquelles elles peuvent prendre une décision en connaissance de cause.

En 2017, 36 ateliers d'information ont été réalisés auxquels 944 personnes ont été invitées et 775 ont effectivement participé.

2.2. La commission médicale

La commission médicale se compose de 5 membres dont:

- trois médecins ayant une spécialisation dans les domaines de la rééducation et de la réadaptation fonctionnelle ou de la psychiatrie;
- un médecin représentant l'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale;
- un médecin représentant le Ministre de la Santé.

Le secrétariat est assuré par le Service handicap et reclassement de l'ADEM.

En 2017, la commission médicale a siégé à 27 reprises et a été saisie de 965 requêtes dans le cadre des demandes en obtention du statut de salarié handicapé et du revenu pour personnes gravement handicapées. En tout, elle a prononcé 1136 décisions.

2.3. Nombre de personnes ayant obtenu la reconnaissance définitive de salarié handicapé

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénéficiaires	459	493	497	421	426	371	472	475

Reconnaisances salariés handicapés 2017								
Tranche d'âge	Reconnaisances	Reconnaisances transitoires	Refus	Irrecevables	Déboutements*	Demandes supplémentaires	Sursis	Total des décisions
< 26 ans	133	26	1	0	0	24	0	184
26 à 30	24	6	7	0	0	14	2	53
31 à 40	86	40	57	1	0	44	2	230
41 à 50	100	35	111	4	0	53	11	314
51 à 60	124	22	132	2	0	49	3	332
> 60	8	6	1	0	0	7	1	23
Totaux:	475	135	309	7	0	191	19	1136

* Demandes rejetées conformément à l'article 7 du règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

2.4. Demandes du revenu pour salariés handicapés

En 2017, 358 demandes en obtention du revenu pour salariés handicapés (RSH) ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

34 demandes de réouverture de demande du RSH au bénéfice de salariés handicapés ont été traitées et transmises au Fonds National de la Solidarité.

2.5. Demandes du revenu pour personnes gravement handicapées

124 demandes en obtention du revenu pour personnes gravement handicapées ont été traitées et transmises au Fonds National de Solidarité.

2.6. Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR)

La COR se compose de 8 membres dont:

- deux représentants du ministre ayant dans ses attributions le Travail
- un représentant de l'ADEM
- un médecin du travail
- un psychologue spécialisé dans le domaine du handicap
- un ergothérapeute spécialisé dans le domaine des aides techniques
- un éducateur gradué
- un assistant social

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service handicap et reclassement professionnel de l'ADEM.

- Total des orientations décidées et mesures proposées par la Commission d'orientation et de reclassement professionnel (COR) :

Orientation MO	Orientation AP	Participation MO	Participation AP	Cotisations Sociales	Mesures	Frais de transport	Total
253	126	194	111	12	27	8	731

MO : Marché ordinaire AP : Atelier protégé

2.7. Mesures de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelle

Le Service handicap et reclassement professionnel de l'ADEM peut assurer la prise en charge financière totale ou partielle des frais d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles.

Ces frais comprennent notamment les indemnités de réentraînement à l'effort, d'initiation, de remise au travail ainsi que d'autres frais en rapport avec ces frais comme notamment les frais d'inscription, les frais de transport, les frais de repas, le petit matériel didactique.

En 2017, le Service handicap et reclassement professionnel a pris en charge la participation financière de 35 mesures.

2.8. Réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi handicapés

Mesure de réinsertion professionnelle	Nombre
Apprentissage adultes	5
Contrat appui-emploi (CAE) Public	24
Contrat appui-emploi agrément	11
Contrat d'initiation à l'emploi (CIE)	14
Contrat de réinsertion-emploi	20
contrat appui-emploi pour jeunes sans cours scolaires	1
Dispense suite visite médicale	91
Formation ADEM	315
Formation complémentaire	3
Mesure Spéciale	126
Occupation Temporaire Indemnisée	24
Pool des assistants	2
Stage de professionnalisation	57
Service Volontaire	15
Travaux d'utilité publique	4
Total	712

2.9. Postes réservés à des personnes handicapées à charge de l'Etat

La Commission d'économies et de rationalisation (CER) du Ministère d'Etat et le Service handicap et reclassement ont proposé au Conseil de Gouvernement un certain nombre d'heures-hommes/semaine pour la création de postes réservés à des salariés handicapés.

Affectation proposée	heures-salariés / semaine
Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	880
Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région	380
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	80
Ministère de la Justice	40
Ministère de la Santé	60
Ministère de la Sécurité sociale	180
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs	40
Ministère des Affaires étrangères et européennes	160
Ministère des Finances	160
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	180
Ministère du Logement	80
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire	780
Total	3020

Pour la première fois en 2017, les 3.000 heures ont été atteintes.

Au-delà des placements effectués ci-dessus et conformément à la ligne directrice de la CER du Ministère d'Etat, la réoccupation des postes laissés vacants par un salarié handicapé a pu être effectuée également.

2.10. Autres activités

- **Outils IDA et MELBA**

Les conseillers spécialisés du Service handicap et reclassement utilisent systématiquement depuis le 1er janvier 2015 les méthodes MELBA et IDA dans leur contact avec les clients.

Ces outils permettent de reconnaître les connaissances et les compétences professionnelles d'une personne ainsi que ses capacités de travail résiduelles.

En 2017, 153 analyses IDA et 173 analyses MELBA ont été effectuées.

- **Le Café pour l'emploi**

Nouvelle initiative lancée en 2016, le café pour l'emploi vise à favoriser l'insertion de personnes en situation de handicap sur le marché du travail ordinaire. Ce projet est soutenu par l'ADEM, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, ainsi que du Ministère de la Famille et de l'Intégration et cofinancé par le Fonds social européen.

Dans le cadre de ce projet l'ADEM en collaboration avec IMS organisent des « Cafés pour l'Emploi », qui ont pour objectif la rencontre entre personnes en situation de handicap et les entreprises, et seront précédés de workshops préparatoires pour les entreprises, ainsi que pour les candidats.

En 2017, une édition a eu lieu dans les locaux de l'ADEM à Hamm.

- **Le projet « Cosp-HR »**

Le projet Cosp-HR est un projet conçu dans l'optique de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi. Concrètement, le projet « Cosp-HR » se caractérise par une collaboration interministérielle étroite entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, l'ADEM, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, le ministère de la Santé ainsi que la collaboration avec le Rehazenter et le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique.

Le concept « Cosp-HR » propose aux demandeurs d'emploi ayant le statut du salarié handicapé et/ou en reclassement externe inscrits à l'ADEM, une évaluation de l'état de santé actuel, des capacités physiques et de travail, de la résistance au stress et des compétences sociales en groupe par le biais de différents examens médicaux, suivie d'une formation et d'un encadrement dans la recherche d'un emploi.

L'objectif est d'augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi ayant le statut du salarié handicapé et/ou en reclassement externe dans un souci de les réintégrer plus facilement sur le marché de l'emploi.

Les employeurs sont impliqués le plus tôt possible dans la mise en place des concepts à travers des speed-dating, vu que ce sont les employeurs qui connaissent le mieux les critères et les qualifications selon lesquels ils vont recruter à court et à moyen terme.

Elaboré fin 2016, les premiers candidats ont été intégrés au projet dès le début de l'année 2017.

Projet COSP-HR	2017
Nombre de groupes constitués	10
Nombre de personnes ayant suivi le projet	240
Nombre de personnes ayant abandonné	33
Nombre de personnes ayant suivi le projet dans son intégralité	207
Nombre de personnes orientées (marché ordinaire et initiatives sociales)	162
<i>dont orientées vers le marché ordinaire</i>	<i>111</i>
<i>dont orientées dans une initiative sociale</i>	<i>51</i>
Nombre de personnes qui doivent suivre d'autres démarches	45
Nombre d'embauches	39

- **Examens médicaux réalisés dans le cadre du Service handicap et reclassement professionnel (S-HRP)**

Les demandes d'examens médicaux peuvent provenir du Secrétariat de la Commission médicale, du Secrétariat de la commission d'orientation et de reclassement professionnel ou bien de la Commission mixte de reclassement des travailleurs incapables à exercer leur dernier poste de travail.

- **Personnes convoquées pour la Commission médicale**
 - Nombre total des personnes convoquées aux examens médicaux : 476
 - Nombre total des personnes présentes : 349 (73% du total)
- **Personnes convoquées pour la Commission d'orientation et de reclassement professionnel**
 - Nombre total des personnes convoquées aux examens médicaux : 103
 - Nombre total des personnes présentes : 79 (77% du total)

III. Solidarité

1. Politique internationale

1.1. Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) contribue, conformément à la Stratégie Europe 2020, à l'objectif de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les autres Fonds structurels. Il concourt à atténuer les formes d'extrême pauvreté et a une forte incidence en matière d'exclusion sociale.

Au Luxembourg, le FEAD permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plate-forme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère de la Famille de l'Intégration et à la Grande Région, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Cent Buttek asbl » et de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer ». Elle s'est réunie 4 fois en 2017.

En 2017, la plate-forme de collaboration a notamment eu des échanges de vue sur les produits à adjudiquer, le stockage et la livraison des produits, les expériences des organisations partenaires, les indicateurs et le rapport annuel de mise en œuvre de l'année 2016.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 400.268 € pour l'acquisition alimentaire et à 153.827 € pour l'acquisition de l'aide matérielle de base.

Les produits alimentaires distribués sont l'huile d'olive, l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre et le thon.

Les produits de l'assistance matérielle de base distribués sont le papier hygiénique, le shampoing, le dentifrice et le gel douche.

Au Luxembourg, 11.728 personnes (4.607 ménages), dont 6.273 femmes et 5.455 hommes, ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base.

En 2017, les représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont tenu une réunion bilatérale avec les représentants de la Commission européenne.

Les discussions ont porté notamment sur les sujets suivants : le rapport annuel d'exécution pour l'année 2017, l'état des lieux de l'enquête auprès des bénéficiaires finaux, l'impact du FEAD sur la privation matérielle sévère, ainsi que sur l'information et la communication sur les actions du FEAD.

En 2017, les représentants de la Division Solidarité ont assisté aux réunions du Comité d'experts et du réseau « FEAD Network » à Bruxelles.

Les réunions du réseau « FEAD Network » ont porté sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le Luxembourg a présenté son projet national à travers le représentant du « den Cent Buttek asbl ».

1.2. Comité de la protection sociale (CPS) et le socle européen des droits sociaux

Une représentante de la Division Solidarité est membre au sein du Comité de la protection sociale (CPS). Le Comité de la protection sociale (CPS), établi par l'article 160 du Traité sur le fonctionnement

de l'Union Européenne, est un comité consultatif dont les travaux sont destinés aux Ministres de l'emploi et des affaires sociales, réunis au sein du Conseil "Emploi et politique sociale" (EPSCO).

En 2017, le Comité a redoublé ses efforts pour améliorer l'aspect multilatéral du processus de surveillance dans le cadre du Semestre Européen 2017. Il a examiné vingt-quatre recommandations formulées pour vingt-et-un Etats membres dans les domaines de la protection sociale et de l'inclusion sociale, y compris les retraites, la santé et les soins de longue durée.

Au niveau de l'inclusion sociale, le Comité a conseillé d'améliorer la couverture et l'adéquation des prestations sociales, d'assurer un lien avec l'activation et l'insertion ou la réinsertion durable sur le marché du travail et la fourniture de services de qualité, de lutter contre la pauvreté infantile et de s'attaquer au risque de dépendance à long terme à l'assistance sociale.

Le Comité a soumis son rapport annuel au Conseil EPSCO. Le rapport donne un aperçu sur les réformes effectuées par les Etats Membres dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociale. Il contient les résultats des évaluations thématiques et la mise en œuvre du programme « Peer Review ». Le rapport comporte des tableaux synthétiques reprenant les défis majeurs et les bonnes pratiques des Etats Membres dans le domaine de la protection et de l'inclusion sociale.

En 2017, le Comité a élaboré différents avis qui ont été adoptés par le Conseil EPSCO, dont notamment l'avis sur le socle européen des droits sociaux et l'avis sur les stratégies visant à rendre le travail rémunérateur.

Sur base des contributions du Comité de l'emploi et du Comité de la protection sociale, le Conseil EPSCO a mis en exergue que les stratégies visant à rendre le travail rémunérateur peuvent constituer un instrument efficace pour promouvoir la croissance, créer des emplois de qualité, réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale.

Les politiques d'activation jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs sociaux et économiques et pour favoriser le bien-être d'une personne. Elles fournissent un important filet de sécurité pour les personnes les plus vulnérables et défavorisées de la société.

Le maintien de l'efficacité d'un système de protection sociale dépend de sa capacité à rester flexible et à répondre aux besoins et aux réalités de la société tout en restant vigilant vis-à-vis des risques de dépendance à long terme à l'assistance sociale.

Le Comité a eu des échanges de vue sur les objectifs de la Stratégie Europe 2020 avec les partenaires sociaux, la « plateforme sociale » et l'EAPN (European Anti Poverty Network).

La Division Solidarité a collaboré étroitement avec les responsables du Ministère de la Sécurité sociale, de l'Inspection générale de la Sécurité Sociale (IGSS) et de la Représentation Permanente auprès de l'Union Européenne pour la réalisation des contributions à remettre au secrétariat du Comité de la protection sociale.

L'avis commun du Comité de la protection sociale et du Comité de l'emploi sur le socle européen des droits sociaux souligne que le socle est un élément fondamental pour mettre l'emploi et la protection sociale au premier rang des priorités de l'Union européenne.

1.3. Stratégie Europe 2020

La Division Solidarité coordonne l'objectif « favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté » du Programme National de Réforme (PNR) du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du semestre

européen 2017. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la contribution sur le site Internet <http://www.gouvernement.lu/5693901/2016-pnr-luxembourg-fr.pdf>.

1.4. Rapport social national 2017 (RSN)

En 2017, le questionnaire du Rapport social a porté sur le thème des réformes et mesures réalisées dans les domaines de la santé, des pensions, de l'assurance dépendance, de l'inclusion sociale et sur la situation macro-économique du pays.

1.5. Exclusion liée au logement

Une représentante de la Division Solidarité du Ministère de la Famille a participé à la conférence politique européenne annuelle organisée par la FEANTSA le 18 et 19 mai 2017 en Pologne. La FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, est une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe. Il s'agit du seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.

1.6. Stratégie nationale d'intégration des Roms

Début 2017, la Division Solidarité, en tant que « point de contact national pour l'intégration des Roms », a remis son rapport annuel à l'aide du nouvel outil de reporting mis en place par la Commission européenne.

Fin novembre 2017, la Division Solidarité a participé ensemble avec un représentant de l'ADEM et la coordinatrice du projet FSE « Outreach Youth Work » de l'Entente des Maisons de Jeunes à la plateforme européenne pour l'inclusion des Roms organisée par la Commission Européenne à Bruxelles sur le thème « *Transition from education to employment* ».

Du côté du Conseil de l'Europe, le Luxembourg a été représenté à la 14^e réunion du CAHROM qui s'est tenue en octobre 2017 à Strasbourg en France.

Le même mois, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une nouvelle Recommandation relative à un meilleur accès à la justice des Roms et des Gens du Voyage (CM/Rec(2017)10).

Lors de sa session plénière, le Parlement européen a adopté le 25 octobre 2017 une résolution sur l'intégration des Roms dans l'Union Européenne du point de vue des droits fondamentaux : lutter contre l'antitsiganisme 2017/2038(INI).

1.7. Personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes)

Depuis 2015, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région assure la coordination des politiques en faveur des personnes LGBTI. Deux personnes de référence ont été désignées pour assurer le rôle de « point de contact national gouvernemental LGBTI » auprès du Conseil de l'Europe. Le but est de coordonner et de mettre en œuvre les politiques internationales en matière de LGBTI et de les soutenir au niveau national. Les points de contact ont participé en 2017 aux tables rondes biannuelles, ainsi qu'au Forum IDAHOT organisé en mai 2017 à Bruxelles.

Madame le Ministre Corinne Cahen a signé la déclaration IDAHOT 2017, dont le but est de mettre fin aux discriminations et violences dont sont encore victimes les personnes LGBTI. En signant la déclaration, le Luxembourg s'engage notamment à faire progresser les droits des personnes LGBTI, tant à un niveau national qu'à un niveau international.

2. Politique nationale

2.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme

Tout au long de l'année 2017, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a continué la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement. La stratégie s'étend sur la période de 2013 à 2020 et elle fournit le cadre aux actions menées par le Gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement. La stratégie est basée sur le principe du « logement d'abord » et elle préconise une approche globale qui prend en compte les besoins sociaux, psychologiques et médicaux de la personne sans-abri.

Le Ministère de la Famille a finalisé l'évaluation interne à mi-parcours de la stratégie qui a été présentée le 2 mars 2017 aux acteurs actifs dans le domaine du sans-abrisme au Luxembourg dans le cadre d'une plate-forme d'échange. L'évaluation a permis d'augmenter auprès des acteurs concernés leur prise de conscience en ce qui concerne les mesures qui s'inscrivent dans la stratégie. En effet, les actions réalisées jusque-là répondaient aux objectifs visés par la stratégie sans que la plupart des acteurs y soient consciemment référé. En vue de renforcer la cohérence, le dialogue sectoriel et la transparence de la mise en œuvre des mesures de la stratégie, la nécessité de mettre en place un comité de pilotage a été soulignée.

Par ailleurs, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a continué les recensements sur le nombre des personnes hébergées auprès de dix-neuf gestionnaires de structures d'hébergement pour adultes. Un dernier recensement a été effectué en date du 15 mars 2017.

Un autre domaine d'actions a concerné la continuation de la collaboration interministérielle afin de combattre l'exclusion liée au logement chez les jeunes. Une représentante de la Division Solidarité a participé au Comité interministériel de la Jeunesse en juin et en décembre 2017. Le groupe de travail interministériel sur le thème du logement chez les jeunes s'est réuni en février et en novembre 2017. En outre, le Ministère a participé à une plate-forme d'échange avec les gestionnaires des projets « Jugendwunnen », organisée en mai 2017 par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a également été consulté concernant la proposition du plan d'action national de la jeunesse pour les années 2017 à 2020.

Le Ministère de la Famille a agréé trois nouveaux services qui complètent l'offre existante des structures d'intervention d'urgence dans le sans-abrisme. Deux haltes de nuit ont été ouvertes à la Ville de Luxembourg, dont une par la Croix-Rouge luxembourgeoise dans la Ville-Haute et une par Caritas Accueil et Solidarité dans la Ville-Basse. Avec l'ouverture du service « Premier Appel » par Inter-Actions, une permanence téléphonique pour faire le relai entre les personnes sans-abri et les structures d'urgence a été mise en place au sein de la capitale.

En 2017, d'autres groupes de travail se sont réunis pour réaliser des projets futurs en faveur de certains groupes de personnes vulnérables.

2.2. Personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes)

Dans son rôle de coordinateur des politiques en faveur des personnes LGBTI, le ministère a créé un groupe de travail réunissant les représentants des ministères, des organismes des droits de l'homme et des associations œuvrant en faveur des personnes LGBTI. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois en 2017. Les thèmes abordés portaient sur les recommandations et résolutions internationales récentes, les projets de loi déposés, les besoins des personnes transgenres et des personnes intersexuées et la préparation d'un plan d'action national pour la promotion des droits des personnes LGBTI. Des réunions bilatérales ont également eu lieu avec les autres ministères et les ONG en vue de coordonner les actions nationales futures. Un sous-groupe de travail comprenant des représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du Ministère de la Justice et du Ministère de la Santé s'est penché sur le volet juridique de la situation des personnes intersexuées.

En octobre 2017, le ministère a co-organisé avec le ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse une journée de réflexion sur le sujet « Vers une stratégie sectorielle d'éducation inclusive en faveur des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans' et intersexes ». La journée de réflexion avait réuni plus de cent acteurs du secteur de l'éducation formelle et non-formelle, du secteur de l'aide à l'enfance et des associations psycho-sociales afin de promouvoir les informations sur les questions LGBTI, mettre en avant les principaux défis qui se posent au Luxembourg et d'émettre des recommandations à mettre en place au sein des milieux éducatifs et d'accueil.

2.3. 12^{ème} rencontre participative pour l'inclusion sociale

La 12^e rencontre participative pour l'inclusion sociale organisée par EAPN Lëtzebuerg, réseau luxembourgeois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, avec le soutien du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a eu lieu le 5 juillet 2017 à Steinfort.

Les discussions ont notamment porté sur le projet de loi REVIS, le logement au Luxembourg, la pauvreté des jeunes et la précarité du travail.

La rencontre rassemblait des représentants d'associations, des personnes exposées au risque de pauvreté et Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration. Les objectifs de la conférence étaient d'instaurer un dialogue direct entre les personnes en situation de pauvreté, les professionnels et les décideurs politiques en vue de favoriser une compréhension réciproque (approche participative).

3. Etudes réalisées en 2017

3.1. Enquête auprès des organisations partenaires et des bénéficiaires finaux du FEAD

En vertu de la réglementation de la Commission européenne, il a été demandé aux États membres de mener en 2017 une enquête auprès des organisations partenaires et des bénéficiaires finaux du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Le but est de mieux comprendre la situation socio-économique des personnes, ainsi que leur opinion au sujet de l'aide accordée. La Commission européenne utilisera les résultats de l'enquête obtenus auprès de tous les États Membres pour évaluer et améliorer le FEAD.

Ainsi, suite à un appel d'offres, le Ministère a chargé l'Institut national de recherche TNS ILRES de réaliser une enquête auprès des organisations partenaires et des bénéficiaires du FEAD.

Il ressort de l'enquête que le dispositif mis en place par le Luxembourg fonctionne bien. Au Luxembourg, les personnes qui tombent dans une situation de précarité obtiennent rapidement de l'aide. Les bénéficiaires jugent les conseils obtenus auprès des organisations partenaires comme très utiles et efficaces.

3.2. Evaluation de la loi organisant l'aide sociale

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a chargé l'Université du Luxembourg de procéder à une évaluation de la loi du 18 décembre 2008 organisant l'aide sociale pour une période de 20 mois (décembre 2016 à juillet 2018). La loi en question est le résultat d'une réforme qui avait pour conséquence non seulement une réorganisation des Offices Sociaux, mais aussi des profonds changements au niveau du droit des clients, de la professionnalisation du domaine, de la collaboration avec les communes et de l'encadrement et des aides fournies aux clients. L'évaluation comprend donc une analyse de la mise en œuvre de la loi et des nouvelles mesures, ainsi qu'une analyse d'efficacité des mesures et des outils de travail sur les bénéficiaires, les acteurs des offices sociaux et les institutions impliquées.

Pour l'année 2017, l'équipe de l'Université a accompli plusieurs tâches prévues au sein d'un concept de méthodes mixtes (Mixed Methods Design). Une analyse de documents (considérant des textes législatifs, des rapports officiels et des rapports d'activité des offices sociaux) a permis de préparer les entretiens d'exploration avec des experts du domaine de l'aide sociale et de son organisation au niveau communal.

Au total, l'université a pu réaliser 35 entretiens individuels et de groupe avec 45 experts d'une durée moyenne d'une heure. A côté de ces entretiens, quatre discussions de groupe ont pu être réunies parmi les professionnels des offices sociaux (présidents, assistants sociaux et personnel administratif). Afin d'ouvrir la voie pour l'analyse de ces entretiens, suivant des méthodes sociologiques qualitatives, un système de codage a été établi moyennant les retranscriptions.

Sur base d'analyses préliminaires, l'Université a poursuivi la conception des entretiens avec des clients et bénéficiaires des offices sociaux. Le recrutement s'est fait à l'aide d'affiches dans les offices sociaux et les épiceries sociales au Luxembourg. Le nombre des participants prêts à partager leurs expériences pendant environ un trois quart d'heures s'élève à 14. Suite à la phase d'entretiens qualitatifs, le développement de questionnaires standardisés a pu commencer. Dans le but d'avoir un aperçu global et comparable des avantages et des défis de la nouvelle loi par la perspective des professionnels et des clients des offices sociaux, quatre questionnaires légèrement différents ont été conçus. La distribution des questionnaires s'est fait dans chacun des 30 offices sociaux pendant les mois de novembre et décembre, soit par voie postale, soit par visite personnelle. Partant de l'hypothèse que le groupe cible des clients est généralement difficile à atteindre et à motiver et pour augmenter le taux de retour, les chercheurs de l'Université ont assisté dans plusieurs offices sociaux pendant des demi-journées.

Au cours de l'année 2017, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et l'Université se sont rencontrés six fois lors d'un « comité de pilotage ». Ces réunions sont ciblées sur le progrès de l'étude et la consultation régulière pour l'adaptation des questions de recherche et les démarches à entreprendre.

En mars, une réunion d'information sur le but, les étapes et la participation externe requise de l'évaluation a été organisée pour les professionnels des Offices Sociaux. Comme convenu dans le « cahier spécial de charges », l'Université a rédigé deux rapports internes pour le Ministère : un rapport préliminaire en mars et un rapport intermédiaire en octobre. Dans ces rapports, des premiers résultats ont été présentés, comme l'élaboration d'organigrammes ou la description de différentes dimensions de qualité des Offices Sociaux.

3.3. Recensements sur les structures d'hébergement

En vue de la planification des politiques en matière de lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, la Division Solidarité du Ministère de la Famille et de l'Intégration effectue semestriellement un recensement sur le nombre de personnes hébergées auprès de dix-neuf gestionnaires de structures d'hébergement pour adultes depuis le 15 octobre 2012. Un dernier recensement a été effectué au 15 mars 2017³.

En date du 15 mars 2017, 2.763 personnes ont été hébergées dans les structures d'hébergement pour adultes, dont un tiers de femmes, 27% d'hommes et 40% d'enfants. 85% de la population totale vit dans des logements avec accompagnement social, 11% dans les foyers de jour et de nuit et 4% dans les foyers d'urgence.

Les femmes et les enfants sont proportionnellement plus souvent hébergés dans les logements avec accompagnement social. La population masculine prédomine dans les foyers d'urgence.

Les données collectées au cours des années montrent que le nombre total des personnes hébergées a connu constamment une forte augmentation sur une période de 5 ans. Ce nombre a progressé de 1.336 personnes au 15 octobre 2012 à 2.763 personnes au 15 mars 2017, soit une augmentation de 1.427 personnes (+107%). Le nombre de personnes accueillies au sein des centres d'accueil classique reste relativement stable au cours de la période observée, tandis que le nombre de personnes hébergées dans les logements avec accompagnement social a fortement augmenté depuis octobre 2012. Cette hausse s'explique entre autre par les efforts déployés en vue de l'augmentation de l'offre de logements avec accompagnement social.

En comparant les types de population rencontrés au sein des structures d'hébergement, on peut constater que les proportions entre femmes, hommes et enfants restent relativement identiques depuis octobre 2012. On peut constater que la population hébergée au sein des logements avec accompagnement social est plus stable que celle des centres d'accueil classique.

4. Aides financières octroyées par la division Solidarité

4.1. Secours

Les aides financières accordées par la Division Solidarité du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région se résument à des aides urgentes et ponctuelles sous forme d'un chèque permettant la survie dans l'immédiat.

Pendant l'exercice 2017, 2 personnes ont bénéficié d'une prise en charge de leurs cotisations d'assurance maladie facultative ou continuée pour un montant de 1.343 €.

Quant à la participation financière du Ministère de la Famille aux placements à l'étranger, 4 adultes ont été placés à l'étranger du fait qu'il n'existe pas d'institution adaptée à leurs besoins spécifiques au Grand-Duché. La participation du Ministère de la Famille et de l'Intégration aux frais de placement de ces adultes a été de 83.876 € en 2017.

³<http://www.gouvernement.lu/7499409/recensement-structures-hebergement-20170315.pdf>

4.2. Rapatriements

La Division Solidarité a été sollicitée pour la prise en charge de 11 rapatriements en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation financière de détresse à l'étranger. 2 rapatriements ont été financièrement pris en charge par le Ministère de la Famille pour un coût de 3.371 €. Les situations sociales des personnes concernées nécessitent souvent un suivi plus ou moins intense, vu que les personnes ne disposent normalement pas de revenus et n'ont pas de logement.

4.3. Catastrophes naturelles

En 2017, le Ministère de la Famille et de l'Intégration a continué à intervenir pour les inondations de mai/juin 2016 et celle du 22 juillet 2016.

Concernant les inondations du mai/juin 2016, le bilan au 31 décembre 2017 est le suivant :

- 36 demandes dont 35 clôturées :
 - 19 dossiers dont une aide a été accordée pour un montant total de 87.944 € ;
 - 16 dossiers dont aucune aide n'a été payée.

Concernant les inondations du 22 juillet 2016, le bilan au 31 décembre 2017 est le suivant :

- 107 demandes dont 106 clôturées :
 - 84 dossiers dont une aide a été accordée pour un montant total de 1.132.901 € ;
 - 22 dossiers dont aucune aide n'a été payée.
- 3 personnes ont fait une demande pour un prêt à taux zéro. Ces trois demandes ont été avisées favorablement.

5. Surendettement

Depuis avril 2016, la Division Solidarité a collaboré intensivement avec le Centre des technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) en vue de la mise en place d'une gestion informatique des dossiers de surendettement sur base d'un accès sécurisé. Les objectifs principaux sont une simplification administrative et une meilleure sécurité au niveau du transfert de données entre la Commission de Médiation, les services d'information et de conseil en matière de surendettement et les services sociaux. Depuis avril 2017, le nouveau système informatique est opérationnel.

En date du 31 décembre 2017, 381 dossiers sont enregistrés au répertoire électronique qui a été créé par la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement. Ce répertoire centralise les avis et informations établis dans le cadre de la procédure de surendettement et informe sur l'état d'avancement de la procédure. A noter que les dossiers de surendettement qui ont été ouverts avant l'entrée en vigueur de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement et qui n'ont pas subi de modification majeure ne sont pas inscrits dans ce répertoire.

Les 381 dossiers inscrits au répertoire depuis 2014 ont nécessité l'intervention de l'un des deux Services d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS). Les SICS n'interviennent non seulement dans le cadre de la procédure de surendettement au niveau de la Commission de Médiation, mais également au niveau de la Justice de Paix.

Des 381 dossiers inscrits au répertoire électronique au 31 décembre 2017, 308 (81%) se trouvent dans la phase de règlement conventionnel, 50 dossiers (13%) sont dans la phase de redressement judiciaire et 23 dossiers (6%) se trouvent dans la phase de rétablissement personnel. Le juge de paix a prononcé

la clôture du rétablissement personnel dans 16 des 23 dossiers se trouvant dans la phase de rétablissement personnel.

Quant aux 308 dossiers se trouvant dans la phase de règlement conventionnel, 137 dossiers sont inactifs pour différentes raisons (abandon de la procédure par le débiteur, refus d'admission par la Commission de médiation, création d'un nouveau numéro de dossier suite à la séparation d'un couple, échec de la phase de règlement conventionnel sans que le débiteur n'ait fait une demande au juge de paix pour entrer dans la phase de redressement judiciaire). Parmi les 171 dossiers actifs de la phase de règlement conventionnel, 32 dossiers sont en cours d'admission au 31 décembre 2017. 20 dossiers ont été admis et sont en attente d'une proposition de plan. Pour 16 dossiers, un moratoire des paiements est en cours. Un plan de redressement conventionnel a été mis en place pour 103 dossiers.

5.1. Commission de médiation en matière de surendettement

En 2017, la Commission de Médiation en matière de surendettement a siégé 10 fois. Elle a pris 296 décisions concernant les dossiers de surendettement, donc 30 décisions en moyenne par réunion.

56 demandes d'admission à la procédure du règlement conventionnel des dettes ont été déposées en 2017 (84 demandes en 2016 et 80 demandes en 2015) :

- Au 31 décembre 2017, 25 dossiers se trouvaient en phase d'instruction en vue de leur admissibilité (47 au 31 décembre 2016).
- Pour 4 dossiers, la demande a été retirée par les débiteurs avant que la Commission n'ait pu statuer sur l'admissibilité.
- La Commission de Médiation a statué sur l'admission de 27 dossiers en 2017 (36 en 2016). Parmi ceux-ci, 20 ont été admis à la procédure du règlement conventionnel des dettes et 7 n'ont pas été admis.

En considérant seulement les dossiers admis en 2017, 4 dossiers ont fait l'objet d'un plan de redressement. 5 dossiers ont échoué au niveau de la phase du règlement conventionnel et pour 1 dossier la mise en place d'un moratoire de paiement des dettes a été décidée. Au 31 décembre 2017, 10 dossiers sont en cours en vue de la préparation d'un plan de redressement.

5.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement

Le Fonds d'assainissement a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre du règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

En 2017, 2 nouvelles conventions ont été signées, une en relation avec un plan de redressement conventionnel et une en relation avec un plan de redressement judiciaire. Le montant total des prêts accordés s'élève à 25.469 €. En 2017, le Fonds a récupéré la somme de 24.214 € en remboursement de prêts accordés antérieurement.

5.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)

Les missions premières du Service d'information et de conseil en matière de surendettement sont d'informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement, d'élaborer des projets de plans de règlement conventionnel, de participer aux procédures de règlement des dettes et de contrôler l'exécution des engagements pris par les personnes surendettées. Ce service est assuré par Inter-Actions asbl et par la Ligue Médico-Sociale.

En matière de prévention du surendettement, le SICS d'Inter-Actions a donné des séances de formation et d'information. Un atelier sur le sujet de la consommation responsable et du risque de surendettement a été organisé dans le cadre de la semaine pédagogique du Lycée Technique Mathias Adam. Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a également tenu plusieurs cours sur la problématique du surendettement. Une nouvelle version de la brochure intitulée « Éviter le surendettement » a vu le jour fin 2017. Les deux SICS ont participé à différents groupes de travail sur le thème de la prévention du surendettement.

En 2017, les SICS ont enregistré 2.705 demandes d'informations sans prise de rendez-vous. Au total, 332 clients ont demandé un premier rendez-vous au SICS en 2017. Parmi ces clients, un tiers ne s'est pas présenté à ce rendez-vous.

La Commission de Médiation a enregistré 56 demandes d'admission en 2017, dont 4 ont été retirées avant qu'elle puisse statuer sur l'admissibilité. Les 52 demandes d'admission pouvant être prises en compte pour 2017 (83 demandes en 2016, 78 demandes en 2015) correspondent à 61 débiteurs différents (107 débiteurs en 2016, 97 débiteurs en 2015). Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a enregistré 18 demandes d'admission pour 20 débiteurs en 2017 (50 demandes d'admission pour 62 débiteurs en 2016 ; 63 demandes d'admission pour 79 débiteurs en 2015), tandis que le SICS d'Inter-Actions a noté 34 demandes d'admission pour 41 débiteurs (33 demandes d'admission pour 45 débiteurs en 2016 ; 15 demandes pour 18 débiteurs en 2015).

En analysant le profil des 61 débiteurs, on peut constater que la répartition des sexes est presque égalitaire. Peu de débiteurs sont âgés de moins de 30 ans (13%). La majorité d'entre eux est âgée entre 31 et 50 ans (61%). Les personnes âgées de 51 ans ou plus représentent environ un quart de la clientèle.

51% des débiteurs est de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'UE représentent 46% des débiteurs, tandis que seulement 3% des débiteurs sont originaires d'un pays tiers.

Quant au statut professionnel, un tiers des personnes surendettées ont le statut de salarié, 18% d'entre elles bénéficient du RMG et 16% sont des chômeurs indemnisés. Les personnes pensionnées ou invalides représentent 13 % des débiteurs, tandis que 15% n'ont pas de statut professionnel. Les personnes employées dans le cadre d'une mesure d'insertion professionnelle représentent 5% des personnes surendettées. Il n'y a pas de débiteurs indépendants ou employés au sein de la fonction publique.

Concernant la composition de ménage, 44% des personnes concernées habitent seules. 23% des débiteurs vivent en couple et ont des enfants, tandis que 8% sont en couple, mais n'ont pas d'enfant. 21% des clients vivent en famille monoparentale. 4% des demandeurs vivent dans une forme de ménage différente de celles précitées.

54% des ménages ayant déposé une demande d'admission à la loi sur le surendettement n'ont pas d'enfants. 15% des ménages ont un enfant à charge, 15% ont deux enfants à charge et 10% ont trois enfants à charge. Les ménages avec 4 enfants représentent 6% des ménages concernés. Au total, 51 enfants vivent dans les ménages des personnes ayant introduit une demande d'admission en 2017.

Quant à l'état civil, 36% des débiteurs sont divorcés, 31% sont célibataires, 28% sont mariés, 3 % sont pacsés et 2% des personnes sont veuves.

6. Formation

6.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999. Elle est organisée conjointement avec le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

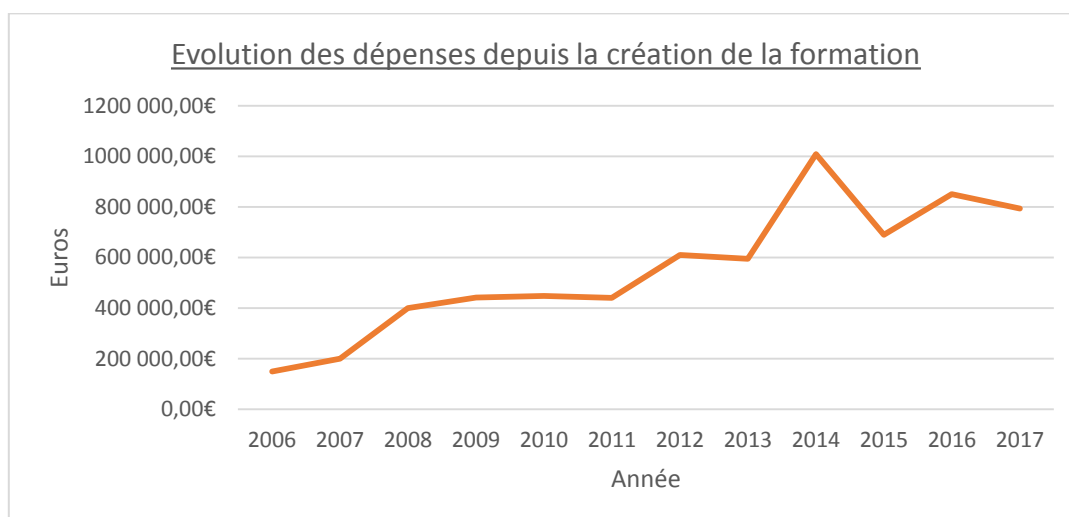
Au cours de l'année 2017, une nouvelle formation a débuté au Centre national de Formation professionnelle continue (CNFPC) à Ettelbruck. Six sessions d'examens et une session d'examen de rattrapage ont été organisées. 152 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 105 réussites (69%), 35 ajournements (23%) et 12 échecs (8%).

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a enregistré 91 nouvelles demandes (5 hommes et 86 femmes) en 2017. Au 31 décembre 2017, 254 personnes (18 hommes et 236 femmes) sont toujours sur la liste d'attente pour accéder à la formation aux fonctions d'aide socio-familiale.

6.2. Auxiliaire de vie

La formation d'auxiliaire de vie prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation de l'école. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Vu que bon nombre d'institutions n'ont pas de recettes pour effectuer ce paiement, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région dispose d'un article budgétaire spécifique à cet effet. Pour l'année 2017, les indemnités d'apprentissage de 97 élèves se trouvant en classe de 11^{ième} et de 12^{ième} ont été prises en charge via cet article budgétaire.

De 2006 à 2014, le budget affecté à la formation de l'auxiliaire de vie a fortement augmenté. Les dépenses ont été moins importantes en 2015 et se stabilisent actuellement à un haut niveau.



7. Action Hiver 2016/2017

L'Action Hiver (Wanteraktioun) est une action humanitaire organisée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg depuis l'hiver 2001/2002 et dont le but est d'éviter que des personnes ne souffrent d'hypothermie par périodes de grand froid.

Depuis 2012, la société Luxairport met à la disposition du Ministère un bâtiment désaffecté sis au 2b, route de Trèves au Findel ce qui permet de loger les personnes sans-abri dans un seul endroit. Quelques personnes sont hébergées au Foyer Abrisud à Esch/Alzette.

L'Action Hiver est organisée par le Ministère en étroite collaboration avec Inter-Actions asbl, Caritas Accueil et Solidarité asbl, ainsi que la Croix-Rouge luxembourgeoise. Les associations et organismes suivants sont étroitement associés à son organisation : Croix-Rouge-Doheem Versuergt et son service « Réfugiés », l'association Stëmm vun der Strooss, le Comité national de Défense sociale/Vollekskichen, Jugend- an Drogenhëllef, Femmes en Détresse, le Foyer Abrisud, la Police grand-ducale, Médecins du Monde, l'Office luxembourgeois d'Accueil et d'Intégration, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Santé, le Ministère des Transports, les Chemins de Fer luxembourgeois/ Parachute, la Ville de Luxembourg - Direction des Affaires sociales et les Autobus de la Ville de Luxembourg ainsi que la Ville d'Esch/Alzette.

Depuis décembre 2013, un Centre de Jour est mis en place par la Croix-Rouge luxembourgeoise, en partenariat avec le Ministère. Les personnes sans abri y sont accueillies et un repas chaud leur est proposé à midi. Par ailleurs, des permanences infirmières et médicales y sont régulièrement assurées par des professionnels bénévoles.

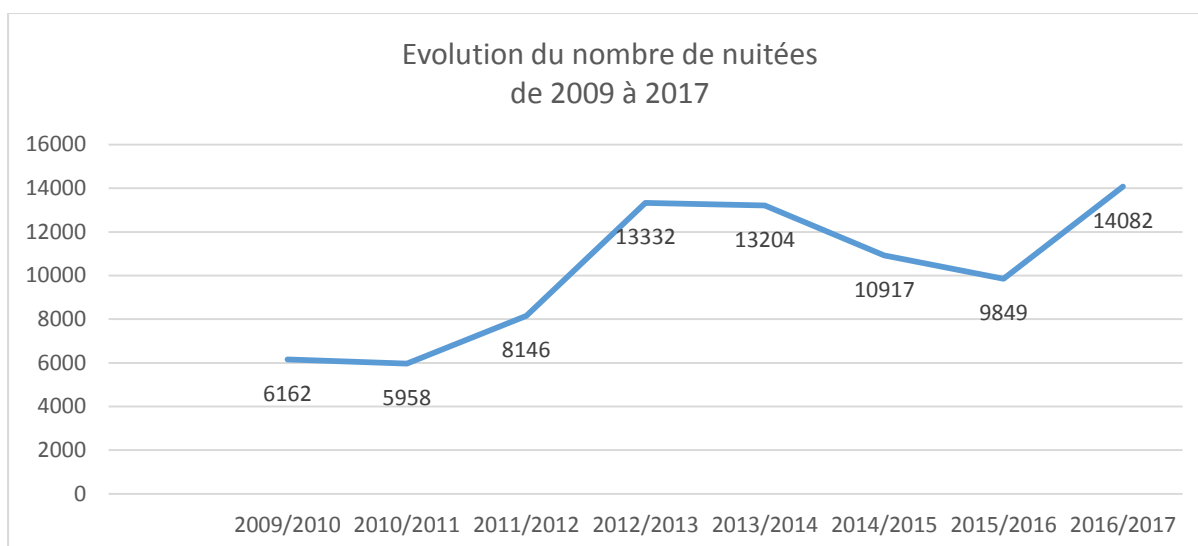
L'Action Hiver 2016/2017 a débuté le 1^{er} décembre 2016 pour se terminer le 31 mars 2017. En tout, 14.082 nuitées sont comptabilisées pour le Foyer de Nuit, de même que 20.972 fréquentations du Centre de Jour. Au total, 2.029 personnes ont fréquenté les services.

Par rapport à l'édition 2015/2016 de l'Action Hiver, on constate une augmentation de 13,5 % du nombre de personnes accueillies au Foyer de Jour. Le nombre des personnes accueillies augmente de 522 à 864 au Foyer de Nuit, c'est-à-dire une augmentation de 65,5%.

En ce qui concerne le Foyer de Jour, 91% des personnes étaient de sexe masculin. Avec 57% les personnes âgées de 26 à 45 ans constituent le groupe d'âge le plus important. Parmi les personnes fréquentant le Centre de Jour, 54% sont des ressortissants de l'Union européenne (hors Luxembourg), 37% des personnes sont issues d'un pays non membre de l'Union européenne et 9% sont des Luxembourgeois.

Quant au Foyer de Nuit, la majorité des personnes fréquentant celui-ci est de sexe masculin (94.5%). 51,5% des personnes appartiennent à la catégorie d'âge de 26 à 45 ans qui constitue le groupe d'âge le plus important. 62% des personnes accueillies sont ressortissants de l'Union Européenne (hors Luxembourg), 31 % ont la nationalité d'un pays non-membre de l'Union Européenne et 6,5 % sont de nationalité luxembourgeoise.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution du nombre de nuitées des 8 dernières années.



8. Services conventionnés pour adultes

La contribution financière prévue par l'Etat pour les services conventionnés pour adultes pour l'année budgétaire 2017 s'élève à 19.517.000 €, déduction faite des recettes ordinaires qui sont estimées à 707.300 €. Ceci représente une augmentation de 24 %, soit de 3.764.500 € par rapport à l'année 2016. Elle englobe 191 postes de personnel pour un coût de 16.521.900 €. Le nombre de postes de personnel a augmenté de 35 postes, soit de 22 %.

8.1. Structures d'hébergement

- **Projet Housing First**

Lancé en octobre 2014, le service Housing First du Comité National de Défense Sociale (CNDS) offre des logements à long terme à des personnes sans-abri de longue durée. Le concept se base sur le fait que la personne sans-abri a besoin avant tout d'un logement, ses autres problèmes pouvant être abordés par la suite.

Le CNDS dispose de 20 studios dans un même bâtiment (« congregate housing ») et accompagne 2 bénéficiaires dans des studios dispersés à travers le Luxembourg (« scattered housing »).

27 personnes adultes ont été accueillies dans le cadre du Housing First en 2017, dont 21 hommes (78%) et 6 femmes (22%).

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de personnes	0	0	2	4	7	14
%	0%	0%	7%	15%	26%	52%

Quant à la durée de séjour, 22% des bénéficiaires est logé depuis moins d'un an dans le cadre du Housing First. Un quart est hébergé depuis une durée de 1 à 2 ans. 52% des personnes sont accueillies depuis plus de 2 ans. Cette longue durée de séjour s'explique par l'objectif du Housing First de fournir un logement stable à des personnes sans-abris de longue durée.

Âge	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	61 - 70
Nombre de clients	0	0	3	11	10	3
%	0%	0%	11%	41%	37%	11%

Quant à l'âge de la population, 3 personnes ont moins de 40 ans. 11 personnes sont âgées entre 41 et 50 ans, 10 personnes entre 51 et 60 ans et 3 personnes ont plus de 61 ans. La moyenne d'âge est assez élevée avec 50 ans, comme le concept prévoit une population qui a vécu pendant une longue durée à la rue.

En ce qui concerne les nationalités, 16 bénéficiaires possèdent la nationalité luxembourgeoise, 6 personnes sont des ressortissants de l'Union Européenne et 5 personnes sont originaires d'un pays tiers.

- **Halte de nuit**

En 2017, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a conventionné une nouvelle structure avec Caritas Accueil et Solidarité, la Halte de Nuit « L'Espoir » (Nuetswaach).

La Halte de nuit a ouvert ses portes en avril 2017 dans le quartier de la Gare de la Ville de Luxembourg. Cette structure de bas seuil est ouverte tous les jours de 22.00 à 06.00 heures et peut accueillir une dizaine de personnes. Un des 10 lits de la Nuetswaach sert de lit d'urgence au service « Premier Appel » de l'organisme gestionnaire Inter-Actions asbl.

La structure permet aux personnes de se reposer pendant la nuit, de se réchauffer, de se laver, de laver les vêtements, de prendre une collation et un petit-déjeuner. L'accompagnement par un chien y est toléré.

L'objectif de ce projet innovant est de créer des conditions favorables permettant de renouer le contact avec les personnes les plus exclues. Le public est constitué de personnes majeures qui sont à la rue, des personnes désocialisées et fragilisées qui ont vécu des années d'errance, des personnes vivant dans des squats et des personnes qui présentent des problèmes psychiques, des troubles psychiatriques ou des problèmes d'addiction.

De cette manière, pourront être mises à l'abri les personnes les plus vulnérables qui ne trouvent pas de place ou un encadrement adapté à leur situation dans une des structures existantes.

En 2017, 123 personnes ont été accueillies, dont 105 hommes (85%) et 18 femmes (15%).

Âge de la population cible	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	inconnu	TOTAL
Nombre de clients	10	14	27	36	18	5	13	123
%	8%	11%	22%	29%	15%	4%	11%	100%

La majorité des personnes ont entre 31 et 60 ans (66%). 19% des personnes accueillies ont moins de 30 ans. 4% des personnes ont plus de 61 ans. Pour 11 % des personnes, l'âge est inconnu.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	Inconnue	TOTAL
Nombre de personnes	16	70	22	15	123
%	13%	57%	18%	12%	100%

13 % des personnes accueillies dans la Halte de nuit sont de nationalité luxembourgeoise. 57% des personnes sont issues de l'Union Européenne. Elles proviennent en majeure partie du Portugal, de l'Italie, de l'Espagne et de la Roumanie. Le nombre de ressortissants de pays tiers s'élève à 18%. Pour 12% des personnes, la nationalité est inconnue.

37 bénéficiaires de la Halte de nuit ont pu trouver une place au Centre Ulysse, à l'Abrigado ou au Foyer Abrisud. 15 personnes sont retournées dans leur pays d'origine. 8 personnes ont pu trouver un logement privatif. 2 personnes ont été accueillies par l'association Liewen Dobaussen qui œuvre dans le domaine de la psychiatrie extra-hospitalière. 1 personne a été hébergée dans un foyer de l'OLAI.

En plus de la Halte de nuit de Caritas Accueil et Solidarité, la Croix-Rouge luxembourgeoise a ouvert en mai 2017 la Halte de nuit Abricoeur. Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a conclu une convention avec la Croix-Rouge luxembourgeoise pour cette structure depuis janvier 2018.

- **Foyers d'urgence de nuit**

Les foyers d'urgence de nuit sont ouverts toutes les nuits de l'année. Ces foyers mettent temporairement à disposition une possibilité d'hébergement à des adultes sans abri ou menacés de sans-abrisme. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques : précarité du logement, problèmes de santé, conduites addictives et psychiques, difficultés financières, difficultés judiciaires, etc.

Le Foyer « Abrisud » dispose de 18 lits (14 lits hommes et 4 lits femmes). Le « Centre Ulysse » dispose d'une capacité de 64 lits (56 lits hommes et 8 lits femmes), ainsi que de deux lits d'urgence. Bien que le Centre Ulysse soit conçu comme un foyer d'urgence, il faut constater que le séjour de dépannage devient pour un certain nombre de personnes un séjour de longue durée. Depuis le début de l'année 2015, 13 chambres individuelles sont destinées à des personnes sans-abris de longue durée ayant une problématique de dépendance et/ou de maladie psychiatrique.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Nombre de clients différents		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Centre Ulysse – Caritas Accueil et Solidarité	225	22.604	179	46	18.663	3.941
Foyer de nuit Abrisud – Ville d'Esch/Alzette	152	6.363	123	29	5.019	1.344
TOTAL	377	28.967	302	75	23.682	5.285

En 2017, les foyers d'urgence de nuit ont connu un total de 28.967 nuitées pour 377 personnes, dont 80% d'hommes et 20% de femmes. Le taux moyen d'occupation est élevé et se situe pour les deux institutions à 97%.

Evolutions dans les foyers d'urgence de nuit au cours des 8 dernières années				
Année	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour
2010	658 personnes	25.399 nuitées	83,84%	38,6 jours
2011	601 personnes	26.795 nuitées	88,45%	44,6 jours
2012	407 personnes	28.581 nuitées	94,08%	70,2 jours
2013	372 personnes	28.256 nuitées	93,27%	76,0 jours
2014	396 personnes	27.816 nuitées	92,93%	70,2 jours
2015	405 personnes	28.005 nuitées	93,57%	69,1 jours
2016	354 personnes	28.721 nuitées	95,96%	81,1 jours
2017	377 personnes	28.967 nuitées	96,78%	76,8 jours

Au cours des huit dernières années, le nombre de clients différents a diminué constamment jusqu'en 2013. Il a augmenté de nouveau en 2014/2015 pour connaître une baisse sensible en 2016. En 2017, le nombre de clients différents se stabilise à 377 personnes.

Quant à l'évolution du nombre de nuitées et du taux moyen d'occupation au cours des huit dernières années, ils ont connu une augmentation jusqu'en 2012 et se stabilisent actuellement à un haut niveau. En 2010, la durée moyenne de séjour se situait à un peu plus d'un mois. Depuis 2012, les personnes restent un peu plus de 2 mois dans ces structures. La durée moyenne de séjour est de 77 jours en 2017.

Séjour de la population aux foyers de nuit						
Durée du séjour	1 – 3 jours	4 – 7 jours	1 semaine à < 1mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	>6 mois
Nombre de clients différents	101	22	50	85	46	73
%	27%	6%	13%	23%	12%	19%

Parmi les 377 personnes hébergées dans les foyers d'urgence, 33% des personnes ne font qu'un séjour de courte durée (même pourcentage qu'en 2016). 19% des personnes séjournent au-delà de six mois dans ces foyers par rapport à 23% en 2016.

Souvent ces personnes présentent plusieurs problématiques associées (p.ex. âge avancé ou troubles psychiques et problème de dépendance, troubles psychiques et/ou cas limite d'handicap). Au Centre Ulysse, 64 % de la population totale présente des troubles psychiatriques et/ou de dépendance. La solution de l'hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge vu que l'orientation vers des institutions spécialisées se veut difficile en raison des problématiques multiples que présentent ces personnes et du marché du logement défavorable.

Âge	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	61 – 70	71 - 80
Nombre de clients	42	45	112	92	56	23	7
%	11%	12%	30%	24%	15%	6%	2%

La moyenne d'âge dans les foyers d'urgence se situe à 41 ans en 2017 (42 ans en 2016, 41 ans en 2015, 39 ans en 2014). Les usagers âgés de moins de 30 ans représentent 23% des personnes hébergeant en foyer d'urgence. 54% des clients est âgée entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes de 51 ans ou plus représentent 23% de la population.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	Indéterminée
Nombre de personnes	176	150	50	1
%	47%	40%	13%	0,3%

Les personnes accueillies dans les foyers d'urgence représentent une trentaine de nationalités différentes. 47% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, 40% sont issues de l'Union Européenne. Le nombre de ressortissants de pays tiers s'élève à 13%.

• Structures d'hébergement pour adultes

Les structures d'hébergement proposent diverses formes de logements tels que des foyers, des chambres individuelles, communauté de vie ou studio/appartement à des personnes fragilisées qui ont besoin de soutien avant de vivre de manière autonome. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents usagers.

Ces structures fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Ils œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale par le biais du logement, serait-ce en raison de problèmes financiers ou de surendettement, de la perte du travail, de difficultés relationnelles/violence, d'ennuis de santé ou encore en raison de l'insalubrité des logements.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon la/les problématique(s) présentée(s) par les personnes, allant d'une présence permanente en journée jusqu'à un accompagnement sporadique en cas de besoin. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
CNDS (CAC, LEA et Foyer Nei Aarbecht)	118	78	24	7	9
Caritas Accueil et Solidarité (CAS)	94	64	24	2	4
Wunnéngshëllef	309	70	112	58	69
Ennerdaach asbl	116	12	38	37	29
Agence Immobilière Sociale (AIS)	1.808	371	575	431	431
Co-labor	14	7	4	3	0
Jongenheem LSE-Adultes	22	3	11	4	4
Maison Michels (Ville d'Esch/Alzette)	12	10	2	0	0
AIS Kordall	277	51	92	70	64
TOTAL	2.770	666	882	612	610

Le parc locatif des structures d'hébergement a permis de loger 2.770 en 2017. 1.222 enfants et 1.548 personnes adultes différentes, dont 43% d'hommes et 57% de femmes ont été hébergés.

Séjour de la population								
Durée de séjour		Nombre de personnes					TOTAL	
		< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois		Plus de 24 mois
CNDS		4	13	26	27	32	16	118
CAS		2	1	4	21	6	60	94
Wunnéngshëllef		3	13	24	60	108	101	309
Ennerdaach asbl		0	14	0	11	15	76	116
AIS		25	100	130	353	730	470	1.808
Co-labor		0	0	0	7	0	7	14
LSE-Adultes		0	0	5	3	10	4	22
Maison Michels		0	1	1	0	2	8	12
AIS Kordall		2	15	58	46	75	81	277
TOTAL	Nombre	36	157	248	528	978	823	2.770
	%	1%	6%	9%	19%	35%	30%	100%

65% des usagers restent au-delà d'un an dans les structures d'hébergement. Le laps de temps pendant lequel les personnes sont hébergées devrait leur permettre d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour se réinsérer dans la société avec ou sans suivi social. Les structures de logement en milieu ouvert observent des durées de séjour plus longues pouvant aller au-delà de deux ans. Un bon nombre d'usagers rencontrent d'importantes difficultés à trouver des logements à des prix accessibles sur le marché locatif privé.

Tranche d'âge de la population										
Âge		Nombre de personnes							TOTAL	
		< 18	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	61 – 70		> 71
CNDS		16	15	15	21	29	19	3	0	118
CAS		6	2	5	9	16	35	18	3	94
Wunnéngshëllef		127	42	38	50	36	15	1	0	309
Ennerdaach asbl		66	10	8	14	16	2	0	0	116
AIS		862	223	74	287	249	92	17	4	1.808
Co-labor		3	0	2	2	1	4	2	0	14
LSE-Adultes		8	5	1	2	6	0	0	0	22
Maison Michels		0	0	0	1	3	7	1	0	12
AIS Kordall		134	28	19	41	41	13	1	0	277
TOTAL	Nombre	1.222	325	162	427	397	187	43	7	2.770
	%	44%	12%	6%	15%	14%	7%	2%	0%	100%

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge, on peut relever que la grande majorité des usagers, soit 62%, ont moins de 30 ans. 29% des personnes ont entre 31 et 50 ans. Les personnes ayant plus de 51 ans représentent 9% des bénéficiaires. La moyenne d'âge est de 25 ans.

Nationalité de la population					
Nationalité	Nombre de personnes				TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	Inconnue	
CNDS	52	49	17	0	118
CAS	58	31	5	0	94
Wunnéngshëllef	90	111	108	0	309
Ennerdaach asbl	27	71	18	0	116
AIS	327	701	763	17	1.808
Co-labor	2	4	8	0	14
LSE-Adultes	8	10	4	0	22
Maison Michels	9	3	0	0	12
AIS Kordall	96	136	45	0	277
TOTAL	Nombre	669	1.116	968	17
	%	24%	40%	35%	1%
					2.770
					100%

Quant à la nationalité, on constate que 24% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, alors que les ressortissants UE représentent 40%. Les ressortissants non UE représentent 35% de la population des structures d'hébergement. Leur proportion a augmenté constamment au cours des dernières années.

Evolution dans les structures d'hébergement pour adultes au cours des 6 dernières années*					
Année	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
2012	937	231	303	210	193
2013	1.056	265	343	233	215
2014	1.147	319	363	249	216
2015	1.405	370	448	292	291
2016	2.086	532	663	444	440
2017	2.770	666	882	612	610

*Le total « Nombre de clients différents » peut légèrement différer de la somme des adultes et des mineurs car le sexe ou l'âge des personnes est parfois inconnu au moment recensé.

Le nombre de personnes accueillies dans les structures d'hébergement pour adultes a connu une forte augmentation au cours de 6 dernières années. En effet, ce nombre a presque triplé entre 2012 et 2017. Cette hausse s'explique par l'extension de l'offre au niveau des structures d'accueil, la signature de nouvelles conventions et l'augmentation des capacités de l'Agence Immobilière Sociale. La proportion d'adultes varie entre 56 et 59 % au cours des années, alors que celle des enfants varie entre 41 et 44 %. La proportion d'hommes parmi les adultes varie entre 43 et 47 %, tandis que celle des femmes varie entre 53 et 57 %.

- **Structures de logement spécialisées pour jeunes adultes**

La population cible des structures de logement spécialisées pour jeunes adultes sont des personnes de 18 à 30 ans souhaitant vivre de manière autonome, mais nécessitant un encadrement individuel dans leurs activités de la vie quotidienne. Ces personnes sont le plus souvent issues de milieux défavorisés et sont en rupture sociale et/ou en décrochage scolaire.

De manière générale, les jeunes adultes vivent de façon indépendante dans leur chambre (simple ou double), dans un espace communautaire ou dans un logement individuel et peuvent utiliser des infrastructures communes tels que buanderie, cuisine, salle de séjour ou salle de bains.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Jugend-Wunnen - Wunnéngshëllef	91	48	43	0	0
Betreit Wunnen fir Jonk Leit - Hesper	10	7	3	0	0
La Main Tendue a.s.b.l.	5	2	2	1	0
TOTAL	106	57	48	1	0

En 2017, les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont accueilli 106 personnes différentes.

Il s'agit principalement de jeunes qui ne peuvent ou ne veulent plus habiter avec leurs parents en raison de conflits permanents, mais qui nécessitent néanmoins un soutien et un accompagnement sur le plan socio-éducatif, scolaire ou professionnel.

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de personnes	9	18	13	21	20	25
%	8%	17%	12%	20%	19%	24%

La durée de séjour dans les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes est variable et peut s'étendre sur une période allant de quelques semaines à plusieurs mois, voire années. La durée de séjour est inférieure à 3 mois pour un quart des jeunes. 32% des jeunes font un séjour allant de 3 mois à un an et 43% d'entre eux passent plus de 12 mois dans ces structures.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE
Nombre de personnes	47	33	26
%	44%	31%	25%

Les Luxembourgeois constituent avec 44% la majorité des jeunes résidents. Les jeunes ayant une nationalité d'un autre pays de l'UE représentent 31% et 25% des personnes ont une nationalité d'un pays tiers.

Evolution dans les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes au cours des 6 dernières années				
Année	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants
		Hommes	Femmes	
2012	107	56	50	1
2013	105	50	54	1
2014	112	49	60	3
2015	130	51	73	6
2016	101	51	49	1
2017	106	57	48	1

Au cours des 6 dernières années, les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont accueilli entre 101 et 130 personnes différentes. En effet, le nombre de personnes différentes étaient relativement stable jusqu'en 2014. En 2015, il a augmenté considérablement. Notons qu'en 2015, le nombre de jeunes femmes et enfants étaient proportionnellement plus élevés que les années précédentes. Depuis 2016, le nombre de personnes différentes atteint de nouveau un seuil identique à celui d'avant 2015.

8.2. Structures de jour

- **Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)**

La Vollekskichen offre des repas à prix modérés à des personnes avec un revenu modeste. Elle constitue un lieu de rencontre pour personnes isolées. Elle est ouverte tous les jours de l'année.

En 2017, elle a préparé un total de 26.573 repas.

Repas midi, jours ouvrables	19 779
Repas soir, jours ouvrables	611
Repas midi, week-end et jours de fête	5 282
Repas soir, week-end et jours de fête	901
Total repas 2017	26 573

En moyenne, la Vollekskichen sert 79 repas par jour.

Evolution des repas vendus par année									
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des repas vendus	28 005	30 648	30 490	33 533	33 547	23 040	24 477	24 034	26 573

Le nombre de repas vendus avait fortement diminué en 2014, ce qui s'explique surtout par le fait que la Vollekskichen n'est plus impliquée directement à l'Action Hiver. Depuis l'édition 2013/2014 de l'Action Hiver, des repas gratuits sont distribués dans une structure qui est également située à Bonnevoie. Depuis 2014, le nombre de repas vendus augmente de nouveau.

- **Téistuff (Caritas Accueil et Solidarité)**

La « Teistuff », située au Centre Ulysse, est un centre de jour ouvert pour personnes défavorisées et/ou sans abri. Depuis l'ouverture du bistrot social « Le Courage » en face du Centre Ulysse, on peut observer que la Téistuff est un peu moins fréquentée qu'avant. Parmi les prestations pour les personnes ne séjournant pas au Foyer Ulysse, figurent la douche publique, la possibilité de faire leur lessive, la distribution de sandwichs et boissons gratuites et des aides ponctuelles (écoute, conseils). Depuis septembre 2017, l'accès à la Téistuff est limité aux résidents du Centre Ulysse, ainsi qu'aux personnes réalisant une activité spécifique.

8.3. Services d'encadrement par le travail

Les services d'encadrement par le travail ont encadré au total 484 personnes en 2017. La population est essentiellement masculine (79%).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Co-labor	146	125	21
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi pour jeunes	22	21	1
Nei Aarbecht (CNDS)	88	75	13
Services de l'Entraide (CNDS)	179	127	52
Naturaarbechten (CNDS)	24	23	1
Vollekskichen (CNDS)	25	9	16
TOTAL	484	380 (79%)	104 (21%)

Aux 484 personnes bénéficiant d'une mise au travail par les services énumérés ci-dessus s'ajoutent 92 jeunes qui ont pu bénéficier d'un bilan de compétences à la Schläifmillen.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Âge							TOTAL
	<18	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	
Co-labor	0	9	22	45	33	31	0	140*
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi	0	15	7	0	0	0	0	22
Nei Aarbecht (CNDS)	0	21	10	18	17	21	1	88
Services de l'Entraide (CNDS)	0	7	11	58	54	49	0	179
Naturaarbechten (CNDS)	0	1	4	8	6	5	0	24
Vollekskichen (CNDS)	0	2	3	4	8	8	0	25
TOTAL	0	55	57	133	118	114	1	478
%	0%	12%	12%	28%	25%	24%	0%	100%

*6 personnes qui ont participé à un projet pilote n'ont pas été pris en compte.

La population des services d'encadrement par le travail est en moyenne âgée de 40 ans. La population de moins de 30 ans qui est concernée par le chômage élevé des jeunes représente 23% des personnes encadrées. 53% de la population est âgée entre 31 et 50 ans, tandis que ceux âgés de plus de 51 ans représentent 24% des bénéficiaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nationalité			TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	
Co-labor	54	60	32	146
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi	20	2	0	22
Nei Aarbecht (CNDS)	34	26	28	88
Services de l'Entraide (CNDS)	92	64	23	179
Naturaarbechten (CNDS)	15	4	5	24
Volleksskichen (CNDS)	9	10	6	25
TOTAL	224	166	94	484
%	46%	34%	20%	100%

La majorité des personnes suivies par les services d'encadrement par le travail est de nationalité luxembourgeoise avec 46%. Les ressortissants de l'Union Européenne représentent 34% de la population, tandis que le pourcentage de personnes issues de pays tiers s'élève à 20%.

Evolution dans les structures d'encadrement par le travail au cours des 6 dernières années			
Année	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
2012	342	298 (87%)	44 (13%)
2013	381	325 (85%)	56 (15%)
2014	382	320 (84%)	63 (16%)
2015	399	330 (83%)	69 (17%)
2016	453	363 (80%)	90 (20%)
2017	484	380 (79%)	104 (21%)

Le nombre de clients différents dans les structures d'encadrement par le travail a constamment augmenté au cours de 6 dernières années. Il a connu une augmentation de 42 % entre 2012 et 2017. Cette hausse s'explique par les investissements qui ont été effectués dans les structures d'encadrement par le travail. Au cours des années, la proportion des femmes bénéficiant des mesures de travail proposées a constamment augmenté et est passée de 13% en 2012 à 21% en 2017.

Les différents services d'encadrement par le travail qui ont une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

- **Co-labor** : Au total, 146 personnes étaient engagées auprès de Co-labor à travers différentes mesures d'insertion en 2017 (119 en 2016). Les 21 femmes engagées au cours de l'année 2016

ne représentent que 14% des participants, étant donné que l'espace vert est un secteur moins recherché par les femmes. La moyenne d'âge de la population se situe à 40 ans. Parmi les personnes encadrées en 2017, 22 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation, 35 personnes ont quitté les différents projets d'insertion sans perspective d'emploi au moment du départ et 83 personnes continuent leur projet professionnel auprès de Co-labor en 2018. 6 personnes ont participé à un projet pilote s'adressant à des bénéficiaires de protection internationale.

- **Schläifmillen (Inter-Actions)** : En 2017, 21 hommes et 1 femme ont travaillé dans une mesure d'emploi pour jeunes à la Schläifmillen. Un bilan de compétence servant à détecter leurs compétences et leurs faiblesses en matière d'emploi a été proposé à 92 jeunes. Les différentes mesures proposées à la Schläifmillen s'adressent exclusivement à des jeunes de moins de 30 ans.
- **Service ACT ! – Accompagnement et Coaching pour le Travail (Inter-Actions)** : La mission du service ACT ! consiste dans l'aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Le service assure l'encadrement psycho-social des jeunes de l'atelier Schläifmillen, des salariés sous contrats CDD de la société Polygone et des bénéficiaires du RMG sélectionnés par le Service Régional d'Action Sociale pour participer à l'atelier socio-professionnel. Le public cible sont des demandeurs d'emploi avec peu de qualifications présentant des problèmes psycho-sociaux. En 2017, le service ACT ! a pris en charge l'encadrement de 307 usagers. La majorité des personnes encadrées est de sexe masculin (77%) et a moins de 30 ans (60%). La moyenne d'âge se situe à 32 ans. 34% des personnes encadrées ont la nationalité luxembourgeoise, 40% sont des ressortissants de l'Union Européenne et 26% sont originaires de pays tiers.
- **Nei Aarbecht (Comité National de Défense Sociale)** : Durant l'année 2017, Nei Aarbecht a encadré au total 88 personnes. La moyenne d'âge est de 38 ans. Depuis juin 2016, le service « distribution meubles » est opérationnel. Il vise la mise à disposition de meubles à des personnes vulnérables, y compris les familles réfugiées, et la mise en œuvre de mesures d'activation qui incluent des personnes ayant obtenu le statut de réfugié.
- **Services de l'Entraide (Comité National de Défense Sociale)** : En 2017, 179 personnes (127 hommes et 52 femmes) ont été suivies par les Services de l'Entraide. La moyenne d'âge des personnes encadrées est de 43 ans. En plus des 179 personnes encadrées, 17 personnes ont bénéficié d'un contrat de type « bénévole ». Les Services de l'Entraide effectuent différents travaux, entre autres dans les domaines du jardinage, collecte de vêtements, cuisine et tourisme.
- **Naturaarbechten (Comité National de Défense Sociale)** : En 2017, Naturaarbechten a encadré 24 personnes, majoritairement de sexe masculin. 29% sont encadrées durant 1 à 6 mois, tandis que 71% des personnes sont encadrées pendant plus de 6 mois. La moyenne d'âge se situe à 40 ans. 9 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.
- **Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)** : La Vollekskichen a encadré 25 personnes en 2017 dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle ou d'un bénévolat, dont 9 hommes et 16 femmes. La moyenne d'âge se situe à 43 ans. 4 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.

8.4. Services de suivi social

- **Le Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale LSKO (Lëtzebuenger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter) de la Croix-Rouge luxembourgeoise**

La mission du LSKO (équipe mobile) vise à garantir une intégration sociale optimale au niveau régional des personnes concernées. Le LSKO a comme mission de soutenir les communes et les offices sociaux dans leur tâche d'autonomiser les personnes ayant le statut de réfugié politique. Les communes peuvent recourir à cette équipe d'un côté pour les familles nécessitant un suivi intensif dû à la différence culturelle et aux problèmes de communication.

Il a comme mission, en dehors du suivi spécialisé avec les familles, la mise en réseau avec les autres institutions, telles que l'école, les services de la santé, les services psychologiques, les services du domaine du logement et de favoriser le travail communautaire au sein des différentes communes, voire régions.

Avec l'appui d'un interprétariat interculturel, des assistants sociaux aident les bénéficiaires de protection internationale (personnes ayant obtenu le statut de réfugié) à s'intégrer au mieux dans la société luxembourgeoise. Prioritairement, ce sont les personnes et les familles réfugiées les plus vulnérables et ne disposant pas ou peu de ressources propres qui bénéficient d'un appui par la mise en place de mesures destinées à augmenter leur degré d'autonomie (empowerment).

Le LSKO soutient également ces personnes dans la création de nouveaux liens avec la population locale. Dans ce contexte, le service remonte les besoins détectés vers les instances communales et contribue au besoin à la mise en œuvre d'un plan d'intégration communal en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Le LSKO a suivi 1.865 personnes, dont 1.047 adultes (56%) et 818 mineurs (44%). Il a organisé 36 workshops pour 250 participants permettant la diffusion d'informations sur le travail, le logement, l'intégration, le déménagement et les démarches administratives.

Le nombre de dossiers pris en charge s'élève à 835 en 2017. La grande majorité d'entre eux concerne des personnes ayant le statut de réfugié (88%). Le LSKO accompagne une population relativement jeune. Quant aux nationalités, le LSKO accompagne en grande majorité des personnes qui ne sont pas ressortissantes de l'Union Européenne. Les nationalités les plus représentées sont la Syrie et l'Irak.

- **Service Aide Familiale (Arcus)**

Le service Aide Familiale est un service d'aide à domicile offrant un accompagnement aux personnes ayant besoin d'une aide extérieure pour maintenir le déroulement habituel de la vie au foyer par exemple en cas de maladie, de grossesse ou de handicap. Le service intervient sur base d'un certificat médical ou sur demande de l'Office National de l'Enfance. Il propose une aide essentiellement d'ordre pratique (ménage, repas, courses, ...). Une participation aux frais est calculée sur base des revenus du ménage et du nombre de personnes vivant au sein de celui-ci.

En 2017, 60 familles monoparentales, 80 couples avec enfant(s), 21 femmes seules et 11 hommes seuls ont bénéficié du service d'aide familiale.

Quant à la nationalité, 52% des usagers sont de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissantes de l'Union Européenne représentent 34% des personnes encadrées, tandis que ceux provenant d'un pays tiers représentent 14% de la population.

Quant aux motifs d'intervention du service Aide Familiale, les cas de maladie représentent la majorité des raisons d'intervention avec 68%. 14% des interventions du service sont dû à une grossesse, tandis que 8% des interventions ont pour motif le dépannage. 8% des interventions sont engendrées par la maladie psychiatrique. Le surmenage représente 2% des motifs d'intervention.

- **Service d'accompagnement social - SAS (Ligue médico-sociale)**

Le service d'accompagnement social offre une aide sociale à long terme et en milieu ouvert sur tout le territoire du Luxembourg à des personnes fragilisées présentant des problèmes sociaux. Il s'agit d'un service de deuxième ligne, c'est-à-dire que la demande d'accompagnement est introduite par l'intermédiaire d'un service social de première ligne ou par un tribunal. Le but de l'accompagnement social est la restauration de l'autonomie du client et une stabilisation de sa situation pour éviter une déchéance sociale.

En 2017, 871 ménages ont été accompagnés par le SAS.

433 dossiers étaient couplés à une gestion financière, dont 138 gestions financières volontaires. 96 dossiers ont été suivis dans le cadre d'une mesure de protection de personnes majeures incapables. Le nombre de dossiers pris en charge dans le cadre de la loi sur le surendettement s'élève à 199.

Le nombre de dossiers ouverts dans le cadre d'une mesure de protection de la jeunesse s'élève à 36 dossiers. 158 dossiers relèvent de la convention avec l'agence immobilière sociale (AIS). 27 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'article 16 de la loi sur le Revenu Minimum Garanti.

- **Service Orientation et Consultations psychologiques – OC (Caritas Accueil et Solidarité)**

Le Service Orientation et Consultations psychologiques (OC) oriente les personnes nouvellement accueillies au foyer d'urgence « Ulysse » et élabore un plan d'aide. Il assure également le suivi psychologique des clients de Caritas Accueil et Solidarité. Ainsi, le service OC a mené 1.152 entretiens psychologiques en 2017. Une collaboration étroite avec le CHNP a été mise en place afin d'assurer des permanences psychiatriques au Centre Ulysse.

8.5. Spëndchen asbl

Cette centrale d'approvisionnement organise la collecte, l'achat et la distribution d'une centaine de produits aux épiceries sociales. Les membres fondateurs sont Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise et l'Aarbechtshëllef a.s.b.l., qui est partenaire logistique des épiceries sociales.

Actuellement, la Spëndchen travaille avec une trentaine de fournisseurs fixes, qui proposent leurs marchandises gratuitement ou à des prix très bas. Elle garantit l'approvisionnement permanent d'une centaine d'articles qui sont distribués dans les épiceries sociales.

En 2017, 8 épiceries sociales ont été gérées par la Croix-Rouge (à Differdange, Echternach, Rollingen, Weidingen/Wiltz, Clervaux, Steinfort, Remich et Grevenmacher) et 4 épiceries sociales ont été gérées par Caritas (à Esch/Alzette, Luxembourg, Redange/Attert et à Diekirch). Trois Cent Buttek existent à Bettembourg, Lamadelaine et Beggen, de même que « Eis Epicerie Zolwer » à Soleuvre.

En 2017, les épiceries sociales ont comptabilisé 97.403 passages en caisse, soit une augmentation de 54% par rapport à 2016, essentiellement dû au programme FEAD. La valeur moyenne du panier par client par passage de caisse est de 15,04 euros. La participation demandée au client est de l'ordre d'un tiers du prix normal.

Depuis la mise en place du programme du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) en 2015, douze produits sont distribués gratuitement dans les épiceries sociales, les Cent Buttek, « Eis Epicerie Zolwer » et l'office social Ieweschte Syrdall après évaluation des besoins des ménages.

Depuis octobre 2015, le nouveau Centre National de Collecte et de Tri (CNCT) a ouvert ses portes pour les dons vestimentaires. Le projet a pour objet de regrouper les différentes structures œuvrant dans la collecte de vêtements et d'exploiter un centre commun de tri et de répartition des vêtements collectés. Il permet d'éviter le gaspillage, tout en assurant une redistribution équitable. En 2017, 256 bénévoles ont presté 1.545 heures au Centre de Collecte et de Tri. Le nombre total de vêtements triés s'élève à 147.950 kg. En 2017, 10 personnes ont réalisé une mise au travail au CNCT.

8.6. Travail communautaire

Le travail communautaire a comme objectif principal de promouvoir la cohésion d'un groupe de personnes de quartiers ou de régions moins développés dans le cadre moyen du pays, en diminuant les inégalités et en augmentant leur degré de participation à la vie sociale.

Ce travail communautaire se fait à travers la connaissance et des contacts quotidiens avec les acteurs du quartier (institutions, services, commerçants et habitants) et dans le cadre de manifestations organisées ponctuellement.

Le Ministère conventionne les organismes suivants dans le domaine du travail communautaire :

- **Travail Communautaire Gare-Bonnevoie et Dudelange (Inter-Actions)** : La population visée peut bénéficier de différentes activités proposées par Inter-Actions dans les quartiers Schmelz et Petite Italie à Dudelange et dans le quartier de Gare-Bonnevoie à Luxembourg, comme par exemple des cours de langues, des ateliers créatifs ou interculturels, l'organisation de fêtes. Des permanences sociales sont également proposées.
- **Atelier Zeralda (Caritas Jeunes et Familles)** : Cette asbl organise de nombreuses activités ayant pour objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier Paffendall.
- **Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg** : Situé à Beggen, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg est au 31 décembre 2017 en relation avec 58 familles (+/- 140 personnes) ayant vécu ou vivant toujours dans des situations de précarité et/ou d'exclusion. Le nombre des bénévoles à cette date est de 34 personnes. Différentes activités et ateliers créatifs et thématiques ont été organisés au cours de l'année 2017. L'année 2017 était marquée par de nombreuses manifestations et activités à l'occasion du 60^e anniversaire du mouvement internationale ATD Quart Monde, du 100^e anniversaire de son fondateur et du 30^e anniversaire de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.
- **Travail social communautaire de l'ASTI (association de soutien aux travailleurs immigrés asbl)** : Le travail social communautaire de l'ASTI vise à promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers du nord de la Ville de Luxembourg. Il propose des cours de langues luxembourgeoise et française, du coaching linguistique et des tables de conversation. Il organise par ailleurs des activités pour des personnes âgées de plus de 50 ans et a créé une plateforme d'échange préventive.

9. Offices Sociaux

En 2017, la contribution financière prévue pour les 30 offices sociaux a été d'environ 20 millions d'euros. Aux termes de la loi, l'Etat et les communes prennent à charge à part égale le déficit annuel de l'aide accordée. La contribution englobe 127,5 postes de personnel, dont 86 postes d'encadrement social et 41,5 postes administratifs.

9.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux

Au cours de l'année 2017, les 30 offices sociaux ont encodé 52.413 dossiers. Notons que les grands offices ouvrent seulement un dossier informatisé pour les secours à être accordés ou notifiés par le Conseil d'administration selon l'article 18 de la loi sur l'aide sociale.

La majorité des personnes qui s'adressent à l'office social ont entre 30 et 50 ans (48,5 %), dont 23,5% dans la catégorie d'âge de 40 à 49 ans et 25 % dans la catégorie d'âge de 50 et 59 ans.

Au niveau des nationalités, 32 % des demandeurs sont luxembourgeois, 27 % portugais, 5 % français, 4 % italiens, 3 % syriens. Les autres nationalités représentent 2 % des clients de l'office social.

54 % des clients de l'office social sont de sexe féminin et 46 % de sexe masculin.

9.2. Secours financiers accordés

Au cours de l'année 2017, les 30 offices sociaux ont dispensé des secours financiers non remboursables pour un montant total de 3.458.551 €. On constate une légère diminution de 100.000 € par rapport à 2016. Les secours sont pris en charge à moitié par le Ministère de la Famille et à moitié par les communes.

Source: SIGI	Compte provisoire (janvier 2018)	Pourcentage
Aides exceptionnelles	36.018 €	1 %
Aides financières diverses	462.250 €	13 %
Aides besoins quotidiens	389.033 €	11 %
Frais administratifs	61.258 €	2 %
Aides ménages (électricité, gaz, eau, alimentation, taxes communales)	1.111.127 €	32 %
Secours humanitaire urgent	11.381 €	1 %
Santé	597.152 €	17 %
Logement	790.332 €	23 %
TOTAL	3.458.551 €	100 %

Les frais de ménage, où on retrouve les frais d'énergie, mais aussi les frais de l'alimentation, représentent 32 % des aides accordées. Parmi ces 32 %, l'aide alimentaire domine avec un montant de 883.347 €. L'aide accordée pour subvenir au coût du logement représente 23 %.

Les besoins élémentaires de santé représentent 23 % des frais. Les secours humanitaires de 11.381 € sont entièrement pris en charge par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

9.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)

Avances récupérables - Source SIGI	Dépenses	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Caisse de Pension	16.967 €	0,2%	12	0,1%
Curateur	14.163 €	0,1%	6	0,1%
Administration de l'Emploi	136.250 €	1,3%	71	0,8%
Total Avances récupérables	167.380 €	1,6%	89	1,0%
Avances remboursables - Source SIGI				
Caisse nationale de Santé	1.100.085 €	10,3%	1.407	15,4%
Bénéficiaires	2.167.913 €	20,2%	1.267	13,9%
Caisse nationale des prestations familiales	713.970 €	6,7%	358	3,9%
Fonds national de solidarité	270.932 €	2,5%	198	2,2%
Gestion	5.795.813 €	54,0%	3.385	37,1%
Tiers payant social déchargé	333.580 €	3,1%	530	5,8%
Tiers payant social déchargé (remb. Min. de la Santé)	137.174 €	1,3%	1.863	20,4%
Précarité énergétique (avances)	9.392 €	0,1%	11	0,1%
Précarité énergétique déchargé (remb. MDDI)	1.795 €	0,02%	3	0,03%
Cautionnement	29.510 €	0,3%	19	0,2%
Autres	2.194 €	0,02%	4	0,04%
Total Avances remboursables	10.562.358 €	98,4%	9.045	99,0%
Total Avances récupérables/ remboursables	10.729.738 €	100,0%	9.134	100,0%

Les Offices sociaux accordent à côté des aides non-remboursables également des aides remboursables. Le montant total de ces avances s'élève à 4.933.925 €. Ce montant est plus élevé que le montant total des secours non-remboursables. La majorité des personnes demandant de l'aide à un Office social rembourse donc l'aide financière accordée.

Les Offices sociaux ont presté des gestions financières d'un montant total de 5.795.813 € en 2017.

Le projet concernant l'assistance aux ménages en situation de précarité énergétique instauré en 2017 est jusqu'ici peu utilisé.

Selon l'article 32 de la loi sur l'aide sociale, les Offices sociaux peuvent être chargés par les communes de fournir des prestations supplémentaires. Le montant total de ces aides s'élève à 480.253 €.

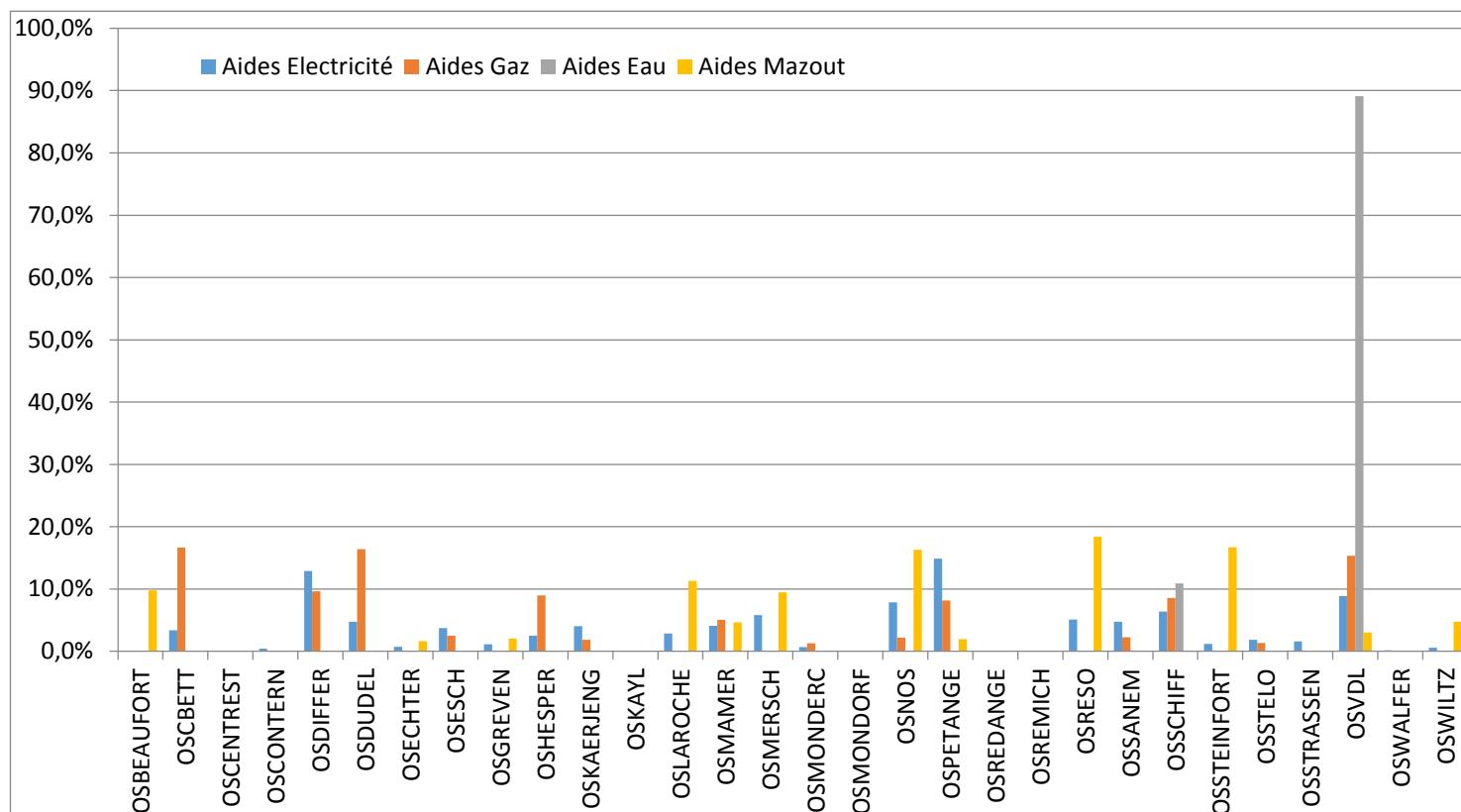
Les secours financiers constituent seulement une partie mineure des tâches des travailleurs sociaux. La majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non-matérielles, comme notamment les conseils, les renseignements et les guidances socio-éducatives.

9.4. Formation continue

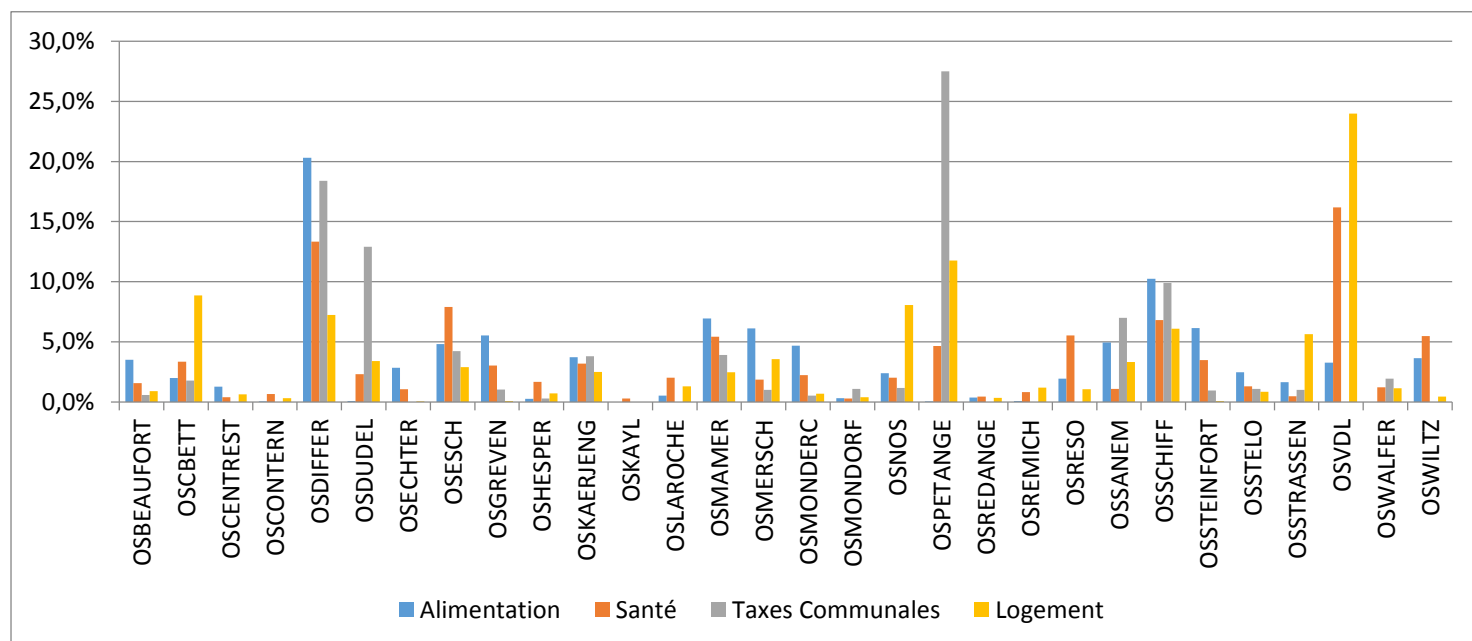
Avec l'INAP, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en concertation avec les Offices sociaux, a continué à mettre en place des formations spécifiques aux Offices sociaux.

9.5. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire)

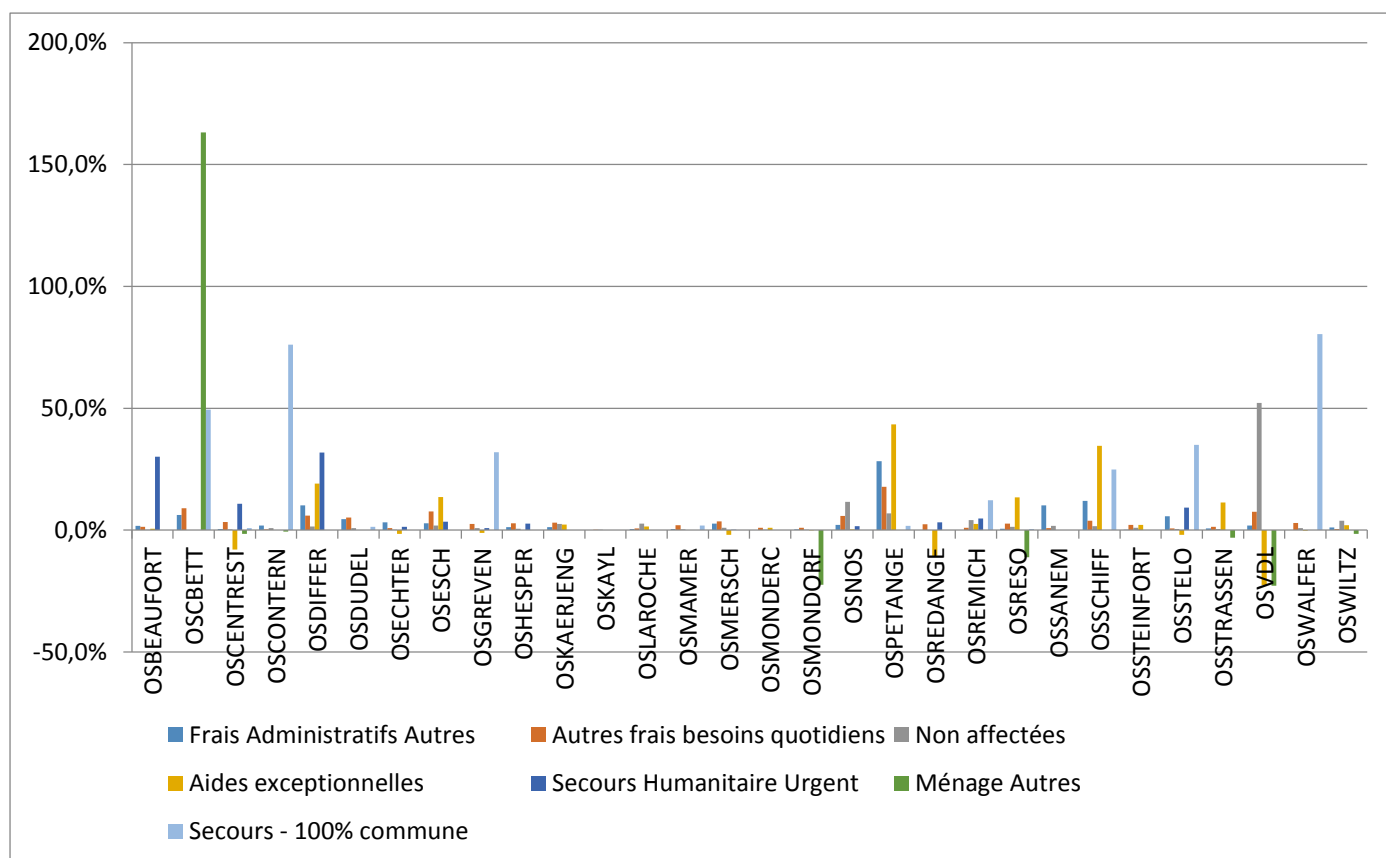
Le tableau ci-dessous montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais constituent des dépenses importantes dans le budget des ménages.



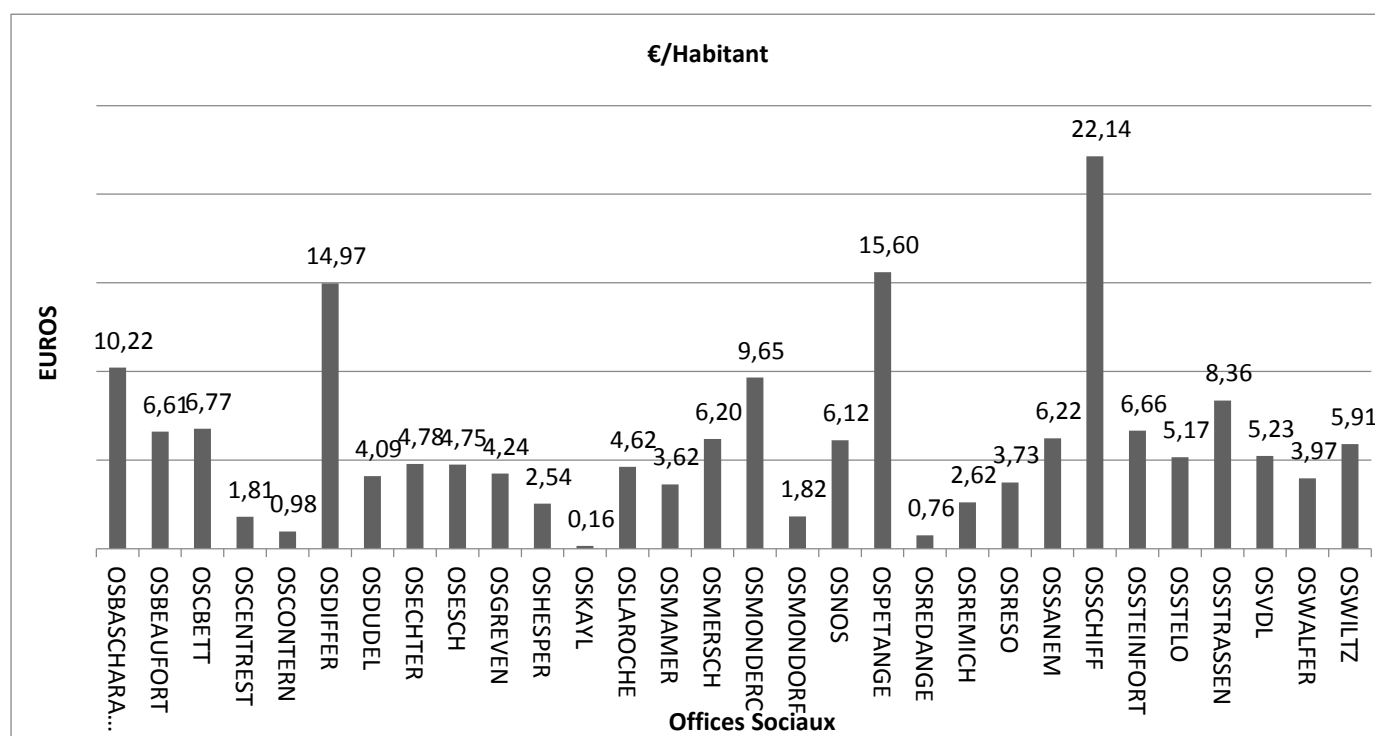
Le tableau ci-dessous présente les aides pour bons alimentaires, frais de santé, taxes communales et logement par office social.



Le tableau ci-dessous montre les autres aides accordées par les offices sociaux.



9.6. Dépenses par habitant des 30 offices sociaux



IV. Personnes âgées

1. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)

Le Conseil supérieur des personnes âgées s'est réuni en 4 séances plénières au courant de l'année 2017.

Les groupes de travail, définis en début du mandat 2016-2018, ont poursuivi leurs projets respectifs.

Le premier groupe de travail, chargé de l'élaboration d'un avis du Conseil supérieur dans le cadre de la réforme de l'assurance dépendance, a finalisé et transmis, au mois de juin 2017, son texte à Madame le Ministre Corinne Cahen ainsi qu'à tous les membres du Conseil supérieur.

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, ensemble avec le Conseil supérieur des personnes âgées et le Syvicol, a lancé, fin 2016, son troisième appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden ». Les 5 communes lauréates (Sanem, Betzdorf, Walferdange, Luxembourg et Echternach) ont été définies au mois d'avril 2017. Les représentants des communes ont pu présenter leurs projets réalisés lors de la séance plénière au mois de décembre 2017. Le même groupe de travail a organisé, en collaboration avec le Syvicol, en date du 1^{er} juillet 2017, le deuxième « Forum fir den 3. Alter – Eeler Leit an eise Gemengen ». Cette année, la manifestation, placée sous le thème « nouvelles formes de vie pour personnes âgées dans les petites communes et dans l'espace rural », a eu lieu au Lycée Ermesinde à Mersch.

Le troisième groupe de travail, chargé d'analyser les nouvelles formes de logement pour personnes âgées, s'est associé au deuxième groupe de travail « Seniorenfreundliche Gemeinden », les objectifs des deux commissions étant identiques.

Le sujet « passage vie professionnelle-vie retraite » a été thématiqué dans les Clubs Seniors et lors d'une série de conférences, organisée par la division « personnes âgées » du Ministère de la Famille et de l'Intégration, tout au long de l'année 2017. Le thème étant pertinent et d'actualité, les membres du Conseil supérieur ont décidé, lors de la séance plénière en mars 2017, de créer un quatrième groupe de travail. La commission établira, au courant de 2018, un guide regroupant les informations et conseils utiles pour toute personne concernée par la thématique.

Le cinquième groupe de travail, chargé d'analyser les besoins financiers des personnes âgées à la retraite, a décidé d'attendre les impacts de la réforme de l'assurance dépendance et formulera son avis en 2018.

2. Les activités

Les activités qui relèvent de la compétence du Ministère sont gérées par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

Parmi ces activités, il y a lieu de distinguer entre :

- Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution :
 - les centres intégrés pour personnes âgées ;

- les maisons de soins ;
- les logements encadrés pour personnes âgées ;
- Les activités dans le cadre du vieillissement actif :
 - les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) ;
- Les activités dans le cadre du maintien à domicile :
 - les centres psycho-gériatriques ;
 - les services aide à domicile et soins à domicile ;
 - les services repas sur roues ;
 - l'appel assistance externe ;
 - les activités seniors.

Ces activités sont gérées par 53 gestionnaires (hors les gestionnaires des services repas sur roues) :

Activités	Nbr. de gestionnaires
exclusivement hébergement en institution :	20 gestionnaires
exclusivement vieillissement actif :	8 gestionnaires
exclusivement maintien à domicile :	12 gestionnaires
hébergement en institution + vieillissement actif + maintien à domicile :	2 gestionnaires
hébergement en institution + maintien à domicile :	8 gestionnaires
hébergement en institution + vieillissement actif :	2 gestionnaires
vieillissement actif + maintien à domicile :	1 gestionnaire

2.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution

Les 62 services suivants exercent leurs activités dans le cadre de l'hébergement en institution :

- 29 centres intégrés pour personnes âgées ;
- 22 maisons de soins ;
- 11 logements encadrés pour personnes âgées

avec une offre d'accueil totale de 6 966 lits dont 60 en court séjour.

Les 32 gestionnaires exerçant des activités reprises dans cette rubrique ne sont pas bénéficiaires d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la part de l'Etat.

	Nbr. d'activités	Nbr. de gestionnaires
CIPA	29	15
MS	22	14
Log. enc.	11	11
Total	62	40

Les 5 gestionnaires les plus grands gèrent 17 centres intégrés, 13 maisons de soins et 1 logement encadré avec un total de 3 626 lits, soit 52,05 % de la capacité d'accueil dans l'hébergement en institution.

Le gestionnaire le plus grand gère à lui seul 8 centres intégrés, 6 maisons de soins et 1 logement encadré avec une capacité d'accueil de 1 741 lits, soit 24,99 % de la capacité d'accueil totale.

Capacité d'accueil par type d'institution :

	CIPA	MS	Log. enc.
nbr. moyen de lits par type d'institution :	133,48	108,14	65,09
nbr. moyen de lits toutes institutions confondues :	102,24		
capacité d'accueil la plus faible par type d'institution :	42	47	10
capacité d'accueil la plus forte par type d'institution :	354	193	161

Prix moyens par chambre dans les institutions long séjour :

	CIPA	MS	Log. enc.
prix moyen chambre à 1 lit :	2.436.-	2.626.-	1.661.-
prix moyen chambre à 2 lits :	2.299.-	2.686.-	1.833.-

Logements avec un prix d'hébergement inférieur ou égal aux montants de l'accueil gérontologique du Fonds National de Solidarité :

	CIPA		MS		Log. enc.	
	nbr.	%	nbr.	%	nbr.	%
logements avec prix ≤ FNS :	2 682	69,59	1 380	58,01	434	60,61

En 2017, quelque 654 personnes, correspondant à 9,44 % des résidents accueillis dans un établissement long séjour, étaient bénéficiaires du complément gérontologique pris en charge par le Fonds National de Solidarité.

Sur ces 654 usagers, 354 résidaient dans un centre intégré, 332 dans une maison de soins et 9 dans un logement encadré.

- **Les centres intégrés pour personnes âgées :**

Un centre intégré pour personnes âgées est un service qui garantit une prise en charge globale d'aides et de soins et un accueil gérontologique 24 heures sur 24.

Les 29 centres intégrés pour personnes âgées sont gérés par 15 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 3.871 lits, dont 32 lits court séjour.

Ces lits sont répartis sur 3.555 logements :

- 3.239 chambres individuelles à 1 lit
- 233 chambres doubles à 2 lits
- 83 appartements à 2 lits.

cf Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

- **Les maisons de soins :**

Les usagers d'une maison de soins nécessitent en principe plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

Les 22 maisons de soins sont gérées par 14 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 2.379 lits, dont 11 lits court séjour.

Ces lits sont répartis sur 2.224 logements :

- 2.079 chambres individuelles à 1 lit
- 126 chambres doubles à 2 lits
- 17 appartements à 2 lits
- 2 chambres à lits multiples de type oase (14 lits).

cf Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

- **Les logements encadrés pour personnes âgées**

Par logement encadré pour personnes âgées on comprend un ensemble d'habitations mises à disposition ensemble avec une proposition de prestations d'assistance et/ou de soins. Ce service, qui assure une permanence d'assistance et/ou de soins sur place pendant 5 jours par semaine et 8 heures par jour, ne peut pas accueillir des usagers nécessitant plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins au sens de l'Assurance dépendance.

Les 11 logements encadrés sont gérés par 11 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 716 lits, dont 17 lits court séjour.

cf Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

2.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif

Les acteurs principaux dans le cadre du vieillissement actif :

- **Les Clubs Seniors**

Les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) sont conventionnés dans le cadre de la loi dite ASFT. Cette structure ouverte à vocation régionale s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans. En 2017, le Luxembourg disposait d'un réseau de 18 Clubs Seniors avec 1 annexe dont la gestion a été assurée par 13 gestionnaires.

cf Annexe 4 : Tableau Clubs Seniors

2.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile

Les structures énumérées ci-après exercent leurs activités dans le cadre du maintien à domicile :

- 34 centres psycho-gériatriques ;
- 14 services aide à domicile et soins à domicile ;
- les services repas sur roues ;
- les services appel assistance externe ;
- les activités seniors.

Alors que l'activité repas sur roues ne bénéficie pas d'une participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement, les gestionnaires des activités centres psycho-gériatriques, aides à domicile et soins à domicile sont éligibles à une participation financière de l'Etat dans le cadre de la tarification sociale.

Une participation financière de l'Etat est accordée à des gestionnaires de services appel assistance externe et activités seniors.

- **Les centres psycho-gériatriques :**

Les foyers de jour spécialisés accueillent des personnes âgées et/ou affectées de troubles à caractère psycho-gériatrique, pour leur proposer entre autres des prestations d'assistance au niveau de la vie quotidienne, d'aides et de soins spécialisés.

Les 12 gestionnaires des 34 foyers de jour spécialisés géraient en 2017 quelque 598 chaises.

cf Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatriques

- **Les services Aide à domicile et Soins à domicile :**

Les services aide à domicile offrent au domicile des usagers entre autres des prestations d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, d'aide au niveau des tâches domestiques, de garde, de guidance et d'orientation socio-familiales, mais aussi d'accompagnement au niveau des démarches administratives et sociales, ainsi que d'aides et de soins.

Un service soins à domicile offre au domicile de l'utilisateur des prestations de soins par des professionnels de santé, y compris les prises en charge de situations de fin de vie.

En 2017, quelque 60 antennes des 14 services Aide et de Soins à domicile exerçaient au Luxembourg.

cf Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile

- **Les services repas sur roues :**

Est à considérer comme repas-sur-roues toute activité ayant comme objectif principal, et ce pour des raisons socio-familiales attestées par un service social reconnu par le ministre, de fournir régulièrement à domicile au moins un repas principal par jour.

En 2017, quelque 57 services agréés offraient la livraison de repas sur roues à travers le pays.

- **Les services appel assistance externe :**

Par appel-assistance externe on entend une activité qui garantit aux usagers un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

En 2017, 4 gestionnaires offraient chacun 1 service agréé dans le cadre de l'appel assistance externe.

cf Annexe 7: Tableau Services Appel assistance externe

- **Les activités seniors :**

Par activité senior on entend des prestations de formation, de supervision, de consultation, de médiation, d'animation et d'assistance, organisées par un service pendant au moins 20 heures par semaine. Elles sont proposées principalement soit aux personnes âgées ou en fin de vie, soit à leurs familles, soit aux personnes et aux services qui œuvrent au bénéfice de ces usagers et de leurs familles.

En 2017, 4 gestionnaires offraient 5 services agréés dans le cadre des activités seniors, dont le RBS - Center fir Altersfroen, qui œuvre dans le domaine du vieillissement actif.

cf Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors

2.4. Conventions et Accords de collaboration

En 2017, le ministère a signé :

- 24 conventions dans le cadre de la loi dite ASFT :
 - 18 avec les Clubs Seniors
 - 1 avec l'Amiperas a.s.b.l.
 - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. pour le Info-Zenter Demenz
 - 1 avec l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil a.s.b.l. (EGCA)
 - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Sécher Doheem
 - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour son service Consultation - Formation - Bénévolat
 - 1 avec le RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.
- 2 conventions dans le cadre de participation aux frais des activités :
 - 1 avec la Fondation Stëftung Hëllef Doheem pour son service Gardes de nuit à domicile
 - 1 avec Omega90 a.s.b.l. pour la Formation soins palliatifs (approfondissement)
- 16 conventions dans le cadre de la tarification sociale :
 - Aliveplus a.s.b.l.
 - Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
 - Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
 - Doheem versuergt a.s.b.l.
 - Etablissement public SERVIOR
 - Fondation Stëftung Hëllef Doheem
 - Gesondheets-Service Lëtzebuerg S.A.
 - Muselheem a.s.b.l.
 - Novelia Senior Services S.A.
 - Opis Aides et Soins s.à.r.l.
 - Päiperléck s.à.r.l.
 - Paramedicus S.A.
 - Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
 - Syrdall Heem a.s.b.l.
 - Verbandskëscht s.à.r.l.
 - ZithaServices S.A.
- 3 accords de collaboration :
 - 1 avec l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
 - 1 avec la Croix-Rouge luxembourgeoise pour son service IRIS
 - 1 avec la Maison des Associations a.s.b.l. pour ses projets interculturels

3. La politique du « vieillissement actif »

Depuis les années 1990, la politique du vieillissement actif constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Les objectifs principaux poursuivis par le Ministère dans ce domaine sont le maintien en bonne santé des personnes concernées, ainsi que leur participation sociale. Au fil du temps, des objectifs particuliers se sont rajoutés, comme notamment l'ouverture des offres de services aux personnes non luxembourgeoises et la promotion de l'échange intergénérationnel.

3.1. Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées

Les Clubs Seniors sont une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans. Les objectifs sont le contact humain, la prévention de l'isolement, la promotion de l'intégration et de la participation sociale, ainsi que la prévention de déficiences sur les plans physique, psychique et cognitif.

Chaque Club Senior offre une multitude d'activités sur les plans artistique, culturel, éducatif, sportif, intellectuel et des loisirs. Ces activités tiennent compte des intérêts et des besoins des usagers ainsi que des particularités locales et régionales.

En 2017, deux nouveaux Clubs Seniors ont été inaugurés : le « Mosaïque Club » à Esch-sur-Alzette et le Club Senior « An der Loupescht » à Junglinster. Le Club Senior « Um Ieschte Steiwer » à Bonnevoie a cessé ses activités et l'annexe du Club Senior « Club Haus am Becheler », intitulé « Club Haus an der Schauwebuerg » sis à Bertrange, a changé de gestionnaire et de concept et ne fonctionne plus parmi le groupe des Clubs Seniors conventionnés avec le ministère de la Famille et de l'Intégration.

Actuellement, le Luxembourg dispose d'un réseau de 18 Clubs Seniors.

Les concepts d'action générale (CAG) des différents Clubs Seniors s'étendant sur la période de 2016-2018, visent les priorités suivantes:

- l'interculturalité et la participation des seniors non-luxembourgeois,
- la préparation et l'accompagnement lors du passage de la vie professionnelle vers la retraite,
- la prévention de l'isolement social.

cf Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors

3.2. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées

Depuis 10 ans, le Ministère soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- le dialogue entre les générations ;
- la sécurité des personnes âgées ;
- le bénévolat, la solidarité et la participation active dans la société ;
- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

En 2017, le Ministère a soutenu financièrement le Club Senior « Nordstad » pour son projet de mise en réseau des associations pour personnes âgées dans les communes partenaires de la convention.

Les Clubs Seniors du sud du pays se sont regroupés pour lancer un groupe de chant commun, les Red Rock Singers. Ce groupe de seniors a pour but de favoriser la participation active et sociale, d'attirer de plus jeunes seniors et d'encadrer musicalement des manifestations par la suite. Le Ministère a encouragé cette initiative par un subside.

- **Les conseillers seniors en sécurité (Senioresécherheetsberôder - SSB)**

L'Amicale des Senioresécherheetsberôder a fêté en 2016 son 10^e anniversaire. Des seniors s'engagent pour donner régulièrement des conférences à d'autres seniors sur des thèmes comme la sécurité routière, le vol à la tire, le colportage, la manipulation de l'argent liquide et de cartes de crédit et la protection contre les cambriolages. En 2017, une nouvelle formation a été mis en place par la Police et en octobre 11 Senioresécherheetsberôder ont obtenu leur certificat.

- **Silver Surfer**

L'objectif poursuivi par le projet Silver Surfer est de sensibiliser les personnes âgées sur une utilisation plus sécurisée de l'internet et des nouvelles technologies. Depuis 2014, le Ministère soutient ce projet en collaboration avec BEE SECURE, l'asbl Senioresécherheetsberôder et le service RBS-Center fir Altersfroen. Des multiplicateurs seniors ont été formés pour transmettre leurs connaissances et conseils à d'autres personnes âgées lors de conférences dans des Clubs Seniors ou lors de manifestations pour seniors.

Un guide « Senioren sicher im Netz » ainsi que des dépliants sur des thèmes spécifiques tel que l'achat ou les services bancaires en ligne ont été publiés en bilingue et connaissent un grand intérêt auprès du public cible.

3.3. Sensibilisation du passage de la vie professionnelle à la retraite

Afin d'amorcer le sujet du départ à la retraite, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région avait organisé, en 2017, plusieurs conférences pour thématiser le passage de la vie professionnelle à la retraite.

- **Cycle de conférences « La retraite approche ! Êtes-vous prêt/e ? »**

En mai et juin 2017, la division des personnes âgées du Ministère de la Famille a lancé une campagne de sensibilisation du grand public à propos de la préparation à la retraite. Un cycle de 3 conférences avait pour objet de thématiser la transition de la vie professionnelle vers la retraite. En effet, la retraite comporte des changements importants dans la vie de chaque personne. Elle ouvre des chances et défis nouveaux, mais peut aussi provoquer des difficultés psychosociales.

Chaque conférence était dédiée à un sujet particulier en lien avec la retraite. La première était consacrée aux dispositions régissant la pension de vieillesse au Luxembourg. La seconde conférence se concentrait sur les aspects psychosociaux de l'entrée en retraite. Cette présentation soulignait l'impact que la retraite peut avoir sur la vie des personnes, d'où la nécessité de préparer cette dernière, de même que les pistes pour l'élaboration d'un nouveau projet de vie. La dernière conférence, sous forme de témoignages et table ronde, permettait au public d'écouter les expériences, craintes et conseils de retraités ainsi que de recevoir des informations sur la vaste panoplie d'activités gratifiantes et valorisantes en retraite.

Près de 350 personnes ont assisté aux conférences. L'intérêt manifesté par le public et l'écho fort positif pour cette initiative indiquent que la répétition d'une telle manifestation, dans le futur, est judicieuse et justifiée.

- **La préparation des salariés à la retraite - Une opportunité pour les DRH ?**

Afin de multiplier nos efforts de sensibilisation, une quatrième conférence destinée aux responsables des ressources humaines a été organisée en collaboration avec l'[Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises \(INDR\)](#).

Etant donné que les DRH connaissent les salariés ayant l'âge de partir en retraite, il leur a été proposé de les prendre en charge afin que les salariés soient préparés à la retraite et aux changements auxquels ils feront face.

L'intérêt des professionnels pour ce sujet était grand, puisque 120 personnes ont assisté à la conférence qui comprenait une intervention de la sociologue Nathalie Burnay ainsi que des présentations de bonnes pratiques d'entreprises luxembourgeoises dont notamment la SuperdrecksKëscht, Sodexo et BGL BNP Paribas.

3.4. Associations œuvrant dans le domaine du vieillissement actif

- **RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.**

Le service de l'asbl RBS-Center fir Altersfroen se définit comme un service d'information et de soutien pour toutes les questions liées à l'âge et au vieillissement. À côté du volet de l'Académie Senior, il maintient ses activités de formation pour les professionnels, la cellule de recherche et le service des publications.

- Académie Senior :

L'Académie Senior s'adresse à la génération 50+ et à leurs familles. Elle propose des activités qui permettent de renforcer le savoir, d'acquérir de nouvelles compétences, de créer de nouveaux contacts sociaux et de répondre à toutes les questions liées à l'âge. Elle promeut l'apprentissage tout au long de la vie, le dialogue intergénérationnel et interculturel, la participation à la vie sociale et le maintien en bonne santé.

- Cours et manifestations :

L'intérêt pour le domaine des nouvelles technologies (TIC) reste toujours d'actualité. Favoriser le bénévolat et l'engagement social reste une priorité du service RBS. 221 cours/manifestations ont été organisés en total avec 5432 participants. La moyenne d'âge est de 67,7 ans.

Suite aux conférences et manifestations organisées par le Ministère de la Famille en 2017 au sujet de la préparation à la retraite, ainsi que les publications du magazine Aktiv am Liewen, le RBS reçoit une plus forte demande de la part des seniors pour des entretiens d'orientation.

- Magazine Aktiv am Liewen et carte Aktiv60+ :

Le magazine « Aktiv am Liewen » est paru 4 fois en 2017 incluant chaque fois un dossier thématique (disponible en allemand et français), distribué gratuitement aux quelque 12.000 abonnés de la carte Aktiv60+.

- Travail interculturel :

L'agent interculturel a continué à soutenir et à lancer des projets ayant comme but de développer des offres spécifiques pour migrants âgés. A côté de son soutien méthodologique aux Clubs Seniors, il a collaboré avec la ville d'Esch-sur-Alzette dans la mise en place du nouveau Club Senior « Mosaïque

Club » et pour l'organisation de l'Escher Festival du Film Intergénérationnel. De nouveaux projets communs avec le service IRIS et la Maison des Associations ont été lancés.

L'agent interculturel a réalisé un film de sensibilisation sur un groupe de marche interculturel dans le cadre du projet européen « Silver Learners ».

- Chargé de mission Clubs Seniors :

Depuis le 1^{er} septembre 2016 le poste de « chargé de mission Clubs Seniors » adhère au RBS-Center fir Altersfroen asbl. La mission principale du coordinateur consiste e.a. en la coordination des activités, de réseautage et de soutien des Clubs Seniors dans la mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la Famille.

En 2017, 5 plénières Clubs Seniors ont été organisées en concertation avec le chargé de mission et le ministère. Parmi les sujets traités ont figuré :

- Thématique 2017 : Préparation du passage de la vie professionnelle vers la retraite
- Présentation des « Senioresécherheetsberoder »
- Présentation de l'Agence du Bénévolat
- Activités interculturelles
- Statistiques
- Workshops : prévention de l'isolement social

- Cellule de Recherche (CR) :

L'objectif de la CR est de faciliter le dialogue entre la recherche et la pratique, c'est-à-dire d'étudier et de discuter les défis que pose le phénomène du vieillissement de la population.

En 2017, la CR a mis le point fort sur la sensibilisation pour l'importance des méthodes de prévention pour personnes âgées en mettant l'accent sur les méthodes d'interventions psychologiques/thérapeutiques. L'implémentation d'un ambulatoire de neurofeedback au sein de la CR a pour but de réaliser des études d'intervention et de prévention afin d'optimiser les compétences d'autorégulation chez les personnes âgées.

Parmi les projets scientifiques de 2017, la CR a en outre :

- Lancement du projet de type « sondage sur l'isolement social et qualité de vie auprès des habitants âgés 70+ dans la commune de Wincrange »,
- Etude pilote avec le **robot social QT** dans le cadre du projet FEELSAFE de l'Université du Luxembourg et LuxAI,
- Formation d'un groupe de travail (GT) avec le Centre de prévention suicide et la commune de Hesperange dans le cadre du **plan national de prévention de suicide** (PNPS). Planification de la mise en place de plusieurs actions/projets visant à contrecarrer l'isolement social chez la personne âgée,
- Implémentation du projet interne **Emoflex** qui s'articule autour de l'autorégulation et la gestion des émotions à travers différentes méthodes/approches (interventions de groupes/ en individuel).

- Service d'éditions et de publications :

À côté des publications spécifiques des services Académie Senior, Institut de formation et Cellule de Recherche, l'asbl RBS - Center fir Altersfroen a mis en place un groupe biographique composé de

seniors bénévoles et de collaborateurs internes en vue d'élaborer des outils pouvant servir dans le travail de mémoire.

Le livre « Eis Fofzeger Joren - Eng Gesellschaft am Wandel » a été publié en 2017. Il s'agit du deuxième volume d'une série de trois livres qui réunit des témoignages et documents sur la vie quotidienne dans les années 50. La présence du groupe de publications au « Walfer Bicherdeeg » a connu un succès.

Le site internet « MEMORIES – Meng Erënnerungen, eis Geschicht » (www.memories.lu) a été conçu afin de permettre à tout un chacun de publier ses souvenirs. Il compte actuellement une soixantaine de textes relatant des souvenirs personnels de personnes âgées. La version française du site facilite la navigation aux personnes francophones.

- **Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil asbl (EGCA)**

La collaboration active entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'EGCA continue au niveau des tâches de comptabilité et de secrétariat social (salaires) pour les besoins d'associations conventionnées dans le secteur des seniors et le secteur du handicap.

- **Amiperas asbl**

Depuis 52 ans, l'Amiperas s'emploie à soutenir les personnes retraitées, âgées et solitaires, à rompre leur isolement et à leur prêter conseil et assistance dans leurs aspirations sociales. Elle est organisée en environ 65 sections locales qui offrent des activités très diverses à leurs membres. Un nombre considérable de membres bénévoles s'engage ainsi régulièrement au bénéfice des personnes âgées.

- **Maison des Associations asbl**

A partir de 2016, la Maison des Associations a signé un contrat de collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration. L'association s'engage à réaliser des projets interculturels ciblant les migrants âgés 50+ et favorisant leur intégration dans la société.

Parmi les projets mis en œuvre en 2017, on peut citer :

- les cafés des âges,
- les soirées millefeuilles,
- les cuisines du monde,
- les cours informatique et luxembourgeois,
- le relevé des seniors (>50+) membres et contacts dans les asbl non-luxembourgeoises au Luxembourg.

Les projets sont organisés en collaboration étroite avec les Clubs Seniors et l'agent interculturel du service RBS-Center fir Altersfroen. Des réunions de concertation entre le Ministère, la Maison des Associations et l'agent interculturel ont lieu tous les deux mois.

4. La politique en matière de maintien à domicile

Parmi les activités qui relèvent du domaine du maintien à domicile, il y a lieu de distinguer entre :

- les activités assurées directement par le Ministère ;
- les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance ;

- la tarification sociale ;
- les soins palliatifs en milieu extrahospitalier.

4.1. Les activités assurées par le Ministère

- **Le Seniorens - Telefon**

Le Seniorens-Telefon est un service d'information, d'orientation et de consultation assuré par le Ministère. Il permet aux personnes âgées et à leur entourage socio-familial de trouver les informations correctes, ainsi que le service ou l'institution adéquate répondant à leurs besoins spécifiques. Ce service est opérationnel tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.

Comme les années précédentes, les demandes d'information sur les institutions et les services pour personnes âgées restent d'actualité. Un grand besoin d'informations persiste, car pour le grand public, il est souvent difficile de distinguer les prestations offertes par les maisons de soins, centres intégrés pour personnes âgées, logements encadrés, logements adaptés et résidences-service.

Régulièrement les personnes âgées et leur entourage socio-familial expriment leurs doléances sur le manque de transparence des prix de pension, des prestations fournies et des charges supplémentaires facturées.

Le nombre de demandes de renseignements sur les aides financières accordées lors d'une admission en institution domine de plus en plus.

Les demandes pour des services de prises en charge 24h/24h sont en nette progression.

Le grand besoin d'une écoute empathique de la part d'« aidants informels » prenant en charge un membre de famille dépendant, désorienté ou dément, persiste. En effet l'isolement social est souvent une réalité bien plus pesante pour le partenaire et/ou l'entourage socio-familial que pour la personne dépendante elle-même.

En revanche, on remarque de plus en plus de sollicitations d'aide pour pallier l'épuisement des aidants informels. Souvent ceux-ci essaient d'assumer la prise en charge de la personne dépendante eux-mêmes au lieu d'associer dès le début des professionnels pour éviter une surcharge physique et psychique.

On note que les personnes âgées avec des problèmes psycho-gériatriques ou psychiatriques, où le maintien à domicile arrive à ses limites, ont beaucoup de problèmes d'être admises dans une maison de soins ou un CIPA. Beaucoup de gestionnaires préfèrent des clients sans troubles de comportement et avec une prise en charge importante de la part de l'assurance-dépendance.

Les doléances de l'entourage socio-familial concernant la prise en charge de personnes âgées hospitalisées portent notamment sur :

- le manque d'information et de communication ;
- la prise en charge non suffisante surtout des personnes âgées multi-morbides ou avec des maladies psycho-gériatriques ;
- l'intervention des services sociaux des hôpitaux mettant les familles sous pression pour accepter des solutions non adéquates.

- **L'unité d'orientation et de guidance**

L'unité d'orientation et de guidance du département personnes âgées soutient les démarches à trouver une solution, soit intermédiaire soit définitive, à des situations problématiques et qui sont en relation avec la situation des personnes âgées.

Ce travail se fait en étroite collaboration avec la Cellule d'Evaluation et d'Orientation de l'Assurance Dépendance, les réseaux d'aides et de soins, les différents services et institutions pour personnes âgées, les centres de rééducation gériatrique, les offices sociaux et les administrations communales.

En 2017 l'unité d'orientation et de guidance continue à se voir confrontée à une forte demande à proposer des solutions intermédiaires jusqu'au recouvrement de la personne âgée ou à trouver une place dans une institution. Vu le nombre restreint des vacances de lits, les places limitées dans les unités de rééducation gériatriques et l'envoi hâtif au domicile lors d'une hospitalisation, il était impossible de donner satisfaction à toutes les demandes.

La majorité des demandes a été adressée à l'unité par le biais du Senioren-Telefon. Bon nombre de situations nécessitaient un suivi intense dû à la complexité des problèmes rencontrés (entourage socio-familial dépassé, absent ou non-existant; multi-morbidité, logement inadapté, suspicion de négligence ou de maltraitance, troubles de comportement majeurs, maladies psycho-gériatriques, difficultés financières,...). Les autres demandes concernaient surtout une aide à trouver une place dans une institution dont le prix de pension est inférieur au montant maximal considéré par le Fonds National de Solidarité pour accorder une aide financière.

4.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance

Au courant de l'année 2017, le Ministère a soutenu financièrement 7 gestionnaires, offrant des services de formation, de consultation et d'assistance pour personnes âgées.

	Organismes gestionnaires (7)
1	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3	Omega 90 a.s.b.l.
4	Croix-Rouge luxembourgeoise
5	RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.
6	Amiperas a.s.b.l.
7	EGCA a.s.b.l. (Entente des gestionnaires des centres d'accueil)

- **Le Service d'appel-assistance externe (Fondation Stëftung Hëllef Doheem)**

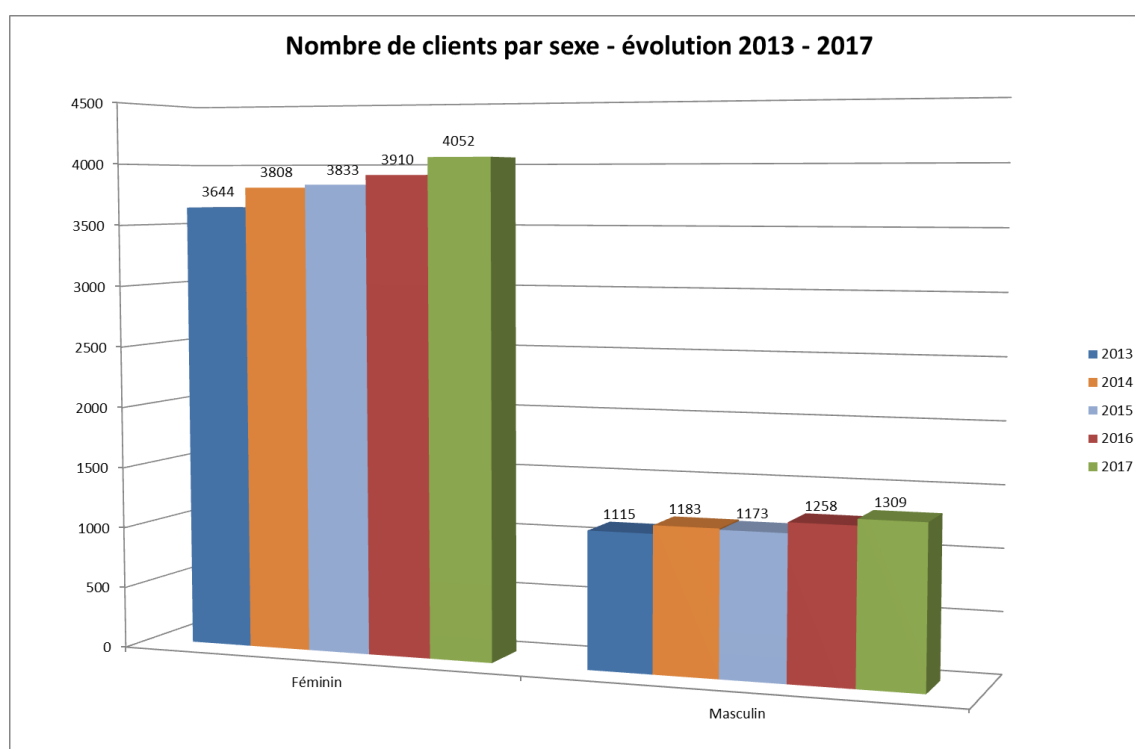
Le Ministère soutient financièrement le réseau national d'appel assistance externe Secher Doheem, qui est assuré par la Fondation Stëftung Hëllef Doheem

Ce service garantit une permanence d'appel ainsi qu'une communication d'aide et de secours d'urgence. Un comité, regroupant des représentants du Syvicol, du Ministère, de la Ligue luxembourgeoise d'action et de prévention médico-sociales, de la Protection civile, de l'EGCA et de la Fondation Stëftung Hëllef Doheem, assure le suivi du service.

Au cours de l'année 2017, le service a reçu 54.498 alarmes, dont 15.176 furent de réelles alarmes de détresse.

Interventions dans le cadre des appels de détresse :

Dans 1.171 cas, le service a dû faire appel au 112 ou au médecin de garde alors que l'intervention du médecin traitant ou d'un membre de la famille du client a été sollicitée 3.616 fois. Pour les situations restantes (10.386 cas), l'intervention des réseaux d'aides et de soins (1.542) ou le support téléphonique du service (8.840) ont suffi pour répondre aux demandes d'aide.



Au 31 décembre 2017, le service comptait 5.361 clients actifs (75.58 % femmes et 24.42 % hommes) et 89,27% de ces personnes étaient âgées de 70 ans et plus.

- **L'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.**

Selon le contrat de collaboration signé avec le Ministère de la Famille, l'Association Luxembourg Alzheimer (ala) s'engage à faire fonctionner les services suivants :

1. Activités de formation aux aidants informels pour optimiser l'encadrement des personnes affectées de troubles psycho-gériatriques

Ces formations portent sur la maladie, le comportement du malade, la prise en charge du malade par la famille.

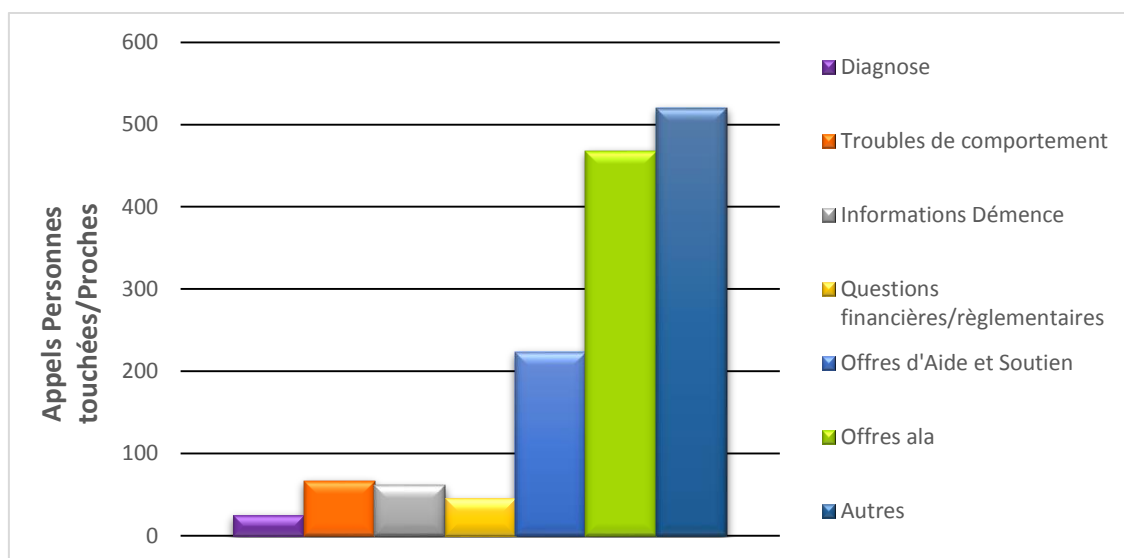
- Un cours EduKation a eu lieu auquel 8 membres de famille étaient inscrits.
- Les cours « Kur fir betreffen Familljen » étaient offerts 6 fois par an en langue luxembourgeoise et française. En moyenne 6 personnes ont profité de cette offre.
- Trois soirées avec les thèmes suivants ont été organisées par l'Association Luxembourg Alzheimer (en moyenne 6 personnes étaient présentes) :

- « Wie gestaltet sich die Beziehung mit dem Menschen mit Demenz im Laufe der Zeit?
- « Gesetzliche Schutzmaßnahmen »
- « Psychische Veränderungen und Demenz »

2. Permanence téléphonique appelée Helpline fonctionnant 24/24 heures et 7/7 jours

Un pool de plusieurs collaborateurs (Infirmiers coordinateurs, infirmiers gradués, psychologues, ergothérapeutes, éducateurs, assistants sociaux éducateurs gradués, kinés) possédant une grande expérience, répondent 24/24 heures aux appels et aux questions qui leur sont posées.

Ces entretiens téléphoniques peuvent soit être de courte durée soit nécessiter plus de temps à cause des informations fournies. Parfois un appel sera suivi d'un conseil individuel chez la personne à domicile.



3. Groupes d'entraide ayant le but de promouvoir un échange d'informations et d'expériences entre les membres de familles concernées par une forme de démence et des autres aidants informels

- « Familjekrees » : les rencontres sont encadrées par le service psychologique de l'ala. Au total 10 rencontres ont eu lieu, auxquelles 15 membres de famille en tout ont participé.
- « Alzheimer Café » est organisé 1 fois par mois dans les localités d'un centre commercial. Le nombre de présences effectif en 2017 a diminué et ainsi uniquement 38 personnes ont participé.
- « Cours pour Personnes touchées », trois séances ont été organisées, auxquelles 4 personnes ont participé.

4. Projets nationaux et internationaux

L'ala ensemble avec l'Info-Zenter Demenz s'est mobilisée lors de la journée mondiale Alzheimer pour sensibiliser et informer le grand public par le Memory Walk.

- **Gardes de nuit « Nuetswaachen » (Fondation Stëftung Hëllef Doheem)**

Un projet-pilote « gardes de nuit à domicile » a été lancé en 2003 par la Fondation Stëftung Hëllef Doheem, en collaboration avec le Ministère.

En collaboration avec la Cellule d'Évaluation et d'Orientation de l'assurance dépendance et le Centre de Recherche Public Santé, la Fondation Stëftung Hëllef Doheem a lancé en 2009 un projet d'action expérimentale (PAEX) jusqu'en 2011.

En 2012, le Ministère a mis en place un financement transitoire en attendant la réforme de l'assurance-dépendance.

La prestation de garde de nuit constitue un élément important dans le cadre du maintien à domicile. Pour pouvoir bénéficier de ce service, le bénéficiaire doit remplir les conditions suivantes :

- une dépendance grave (être bénéficiaire d'une aide complète dans les trois domaines des actes essentiels de la vie) ;
- une indisponibilité subite de la personne s'occupant normalement du bénéficiaire (maladie, hospitalisation, décès).

Les prestations incluent une garde de nuit entre 20h00 et 8h00, d'une durée minimum de 5 heures et d'une durée maximale de 10 heures, ainsi que la présence physique auprès de la personne dépendante.

En 2017, le service a fait 89 nouvelles demandes, dont 70 ont été accordées par la Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance. Pour 2017, un total de 4.249 heures a été effectué sur 12 mois. Ceci correspond à environ 353,9 heures, à savoir 39 nuits en moyenne par mois. Les variations par mois restent pourtant très importantes, avec un maximum de 598 heures en juin et un minimum de 273 heures en avril.

Parmi les 89 demandeurs, 9 clients ont été pris en charge par le réseau HELP, 1 client par le réseau Camille, 1 client sans aucun réseau et 1 client du réseau ALA+. Les autres demandeurs étaient clients de la fondation Stëftung Hëllef Doheem.

67 demandes ont été accordées en raison d'une dépendance grave du bénéficiaire et 22 en raison de l'indisponibilité subite de l'aidant informel. Cette proportion est restée inchangée par rapport à 2016 et 2015. A noter que la dépendance grave a été constatée par l'existence d'un carnet palliatif pour 27 demandes, donc pratiquement pour un quart des cas.

En outre, quelques 14.429 heures ont été prestées auprès de 166 personnes, nécessitant une garde de nuit, qui ne remplissaient pas les critères permettant une prise en charge sous les conditions de la convention avec le Ministère.

- **Omega 90 a.s.b.l.**

En 2017, le Ministère a continué à soutenir les activités de l'asbl Omega90 à l'aide d'une Convention de collaboration.

Le service Consultation d'Omega 90

En 2017, 8 conférences (semi-)publiques auprès de personnes âgées et de leurs proches, ainsi que 5 formations pour professionnels de la santé concernant la loi sur les soins palliatifs, la directive anticipée, le congé d'accompagnement et la loi sur l'euthanasie avec les dispositions de fin de vie se sont adressées à 430 personnes.

Le Service Consultation s'est spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes d'une maladie grave et incurable, de leurs proches et de personnes endeuillées. Omega 90 offre un soutien dans le travail de deuil sous forme d'entretiens individuels, de couples, de familles ainsi que des groupes de paroles.

Type de consultations en 2017	N
Consultations : nombre total de séances	3.121
Dont consultations pour enfants de 3 - 12 ans (nombre de séances)	215
Dont consultations pour adolescents de 13 - 18 ans (nombre de séances)	86

Ces séances (à durée variable) se répartissent sur 864 demandes de prises en charge.

Pour 638 cas, le motif de la demande était une situation de deuil, dont 28 demandes de conseils venant de professionnels. Dans 94 cas, il s'agissait de consultations dans le cadre de maladies graves et 132 adultes ont consulté pour avoir des conseils concernant l'accompagnement de deuil de leurs enfants. Parmi les demandes, il s'agissait dans 161 cas d'enfants et adolescents (128 pour deuil, 14 pour accompagnement maladie, 12 conseil pour professionnels).

Deux groupes de deuil pour enfants « Reebou » ont eu lieu en 2017 (avril à juillet ; septembre à décembre). En tout, 10 enfants y ont participé et deux bénévoles ont participé dans l'accompagnement.

Omega 90 propose également des consultations à Ettelbrück au Centre Pontalize. 45 consultations y ont eu lieu en 2017.

Le projet «Soutien psychologique aux réfugiés»

Il s'agit d'un projet, s'étendant sur 2 ans, financé par l'œuvre de Secours Grande Duchesse Charlotte à travers leur projet «mateneen». Le projet comprend 3 volets d'activités : des activités de groupes, des formations pour professionnels et des consultations psychologiques individuelles. Durant les 10 premiers mois, de janvier jusqu'au 15 novembre 2017, 209 personnes réfugiées et 289 professionnels y ont participé.

Le service Bénévolat d'Omega 90

Omega 90 forme, coordonne et supervise un groupe de bénévoles qui assurent un accompagnement de personnes en fin de vie et de leurs proches en deuil. En 2017, 66 bénévoles étaient actifs.

Les membres bénévoles peuvent agir à différents niveaux : dans certaines cliniques du pays, au centre de soins palliatifs pour personnes en fin de vie « Haus Omega », dans les maisons de soins ou bien au domicile-même des personnes malades.

Au total, 7.049 heures de bénévolat ont été prestées. Les bénévoles ont assisté à 120 séances de supervision organisées par Omega 90 avec un total de 204 heures.

En 2017, 10 personnes ont terminé avec succès la formation d'Omega 90 pour devenir bénévole d'accompagnement.

Le projet « Omega mécht Schoul », organisé depuis plusieurs années par le Service Bénévolat, a pu être réalisé 3 fois en 2017. En 2017, 67 enfants ont pu y participer.

Le Service Formation d'Omega 90

En 2017, le service formation a organisé 14 formations de sensibilisation de 40 heures, dont une formation interrégionale, pour en tout 205 participant(e)s. Une journée nationale pour tous les formateurs de ce type de formation a été organisée avec le Ministère de la Famille le 13 décembre 2017.

3 formations d'approfondissement en soins palliatifs de 160 heures se sont terminées en 2017 avec 49 participants provenant du domaine de la santé et du travail social. Par ailleurs, deux nouvelles formations d'approfondissement, dont une en luxembourgeois et une en langue française, ont commencé avec en tout 28 personnes.

1 formation de bénévoles avec 10 participants s'est terminée en octobre 2017 et 5 formations continues pour bénévoles en activité ont touché 60 personnes.

En 2017, Omega 90 a organisé 2.080 heures de formation. Toutes les actions de formation ont atteint au total 1.150 personnes.

Dans le cadre de L'Académie Interrégionale de Formation continue en Soins Palliatifs, projet européen « Interreg IV A Grande Région », Omega 90 collabore avec la « LAG Hospiz Saarland e.V. » et le « Caritasverband Westeifel e. V. ». Une formation de sensibilisation de 40 heures a été organisée avec 17 participants des trois régions. Toutes les activités de formation en soins palliatifs de la Grande-Région sont publiées sur le site internet.

Le projet pilote « Palliative Geriatrie », réalisé avec 7 maisons de soins et Centres intégrés pour personnes âgées a été lancé pour une première fois en 2017. Deux formatrices de Omega 90 et un expert allemand ont accompagné ce projet pilote pendant toute sa durée. L'objectif principal résidait dans la continuité de la réflexion de la culture palliative en institution de long séjour. Les collaborateurs, les résidents et leurs proches étaient impliqués.

Plusieurs institutions qui ont participé au projet pilote ont fondé un réseau officiel « Netzwerk Palliativ Geriatrie Lëtzebuerg » pour continuer le travail commun.

- **Eng Hand fir déi Krank - IRIS (Croix-Rouge luxembourgeoise)**

Le service « Eng Hand fir déi Krank » de la Croix-Rouge luxembourgeoise, créé en 2012, a changé son nom en 2017 : le service est intitulé désormais « Iris ». Il a comme objectif d'un côté de former et d'accompagner des bénévoles et de l'autre côté de répondre aux besoins des personnes souffrant de solitude en offrant des visites de bénévoles. Le service « Iris » a, jusqu'à présent, limité ses visites chez des bénéficiaires vivant à domicile. En s'engageant par un contrat de collaboration avec le Ministère, le service « Iris » élargira son champ d'action et développera des projets en collaboration avec d'autres services du secteur personnes âgées, notamment avec les Clubs Seniors.

- **RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.**

- **L'institut de formation**

L'institut de formation continue à Itzig traite les questions auxquelles sont confrontés cadres et collaborateurs du secteur d'aide aux personnes âgées et concernant la gestion, les soins et le rapport approprié avec les personnes âgées. En 2017, l'institut a organisé au total 68 formations inhouse et

externes, ainsi que des colloques dans les domaines de la psychogériatrie, de la gérontologie et du management social.

Dans le cadre de la formation continue psychogériatrie (« Weiterbildung Psychogeriatric ») trois formations d'une journée (deux en langue française, une en luxembourgeois) sur le sujet des « Comportements provocants » avec 37 participants au total ont été proposées, ainsi qu'un workshop « Train the trainer » pour 14 participants.

- **E-QALIN®**

E-Qalin® est un modèle de gestion de la qualité adapté aux besoins des institutions pour personnes âgées et implémenté au Luxembourg par le RBS-Center fir Altersfroen.

Le RBS a continué de promouvoir ce modèle dynamique qui a été révisé et adapté en 2017.

- **RBS-Bulletin**

Le magazine luxembourgeois de gérontologie, publiant le calendrier des formations et des reportages thématiques et tiré à 1.500 exemplaires, a paru trois fois en 2017. Chaque édition peut aussi être consultée en ligne sur le site internet du RBS.

4.3. La tarification sociale

La tarification sociale est une mesure du Gouvernement, visant à venir en aide aux personnes âgées de plus de 60 ans qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux frais liés aux aides et soins nécessaires dans le cadre d'une dépendance et qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'assurance dépendance. Elle rentre dans le cadre des mesures de maintien à domicile en faveur des personnes âgées dépendantes.

Les prestations qui tombent sous le champ d'application de la tarification sociale sont les suivantes :

- les prestations de l'accueil gérontologique dans les centres psycho-gériatriques ;
- les aides et les soins fournis au domicile du bénéficiaire ainsi que dans les centres psycho-gériatriques.

La participation de l'utilisateur aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire (en 2017 : 71,51 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins, et 67,71 € par heure pour les centres semi-stationnaires) et de l'indice du coût de la vie.

La différence entre le tarif maximal et la participation de l'utilisateur est à charge de l'Etat. Elle est versée aux prestataires ayant signé une convention afférente avec le Ministère.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

En 2017, une convention a été signée avec 16 prestataires de services de maintien à domicile.

	Organismes gestionnaires conventionnés (16)
1	Aliveplus a.s.b.l.
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
4	Doheem versuergt a.s.b.l.
5	Etablissement public SERVIOR
6	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
7	Gesondheets-Service Lëtzebuerg S.A.
8	Muselheem a.s.b.l.
9	Novelia Senior Services S.A.
10	Opis Aides et Soins s.à.r.l.
11	Päiperléck s.à.r.l.
12	Paramedicus S.A.
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort
14	Syrdall Heem a.s.b.l.
15	Verbandskëscht s.à.r.l.
16	ZithaServices S.A.

Depuis sa création en 1999, la tarification sociale n'a rien perdu de son actualité : elle répond toujours à des besoins existants. Dans le contexte de la réforme de l'assurance dépendance, il y avait lieu cependant d'en repenser et adapter certains éléments. Les premières entrevues entamées avec les organismes gestionnaires conventionnés et avec la Fédération Copas ont été poursuivies en 2017, et les travaux de révision du système de la tarification sociale ont été finalisés. Ainsi, parallèlement à l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance dépendance, les nouvelles dispositions de la tarification sociale trouvent leur application dès janvier 2018.

4.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier

- **Concours Soins Palliatifs :**

En 2017, le Ministère a lancé pour la deuxième fois un concours Soins Palliatifs pour valoriser les initiatives des gestionnaires qui, par leur engagement, ont su améliorer la qualité de vie des personnes âgées palliatives ainsi que de leur entourage socio-familial.

Les lauréats de ce concours étaient la Fondation Stëftung Hëllef Doheem dans la catégorie des réseaux d'aides et soins à domicile et la Maison de Soins Elysis dans la catégorie des institutions.

- **Formation continue en soins palliatifs :**

Les personnes en fin de vie ont le choix entre différents milieux de vie où une prise en charge palliative peut être assurée : à domicile, dans une structure de long séjour ou un centre d'accueil pour personnes en fin de vie. Pour garantir une prise en charge qualitative, le règlement grand-ducal du 8 décembre 1998 modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009 impose des critères minimaux de formations en soins palliatifs pour le personnel :

- Centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins et soins à domicile :

- Au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs ;
 - une permanence en soins palliatifs 24/24 heures doit être assurée par au moins une personne exerçant une profession de santé qui doit faire valoir une qualification d'une durée d'au moins 160 heures en soins palliatifs.
- Aides à domicile :
- Au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs.

Beaucoup de gestionnaires ont fait de grands efforts dans le Palliative Care et ont investi considérablement dans l'objectif de former tout leur personnel d'encadrement en soins palliatifs.

5. Les projets d'action nationale

5.1. Le plan d'action national « maladies démentielles »

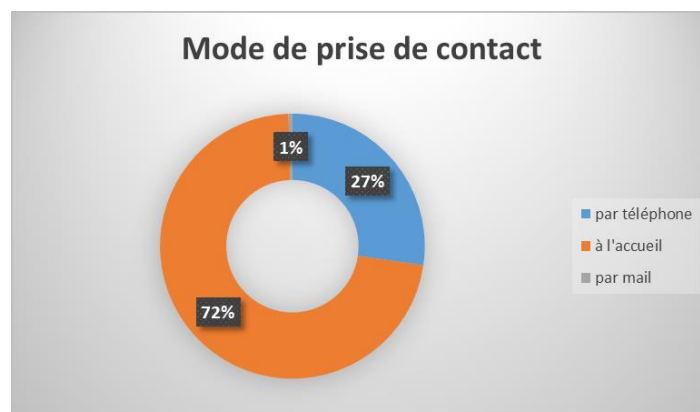
Le Ministère s'était vu attribuer dans la période gouvernementale 2009-2014 la mise en place d'un plan d'action « démence » en concertation avec le Ministère de la Santé. Ce plan d'action « maladies démentielles » a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2013.

5.1.1. L' Info-Zenter Demenz

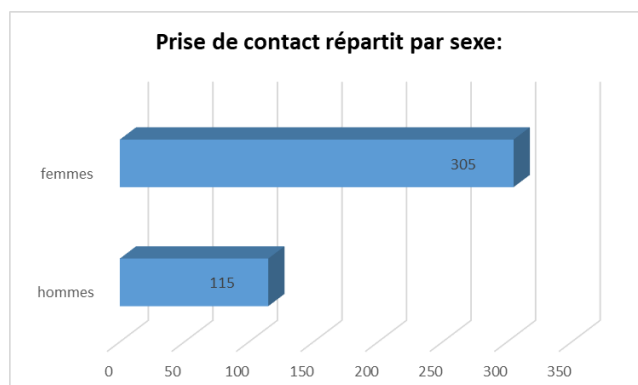
Les objectifs du centre national sur la démence, appelé I-ZD (Info-Zenter Demenz), situé au 14a, rue des Bains à Luxembourg, sont les suivants :

- Information des personnes concernées et du grand public.
- Renseigner sur les prestations des différents acteurs du pays afin d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées.
- Ecouter de façon inconditionnelle afin d'éviter l'épuisement des aidants.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, quelque 420 personnes ont pris contact avec le I-ZD. La durée moyenne de ce contact était de 37 minutes par personne.



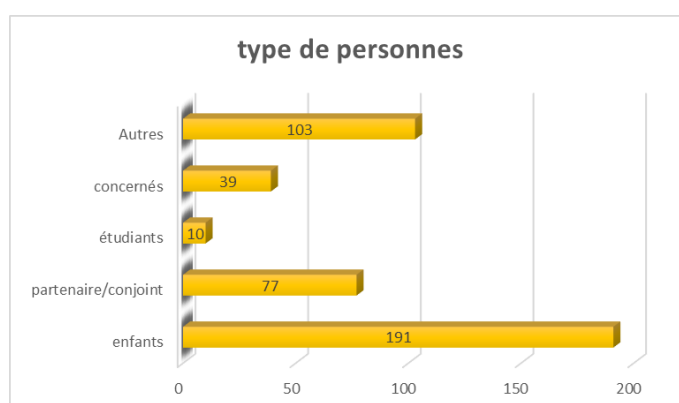
Le nombre d'hommes amené à soigner leur épouse va augmenter au fil des années. Il a été démontré que les hommes ont une autre approche de la prise en charge d'un proche atteint de démence que les femmes. Il faudra donc dans le futur tenir compte de cette population.



La langue luxembourgeoise était utilisée par 364 personnes. Malgré le grand pourcentage de la population étrangère celle-ci n'a pas pu être touchée jusqu'ici par les offres dans les locaux de l'Info-Zenter Demenz.



Il est intéressant de remarquer que l'entourage proche, c'est-à-dire les enfants et le conjoint de la personne concernée, constituent la majeure partie des demandeurs. Mais il faut se rendre compte que 39 personnes ayant la suspicion ou la diagnose de la maladie se sont rendues à l'Info-Zenter Demenz.



Pour sensibiliser et atteindre le grand public, l'I-ZD était présent avec des stands d'informations dans 5 grandes surfaces, 5 marchés hebdomadaires, 8 foires seniors. En plus les agents de l'I-ZD ont animé 21 séances d'informations sur la démence dans différents endroits du pays.

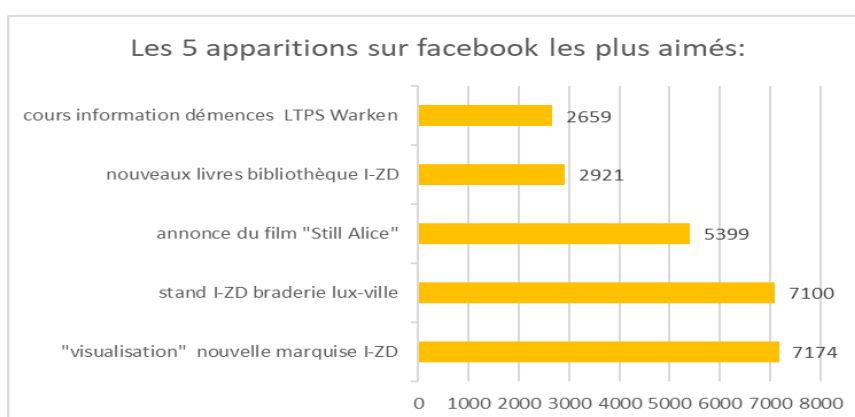
En ce qui concerne la presse écrite un flyer d'information sur la démence a été publié en anglais et portugais. Une trentaine d'articles de presse et annonces ont été insérés dans différents journaux. Les médecins dentistes et les pharmaciens ont été sensibilisés par une affiche.

Avec le réseau HELP le projet « Prendre soin de soi ... en prenant soin de l'autre » a permis aux aidants de se ressourcer et de faire un échange fructueux tandis que les conjoints déments pouvaient profiter de l'encadrement dans un centre de jour.

Le « nouveau » Site Internet « www.demence.lu » a été lancé en septembre. Après 3 mois de fonctionnement seulement, on comptait au total 33964 clics, dont 1465 clics où les visiteurs sont restés plus que 30 secondes sur le site.



L'I-ZD est également présent sur les réseaux sociaux via sa page Facebook et publie régulièrement les activités qui se rapportent de près ou de loin du sujet des démences. Entre le 01 janvier et 31 décembre le nombre de « likes » est passé de 301 à 728 personnes qui suivent l'I-ZD.



5.1.2. La formation professionnelle continue en psychogériatrie

Une deuxième mesure touche la formation du personnel d'encadrement dans le secteur des personnes âgées. Bien que des formations continues existent depuis des années en psycho-gériatrie, aussi bien au niveau de l'institut de formation du RBS-Center fir Altersfroen qu'individuellement au niveau des gestionnaires, des démarches sont faites pour créer un outil pédagogique national afin d'harmoniser les niveaux de formation de base.

En janvier 2017 le ministère de la Famille ensemble avec le RBS-Center fir Altersfroen a présenté devant 170 participants 4 vidéos sur le thème « Faire face aux comportements difficiles ». Afin d'harmoniser au maximum cette première journée dans le cadre de la formation de base en psychogériatrie, le RBS-Center fir Altersfroen a organisé une formation Train-the-trainer pour former des multiplicateurs de ce module. 14 formateurs ont signé une convention leur permettant d'utiliser ces vidéos dans le cadre de cette formation.

3 séminaires sur le thème « Faire face aux comportements difficiles » aussi bien en luxembourgeois qu'en français ont été tenus à l' RBS-Center fir Altersfroen.

Un gestionnaire a formé 51 membres du personnel d'encadrement et a été certifié par le RBS-Center fir Altersfroen.

En tout 88 participants ont reçu un certificat de participation au séminaire et ont également remis leur travail personnel.

Par ailleurs le ministère soutient les gestionnaires dans leurs démarches de formation de leur personnel dans le contexte de la formation psycho-gériatrique et prévoit une participation financière par agent ayant suivi la formation. 4 gestionnaires ont pu profiter de cette mesure.

5.2. Le 1^{er} octobre 2017: Journée internationale des personnes âgées

La thématique de la préparation du passage de la vie professionnelle vers la retraite a dominé 2017. Sur l'ensemble de l'année, le ministère de la Famille, les Clubs Seniors et le RBS-Center fir Altersfroen ont organisé des conférences, tables rondes et workshops. Des articles de sensibilisation au sujet ont été publiés dans divers magazines, journaux quotidiens et hebdomadaires. Dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées 2017, le RBS-Center fir Altersfroen a organisé, avec le soutien du ministère de la Famille et de l'Intégration, une conférence liée à la thématique : « Arbeit oder nicht arbeiten? – Das ist hier die Frage » avec Prof. Dr. Dr. h.c. Andreas Kruse. Quelque 70 intéressés ont suivi l'exposé.

Des indices probants démontrent que, sous certaines conditions, le fait de travailler au-delà de 60 ans optimise le processus de vieillissement. Dans une perspective gérontologique, l'orateur a livré les modèles appropriés à développer et à implémenter afin de garantir – qu'on soit toujours actif ou non dans le monde du travail – une troisième tranche de vie épanouie.

Le professeur Kruse dirige l'Institut de Gérontologie de l'Université de Heidelberg depuis 20 ans et est également auteur des rapports d'études sur le vieillissement du Bundestag allemand.

5.3. Le site internet « luxsenior.lu »

Après son relooking en 2016, le site « luxsenior.lu » a connu, en 2017, un franc succès. En effet, 93.598 visiteurs différents ont consulté le site et 192.990 pages ont été visualisées tout au long de l'année 2017.

La page d'accueil Luxsenior offre aux usagers, en un clin d'œil, tous les sujets et informations d'actualité touchant le domaine des personnes âgées. Par ailleurs, le site Web est un outil efficace et rapide dans la recherche d'offres de service pour personnes âgées vivant à domicile ou en institutions ainsi que dans les domaines de « l'active ageing », de la formation et du bénévolat. Il regroupe également toutes les publications éditées et mises à jour régulièrement par la division personnes âgées du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

5.4. Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen »

Le Ministère est membre du groupe de travail interministériel créé pour mettre en œuvre le programme national « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB).

En 2017, le comité interministériel a entamé les travaux pour élaborer un nouveau plan d'action national « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB). Dans le cadre de ces travaux, des groupes de travail avec les acteurs du terrain des différents domaines ont été créés. Cet exercice a permis de faire un état des lieux des actions organisées par les gestionnaires dans le domaine du long séjour et des soins à domicile et d'approfondir la collaboration entre les instances publiques et les acteurs. Il est important de souligner que les actions menées au cours des années précédentes portent leurs fruits. De plus en plus de gestionnaires du secteur des personnes âgées organisent des journées spécifiques pour sensibiliser leurs clients et leurs résidents à une alimentation saine sans se priver du plaisir de manger. A côté des cours proposés par les Clubs Seniors pour des personnes actives, beaucoup de gestionnaires proposent des initiatives pour favoriser l'activité physique et la mobilité des personnes âgées dépendantes dans leurs institutions.

5.5. Senior Drivers Day

Etant signataire de la Charte nationale de la Sécurité routière, le ministère de la Famille et de l'Intégration a initié en 2015 pour la première fois le « Senior Drivers Day ». Cette journée est organisée tous les deux ans.

Le service RBS-Center fir Altersfroen a été chargé de l'organisation de la deuxième édition de cette manifestation en collaboration avec le ministère du Transport et les Clubs Seniors. La journée, qui a eu lieu le 24 mai 2017 au Centre de Formation pour Conducteurs à Colmar-Berg, a eu comme objectifs

- de sensibiliser les personnes 50+ aux risques et dangers de la route
- d'adopter un comportement de circulation en toute sécurité et d'augmenter la réaction et la vigilance.

72 participants seniors ont poursuivi en petits groupes un parcours en forme de rallye de 10 ateliers pratiques. Le groupe vainqueur a été honoré.

6. Les procédures d'agrément

6.1. Contrôles institutionnels

Les modalités d'octroi et de contrôle d'agrément sont fixées par :

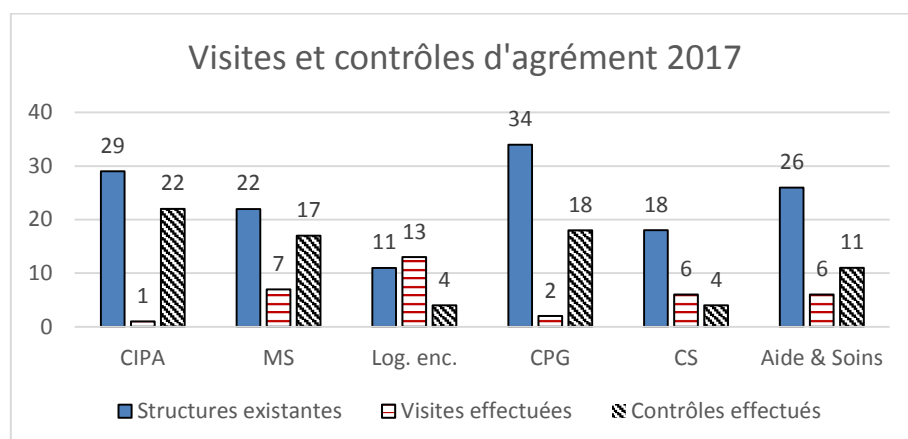
- la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ;
- le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tel qu'il a été modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009.

Une visite d'agrément est effectuée dans le cadre de l'octroi d'un agrément. Un contrôle d'agrément, quant à lui, est effectué dans le cadre de la surveillance et du contrôle de la conformité avec les

dispositions de la loi dite ASFT d'une activité pour laquelle un agrément non conditionné (définitif, à durée illimitée) a été accordé.

En 2017, 212 agréments sont en vigueur dont 193 agréments non conditionnés pour une durée illimitée et 19 agréments conditionnés pour une durée limitée d'une année.

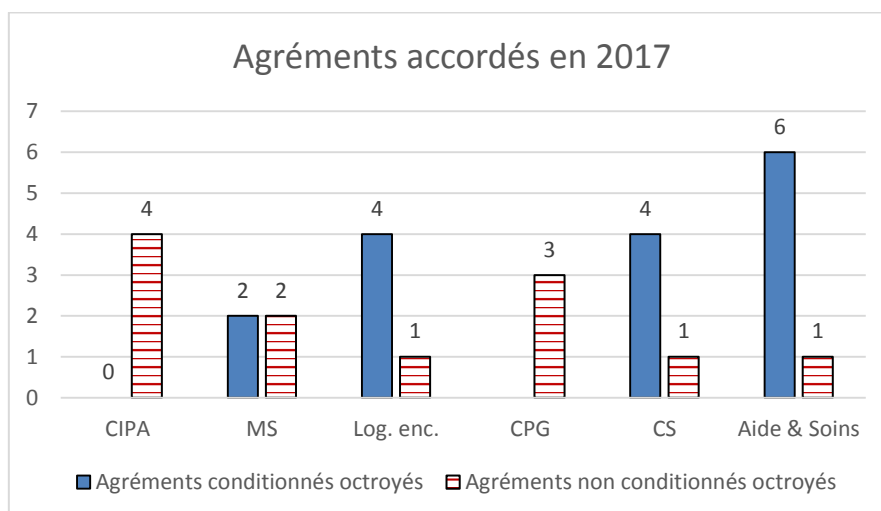
Pendant l'année écoulée, le service Agrément a procédé, ensemble avec le service Infrastructures socio-familiales, à 121 visites d'activités dans le cadre du contrôle d'agrément (82 contrôles d'agrément et 39 visites d'agrément).



Outre ces visites et contrôles dans les institutions avec hébergement de jour et de nuit, ainsi que les activités avec accueil de jour et les services, le Ministère a procédé à un total de 12 contrôles sur dossier.

Un agrément conditionné d'une durée limitée d'une année peut être octroyé à un gestionnaire pour l'exercice d'une activité, même si les conditions de la loi et du règlement d'exécution cités ci-avant ne sont pas encore toutes respectées, sous condition toutefois que le non-accomplissement de ces conditions ne constitue pas une source de danger imminent pour la population cible.

Dès l'accomplissement de toutes les conditions requises, le gestionnaire se voit accorder un agrément non conditionné.



En 2017, le Ministère a octroyé 28 agréments dont 16 conditionnés avec une durée limitée d'une année et 12 non conditionnés avec une durée illimitée.

Sur les 12 agréments non conditionnés accordés, 5 étaient octroyés dans le cadre du passage d'un agrément conditionné à un agrément non conditionné (1 CIPA, 1 logement encadré, 3 centres psycho-gériatriques), 1 dans le cadre d'une nouvelle activité (aide à domicile) et 6 dans le cadre du remplacement d'agréments précédemment octroyés (harmonisation du texte de l'arrêté ministériel et inclusion de la capacité d'accueil (lits/chaises)).

Parmi les 16 agréments conditionnés accordés, 6 étaient octroyés dans le cadre de l'ouverture de nouvelles activités (1 maison de soins, 2 centres psycho-gériatriques, 2 Clubs Seniors et 1 soins à domicile), 4 étaient octroyés dans le cadre d'un déménagement voire d'une reprise d'une activité par un autre gestionnaire (2 aides et soins à domicile) et 6 dans le cadre du renouvellement d'agréments conditionnés venus à expiration.

6.2. Accords de principe

Conformément à l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tout demandeur est en droit d'obtenir, avant toute réalisation concrète de son projet, un accord de principe sur celui-ci.

En 2017, des accords de principe ont été octroyés pour 4 projets concernant les activités suivantes : 1 maison de soins et 3 logements encadrés.

Annexes

Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (15)	Activités agréées (29)	Nbr. de lits
1	Administration communale de Sanem	Op der Waassertrap, Belvaux	120
2	Claire a.s.b.l. (3)	Haaptmann's Schloss, Berbourg Foyer Ste Elisabeth, Bettembourg Am Park, Luxembourg	129 118 124
3	Croix-Rouge luxembourgeoise	Centre G.-D. Joséphine-Charlotte, Junglinster	100
4	Etablissement public SERVIOR (8)	Am Park, Bofferdange Grand-Duc Jean, Dudelange Belle Vue, Echternach Op der Léier, Esch-sur-Alzette Beim Klouschter, Howald Op der Rhum, Luxembourg Um Lauterbann, Niedercorn Roude Fiels, Rumelange	132 207 73 168 120 221 154 70
5	Fondation Jean-Pierre Pescatore	Fondation Pescatore, Luxembourg	354
6	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	Blannenheem, Rollingen	204
7	Homes pour personnes âgées a.s.b.l. (5)	St François, Grevenmacher Sacré Coeur, Luxembourg HPPA Mamer St Joseph, Mersch St François, Rédange / Attert	115 122 138 125 118
8	Hospice Civil de la Ville d'Echternach	Hospice civil, Echternach	57
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice civil de Pfaffenthal, Luxembourg	101
10	Hospice civil de la Ville de Remich	Hospice civil St Joseph, Remich	127
11	Maredoc a.s.b.l.	CIPA Maredoc, Heisdorf	138
12	Monplaisir Assistance & Soins s.à.r.l.	Résidence Monplaisir, Mondorf-les-Bains	178
13	SenConcept s.à.r.l. (2)	Résidence Bel Âge, Esch-sur-Alzette Résidence Parc Ronnwies, Rodange	46 42
14	Sodexo Luxembourg S.A.	Gréngewald, Niederaanven	158
15	Syndicat intercommunal Clervaux	Résidence des Ardennes, Clervaux	112
	Total :		3 871

Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

	Gestionnaires (14)	Activités agréées (29)	Nbr. de lits
1	Alyséa Luxembourg Les Soins S.A.	Les Jardins d'Alyséa, Crauthem	138
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Beim Goldknapp, Erpeldange	117
3	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Centre Pontalize, Ettelbruck	145
4	Claire a.s.b.l.	Sacré Cœur, Diekirch	96
5	Elysis a.s.b.l.	Elysis, Luxembourg	133
6	Etablissement public SERVIOR (6)	Bei der Sauer, Diekirch Thillebiert, Differdange Am Schléeschchen, Echternach Sanatorium, Vianden Schlassbléck, , Vianden Geenzebléi, Wiltz	110 86 57 91 72 120
7	Fondation Les Parcs du Troisième Âge	Les Parcs du Troisième Âge, Bertrange	133
8	Homes pour personnes âgées a.s.b.l.	St François, Clervaux	61
9	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice de Hamm, Luxembourg	193
10	Novelia Senior Services S.A.	Am Schmëttbësch, Schifflange	103
11	Sodexo Résidences Services a.s.b.l.	An de Wisen, Bettembourg	146
12	Solucare S.A.	Op Lamp, Wasserbillig	81
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal de Steinfort	Hôpital Intercommunal, Steinfort	52

14	ZithaSenior S.A. (4)	Séniorie St Joseph, Consdorf	47
		Séniorie Ste Zithe, Contern	144
		St Jean de la Croix, Luxembourg	92
		Séniorie St Joseph, Pétange	162
	Total :		2 379

Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (11)	Activités agréées (11)	Nbr. de lits
1	Hospice civil de la Commune de Bertrange	Domaine Schwall, Bertrange	51
2	Doheem versuergt a.s.b.l.	Résidence Val de Kayl, Kayl	40
3	Etablissement public SERVIOR	Résidence Liewensbam, Troisvierges	60
4	Fondation Félix Chomé	Résidence Félix Chomé, Luxembourg	59
5	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	Wäisst Schlässchen, Rollingen	10
6	Muselheem a.s.b.l.	Muselheem, Wasserbillig	34
7	Päiperléck s.à.r.l.	Seniorenresidenz Petite Suisse, Beaufort	96
8	Le Home Israélite	Résidence Belle Vallée, Luxembourg	24
9	SenConcept s.à.r.l.	Résidence Les Jardins de Schengen	120
10	Sodexo Luxembourg S.A.	Centre Riedgen, Strassen	61
11	Sodexo Senior Service S.A.	Résidence Gr.-D. Joséphine-Charlotte, Luxembourg	161
Total :			716

Annexe 4 : Tableau Clubs Senior

	Gestionnaires (13)	Activités agréées (18)	Localités
1	Aide pour PA Prënzebiërg a.s.b.l.	CS Prënzebiërg a.s.b.l.	Differdange
2	CS Kehlen a.s.b.l.	CS Kielen	Kehlen
3	CS Nordstad a.s.b.l.	CS Nordstad	Ettelbruck
4	Diddelenger Haus fir Senioren a.s.b.l.	CS Schwarze Wee	Dudelange
5	Doheem versuergt a.s.b.l. (3)	CS An der Loupescht CS Atertdall CS Mosaïque	Beidweiler Colpach-Bas Esch/Alzette
6	Foyers Seniors a.s.b.l. (4)	Club Haus Am Becheler avec 1 annexe : - Club Haus Am Brill Club Haus Op der Heed Club Haus An de Sauerweisen Club Haus Beim Kiosk	Bereldange - Capellen Hupperdange Rumelange Schiffelange
7	GIM – Commune Mondercange	CS Am Duerf	Mondercange
8	Hospice civil de la Ville de Remich	CS Jousefsclub	Remich
9	Muselheem a.s.b.l.	CS Muselheem	Wasserbillig
10	Proxicom a.s.b.l.	CS Eist Heem,	Berchem
11	Sodexo Luxembourg S.A.	CS Stroossen	Strassen
12	Syrdall Heem a.s.b.l.	CS Syrdall	Sandweiler
13	Uelzechtall a.s.b.l.	CS Uelzechtall	Lorentzweiler

Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatriques

	Gestionnaires (12)	Activités agréées (34) Localités	Nbr. de chaises
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. (6)	Dahl Dudelange Esch-sur-Alzette Luxembourg Luxembourg Rumelange	14 18 18 14 18 16
2	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Ettelbruck	23
3	Doheem versuergt a.s.b.l. (4)	Dudelange Lorentzweiler Luxembourg Mondorf-les-Bains	24 32 12 12
4	Etablissement public SERVIOR	Wiltz	18
5	Fondation Stëftung Hëllef Doheem (10)	Bettembourg Holzthum Howald Hupperdange Larochette Luxembourg Mamer Mondorf-les-Bains Pétange Troisvierges	18 16 23 24 24 23 18 24 24 12
6	Homes pour personnes âgées a.s.b.l. (3)	Grevenmacher Mersch Rédinge/Attert	11 12 15
7	Muselheem a.s.b.l.	Wasserbillig	25
8	Novelia Senior services S.A. (2)	Bascharage Schifflange	12 12
9	SenConcept s.à.r.l. (2)	Esch-sur-Alzette Rodange	6 12
10	Syndicat Intercommunal de l'Hôpital	Steinfort	23
11	Syrdall Heem a.s.b.l. (2)	Niederanven Sandweiler	22 11
12	ZithaServices S.A.	Luxembourg	12
	Total :		598

Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile

	Gestionnaires – Réseaux (14)	Activités agréées (28)	Antennes régionales (60)
1	ALIVEplus a.s.b.l.	A & S	1
2	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	A & S	/
3	Doheem versuergt a.s.b.l. - HELP	A & S	19
4	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	A & S	22
5	Gesondheets-Service-Lëtzebuerg S.A.	A & S	/
6	Home Care s.à.r.l.	A & S	1
7	Muselheem a.s.b.l. - HELP	A & S	1
8	Novelia Senior Services S.A. - Camille	A & S	4
9	Opis aide et soins s.à.r.l. - COVIVA	A & S	1
10	Päiperleck s.à.r.l.	A & S	6
11	Paramedicus S.A.	A & S	1
12	Syrdall Heem a.s.b.l. - HELP	A & S	1
13	Verbandskëscht s.à.r.l.	A & S	2
14	Zitha Services S.A.	A & S	1

Annexe 7 : Tableau Services Appel assistance externe

	Gestionnaires (4)	Activités agréées (4)	Localités
1	ALIVEplus a.s.b.l.	ALERTE	Esch/Alzette
2	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Sécher Doheem	Steinsel
3	HELP a.s.b.l.	Appel assistance externe HELP 24	Esch/Alzette
4	Ville de Luxembourg	Service SOS Seniors	Luxembourg

Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors

	Gestionnaires (4)	Activités agréées (5)	Localités
1	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. (2)	Service consultation Info-Zenter-Demenz	Luxembourg Luxembourg
2	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Berodungsdengscht	Steinsel
3	Omega 90 a.s.b.l.	Omega 90	Luxembourg
4	RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.	RBS – Center fir Altesfroen	Itzig

Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors

	Activités (18)	Localités	Nbr. de séances	Nbr. de présences	Nouveaux usagers	Moyenne d'âge des usagers	Bénévoles actifs
1	CS Eist Heem	Berchem	523	17300	150	69 ans	25
2	Club Haus Am Becheler + annexe : Club Haus Am Brill	Bereldange Capellen	1539	16175	365	69 ans	15
3	CS Atertdall	Colpach-Bas	445	5513	142	63 ans	3
4	CS Prënzeberg	Differdange	377	7780	85	68 ans	24
5	CS Schwarze Wee	Dudelange	613	7908	43	73 ans	66
6	CS Mosaïque (depuis 10/2017)	Esch/Alzette	38	248	60	66 ans	6
7	CS Nordstad	Ettelbruck	772	7932	230	67 ans	20
8	Club Haus Op der Heed	Hupperdange	904	11852	397	56 ans	2
9	Club Senior An der Loupescht (depuis 09/2017)	Junglinster	6	53	23	64 ans	0
10	CS Kielen	Kehlen	367	9456	171	66 ans	0
11	CS Uelzechtall	Lorentzweiler	1416	17380	160	67 ans	8
12	CS A Bosselesch	Mondercange	568	4822	147	67 ans	3
13	CS Jousefclub	Remich	223	2745	23	70 ans	1
14	Club Haus An de Sauerwisen	Rumelange	1078	12391	242	60 ans	36
15	CS Syrdall	Sandweiler	1041	7146	146	64 ans	6
16	Club Haus Beim Kiosk	Schiffange	1121	17252	488	64 ans	52
17	CS Stroossen	Strassen	309	4471	89	74 ans	27
18	CS Muselheem	Wasserbillig	550	1506	60	62 ans	40

V. Infrastructures socio-familiales

1. Généralités

Au cours de l'exercice 2017, le service a assumé les missions suivantes :

- Conseiller les gestionnaires et surveiller les travaux d'infrastructures hébergeant des associations conventionnées ou agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration ;
- Conseiller les gestionnaires et contrôler les travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles ;
- Concevoir de nouvelles constructions en collaboration avec les gestionnaires ;
- Surveiller les travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public ;
- Aviser dans le cadre de l'accord de principe les nouveaux projets en planification ;
- Suivre les chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux ;
- Contrôler les conditions d'agrément.

2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1^{er} équipement

Au total 34 chantiers de grande envergure ont été planifiés et exécutés soit en coopération avec des bureaux d'études ou d'architecture au courant de l'exercice 2017.

2.1. Secteur « personnes âgées »

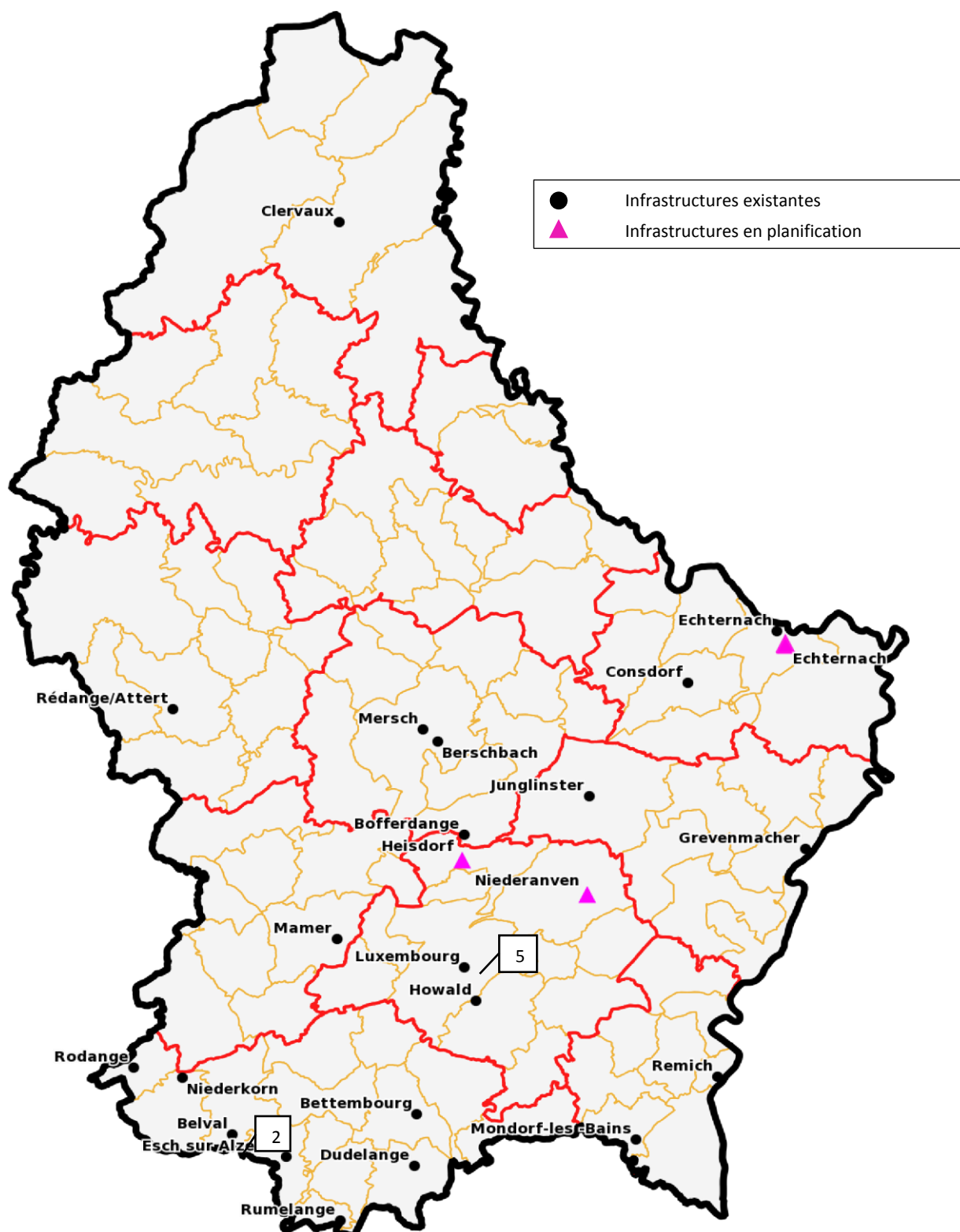
En 2017, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 10 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations et des extensions dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des services pour personnes âgées, des centres psycho-gériatriques et des clubs seniors.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Maison de Soins à Consdorf (phase 1) – Transformation (44 lits)	Projet réalisé (1 ^{ère} partie)
2	Maison de Soins à Consdorf (phase 2) – Nouvelle construction (44 lits)	Travaux en cours
3	Maison de Soins à Luxembourg – Mise en conformité / sécurité	Travaux en cours
4	CIPA à Heisdorf – Construction ascenseur et 3 logements	Travaux en cours
5	Maison de Soins à Differdange – Nouvelle construction (200 lits)	Avant-projet détaillé en cours
6	Maison de Soins à Berbourg – Travaux de rénovation et extension	Avant-projet détaillé en cours
7	CIPA à Niederanven	Avant-projet détaillé en cours

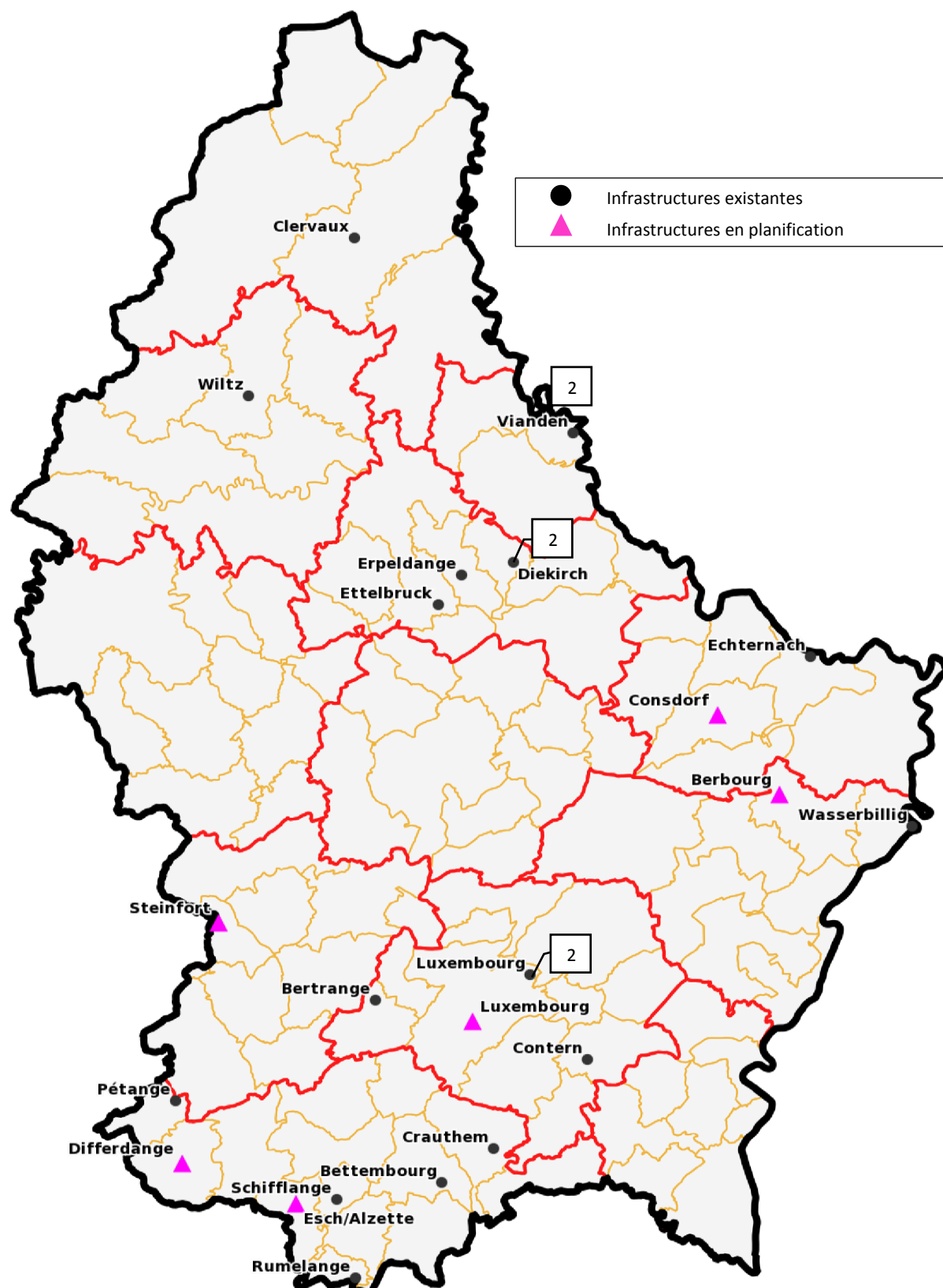
8	Maison de Soins à Esch-sur-Alzette	Sousmissions en cours
9	Maison de Soins à Steinfort	Etudes en cours
10	CIPA à Echternach – Nouvelle construction – extension (52 lits)	Etudes en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « personnes âgées », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 3.958.110.- €.

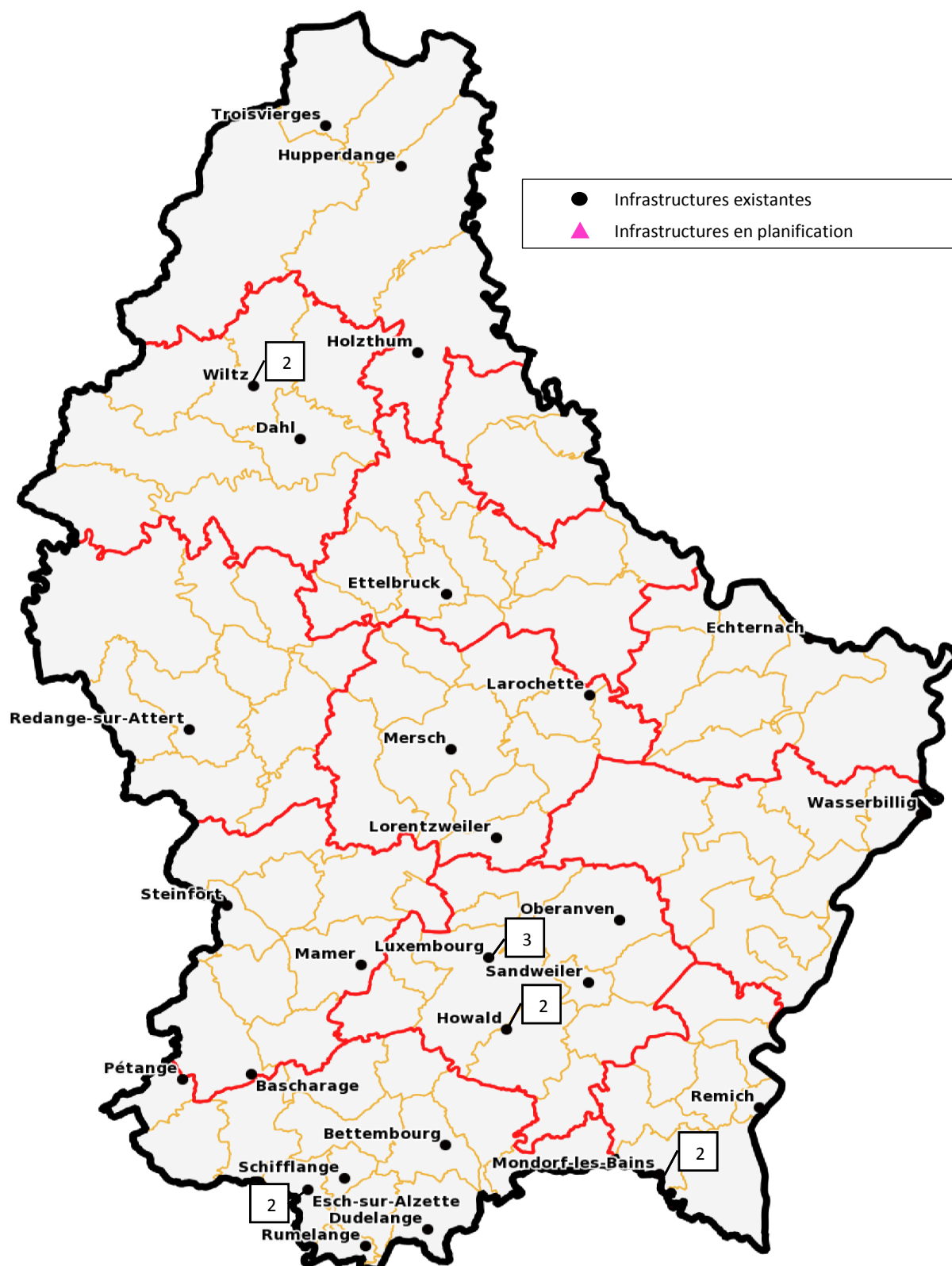
Centres intégrés pour personnes âgées



Maisons de soins pour personnes âgées



Centres psycho-gériatriques pour personnes âgées



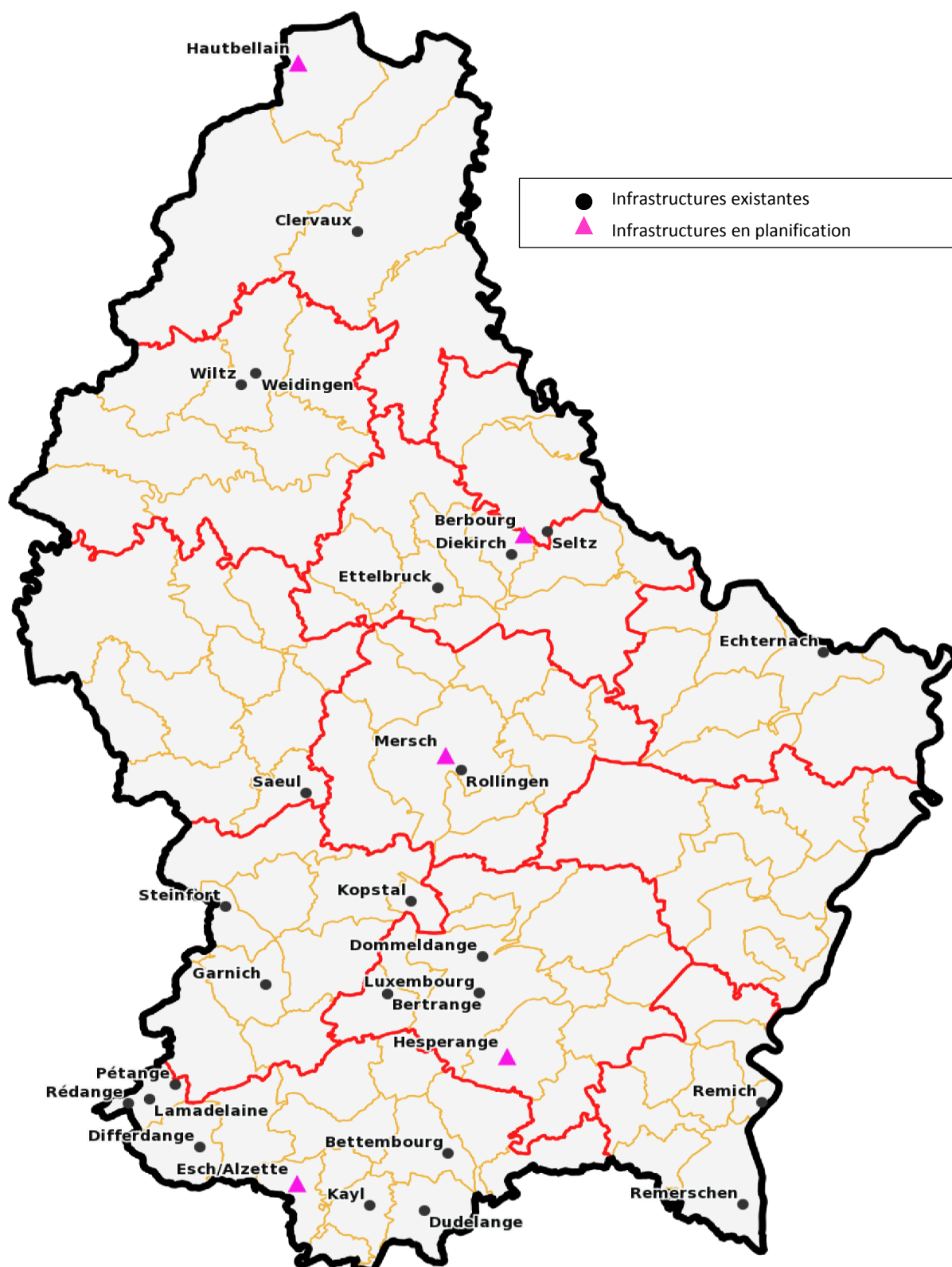
2.2. Secteur « adultes »

En 2017, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 5 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des foyers d'hébergement pour adultes en détresse, des foyers d'hébergement pour sans-abri et des services pour personnes adultes seules ou avec enfants.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Hautbellain – Travaux de rénovation intérieure	Travaux en cours
2	Foyer d'hébergement pour jeunes adultes à Hesperange	Travaux en cours
3	Structure pour personnes sans-abri vieillissantes à Berbourg	Avant-projet détaillé en cours
4	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Mersch – Travaux de transformation	Avant-projet sommaire en cours
5	Foyer d'hébergement pour personnes sans-abri à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction	Planification en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « adultes », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 71.995.- €.

Structures d'accueil pour adultes



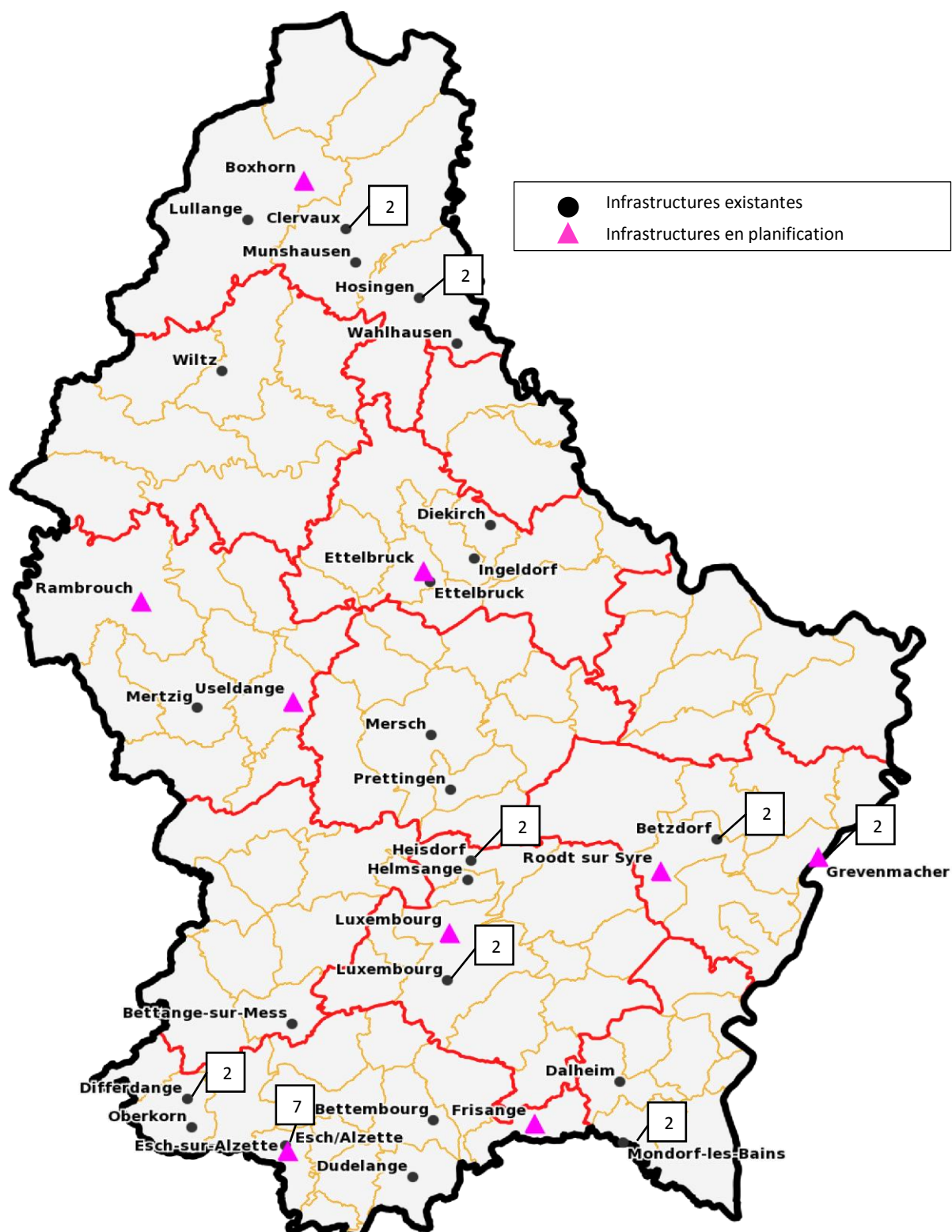
2.3. Secteur « handicap »

En 2017, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 17 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des services d'hébergement, des services d'emploi ou « ateliers protégés » et des services d'activités de jour pour les besoins des personnes handicapées.

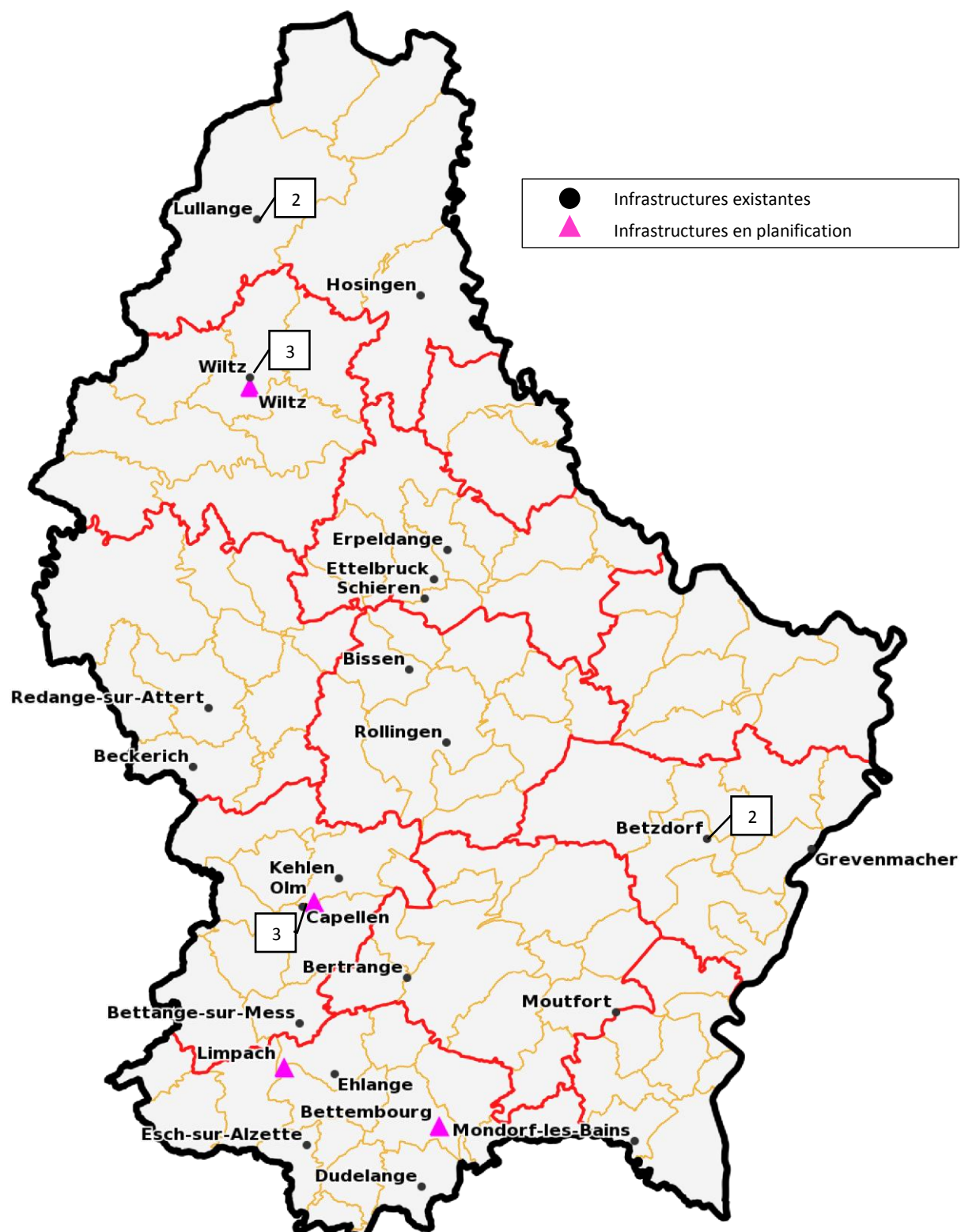
	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Construction d'un lieu de vie et structure d'activités de jour à Rambrouch – Nouvelle Construction	Projet réalisé
2	Création d'une structure d'hébergement à Boxborn - Travaux de rénovation et transformation d'un existant	Projet réalisé
3	Création d'une structure d'hébergement à Luxembourg - Travaux d'extension et de rénovation d'un existant	Projet réalisé
4	Construction d'une structure d'hébergement à Roodt-sur-Syre - Nouvelle construction	Projet réalisé
5	Construction d'un atelier protégé et centre de jour à Lullange – Nouvelle Construction	Projet réalisé
6	Construction d'un atelier protégé à Limpach (première phase) – Nouvelle Construction	Phase finale
7	Rénovation d'une structure d'hébergement à Grevenmacher	Travaux en cours
8	Travaux d'extension et de rénovation de plusieurs existants pour la création d'une structure d'hébergement à Ettelbruck	Travaux en cours
9	Création d'une structure d'hébergement pour des personnes souffrant d'un handicap psychique à Useldange - Nouvelle construction	Travaux en cours
10	Construction d'un atelier protégé à Olm - Nouvelle construction	Avant-projet détaillé réalisé
11	Agrandissement d'un atelier à Bettembourg	Travaux en cours
12	Construction d'un atelier protégé à Limpach (deuxième phase) – Nouvelle Construction	Avant-projet détaillé réalisé
13	Construction d'une structure d'hébergement pour des personnes handicapées avec des troubles du comportement à Betzdorf - Travaux de rénovation et transformation d'un existant	Avant-projet en cours
14	Construction d'une structure d'hébergement à Heisdorf - Nouvelle construction	Avant-projet détaillé en cours
15	Construction d'une structure d'hébergement à Frisange - Nouvelle construction	Avant-projet sommaire en cours
16	Construction et rénovation d'ateliers protégés à Wiltz	Etudes en cours
17	Construction d'une structure d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à Esch-sur-Alzette	Accord de principe

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « handicap », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 10.519.658.- €.

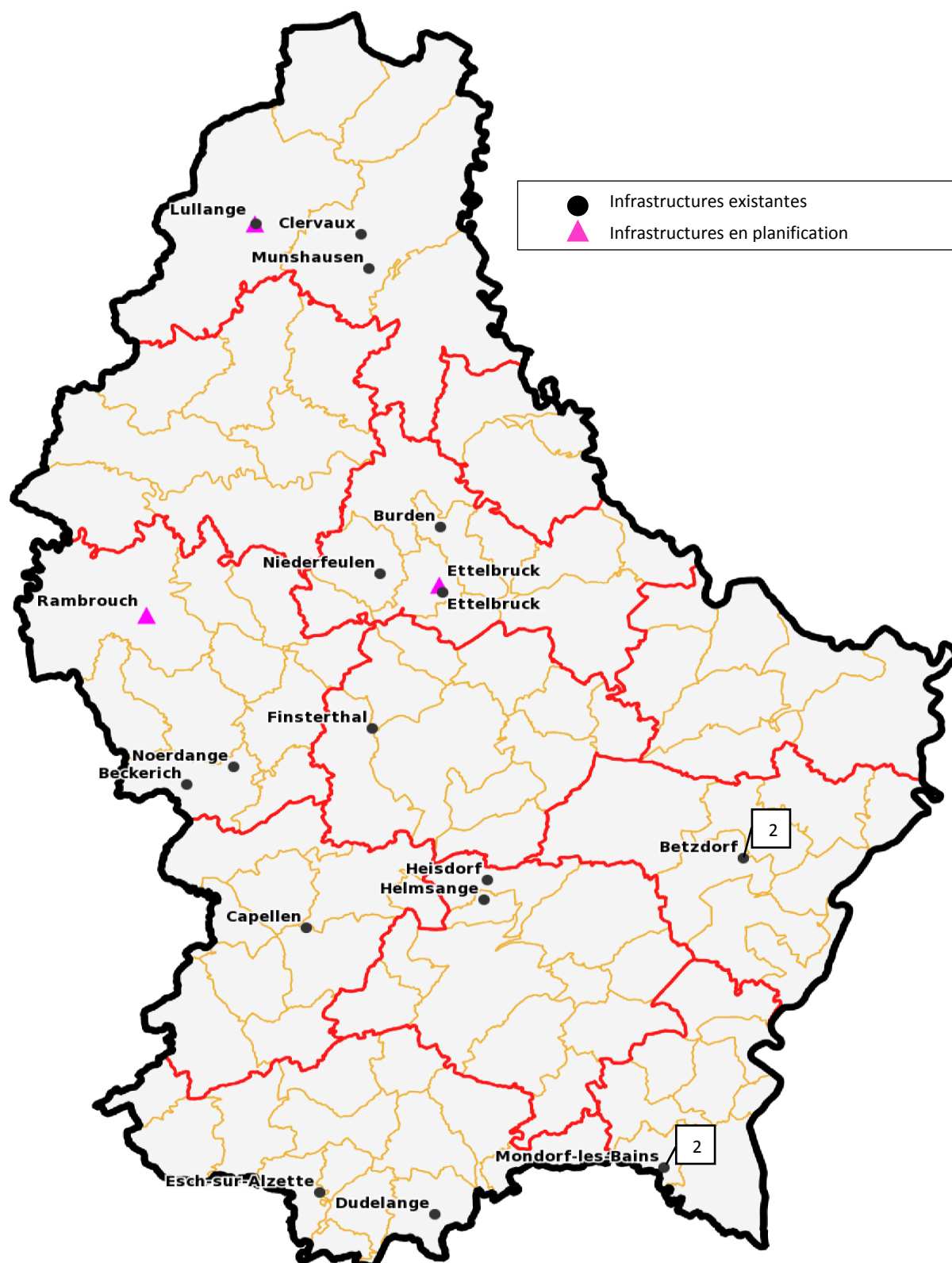
Service d'hébergement pour personnes handicapées



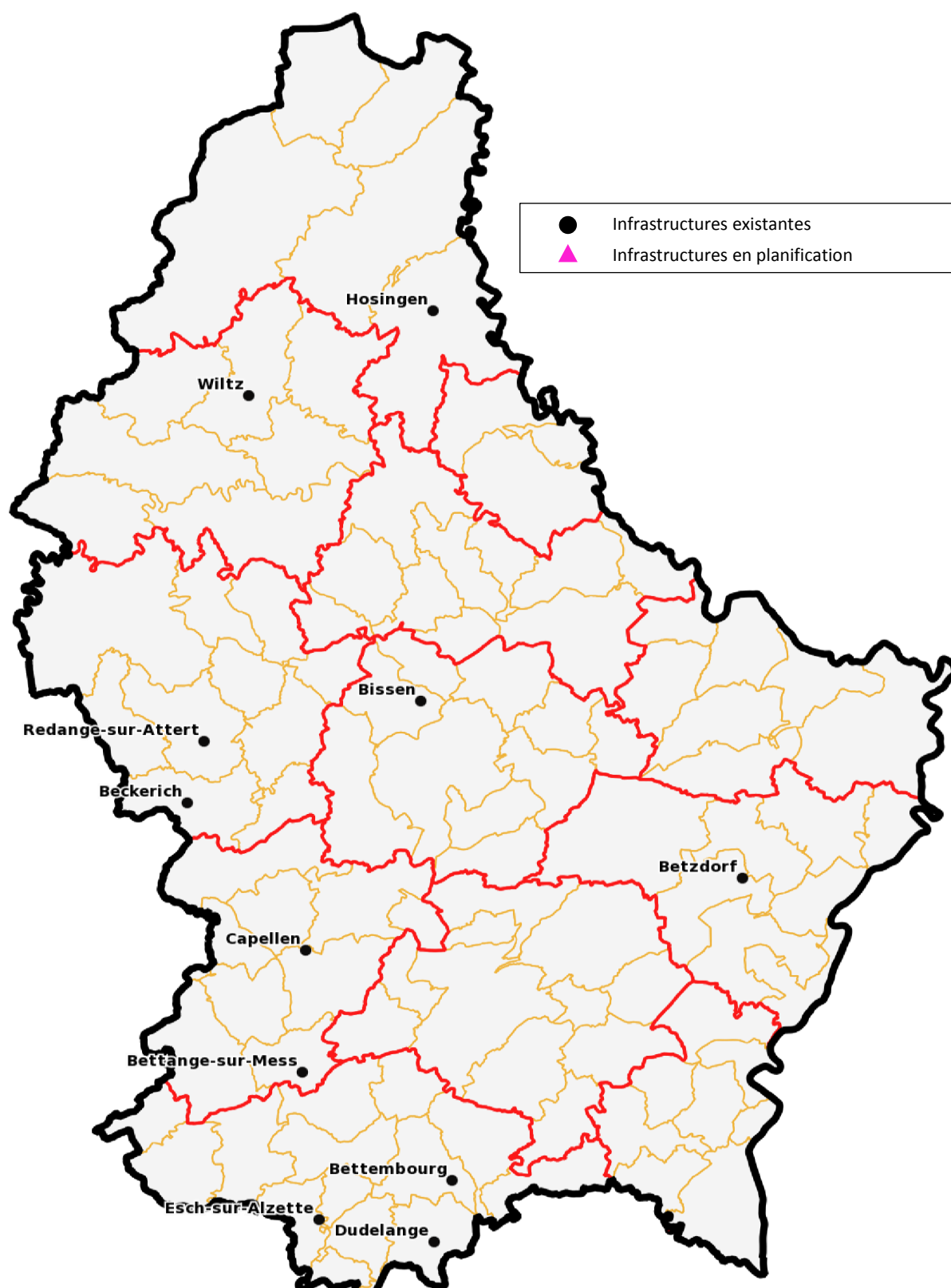
Ateliers protégés pour personnes handicapées



Service d'activités de jour pour personnes handicapées



Services de formation pour personnes handicapées



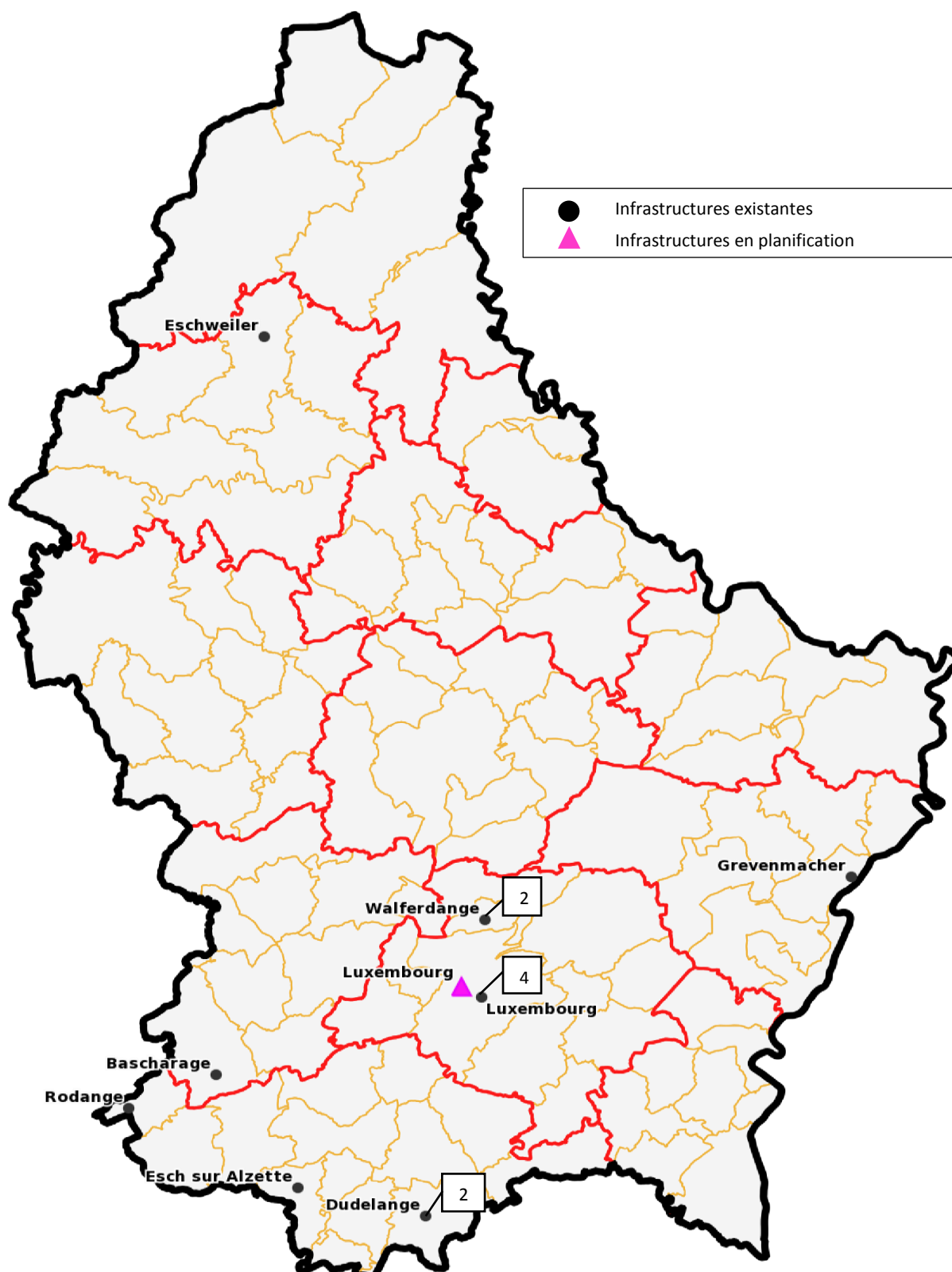
2.4. Secteur « égalité des chances »

En 2017, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet d'envergure comprenant une mise en conformité et transformation dans un service d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Foyer d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants à Luxembourg – Travaux de mise en conformité et de transformation	Avant-projet détaillé en cours

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « égalité des chances », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent 35.145.- €.

Structures d'accueil (Egalité des chances)



2.5. Secteur « OLAI »

En 2017, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet d'envergure relatif à la construction de nouveaux centres d'hébergement pour demandeurs de protection internationale.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Nouveau centre d'hébergement pour demandeurs de protection internationale à Dudelange	Projet réalisé

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « OLAI », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 1.021.813.- €.

2.6. Services de consultation

Dans le cadre de l'exécution du programme des Services de consultation, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 101.239.- €.

3. Contrôle des conditions d'agrément

En 2017, le service infrastructures socio-familiales a effectué 140 visites des lieux et 9 avis sur plans dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures des secteurs et services suivants :

- personnes handicapées (38),
- personnes âgées (76),
- personnes adultes seules ou avec enfants (13),
- filles, femmes et femmes avec enfants (5),
- services de consultaion (8).

VI. Administrations publiques

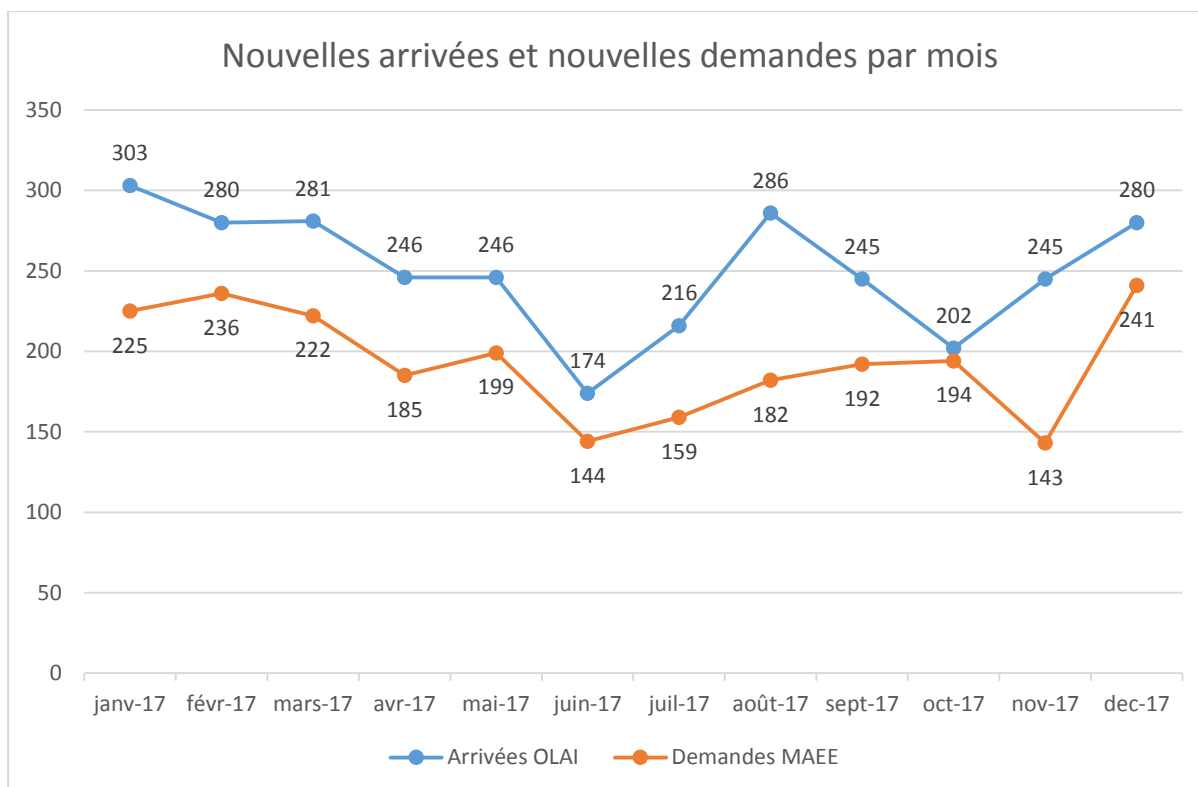
1. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)

1.1. Introduction

Après une mise en contexte relative à l'évolution des chiffres clé en matière d'arrivés de demandeurs de protection internationale (DPI) en 2017, le présent rapport d'activité passera en revue les axes principaux qui ont dominé les travaux au sein des différentes divisions de l'OLAI durant l'année écoulée.

1.2. Evolution des chiffres clés en matière d'arrivées de demandeurs de protection internationale

Pour la troisième année consécutive l'année 2017 a été marquée par l'afflux toujours élevé de demandeurs de protection internationale (DPI).



Les chiffres sur le graphique représentent d'une part le nombre d'arrivées enregistrées par l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) et d'autre part les demandes de protection internationale déposées au Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE).

En 2017, le **nombre de demandes de protection internationale** déposées au Ministère des Affaires étrangères reste élevé avec 2.322 demandes de protection internationale enregistrées pour 2017 (en moyenne 193 demandes par mois).

Le **nombre de nouvelles arrivées dans le réseau d'hébergement de l'OLAI**, incluant les personnes venues au Luxembourg dans le cadre des programmes de réinstallation, des regroupements familiaux ou encore des DPI effectuant une deuxième demande de protection internationale, a suivi la même tendance avec 3.004 arrivées comptabilisées en 2017 (en moyenne 250 arrivées par mois). Ces arrivées se situent par conséquent au-dessus de la courbe du nombre des demandes de protection internationale déposées auprès du MAEE. Le nombre moyen de nouvelles arrivées comptabilisées par l'OLAI en 2017 se situe bien au-delà du nombre moyen des arrivées enregistrées depuis le pic en 2015 (en moyenne 206 arrivées par mois en 2016).

Concernant la **réinstallation** de réfugiés, 182 personnes en provenance de la Turquie et du Liban, dont 177 réfugiés syriens, ont été réinstallées en 2017.

Dans le cadre du mécanisme de **relocalisation**, le Luxembourg a honoré son engagement pris en 2015 concernant l'accueil d'un total de 557 personnes en provenance de la Grèce et de l'Italie jusqu'à la fin de l'année 2017. En 2017, 188 personnes ont été relocalisées depuis l'Italie et 165 personnes ont été relocalisées depuis la Grèce.

A. Accueil des demandeurs de protection internationale (DPI)

a. Consolidation des efforts au niveau de la prise en charge de l'encadrement social des DPI

Toute personne déposant une demande de protection internationale au Grand-Duché de Luxembourg peut bénéficier pendant la durée de la procédure d'aides matérielles qui incluent notamment la mise à disposition d'un hébergement, la fourniture de repas ou de denrées alimentaires ou encore les soins médicaux.

Ces aides matérielles sont accordées par la division Accueil de l'OLAI, qui est responsable du suivi social et de l'encadrement pédagogique des DPI pris en charge par l'OLAI ainsi que de la gestion et l'entretien des structures d'hébergement.

Outre les DPI en procédure, l'OLAI a également comme public cible:

- des DPI ayant obtenu un séjour temporaire,
- des DPI déboutés de leur demande de protection internationale,
- des bénéficiaires de protection internationale (BPI).

En 2016, grâce au renforcement en personnel des équipes assurant l'encadrement social des DPI, le ratio du personnel d'encadrement social de l'OLAI a pu être porté à 1 ETP pour 160 DPI (par rapport à 1 ETP pour 190 DPI début 2015). Entretemps, les partenaires gestionnaires (notamment Croix-Rouge et Caritas), auxquels l'OLAI a confié une partie de la gestion quotidienne des structures ainsi que du suivi social et de l'encadrement pédagogique des DPI résidant dans les structures d'hébergement, se sont vu attribuer des moyens supplémentaires permettant d'atteindre un ratio d'encadrement d'1 ETP en personnel d'encadrement social pour 30 à 50 DPI. Afin de baisser encore davantage le ratio du personnel d'encadrement social de l'OLAI et de se rapprocher du ratio des partenaires gestionnaires, le gouvernement a décidé des mesures de recrutement supplémentaires pour 2017. Cet objectif a pu être atteint et à la clôture du processus de recrutement fin décembre 2017, le ratio d'encadrement social de l'OLAI était de 1 ETP pour 50 DPI.

Le renforcement des effectifs a donc permis de mettre l'OLAI en mesure de faire face à l'afflux continu de DPI et de garantir un accueil digne à tous les DPI, tout en assurant un suivi individuel de qualité de chaque DPI.

b. Structures d'hébergement pour DPI

Le système de logement de l'OLAI prévoit un hébergement séquentiel du DPI qui se fait en trois étapes :

Phase 1 : Les personnes qui arrivent au Luxembourg sont d'abord hébergées au **foyer Logopédie à Strassen**. Il s'agit d'une **structure d'hébergement de phase 1 (centre de premier accueil)**. Cette structure d'hébergement⁴ reçoit en premier lieu toute personne souhaitant déposer une demande de protection internationale au Luxembourg. Les personnes dont les dossiers sont traités dans le cadre de la nouvelle procédure ultra-accélérée y sont également hébergées pour la durée de cette

⁴ De janvier à mars 2017, cette fonction était assurée par la structure actuellement gérée par le MAEE sous le nom de Structure d'Hébergement d'Urgence Kirchberg (SHUK) et qui est dorénavant réservée à l'hébergement des personnes dont la demande relève des accords de Dublin III

procédure. La **durée de séjour est en principe de 24h**, avant le transfert vers une structure dite de phase 2⁵.

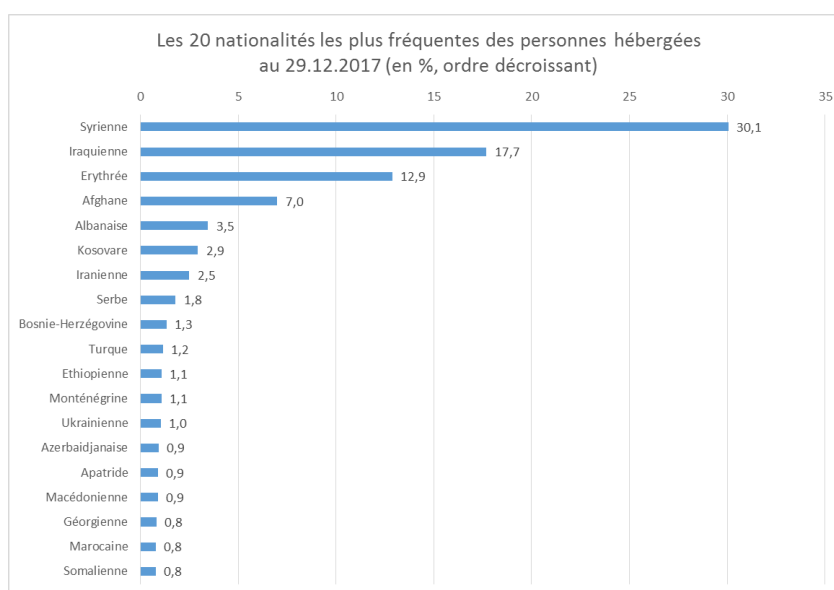
Phase 2 : Après la présentation de leur demande, les DPI sont transférés dans **une structure d'hébergement de phase 2**, actuellement le **centre CREOS à Mersch**. Ici les besoins spécifiques du DPI sont identifiés (médicaux, psychologiques, scolarisation des enfants...) et la personne sera orientée en conséquence par la suite. C'est aussi à ce moment-là que les DPI suivent la première étape du Parcours d'intégration accompagné (PIA), un programme d'intégration ciblé spécifiquement aux nouveaux arrivants lancé en septembre 2017. En théorie, le séjour dans la structure de phase 2 ne devrait pas dépasser quelques semaines, mais varie suivant les disponibilités d'hébergements adaptés par la suite.

Phase 3 : Ensuite, et pour l'ensemble de la durée de traitement de la demande de protection internationale, le DPI sera logé dans une des **structures de phase 3**, les **foyers durables**. Certaines de ces structures accueillent un public mixte, alors que d'autres sont exclusivement réservées aux familles ou à des hommes ou des femmes seuls. Certains lits sont réservés pour des mineurs non accompagnés ou encore des personnes à mobilité réduite.

b.1.) Profils des personnes hébergées

Nationalités des personnes hébergées :

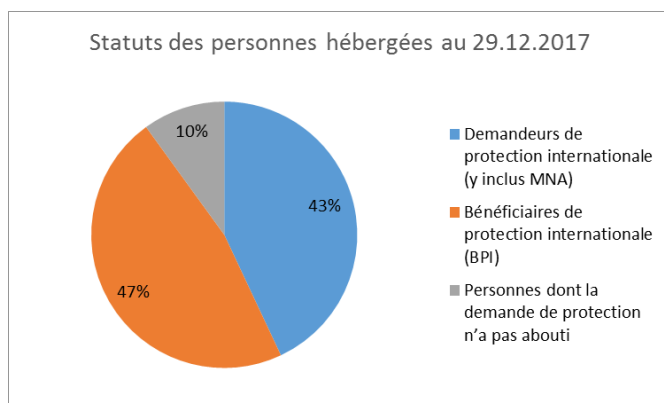
Au 29 décembre 2017, l'OLAI accueillait des personnes de 70 nationalités différentes dans ses structures d'hébergement. Les nationalités les plus représentées, en ordre décroissant, étaient les suivantes : 30,1% syrienne, 17,7% iraquienne, 12,9% érythréenne et 7,0% afghane⁶.



Statut des personnes hébergées : En ce qui concerne le statut des personnes hébergées, les structures accueillait au 29 décembre 2017 environ 43% de DPI (y inclus les MNA); 47% de personnes bénéficiant d'une protection internationale ou similaire et 10% de personnes dont la demande de protection n'a pas abouti.

⁵ A l'exception des personnes dont la demande est traitée dans le cadre de la procédure ultra-accélérée qui restent dans la structure de phase 1 jusqu'à la notification d'une décision, donc en règle quelques semaines à quelques mois

⁶ Toutes les autres nationalités se situent en dessous de 5%



Catégories d'âge : Le tableau ci-dessous indique le nombre de personnes hébergées suivant leur catégorie d'âge (situation au 29 décembre 2017). Environ un tiers (33.4%) des personnes hébergées dans les structures de l'OLAI étaient des mineurs, dont la grande majorité des enfants en dessous de 14 ans.

Âge (en années)	%
< 14	27.4
14-17	6.0
18-34	42.6
35-64	23.5
> 65	0.5

Situation au 29.12.2017

Mineurs non accompagnés (MNA) : En 2017, 50 MNA présumés ont introduit une demande de protection internationale auprès de la Direction de l'Immigration du MAEE (par rapport à 51 en 2016 et 102 en 2015). Les nationalités les plus représentées sont les suivantes : 12 MNA de nationalité albanaise, 10 MNA de nationalité marocaine et 5 MNA de nationalité algérienne.

b.2.) Taux d'occupation et population hébergée

Fin décembre 2017, l'OLAI accueillait dans 67 structures d'hébergement un total de 2.692 personnes, dont 205 personnes en phase 1, 101 personnes en phase 2 et 2.386 personnes en phase 3. Les foyers durables de Phase 3 affichaient au 29 décembre 2017 un taux d'occupation moyen de 65%.

En 2017, le nombre d'arrivées restait élevé avec en moyenne 250 nouvelles arrivées dans le réseau d'hébergement de l'OLAI. Ainsi, en 2017 l'OLAI a dû faire face à une sollicitation continue de ses structures d'hébergement, augmentée par :

- La perte de lits disponibles engendrée par la fermeture de structures existantes à cause d'échéances de contrats, d'impératifs sanitaires ou de maîtrise de risque. Cette perte a pu être compensée en partie par l'ouverture de nouveaux foyers.
- Un nombre de plus en plus important de DPI déboutés et de BPI demeurant dans les structures d'hébergement de l'OLAI. Au 29 décembre 2017, le nombre de BPI dans les structures d'hébergement de l'OLAI représente désormais 47% des personnes hébergées (20% en 2015). Ceci est dû au fait que les BPI ont de plus en plus de difficultés à trouver un logement sur le marché privé et social et occupent dès lors des places au sein des structures d'accueil pendant des périodes de plus en plus longues.

- S'y ajoutent les personnes issues des programmes de réinstallation et de relocalisation, des regroupements familiaux que tout BPI a le droit de lancer, ainsi que les nombreuses naissances⁷ dans les familles hébergées.

Plusieurs mesures permettant de diminuer le nombre d'arrivées dans les structures de l'OLAI ont été prises par le MAEE et l'OLAI: (1) l'instauration d'une nouvelle procédure dite « procédure ultra-accelérée » pour les DPI provenant de certains pays sûrs en février 2017 et (2) l'ouverture de la structure d'hébergement d'urgence Kirchberg dite « SHUK » en avril 2017.

Un autre facteur ayant contribué à diminuer légèrement la pression est le suivant : bien que le nombre d'arrivées spontanées soit toujours élevé, une proportion importante des personnes se présentant au MAEE relèvent des accords DUBLIN III et sont donc concernées par des décisions de transfert vers un autre pays européen. Ces personnes restent donc pour une durée plus limitée dans le réseau d'hébergement de l'OLAI.

c. Suivi social, aides matérielles et assistances, encadrement pédagogique

Chaque DPI au Grand-Duché de Luxembourg est accueilli dès son arrivée à l'OLAI pour recevoir des informations sur ses droits et devoirs, l'aide sociale (aide matérielle et financière) et la prise en charge des frais médicaux.

Pour bénéficier des conditions matérielles d'accueil, un membre de chaque famille doit se présenter chaque mois à l'OLAI.

En ce qui concerne le suivi social individuel des DPI, chaque assistant social de l'OLAI a assuré en 2017 le suivi social individuel d'environ 50 personnes logées dans les foyers de l'OLAI. Parmi les questions et problèmes exposés, ceux ayant trait au logement, aux questions financières et à l'accès à la formation, ont été les plus fréquents.

À côté du suivi social et de la gestion administrative des aides matérielles et financières, l'OLAI assure également des activités éducatives et de loisirs ponctuels pour les personnes hébergées dans ses structures. Il s'agit plus particulièrement d'activités périscolaires, d'activités de vacances pour les enfants ou encore de séances de guidance individuelles, notamment dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la santé.

L'équipe pédagogique fait des visites régulières dans tous les foyers gérés par l'OLAI, au moins une fois par mois, selon les besoins. Les missions des éducatrices sont notamment :

- d'accompagner et de guider les DPI lors de démarches administratives ;
- de leur proposer des ateliers thématiques favorisant la vie en collectivité et préparant une intégration future au pays ;
- d'encadrer les bénévoles.

En ce qui concerne l'intégration des BPI, l'OLAI a poursuivi son étroite collaboration avec le Centre luxembourgeois d'intégration et de cohésion (LISKO) qui soutient et accompagne les BPI dans leur intégration dans la société luxembourgeoise.

En septembre 2017, l'OLAI a lancé, en collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le parcours d'intégration accompagné (PIA), ciblant spécifiquement les demandeurs et bénéficiaires de protection internationale et visant à favoriser leur intégration sociale et professionnelle. (cf point B.a.3)

⁷ Fin décembre, 132 bébés (0-2 ans) ont été comptabilisés dans les structures de l'OLAI

B. L'intégration

a. Evolutions de la politique d'intégration en 2017

En 2017, l'OLAI a continué à travailler sur la cohérence des actions menées en termes d'intégration avec la politique mise en œuvre dans le cadre de ses programmes et de ses relations avec ses partenaires. Les événements clé de 2017 sont exposés ci-dessous.

a.1.) Campagne nationale « Je peux voter »

Dans le cadre des élections communales du 8 octobre 2017, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a mené une campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des résidents étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales, campagne qui était coordonnée par l'OLAI.

Dans le cadre de la campagne, deux journées nationales d'inscription permettant aux personnes intéressées de s'inscrire en dehors des jours ouvrables ont été organisées. De plus, 23 formations de multiplicateur ayant eu pour but de préparer des multiplicateurs, citoyens portés volontaires, à la sensibilisation de la population étrangère en vue de leur inscription sur les listes électorales communales, ont été organisées en langue française, portugaise et anglaise. Ainsi plus de 220 multiplicateurs de plus de 33 nationalités différentes ont pu être formés.

Différents outils de sensibilisation et d'information ont été développés dont notamment un dépliant reprenant les informations les plus importantes (en 10 langues), des affiches (en 5 langues), des kits d'information et un site internet dédié (en 5 langues).

En outre, dans le cadre de la campagne, un appel à projets a été lancé afin de soutenir des projets d'associations sans but lucratifs. Par ce biais, l'OLAI a subsidié douze projets visant à encourager les résidents étrangers à s'inscrire sur les listes électorales communales.

a.2.) Intégration au niveau local

En février 2017 ont eu lieu les deuxièmes assises nationales de l'intégration au niveau local afin de permettre aux communes de s'échanger en matière d'intégration. Suite à ces assises, le Groupe d'échange et de soutien en matière d'intégration au niveau local (GRESIL) a été institué en collaboration avec le SYVICOL et animé par l'ASTI (dans le cadre de l'un de ses projets conventionnés) ; ceci afin de soutenir et mieux outiller les communes pour faire face aux besoins d'intégration de tous les résidents ainsi que de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'intégration locale.

Pour l'année 2017, l'OLAI a accordé des subsides pour des projets « intégration » à 5 communes pour un total de 16 284,87 €. L'OLAI a également accordé des subsides pour des Plan Communaux Intégration à 11 communes pour un total de 50.000,00 €.

Par ailleurs, 6 communes ont remis à l'OLAI un ou plusieurs rapports dans le cadre des commissions communales consultatives d'intégration.

a.3.) Lancement d'un nouveau programme d'intégration ciblant les DPI et BPI

En septembre 2017, le parcours d'intégration accompagné (PIA) a été lancé.

Plaçant l'intégration des personnes réfugiées au cœur de sa politique d'accueil, le gouvernement a décidé de créer un programme d'intégration ciblé spécifiquement aux demandeurs et bénéficiaires de protection internationale : le PIA.

Le PIA, mis en place par l'OLAI en étroite collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des DPI.

Le concept du PIA vise l'intégration des DPI dès les premières semaines après leur arrivée au Luxembourg. Au vu des origines hétérogènes des DPI, il se base sur le principe qu'une intégration réussie repose sur deux éléments, à savoir l'apprentissage des langues nationales et administratives ainsi que la compréhension du fonctionnement de la vie quotidienne au Luxembourg.

Le parcours est divisé en trois parties: PIA1 (lancé en septembre 2017), PIA2 (lancement le 1er janvier 2018) et PIA3 (lancement en mars 2018). Trois thématiques guident le PIA comme un fil rouge: l'autonomie, l'employabilité et l'égalité des chances.

Chaque DPI adulte doit fréquenter les séances d'information du PIA1 endéans les 6 à 8 premières semaines après son arrivée au Grand-Duché, et ce indépendamment de son expérience professionnelle ou de son niveau d'éducation.

Afin de recevoir le certificat PIA1, les DPI doivent suivre des cours dans deux domaines: «Intégration linguistique» et «Sessions d'information sur la vie au Luxembourg».

Depuis le lancement du PIA1 en septembre 2017, plus de 150 DPI ont suivi la formation de 16 heures endéans les 6 à 8 premières semaines de leur arrivée au Luxembourg. Les cours du PIA1 ont été dispensés par 9 formateurs et ont eu lieu dans la structure d'hébergement CREOS à Mersch et dans l'ancien bâtiment du LTPES à Mersch.

a.4.) Nouvelle constitution du Comité interministériel à l'intégration

En octobre 2017, le comité interministériel à l'intégration a été nouvellement constitué. Il réunit les ministères et administrations principalement concernés par la politique d'intégration, dont notamment:

- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
- Agence pour le développement de l'Emploi
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes/ Direction de l'Immigration
- Ministère de l'Economie
- Ministère de l'Egalité des Chances
- Ministère du Logement
- Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Intérieur

Sous la coordination de l'OLAI, l'élaboration d'un nouveau Plan d'action national d'intégration (PAN) a été entamée.

L'élaboration du PAN sera faite par l'OLAI en concertation avec le comité interministériel et en étroite consultation d'une multitude d'acteurs, dont la Chambre des Députés, les communes, la société civile et le Conseil national pour étrangers.

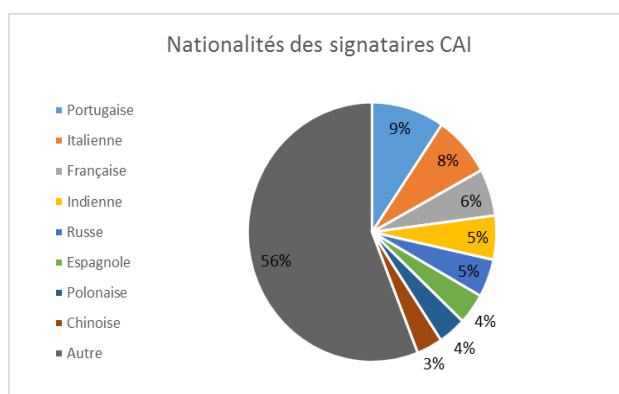
Le PAN sera basé sur deux grands domaines d'action, notamment l'accueil et l'accompagnement social des DPI, ainsi que l'intégration de tous les non-Luxembourgeois résidant sur le territoire national.

b. Outils clé en matière d'intégration

b.1.) Le contrat d'accueil et d'intégration

Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI), établi par la loi du 16 décembre 2008 relative à l'accueil et à l'intégration des étrangers au Luxembourg, est destiné à faciliter l'intégration de la population étrangère dans la société luxembourgeoise en encourageant et responsabilisant les non-luxembourgeois au niveau de leur intégration. Ouverts à tous les étrangers résidents âgés de plus de 16 ans, le CAI offre une formation linguistique et des cours d'instruction civique, ainsi qu'une journée d'orientation.

En 2017, 802 personnes de 100 nationalités différentes ont signé le CAI. Depuis son lancement en 2011, l'OLAI comptabilise 6.119 signataires (en moyenne 1.000 signataires par an).



b.2.) Les conventions sous forme de projets

Afin de poursuivre les démarches entreprises en 2015 et 2016 dans le cadre des conventions avec les partenaires de l'OLAI en matière d'intégration à savoir le CLAE, l'ASTI et le CEFIS, les conventions 2017 se sont présentées sous forme de projet incluant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à atteindre ainsi qu'un descriptif détaillé et un calendrier du projet.

Ainsi, en 2017, l'OLAI a conventionné les projets suivants:

ASTI

- Accompagnement des communes dans le cadre de la mise en place d'actions et de politique en matière d'intégration locale,
- Mesures de pratiques de la langue dans le cadre du CAI,
- Assurer la gestion du service de traduction orale directe,
- Structuration de l'offre en matière d'information sur la loi portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

CLAE

- Favoriser les expressions citoyennes et l'empowerment des associations par le biais d'un centre interculturel et d'assistance technique,
- Catalogue de formations promouvant l'autonomisation.

CEFIS

- Soutenir, accompagner, évaluer la campagne de sensibilisation à l'inscription électorale par des activités de recherche /action et d'information/ formation,
- Structurer l'offre d'information et de formation et proposer des ressources pédagogiques et méthodologiques en matière d'intégration.

C. Communication

Dans le cadre de la stratégie de communication élaborée en 2016, l'OLAI a continué la mise en œuvre d'actions de communication régulières visant à répondre au besoin d'information de la part des différents publics cibles, avec notamment :

- La publication en octobre 2017 d'un manuel d'information 'Tout savoir sur l'accueil de demandeurs de protection internationale et de réfugiés reconnus dans ma commune' destiné aux administrations communales qui accueillent des réfugiés et des demandeurs de protection internationale (DPI) sur leur territoire ;
- L'organisation de séances d'information auprès des communes accueillant des DPI lors desquelles les habitants de ces communes sont informés sur le bénévolat, les droits et responsabilités des DPI et l'organisation de projets d'intégration;
- Une campagne de sensibilisation et d'information pour le grand public dans le cadre d'une campagne nationale pour l'inscription des non-luxembourgeois sur les listes électorales ;
- L'élaboration d'un concept pour un nouveau site internet.

L'OLAI a en outre participé à de nombreuses tables rondes et forums d'information et a entretenu un dialogue régulier avec la presse.

En 2017, l'OLAI a continué son étroite collaboration avec d'autres ministères ainsi qu'avec les acteurs clé du niveau local.

Depuis 2015, des groupes de travail composés de représentants des ministères partenaires (le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de la Santé ainsi que le ministère du Développement durable et des Infrastructures) sont en place et favorisent régulièrement un échange sur les thématiques liées à l'accueil et à l'intégration de nouveaux arrivants, notamment en matière de scolarisation, de prise en charge médicale et psychologique et de logement.

L'OLAI a également entretenu un échange permanent avec ses gestionnaires partenaires (Caritas et Croix-Rouge).

D. Ressources humaines, administration et finances

En 2017, les travaux des équipes au sein de la Division Administration et Finances étaient principalement dominés par la consolidation des recrutements de personnel, mesure prise suite à l'afflux massif, et le déménagement de l'OLAI.

Concernant les finances, les dépenses de l'OLAI ont augmenté parallèlement à l'afflux continu de DPI.

a. Recrutement de personnel supplémentaire

Depuis septembre 2015, les effectifs de l'OLAI ont été augmentés considérablement afin d'être en mesure de faire face à l'afflux massif.

L'année 2017 a été marquée par la consolidation de ces recrutements. De ce fait, 35 agents au total ont été recrutés en 2017.

Les mesures de recrutement décidées par le gouvernement visaient principalement à renforcer les équipes assurant l'encadrement social des DPI (notamment assistants sociaux et éducateurs), les équipes responsables de la gestion et de l'entretien des structures d'hébergement ainsi que l'équipe des agents d'accueil (26 recrutements pour la division accueil en 2017).

Avec l'objectif de se concentrer non seulement sur l'accueil des arrivants mais aussi sur leur intégration dans la vie du pays, l'équipe de la division Intégration et de Diversité a également été renforcée, surtout suite à la création du nouveau programme d'intégration pour les DPI, PIA (Parcours d'Intégration Accompagné).

Finalement le domaine des ressources humaines a été renforcé par l'engagement d'un responsable RH qui a comme mission principale celle de cibler davantage le développement des compétences et la formation continue du personnel de l'OLAI et plus particulièrement des agents de la division accueil qui sont au contact avec les DPI.

Du personnel supplémentaire a également été embauché au niveau administratif.

b. Formations

L'acquisition et le développement de compétences sont essentiels pour le personnel de l'OLAI, surtout pour les personnes travaillant en contact direct avec les DPI. Entre janvier et novembre 2017, le personnel de l'OLAI a suivi 54 formations différentes et accumulé un total de 215 jours de formation continue pendant cette même période.

L'OLAI participe aux formations organisées par l'Institut national d'administration publique (INAP) mais organise également des formations adaptées aux besoins spécifiques des agents du terrain.

En 2017, l'OLAI a organisé ou participé, entre autres, aux formations suivantes :

- Initiation à la langue arabe
- Formation de formateurs interculturels
- Mutilations génitales féminines
- Traite des êtres humains
- Développement des compétences interculturelles
- Différences culturelles et travail social
- Intervention en cas de crise suicidaire
- Gestion de la diversité
- Approche culturelle du monde arabe
- Lutte contre l'exploitation des enfants

L'OLAI a également contribué au cycle de formations pour élus locaux organisé par le SYVICOL en étroite collaboration avec l'Institut national d'administration publique (INAP).

c. Finances

Après une augmentation significative des dépenses de l'OLAI en 2016 (+92%) en raison de l'afflux massif de demandeurs de protection internationale, le rythme de croissance des dépenses s'est nettement ralenti en 2017 (+14%).

La plus grande partie de la hausse observée est imputable aux frais de personnel suite à l'augmentation des effectifs tout au cours de l'année.

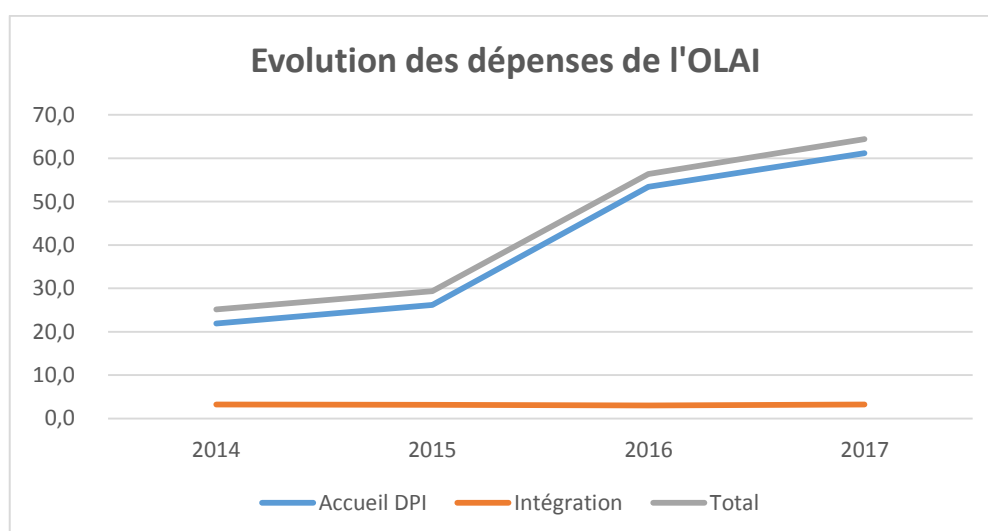
Les dépenses pour services de gardiennage, l'entretien des structures d'hébergement et l'encadrement social des DPI assuré par les partenaires externes de l'OLAI (Caritas et Croix-Rouge) ont connu une augmentation en ligne avec le nombre croissant de DPI accueillis. Par ailleurs, l'OLAI a recouru à des prestataires externes pour la coordination de certaines tâches (gardiennage, restauration, nettoyage, linge, entretien technique) au sein des structures d'hébergement nouvellement prises en exploitation.

Pour le volet intégration, les mesures du parcours d'intégration accompagné (PIA) se sont traduites dans une légère augmentation des dépenses afférentes.

(en mio. EUR)

	2014	2015	2016	2017	Var. 2015/14	Var. 2016/15	Var. 2017/16
Accueil DPI	21,9	26,2	53,4	61,2	20%	104%	15%
Intégration	3,2	3,1	3,0	3,2	-3%	-5%	9%
Total	25,1	29,3	56,3	64,4	17%	92%	14%

*Le total inclut les dépenses de l'OLAI qui transitent par l'article budgétaire 00.6.33.001 du Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN).



d. Déménagement de l'OLAI

En décembre 2017, l'OLAI a déménagé vers son nouveau bâtiment administratif situé au 5, rue Carlo Hemmer à Luxembourg-Kirchberg.

Le nouveau site était devenu une nécessité absolue pour répondre aux besoins de l'OLAI suite à l'afflux massif de DPI depuis 2015 et le recrutement considérable de personnel supplémentaire.

Le nouveau bâtiment offre un cadre de travail optimisé et permet d'accueillir le public cible de l'OLAI dans de meilleures conditions. Ainsi, la prise en charge médicale des DPI assurée par l'Inspection sanitaire a notamment pu être intégrée dans le nouveau bâtiment.

E. Le volet européen

Les développements politiques au niveau européen et international concernant les domaines de migration, d'intégration et d'accueil sont suivis par la cellule direction de l'OLAI.

Elle assure la coordination de la représentation de l'OLAI dans les divers groupes d'experts et groupes de travail où la migration, l'intégration ou l'accueil sont à l'ordre du jour et suit activement les évolutions et décisions prises.

Assurant le suivi des migrations, l'OLAI est représenté dans le Comité directeur du European Migration Network (EMN) et est membre du Système d'observation permanent des migrations (SOPEMI) qui se trouve sous l'égide du Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE. Chaque année l'OLAI contribue, comme tous les pays membres, au rapport annuel du SOPEMI « Perspectives des migrations internationales » et publie un rapport annuel sur les migrations au Luxembourg.

Dans le domaine de l'intégration, l'OLAI suit le développement du groupe de travail « migration, expulsion et intégration » (JAI – Justice et Affaires Intérieures) et participe aux réunions où le volet intégration est à l'ordre du jour.

L'OLAI est également membre du « European Integration Network » (EIN), où chaque Etat membre est représenté par un expert dans le domaine des bonnes pratiques en matière d'intégration. L'OLAI participe aussi à divers comités et groupes d'experts dans le domaine de la protection des personnes vulnérables, la diversité et l'anti-discrimination (comme la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance - l'ECRI).

Dans le domaine de l'asile, l'OLAI représente le Luxembourg au sein de l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile).

L'OLAI suit également la réforme du régime d'asile européen commun et participe activement aux réunions touchant à l'accueil.

F. Fonds européen « Asile, Migration et Intégration »

Le Fonds européen «Asile, migration et intégration (AMIF) », créé en 2014, a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le programme national du Luxembourg prévoit un montant de 12,8 mio. euros pour la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'asile, de la migration, de l'intégration et du retour pour la période de 2014-2020.

L'OLAI est l'autorité responsable de la mise en œuvre de l'AMIF et la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes est l'autorité déléguée. L'OLAI est responsable de la gestion de l'ensemble du programme ainsi que de sa mise en œuvre opérationnelle. De plus, l'OLAI est l'interlocuteur de la Commission européenne à laquelle il transmet tous les rapports, demandes de paiements et autres documents requis justifiant d'une bonne gouvernance du Fonds.

En 2017, la Division Intégration et Diversité, en collaboration avec la Division Administration et Finances, a poursuivi le conventionnement et le suivi de seize projets sélectionnés lors des deux appels à projets lancés en 2015 et de l'appel en 2016. Deux de ces projets ont été clôturés pendant l'année. En outre, un projet a été retenu suite à un appel lancé par la Direction de l'Immigration du MAEE.

Par ailleurs, l'OLAI a organisé au cours de l'année 2017 un comité de porteurs de projets de l'AMIF. Ce comité avait pour objet de créer une plate-forme d'échange, d'information et de création de synergies entre les différents porteurs de projets.

La liste des projets cofinancés par l'OLAI au cours de l'année 2017 est la suivante :

- 4 Motion - Peertraining, pour une intégration partagée,
- AMCHAM – Empowerment économique des ressortissants de pays-tiers,
- ASTI – Réussir sa migration,
- Centre Culturel de Rencontre Abbaye Neumünster – Voix d'ici – voix d'ailleurs,
- Chambre de Commerce Luxembourg- Cap Vert – Infos élections,
- CLAE – InSitu Jobs,
- Cohabitation – Favoriser l'intégration à travers l'habitat intergénérationnel,
- Croix-Rouge luxembourgeoise – Répondre à la vulnérabilité du DPI,
- Doheem versuergt ASBL – Services des Aides et Soins de la Croix-Rouge – Des mots pour guérir,
- Entente sans frontières – Pont de l'entente,
- Fondation Caritas : DPI – Santé mentale,
- IMS - TCN Job – guidelines pour les employeurs,
- Maison pour le Développement des Compétences Interculturelles - Outils innovants pour combler les différences culturelles
- Multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity asbl – Luxembourg : ton pays - mon pays : la construction d'images mutuelles du Luxembourg par la technologie participative,
- Piratenpartei - Mobile Assisted Language Tool – MALT,
- Planning Familial – Parlons Santé.

G. Conseil national pour étrangers (CNE)

Le 8 juillet 2017 ont eu lieu les élections en vue de la désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers (CNE) qui se sont déroulées au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Le bureau de vote a arrêté ce qui suit :

- *Nombre de candidats : 68*
- *Nombre d'électeurs inscrits : 55*
- *Nombre de votants : 49*
- *Bulletins trouvés dans l'urne : 49*
- *Bulletins blancs : 0*
- *Bulletins nuls : 0*
- *Bulletins valables : 49*

Suite au dépouillement des bulletins de vote, une liste de représentants des étrangers comme membres effectifs et suppléants du CNE a été proposée au ministre de la Famille et de l'Intégration. Cette liste a été publiée sur le site de l'OLAI⁸.

⁸ <http://www.olai.public.lu/fr/actualites/2017/06/resultats-cne/index.html>

Comme le scrutin n'a pas dégagé le nombre de représentants suppléants requis par manque de candidats pour certaines nationalités, le ministre de la Famille et de l'Intégration a lancé dans les jours qui suivaient les élections la procédure de consultation des associations d'étrangers ayant participé au vote afin de les désigner.

Outre les 22 représentants des étrangers issus du scrutin du 8 juillet 2017, la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg prévoit que le Conseil national pour étrangers se compose de représentants des réfugiés, des communes, des organisations patronales, des organisations syndicales les plus représentatives et de la société civile.

La procédure relative à la nomination de ces représentants a également été engagée par le ministre de la Famille et de l'Intégration dans les jours qui suivaient les élections.

H. Charte de la diversité

En 2017, la Charte de la Diversité Lëtzebuerg a accueilli 14 nouveaux signataires lors de la session de signature officielle sous le thème « Génération Y, Z et la gestion des âges en entreprise ». Le nombre d'organisations engagées en faveur de la gestion de la diversité a ainsi été porté à 163.

La troisième édition du Diversity Day a compté plus de 150 actions organisées afin de sensibiliser et rendre visible la richesse de la diversité dans les différentes organisations en 3 ans. Pour célébrer les 5 ans de la Charte de la Diversité lors de cette journée nationale de la diversité le Ministre de la Famille et de l'Intégration et marraine de la Charte a participé à 5 visites officielles.

Le Diversity Day a été clôturé par la deuxième édition des Diversity Awards. Cette récompense valorise les meilleures pratiques de gestion de la diversité au Luxembourg en termes de pilotage, pérennité et répliquabilité dans 4 catégories distinctes : Recrutement, Accueil et Intégration ; Gestion des Carrières ; Environnement et bien-être au travail ainsi que Communication et Valeurs de l'organisation.

Un pré-jury d'experts en matière de diversité et un jury présidé par le Ministre de la Famille et de l'Intégration ont sélectionné les organisations récompensées, à savoir l'ASTI, Youth4Work, l'ADEM et Sodexo.

2. Service national d'action sociale (SNAS)

La mission principale du SNAS consiste à remplir les obligations découlant du chapitre II de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (loi RMG).

Il élabore notamment les statistiques annuelles relatives aux bénéficiaires des prestations au titre du revenu minimum garanti qui sont présentées sous le point 2.5 ci-après.

2.1. Organisation du SNAS

Dans l'exécution de ses missions, le SNAS comprend au 31 décembre 2017, dix-neuf agents publics (dont sept agents à mi-temps et deux agents en service à temps partiel de 75%) et trois collaborateurs bénéficiaires de l'indemnité d'insertion.

Le SNAS - particulièrement en ce qui concerne l'organisation et le suivi des activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10(1) de la loi - est assisté par les services régionaux d'action sociale (SRAS). Ceux-ci ont été créés sur base de l'article 38 de la loi RMG et sont gérés par des organismes gestionnaires privés ou par des offices sociaux communaux. Les droits et devoirs de ces services, dont

le nombre est de huit (avec 28,25 postes ETP), sont réglés par convention à passer avec le Gouvernement.

2.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG

En exécution des dispositions en question, le SNAS assure notamment en son sein:

- **L'accueil des personnes demandant l'indemnité d'insertion :**

En 2017, 2392 convocations ont été envoyées aux personnes éligibles pour une indemnité d'insertion pour participer à une réunion d'information au SNAS-Accueil, destinée à les informer de leurs droits et devoirs et à les orienter vers le SRAS compétent ; 555 personnes ont dû être convoquées par lettre recommandée à un deuxième rendez-vous suite au non-respect de la première invitation ; 96 notifications d'annulation ont dû être envoyées, puisque les personnes ne répondaient pas à la convocation par lettre recommandée; s'y ajoutent 80 notifications d'annulation prises suite au non-respect d'un rendez-vous ultérieur auprès du SRAS.

Parmi les participants à la réunion d'information, 70% ont choisi de participer en langue française et 30% ont choisi de participer en langue luxembourgeoise/allemande.

Pour des cas particuliers, des entretiens individuels sont accordés ; 22 de tels entretiens ont eu lieu en 2017.

En sus, 176 requérants, ayant déjà fait l'objet d'une notification d'annulation ou d'un retrait d'une prestation au titre du RMG, ont été invités en 2017 à un entretien individuel respectivement à une réunion d'information au SNAS avant l'instruction de leur nouvelle demande par le Fonds national de solidarité (FNS) et sur demande de ce dernier ; de ces 176 requérants, 161 se sont présentés au SNAS et 15 étaient absents et ont par conséquent eu une annulation de leur nouvelle demande.

- **L'accueil des personnes bénéficiaires de protection internationale (BPI) :**

En application de la nouvelle procédure concertée, retenue en 2016 par le SNAS, l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et le Lëtzebuerger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter (LISKO) de la Croix-Rouge luxembourgeoise, le SNAS fait, dans le cadre d'une réunion d'accueil et d'information avec interprétariat en arabe, en farsi ou en une autre langue en fonction de l'origine des personnes BPI, un partage entre les personnes parlant soit l'anglais, soit le français, soit l'allemand et celles qui ne parlent aucune des langues couramment pratiquées au Luxembourg permettant de briguer un emploi sur le marché de l'emploi.

En fonction de leur capacités linguistiques les personnes se voient soit octroyer un contrat d'insertion reprenant l'obligation de collaborer régulièrement avec l'ADEM, soit un contrat d'insertion les obligeant à une collaboration régulière avec le LISKO et à la participation à des cours de langue française. Toutes les personnes signant un contrat d'insertion de type « LISKO », reçoivent par le SNAS un bon pour participer à un cours de langue française à tarif réduit.

En juin 2017, le service « Caritas Solidarité et Intégration » de la Fondation Caritas, qui est également active dans l'intégration des réfugiés, a initié le projet d'inclusion sociale « Neien Ufank » avec une capacité d'accueil de 150 personnes. Depuis, les personnes BPI qui vivent dans un Foyer pour réfugiés de « Caritas Luxembourg » ne parlant aucune langue officielle du Luxembourg et qui se sont engagés à collaborer dans le cadre du projet « Neien Ufank », signent avec le SNAS un contrat d'insertion spécifique « Neien Ufank ».

Pour les mois de janvier à décembre 2017, 484 personnes ont participé à une telle réunion, 232 personnes ont signé un contrat de type « LISKO », 55 personnes ont signé un contrat « Neien Ufank » et 197 personnes ont signé un contrat reprenant l'orientation vers l'ADEM.

- Un SRAS :
Ce SRAS, qui assume la même mission que les SRAS conventionnés, dispose de 3 EPT.
- La coordination et la guidance des SRAS :
A cet effet, le SNAS met à disposition des SRAS un VADEMECUM de directives et affecte quatre de ses agents (3,25 EPT) au pilotage sectoriel régional qui veille à l'application correcte des directives établies et qui intervient également si les relations entre le bénéficiaire et l'agent du service régional d'action sociale risquent de devenir conflictuelles.
- Le suivi des organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG :
Afin d'y assurer une guidance professionnelle et un encadrement appropriés.
- Le contrôle de la gestion des indemnités d'insertion :
Cette tâche englobe des saisies, cessions et remboursements aux entreprises du secteur privé en ce qui concerne la participation aux frais de personnel prévue à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, confiée à une agence fiduciaire, et le lien avec le FNS qui liquide les montants.
- La gestion et l'envoi des convocations de clients auprès de SRAS :
Le nombre de telles convocations était de 4.601 en 2017.
- L'examen et l'envoi des contrats d'insertion :
Les contrats sont signés en application de l'article 8 de la loi RMG (9895 en 2017). S'y ajoute l'examen des rapports (1192 en 2017) et avenants (6464 en 2017) y relatifs.
- Les décisions relevant de l'article 15 de la loi RMG :
En 2017, 1201 avertissements ont été adressés à des personnes ne respectant pas leur contrat d'insertion.

Le SNAS a dû prendre une décision telle que prévue à l'article 15 (2) de la loi RMG (concernant la perte de l'indemnité d'insertion et de l'allocation complémentaire pendant une durée de 3 mois) à plusieurs reprises (180 fois) ; ces décisions ont conduit à 111 retraits de toute prestation RMG.
- La gestion et l'envoi des notifications légales prévues :
En 2017, le nombre de notifications était de 1766.

2.3. Collaboration avec les services de l'Etat et organismes privés

Le SNAS collabore avec les services de l'Etat et organismes privés, à savoir :

- Le Fonds national de solidarité (FNS) :
Le Commissaire de Gouvernement à l'action sociale est membre du comité-directeur du FNS.
- L'Administration du contrôle médical de la sécurité sociale :
En 2017, 328 personnes relevant de la compétence du SNAS ont été convoquées au contrôle médical de la sécurité sociale dont les conclusions ont été les suivantes :

Dispense définitive des activités d'insertion et de l'inscription à l'ADEM	126
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	83
Apte au travail sans réexamen	100
Apte au travail avec réexamen	19
TOTAL	328

S'y ajoutent 31 personnes qui étaient convoquées au contrôle régional étant donné qu'elles se trouvaient en maladie ininterrompue supérieure à 6 semaines ; tous les certificats médicaux étaient justifiés.

15 personnes ont été invitées à se présenter avec tout nouveau certificat médical au contrôle régional. Tous les certificats étaient justifiés.

- Le Service de santé au travail multisectoriel (STM) :

En 2017, 634 examens de personnes relevant de la compétence du SNAS ont eu lieu auprès d'un médecin STM.

- Le Conseil arbitral des assurances sociales :

Toute décision prise par le SNAS sur base du chapitre II de la loi RMG est susceptible d'un recours devant les juridictions de la sécurité sociale. En 2017, 12 recours y ont été introduits contre les décisions du SNAS.

- Les organismes offrant des cours de langue à droit d'inscription réduit :

Le SNAS oriente les requérants non seulement vers l'Institut National des Langues, mais également vers des cours de langue organisés par le Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou par des communes ou associations sans but lucratif ayant obtenu un agrément-label de qualité. Le système d'émission de bons utilisé⁹ permet aux requérants de choisir librement l'organisateur du cours.

En 2017, le SNAS a émis 1548 bons pour l'inscription à tarif réduit à un cours de langue. Le tableau qui suit indique les langues demandées :

français	luxembourgeois	allemand	anglais	autres
967	486	37	33	25

La forte augmentation de l'émission de bons pour des cours de français (+62% par rapport à 2016) s'explique par l'orientation obligatoire systématique des bénéficiaires de protection internationale arabophones n'ayant pas les connaissances linguistiques suffisantes, soit en français, soit en allemand, soit en anglais, pour une insertion sur le marché de l'emploi (cf. point 2.2).

- Le service d'accompagnement social :

Au cours de l'année 2017, le service d'accompagnement social a effectué l'accompagnement social auprès de 27 bénéficiaires du RMG, 6 nouvelles demandes ont été introduites par les SRAS et 6 dossiers ont été clôturés.

La répartition des clôtures par année d'ouverture est relevée comme suit :

Année d'ouverture	2004	2007	2011	2015	Total
Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2017	1	2	1	2	6

⁹ A savoir, le logiciel GICEA (Gestion Informatisée des Cours en Education des Adultes) mis en place par le MENJE.

Les raisons de ces clôtures se répartissent comme suit :

	Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2017
Objectif atteint	1
Demande client	2
Rupture du contact par le client	2
Autre	1
TOTAL	6

Au 31.12.2017, 21 dossiers d'accompagnement social dans le cadre de l'article 16 restent actifs ce qui représente 2,4 % de la totalité des dossiers actifs au Service d'accompagnement social.

Le nombre de dossiers actifs est en constante diminution depuis 2012.

- L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) :

La collaboration entre l'ADEM et le SNAS dans le cadre de la Commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail s'est arrêtée le 1^{er} août 2017 avec la mise en vigueur de la loi du 20 juillet 2017 portant modification du Code du travail en vue de l'introduction d'un nouveau dispositif de lutte contre le chômage de longue durée.

Jusqu'en juillet 2017, la Commission a été saisie à 7 reprises, a analysé 88 dossiers et retenu 5 dossiers comme pouvant bénéficier, à l'expiration de la mesure ADEM « Occupation temporaire indemnisée », des dispositions du paragraphe (1) b) de l'article 10 de la loi RMG.

L'échange de données entre l'ADEM et le SNAS, portant sur le statut des bénéficiaires non dispensés de présentation aux bureaux de placement de l'ADEM, sur leurs présentations et leur participation à des activités d'insertion, a été maintenu à titre mensuel.

Afin d'éviter des aides étatiques doubles, le SNAS a communiqué régulièrement à l'ADEM les données relatives aux participations financières accordées à des employeurs en application de l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG.

De plus et afin d'optimiser la gestion des dossiers de bénéficiaires du RMG relevant de la compétence du SNAS et de l'ADEM, d'éviter des doubles emplois et d'utiliser de manière efficiente les ressources humaines disponibles des deux côtés, le SNAS et l'ADEM ont collaboré en 2017 au niveau des agences ADEM de Wasserbillig, Dudelange et Differdange sur base de la stratégie de départage des dossiers développée en 2015 dans le cadre d'un projet-pilote.

- L'a.s.b.l. Inter-Actions

Au courant de l'année 2017, 23 personnes bénéficiaires du RMG (dont 8 hommes et 15 femmes) ont participé à un des trois ateliers socio-professionnels organisés par le SNAS en collaboration avec « Inter-Actions ».

- L'a.s.b.l. « Centre d'orientation socio-professionnelle » (COSP)

Au courant de 2017, COSP a organisé 30 projets avec un total de 658 participants y inclus 70 bénéficiaires RMG dont 10 projets avec 27 bénéficiaires RMG sur le site de Lintgen, 10 projets avec 24 bénéficiaires RMG sur le site de Bastendorf et 10 projets avec 19 bénéficiaires RMG sur le site de Differdange.

2.4. Relations internationales

Un fonctionnaire du SNAS est membre (suppléant) du comité du « Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale » (EaSI) qui vise à contribuer à la mise en œuvre d'Europe 2020, y compris de ses principaux objectifs, de ses lignes directrices intégrées et de ses initiatives phares, en fournissant une aide financière pour atteindre les buts de l'Union européenne en matière de promotion d'un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, de garantie d'une protection sociale adéquate et correcte, de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'amélioration des conditions de travail et qui complète le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

2.5. Statistiques administratives

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données du SNAS au 31 décembre 2017.

Nombre et composition des ménages bénéficiaires du RMG

Dans la banque de données du SNAS, on peut distinguer entre les ménages :

- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'une indemnité d'insertion ;
- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'un contrat subsidié suivant article 13, alinéa 3 ;
- bénéficiant d'une allocation complémentaire RMG, assortie, le cas échéant, d'une indemnité d'insertion ou d'un contrat subsidié.

TABLEAU 1. Données générales

	MENAGES	MEMBRES		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ménages bénéficiant exclusivement de l'indemnité d'insertion	744	300	444	744
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	187	105	82	187
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	9346	10767	9160	19927
TOTAL	10277	11172	9686	20858

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Les situations concernant la composition des ménages n'ont guère changé au cours des années passées. On constate toujours une nette prépondérance des ménages à une personne seule (54% des ménages), qui restent surreprésentés par rapport à leur part dans la population générale. En deuxième

position, bien que nettement moins nombreuses, suivent les ménages à deux adultes avec un ou plusieurs enfants (21%), suivi des familles monoparentales (13%). En général, les ménages avec enfants représentent un tiers des communautés domestiques bénéficiaires.

Ages des membres des ménages bénéficiaires du RMG

TABEAU 2. Âge des membres

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Agés de <18 ans	3135	28,1%	2689	27,8%	5824	27,9%
Agés de 18-24 ans	829	7,4%	799	8,2%	1628	7,8%
Agés de 25-29 ans	582	5,2%	499	5,2%	1081	5,2%
Agés de 30-34 ans	762	6,8%	606	6,3%	1368	6,6%
Agés de 35-39 ans	933	8,4%	775	8,0%	1708	8,2%
Agés de 40-44 ans	883	7,9%	737	7,6%	1620	7,8%
Agés de 45-49 ans	861	7,7%	811	8,4%	1672	8,0%
Agés de 50-54 ans	841	7,5%	816	8,4%	1657	7,9%
Agés de 55-59 ans	670	6,0%	733	7,6%	1403	6,7%
Agés de >=60 ans	1676	15,0%	1221	12,6%	2897	13,9%
TOTAL	11172	100,0%	9686	100,0%	20858	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2017

On continue à observer une forte surreprésentation des membres âgés de moins de 18 ans par rapport à la population générale. Dans le groupe des personnes en âge de travailler, la tranche d'âge de 35 à 49 ans constitue le groupe le plus fortement représenté.

Situation des membres par rapport à l'ADEM

Le tableau qui suit donne le relevé des membres des ménages bénéficiaires suivant la condition de disponibilité pour le marché de l'emploi.

8 % des membres bénéficiaires étaient dispensés en raison de leur âge élevé et 32 % des membres étaient en âge scolaire. Parmi les derniers figurent les bénéficiaires mineurs, pour lesquels la loi ne prévoit pas de condition de disponibilité pour le marché de l'emploi et les jeunes majeurs qui sont encore bénéficiaires des prestations familiales.

La catégorie « *en instance / en suspens* » concerne notamment les bénéficiaires récents, dont les dossiers sont en voie d'instruction ou bien ceux dont la situation a changé et une procédure d'évaluation est en cours. Y sont compris 237 bénéficiaires de protection internationale (BPI) en attente de convocation aux réunions spécifiques pour BPI (cf. point 2.2) au SNAS.

Dans la catégorie « *incapacité permanente ou transitoire* », sont regroupées les dispenses accordées par le médecin du contrôle médical, les dispenses permanentes sur base d'une situation d'invalidité, les dispenses transitoires pour raisons diverses et les hospitalisations.

Concernant la catégorie « *Dispense pour dépassement plafond* », il s'agit de bénéficiaires dispensés du fait qu'un membre de leur ménage a déjà une activité d'insertion professionnelle ou un contrat de travail à plein-temps et qui, avec une activité supplémentaire, dépasseraient le plafond des taux RMG prévus. Il y a toujours une nette différence entre les genres, étant donné que seulement 189 hommes sont touchés par cette disposition, alors que les femmes touchées sont au nombre de 1055.

La nouvelle catégorie « *Projet pilote - partage ADEM* » concerne les personnes qui évoluent dans la compétence exclusive du SNAS, sur base d'une concertation ADEM-SNAS dans le cadre du projet pilote mis en œuvre dans les agences ADEM de Wasserbillig, Dudelange et Differdange (cf. point 2.3).

Concernant le nouveau motif de dispense libellé « *BPI – collaboration ONG* », il est applicable aux BPI qui n'ont pas les compétences (linguistiques) pour pouvoir bénéficier de l'offre de l'ADEM en matière d'aide à l'insertion professionnelle, et qui sont orientés vers le centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale (LISKO) ou vers le projet « *Neien Ufank* », deux institutions qui soutiennent les personnes ayant obtenu le statut de réfugié à s'intégrer au mieux dans la société luxembourgeoise (cf. point 2.2).

TABEAU 3. Dispense de l'ADEM

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés ADEM	903	8,1%	1031	10,6%	1934	9,3%
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1051	9,4%	628	6,5%	1679	8,0%
Enfants en âge scolaire	3510	31,4%	3100	32,0%	6610	31,7%
Incapacité permanente ou transitoire	1612	14,4%	1407	14,5%	3019	14,5%
Travailleur handicapé	58	0,5%	70	0,7%	128	0,6%
Bénéficiaire RPGH	276	2,5%	348	3,6%	624	3,0%
Enfants à élever/personne à soigner	138	1,2%	12	0,1%	150	0,7%
En instance / en suspens	552	4,9%	572	5,9%	1124	5,4%
Occupation professionnelle	740	6,6%	1127	11,6%	1867	9,0%
Membres non bénéficiaires	517	4,6%	582	6,0%	1099	5,3%
Dispenses pour dépassement plafond	1055	9,4%	189	2,0%	1244	6,0%
Projet pilote - partage ADEM	477	4,3%	353	3,6%	830	4,0%
BPI – collaboration ONG	178	1,6%	203	2,1%	381	1,8%
Formation	105	0,9%	64	0,7%	169	0,8%
TOTAUX	11172	100,0%	9686	100,0%	20858	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Situation des membres par rapport aux activités d'insertion professionnelle

Le nombre de personnes dispensées des conditions de l'article 10 (activités d'insertion professionnelle, AIP) est moins important que celui des personnes dispensées de l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi, dont les exigences sont élevées, ne signifie pas nécessairement qu'un bénéficiaire soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

TABLEAU 4. Dispense des activités d'insertion professionnelle

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés AIP	1160	10,4%	1278	13,2%	2438	11,7%
DISPENSES POUR:						
Age élevé du bénéficiaire	1051	9,4%	628	6,5%	1679	8,0%
Enfants en âge scolaire	3510	31,4%	3100	32,0%	6610	31,7%
Incapacité permanente ou transitoire	1466	13,1%	1229	12,7%	2695	12,9%
Travailleur handicapé	28	0,3%	19	0,2%	47	0,2%
Bénéficiaire RPGH	276	2,5%	348	3,6%	624	3,0%
Enfants à élever/personne à soigner	172	1,5%	12	0,1%	184	0,9%
En instance / en suspens	592	5,3%	604	6,2%	1196	5,7%
Occupation professionnelle	817	7,3%	1154	11,9%	1971	9,4%
Membres non bénéficiaires	517	4,6%	582	6,0%	1099	5,3%
Dispenses pour dépassement plafond	1077	9,6%	195	2,0%	1272	6,1%
Projet pilote « partage Adem »	204	1,8%	272	2,8%	476	2,3%
BPI – collaboration ONG	178	1,6%	203	2,1%	381	1,8%
Formation	124	1,1%	62	0,6%	186	0,9%
TOTAUX	11172	100,0%	9686	100,0%	20858	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Les définitions des catégories de dispensés reprises dans le tableau ci-devant sont plus ou moins les mêmes que celles données pour le tableau précédent. Les résultats sont également comparables.

Le nombre de personnes bénéficiaires du RMG non dispensées des activités d'insertion professionnelles reste à un niveau élevé, suite à sa progression largement supérieure à la progression observée pour le nombre total de personnes dans les ménages bénéficiaires du RMG.

En ce qui concerne le nombre important de bénéficiaires dispensés pour occupation professionnelle, il s'agit de personnes qui ont un emploi ne permettant pas d'activité supplémentaire, et dont le revenu est inférieur au revenu minimum garanti à leur ménage.

La catégorie libellée « Projet pilote - partage ADEM » concerne les personnes qui sont dispensées de la participation aux AIP parce qu'elles évoluent dans la compétence exclusive de l'ADEM, sur base d'une concertation ADEM-SNAS dans le cadre du projet pilote mis en œuvre dans les agences ADEM de Wasserbillig, Dudelange et Differdange (cf. point 2.3).

L'article 14 de la loi prévoit des dispenses pour les bénéficiaires qui élèvent un enfant ou qui soignent une personne atteinte d'une infirmité grave, nécessitant l'aide constante d'une tierce personne. En ce qui concerne les dispenses accordées pour garde d'enfants, leur nombre a diminué considérablement depuis l'instauration du « Chèque-Service Accueil » en 2009 mais la différence très nette entre hommes et femmes persiste. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des ménages de ces femmes fait ressortir un pourcentage très élevé de femmes vivant seules avec leurs enfants.

TABLEAU 5. Caractéristiques des ménages de femmes dispensées pour garde d'enfants

Femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s)	56	66,7%
Femmes vivant en couple avec leur(s) enfant(s)	28	33,3%
TOTAL	84	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Caractéristiques des bénéficiaires majeurs non dispensés des activités d'insertion professionnelle

L'orientation des bénéficiaires vers des activités d'insertion est préparée sur base du projet d'insertion individualisé élaboré ensemble avec le service régional d'action sociale, en fonction de la formation et des antécédents (professionnels) des personnes en question.

Une analyse de ces éléments fait ressortir une opposition entre certains niveaux de formation, étant donné que 23% des personnes en question ont achevé des études secondaires ou professionnelles, voire supérieures, alors qu'une très grande partie n'a pas dépassé la scolarité obligatoire.

TABLEAU 6. Formation des personnes non dispensées des AIP

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Etudes primaires complémentaires ou moins	363	31,3%	394	30,8%	757	31,1%
Etudes secondaires ou professionnelles inachevées	212	18,3%	253	19,8%	465	19,1%
Etudes secondaires ou professionnelles achevées	182	15,7%	192	15,0%	374	15,3%
Etudes supérieures inachevées	11	0,9%	27	2,1%	38	1,6%
Etudes supérieures achevées	68	5,9%	76	5,9%	144	5,9%
Formation scolaire pas (re)connue	324	27,9%	336	26,3%	660	27,1%
TOTAL	1160	100,0%	1278	100,0%	2438	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Quant aux antécédents professionnels, ils se situent pour les femmes surtout dans le domaine de l'entretien (22%), Horeca (12%) et commerce (7%), alors que pour les hommes les catégories bâtiment (15%), Terre et Nature (7%) sont les plus représentées.

TABLEAU 7. Antécédents des personnes non dispensées des AIP

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Etudes primaires complémentaires ou moins	363	31,3%	394	30,8%	757	31,1%
Etudes secondaires ou professionnelles inachevées	212	18,3%	253	19,8%	465	19,1%
Etudes secondaires ou professionnelles achevées	182	15,7%	192	15,0%	374	15,3%
Etudes supérieures inachevées	11	0,9%	27	2,1%	38	1,6%
Etudes supérieures achevées	68	5,9%	76	5,9%	144	5,9%
Formation scolaire pas (re)connue	324	27,9%	336	26,3%	660	27,1%
TOTAL	1160	100,0%	1278	100,0%	2438	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Activités d'insertion professionnelle en cours au 31.12.2017**TABLEAU 8. Activités en cours**

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Affectations temporaires indemnisées	595	32,0%	754	40,6%	1349	72,6%
Stages en entreprise	130	7,0%	100	5,4%	230	12,4%
Contrats subsidiés suivant article 13,3	152	8,2%	128	6,9%	280	15,1%
TOTAL	877	47,2%	982	52,8%	1859	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Concernant les différents types d'activités, il y a lieu de faire les remarques suivantes:

- Sur le moyen terme, l'augmentation du nombre d'activités est surtout due aux affectations à des travaux d'utilité collective, dont le nombre a doublé en 10 ans, alors que les stages en entreprise ont connu une augmentation moins prononcée pendant cette même période, et sont en diminution par rapport à l'année 2016 ;
- Le nombre de contrats avec participation financière conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, résultant le plus souvent de stages en entreprise auprès de la même société, reste constant.

Participation des personnes non dispensées aux activités

En ce qui concerne les personnes soumises à l'obligation d'être disponibles pour les activités d'insertion professionnelle, leur nombre s'élevait à 2438, dont 1346 étaient inscrites à l'ADEM et 1579 participaient aux activités d'insertion. Cela correspond à un taux de participation de 64,8% des bénéficiaires concernés.

Alors que ces dernières années le nombre d'activités d'insertion professionnelles a connu une croissance manifeste, le nombre de personnes orientées vers ces activités a diminué depuis 2015, notamment par l'extension du projet pilote de départage avec l'ADEM, permettant une poussée du taux de participation.

TABLEAU 9. Participation des non dispensés des AIP

	Non dispensés des activités	Inscrits ADEM	Taux d'inscription	Participation aux activités	Taux de participation
Femmes	1160	621	53,5%	725	62,5%
Hommes	1278	725	56,7%	854	66,8%
TOTAL	2438	1346	55,2%	1579	64,8%

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Résultats annuels des activités en 2017

Le tableau qui suit donne un résumé du nombre de mesures venues à terme et des mesures nouvellement réalisées au courant de l'année 2017.

TABLEAU 10. Résultats annuels

Type de mesure indemnisée	En cours 12/2016	Echues en 2017	Nouvelles en 2017	En cours 12/2017
Affectations temporaires indemnisées	1297	939	991	1349
Stages en entreprise	270	372	332	230
Contrats subsidiés suivant article 13,3	263	98	115	280
TOTAL	1830	1409	1438	1859

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Concernant les dépenses engendrées par les activités d'insertion et les participations au titre de l'article 13, alinéa 3, le tableau suivant en donne quelques détails, communiqués au SNAS par la fiduciaire chargée du calcul des différentes prestations.

Suite à la réforme fiscale 2017, introduisant des nouveaux montants pour le crédit d'impôt salarié et le crédit d'impôt monoparental, le total des crédits d'impôt est plus élevé que l'impôt retenu, c'est pour cette raison que le montant relatif aux impôts repris ci-après est négatif.

TABLEAU 11. Dépenses annuelles

	Total en €
Net viré	27 106 559,60
Cotisations bénéficiaires	3 619 877,96
Impôts	-193 496,53
Brut	30 532 941,03
Part patronale	4 118 740,12
a) Total indemnités	34 651 681,15
b) Participations art 13.3	5 146 854,18
TOTAL	39 798 535,33

Chiffres préliminaires 2017 fournis par la fiduciaire en charge

a) Dépenses mois 01-12 b) Dépenses mois 01-11

Les raisons d'expiration des AIP venues à terme au courant de 2017

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin au courant de l'année 2017.

L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux activités d'insertion, notamment s'il y a eu un changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

TABLEAU 12. Fréquence et raisons d'expiration des activités indemnisées

	Total en €
Net viré	27 106 559,60
Cotisations bénéficiaires	3 619 877,96
Impôts	-193 496,53
Brut	30 532 941,03
Part patronale	4 118 740,12
a) Total indemnités	34 651 681,15
b) Participations art 13.3	5 146 854,18
TOTAL	39 798 535,33

Chiffres préliminaires 2017 fournis par la fiduciaire en charge

a) Dépenses mois 01-12 b) Dépenses mois 01-11

Fichiers SNAS du 31.12.2017

L'analyse des fins de mesure des affectations temporaires indemnisées et des stages en entreprise fait ressortir que 115 mesures se terminaient par un contrat subsidié. En ajoutant les « insertions professionnelles », qui correspondent aux embauches sans participation financière accordée par le

SNAS, on constate que dans l'ensemble 17% des mesures étaient suivies d'un contrat de travail. Le taux important de « reprises », indiquant en général des fins d'activité suite à la fin d'une convention, sans qu'une nouvelle affectation n'ait pu être organisée, témoigne cependant d'une certaine réticence des organismes d'affectation d'engager une personne suite à son activité d'insertion.

Nouvelles demandes

Les nouvelles demandes sont normalement transmises au SNAS par le FNS, dès qu'elles sont réputées faites conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi RMG.

TABEAU 13. Répartition des nouvelles demandes par mois

MOIS	Ménages	Membres		Nombre de membres à considérer ¹⁰			
				<18	18-65	>65	Total
	TOT	F	H	TOT	TOT	TOT	TOT
Janvier	261	271	267	118	260	3	381
Février	273	313	300	138	324	10	472
Mars	243	294	268	168	315	5	488
Avril	205	242	219	118	283	3	404
Mai	211	252	207	123	236	6	365
Juin	224	262	247	143	246	1	390
Juillet	225	252	232	119	285	3	407
Août	237	279	236	113	260	4	377
Septembre	213	230	226	122	293	4	419
Octobre	193	227	205	102	321	7	430
Novembre	119	135	124	57	250	1	308
Décembre	25	33	35	19	282	0	301
TOTAL	2429	2790	2566	1340	3355	47	4742

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Le tableau ci-devant donne le résumé des nouvelles demandes parvenues au SNAS, à savoir le nombre brut des ménages et des membres suivant la date de la demande (colonne 1-3) et le nombre des ayants droits par catégories d'âge (colonnes 4-7).

En 2017, 2429 ménages, comprenant 5356 membres, introduisaient une demande en obtention d'une indemnité d'insertion au SNAS. Après déduction des doublons, des dispensés, des refusés et des non ayants droit d'office, il restait 4742 personnes à considérer, dont 1387 furent dispensées pour raison d'âge (cf. colonnes <18 et >65).

¹⁰ ont été déduits les membres dispensés, refusés et les non ayants droit d'office.

TABLEAU 14. Convocations à la réunion d'information au SNAS

	TOTAL
Janvier	258
Février	269
Mars	204
Avril	180
Mai	181
Juin	160
Juillet	207
Août	201
Septembre	142
Octobre	230
Novembre	228
Décembre	132
TOTAL	2392

Fichiers SNAS du 31.12.2017

Le tableau ci-avant montre le nombre de bénéficiaires effectivement convoqués à une réunion d'information au service accueil du SNAS.

VII. Établissements publics

1. La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)

1.1. Le Comité-directeur de la CAE

Le Comité-directeur se compose du président de la CAE, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGBL), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et d'un représentant des professions libérales.

En 2017, le Comité-directeur a siégé à 8 reprises et a tranché sur quelques 550 dossiers, contre 770 en 2016 et 617 dossiers en 2015. À côté des missions qui lui sont réservées par la loi et le règlement, le Comité a eu plusieurs échanges fructueux sur des questions de principe d'application et des jurisprudences intervenues. Le bilan du Service Recouvrement de la CAE lui a été soumis en juin 2017.

1.2. L'effectif de la CAE

En 2017, la CAE a bénéficié de 6 postes supplémentaires pour affronter le surplus de travail généré par les réformes du congé parental et des prestations familiales. Le nombre de postes à plein temps s'élève à 121, auxquels s'ajoutent 5 agents engagés sous le statut du travailleur handicapé et des remplaçants temporaires. L'effectif physique de la CAE s'élève actuellement à 136 agents.

1.3. Le travail dans les différentes directions et départements de la CAE

A côté de leurs missions quotidiennes, le président, les directeurs et les collaborateurs de la CAE participent à des réunions diverses au sein d'autres établissements publics, ministères et administrations, nationaux ou étrangers.

Par ailleurs, ils suivent de près les développements en matière de prestations familiales au niveau européen et mettent à disposition leur expertise. En 2017, les discussions sur la proposition de modification du règlement 883/2004 sur la coordination des régimes de sécurité sociale et la proposition de directive sur la « work-life balance » se sont poursuivies et la CAE a participé à l'élaboration d'une position nationale. Dans ce contexte, il y a lieu de remarquer que certaines propositions pourront avoir des répercussions lourdes en termes budgétaires sur le système de la sécurité sociale luxembourgeois.

La Direction du Traitement des Prestations a connu de nombreux changements au cours de l'année 2017. Le début de l'année 2017 a été marqué par le nouveau congé parental, dont la loi est entrée en vigueur en décembre 2016 et qui a depuis connu un essor et une popularité considérable. Cette augmentation du nombre de demandes a bien été gérée grâce au nouveau programme informatique développé spécialement pour la réforme du congé parental. De plus, grâce à une concertation avec les autres administrations concernées, le service aux demandeurs a été optimisé de manière à réduire au maximum les délais de traitement.

Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau programme de traitement des prestations plus efficace a dû être accompagnée d'une formation de plusieurs jours à laquelle tous les collaborateurs de la caisse ont participé. Cette nouveauté a sollicité beaucoup de capacité d'adaptation de la part de tous les agents sans pourtant entraver la gestion quotidienne des dossiers.

De plus, faisant suite à une évaluation du fonctionnement du Département Gestion des Relations clients de la CAE, les heures d'ouverture de la centrale téléphonique et de l'accueil aux guichets ont été adaptées afin de mieux correspondre à l'affluence des clients et de permettre une organisation interne plus efficace. Ensuite, la CAE a mis en place la possibilité pour les clients de demander le chèque-service accueil par courrier afin d'éviter des déplacements. Par ailleurs, la centrale téléphonique a été dotée de nouvelles fonctionnalités introduites, de sorte que les appels des clients peuvent être filtrés selon l'objet de la demande et une saturation de la centrale téléphonique est évitée au maximum.

La CAE s'efforce constamment à améliorer sa communication avec les clients en diffusant régulièrement des actualités sur son site internet qui connaît d'ailleurs un vif succès avec plus de 411.000 visites au cours de l'année 2017. Une évaluation est prévue pour le premier semestre de l'année 2018.

Finalement, la CAE reste extrêmement sollicitée : ainsi, en 2017, 82.376 appels téléphoniques ont été traités, ce qui correspond au rythme de croisière connu avant les réformes. Une augmentation de presque 40 % se manifestait encore pour l'année 2016 avec 119.320 appels. A ces appels s'ajoutent ceux qui sont directement adressés aux gestionnaires des dossiers. Le nombre de ces appels s'élève pour l'année 2017 à 22.491 pour les gestionnaires prestations familiales et à 27.572 pour les

gestionnaires congé parental. Par ailleurs, 47.891 personnes se sont présentées aux guichets de la CAE. Ce chiffre reste relativement constant. Au total, la CAE a ainsi servi 180.330 clients au téléphone et aux guichets.

188.246 courriers ont été adressés à la caisse et 7.274 courriels.

La Direction des Ressources a continué à mettre l'accent sur le perfectionnement de l'organisation interne de la CAE.

Le Département Ressources humaines a veillé quotidiennement à la bonne gestion des ressources humaines tout en mettant l'accent sur une harmonisation entre les compétences des agents et les exigences des postes. A la fin de l'année, chaque fiche de poste, renseignant sur les missions et responsabilités de chaque collaborateur, a été actualisée et un nouvel organigramme est opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'optimisation de la politique de recrutement de même que l'intégration des nouveaux agents reste une priorité absolue. La CAE mise sur une formation initiale théorique et pratique intensive. Les réformes de même que la mise en œuvre des nouveaux programmes informatiques impliquent un travail d'adaptation des supports de formation. En outre, les outils de gestion du personnel ont été perfectionnés et automatisés tout en y intégrant les nouveautés de la réforme de la Fonction publique et de l'accord salarial.

Le Département Comptabilité et Finances a concentré ses efforts sur le développement de l'outil d'administration développé dans le cadre du projet PF 2 et sur l'intégration de ce dernier avec le programme comptable Integrix. La mise en production du module « allocations familiales PF2 » a impliqué des phases de tests intenses. Les efforts ont également été concentrés sur le développement des outils BI afin d'optimiser les prévisions des prestations et de trésorerie, fortement impactées par les liquidations hebdomadaires.

Le Service Recouvrement a intensifié les efforts de recouvrement en nouant des relations avec les administrations nationales et les organismes de liaisons internationales et en développant davantage ses procédures de travail. Le traçage des débiteurs internationaux et le suivi de ces dossiers nécessitent un investissement lourd en termes de temps de travail. Le bilan de ce service est néanmoins respectable depuis sa mise en place en 2014 et une grande partie des indus ont pu être récupérés ou déchargés. Une présentation a été soumise au Comité-directeur en juin 2017.

La Direction Maîtrise des Prestations s'est en premier lieu efforcée de répondre aux besoins émanant des autres directions de la CAE et de mettre à disposition des agents des outils de travail performants et des procédures de travail exhaustives. En second lieu, elle a continuellement contrôlé le respect des procédures et le bien-fondé des paiements effectués.

Le Département Maîtrise d'ouvrage et Service center a prioritairement poursuivi le développement de la nouvelle application PF2 et ce en étroite collaboration avec le Centre informatique de la Sécurité sociale et avec le soutien d'une consultance externe (Eurogroup consulting). Après la mise en production en 2014 du module dédié à la gestion des allocations de naissance et après celle du module dédié à la gestion du nouveau congé parental en 2016, l'année 2017 marque le début de la finalisation du projet PF2 proprement dit avec la mise en production du module relatif à la gestion des allocations familiales. La CAE dispose ainsi depuis décembre 2017 d'une application métier centrale gérant tous types de dossiers et tous les paiements y afférents. La mise en place de cette application unique facilite la gestion quotidienne des quelques 150.000 dossiers en cours, augmente la réactivité de la CAE avec la possibilité d'effectuer des paiements hebdomadairement (alors que cela n'était possible que mensuellement au préalable) et permet des contrôles continus nettement plus complets et exhaustifs, réduisant ainsi les risques d'erreur et de malversations.

Le Service center a continué à remplir son rôle d'intermédiaire de prédilection au sein de la CAE. Il constitue d'un côté – volet Service center relations internes - un instrument précieux d'aide et de soutien au travail des agents de traitement et d'un autre côté - Service center relations externes – un interlocuteur privilégié pour les administrations publiques et privées, les offices sociaux, les caisses et institutions étrangères et autres partenaires professionnels. Par ailleurs, il a continué à prendre en charge toutes les demandes adressées par voie électronique à la CAE par les assurés garantissant des délais de traitement très courts et une qualité de réponses élevée.

La Cellule de renforts a pour sa part rempli un rôle de support aux gestionnaires. D'un côté elle a assuré des tâches récurrentes pour l'ensemble de la CAE, telles que la mise à jour des données au niveau du Répertoire national des personnes physiques ou l'établissement d'attestations, et d'un autre côté elle est intervenue à la demande dans certaines équipes de traitement en cas de besoin.

Au sein du Département Contrôle, un effort continu a été fourni afin de mettre en place des contrôles efficaces destinés à garantir l'exactitude des dossiers et le bien-fondé des prestations versées. Le recours systématique à des bases de données et une étroite collaboration avec d'autres administrations luxembourgeoises dont notamment le Centre d'affiliation, le FNS, l'ADEM et les services de Police ont permis d'augmenter la réactivité et de limiter la problématique des paiements indus. Des contacts privilégiés ont également été mis en place avec des organismes étrangers des pays limitrophes. Finalement, le volet Contrôle externe a continué son essor et 75 enquêtes externes ont été diligentées et réalisées en 2017 suite à des soupçons d'irrégularités.

Le Département Méthodes de travail a continué ses efforts en matière de soutien aux agents de traitement via la communication de notes de services spécifiques et la mise à disposition de lettres types. L'édition électronique de courriers via un output management system a également connu une avancée considérable permettant une communication standardisée plus rapide et plus ciblée.

La Direction de la Coordination informatique s'est principalement concentrée sur l'exploitation et la maintenance corrective et évolutive des applications CAE.

L'année 2017 a été sinon marquée par la mise en production du module « prestations familiales » de l'application PF2. Pour la Direction de la Coordination informatique, ceci s'est traduit par la nécessité d'adapter au préalable le système de gestion du recouvrement (développement interne) aux spécificités de l'application PF2 en matière de gestion des indus. Le nouveau mode de calcul du complément différentiel (par bénéficiaire) implémenté dans PF2, a induit la nécessité d'une évolution des échanges de données existants avec les CAF françaises en ce sens. D'un autre côté, les besoins engendrés par le projet PF2 en matière d'éditique, ont permis à la direction d'étoffer son offre en matière de production documentaire. Finalement, la mise en production de ce module a permis de déclencher le projet de décommissionnement de l'application CDI (système de gestion du complément différentiel), qui devrait aboutir à la fin du 1^{er} trimestre 2018.

En matière de GED, la CAE est désormais autonome et n'aura plus recours à un consultant externe. Le projet de développement d'un nouveau client GED basé sur celui du CISS (SEDRIC) a quant à lui bien avancé. Le gel des développements est prévu pour le mois de janvier 2018. S'ensuivra une phase de revue du code, suivie d'une phase de test. Le déploiement du nouveau client est planifié pour le 3^{ème} trimestre 2018.

Dans le cadre du développement de l'offre de services en ligne de la CAE, la Direction de la Coordination informatique a mené en partenariat avec le CISS et le CTIE un projet visant la mise en place pour les risques « prestations familiales » ainsi que « congé parental » de l'e-delivery (envoi de documents) ainsi qu'une démarche de modification des coordonnées bancaires. L'aboutissement de ce projet est planifié pour le début de l'année 2018.

1.4. La CAE en chiffres

En 2017, le montant du volume global payé par la CAE (prestations familiales et indemnités de congé parental) atteint 1.159.960.531,73 € contre 1.101.534.672,06 € en 2016. Cette hausse s'explique principalement par le congé parental (cf. point 5.).

a. Les allocations familiales

Au 31 décembre 2017, 112.472 familles avec 190.261 enfants ont bénéficié du montant complet des allocations familiales, contre 110.036 familles avec 186.898 enfants au 31 décembre 2016.

La progression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires des allocations familiales se chiffre en 2017 à +2,21% contre +0,99% en 2016. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires augmente de +1,80% en 2017 contre +0,28% en 2016.

Rang de l'enfant	2015	Différence	2016	Différence	2017
1 ^{er} enfant	110 023	+13	110 036	+2 436	112 472
2 ^e enfant	57 566	-738	56 828	+933	57 761
3 ^e enfant	16 381	-635	15 746	+26	15 772
4 ^e enfant	3 602	-233	3 369	FAUX	3 307
5 ^e enfant et plus	1 030	-111	919	+30	949
Total des enfants	188 602	-1 704	186 898	+3 425	190 261

La composition des familles attributaires au 31 décembre 2017 et les variations par rapport aux exercices 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Familles avec	2015	Différence	2016	Différence	2017
1 enfant	52.457	+751	53.208	+1.503	54.711
2 enfants	41.185	-103	41.082	+907	41.989
3 enfants	12.779	-402	12.377	+88	12.465
4 enfants	2.845	-160	2.685	-76	2.609
5 enfants et plus	757	-73	684	+14	698
Total des familles	110.023	+13	110.036	+2.436	112.472

On peut constater que le montant total de l'allocation familiale s'élevait à 932.830.535,95 € en 2017 contre 787.930.065,90 € en 2016, ce qui constitue une augmentation à raison de 144,9 millions d'euros. Or, ce surplus correspond plutôt à un décalage de la dépense, intervenu depuis la réforme des prestations familiales : le boni pour enfants, qui a été qualifié (déjà en 2011) par la Cour de justice européenne de « prestation familiale » a été aboli et son montant a été introduit intégralement dans celui de l'allocation familiale. Ceci tant dans le montant « gelé » que dans le montant unique de l'allocation familiale qui s'élève à 265 € par mois et par enfant. A ce montant s'ajoute une majoration d'âge de 20 € pour les enfants de plus de 6 ans et de 50 € pour les enfants de plus de 12 ans. A noter que les majorations d'âge ont connu une légère augmentation de leur montant depuis la réforme.

b. L'allocation de naissance

En 2017, 6.997 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre 6.621 en 2016. Le montant versé s'élève à 4.056.149,79 € contre 3.835.158,36 € en 2016.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 6.937 femmes en 2017 contre 6.784 en 2016 pour un montant de 4.023.088,08 € contre 3.930.283,28 € en 2016.

Ces deux tranches de l'allocation de naissance sont réservées aux femmes.

Finalement, 6.827 parents ont bénéficié en 2017 de l'allocation postnatale contre 6.612 en 2016 pour un montant de 3.957.886,36 € contre 3.825.887,59 € en 2016.

En comparant les chiffres de 2017 par rapport à 2016, on constate que le nombre des allocations de naissance a augmenté en nombre à raison de 744 unités, ce qui représente une hausse de 3,72%.

Le montant global des trois tranches de l'allocation de naissance en 2017 s'élève à 12.037.124,23 € contre 11.591.329,23 € en 2016, ce qui représente une augmentation de 3,85% par rapport à 2016.

c. L'allocation de maternité

L'allocation de maternité a été abolie au 1er juin 2015 par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir. En raison de la disposition transitoire, la dépense n'affiche plus que 3.104,32€ contre 29.381,63 € versés en 2016.

d. L'allocation de rentrée scolaire

Depuis la mise en vigueur de la loi du 23 juillet 2016 relative aux prestations familiales, l'allocation de rentrée scolaire correspond à un montant unique par enfant et augmente avec la tranche d'âge. Auparavant, l'allocation de rentrée scolaire était liée au même « groupe familial » que l'allocation familiale et augmentait plus que proportionnellement avec la fratrie. Sur base du constat que les dépenses scolaires sont identiques pour tous les enfants, le groupe familial a été remplacé par un montant uniforme. Les nouveaux montants de l'allocation de rentrée scolaire ont connu une augmentation, surtout substantielle pour les enfants de plus de 12 ans: un enfant de plus de 6 ans touche dorénavant 115 euros et un enfant de plus de 12 ans a droit à 235 euros.

Au niveau de la dépense qui s'élève à 29.377.948,75 € contre 30.495.471,08 € en 2016, on peut constater une baisse de 3,66%.

Le nombre des enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire du mois d'août se répartit comme suit:

Catégorie	2015	2015/2016	2016	2016/2017	2017
6-11 ans	58.158	+171	58.329	+803	59.132
plus 12 ans	64.946	-1.288	63.658	+1.421	65.079
Total enfants	123.104	-1.117	121.987	+2.224	124.211
Var. en %		-0,91%		+1,82%	

e. L'allocation d'éducation

Au 31 décembre 2017, l'allocation d'éducation - abolie au 1er juin 2015 par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir - a bénéficié encore à 1.353 familles (contre 3.196 familles en 2016) pour un montant total de 15.216.764,36 € en 2017 contre 39.283.098,60 € en 2016 ce qui représente une diminution de -61,26%.

Le tableau ci-après indique l'évolution des catégories de familles et montre l'évolution selon le type de revenu au 31 décembre de chaque exercice:

Année	Plein temps	Mi-temps	Total
31/12/2013	8 330	27	8 357
31/12/2014	8 195	17	8 212
31/12/2015	6 872	14	6 886
31/12/2016	3 190	6	3 196
31/12/2017	1 352	1	1 353

L'analyse des chiffres recueillis révèle qu'il y a une nette diminution dès 2015. Or, l'abolition ne touchait pas les dossiers en cours pour les enfants nés avant le 1er juin 2015 et pour lesquels la demande a été introduite avant cette date. Il s'ensuit que le paiement se poursuivra prévisiblement encore 2 années.

f. L'allocation spéciale supplémentaire

Au 31.12.2017 on comptait 2.561 bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire contre 2.426 au 31.12.2016, ce qui constitue une augmentation de 135 bénéficiaires ou +5,56%.

Le montant afférent s'élève à 8.093.468,25 € en 2017 contre 7.758.585,36 € en 2016. A côté de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, cette hausse de 4,32% s'explique également par l'augmentation du montant par enfant de l'allocation spéciale supplémentaire à compter du 01.08.2016. En effet, le montant mensuel a été relevé de 185,60 € à 200 € par bénéficiaire.

g. Le boni pour enfant

Le boni pour enfant a été aboli au 01.08.2016 par la loi du 23 juillet 2016 en matières de prestations familiales et son montant a été intégralement inclus dans celui de l'allocation familiale.

Par conséquent, la dépense chute de 97% en 2017 et n'affiche que 4.238.886,89 € contre 148.182.504,13 € en 2016.

1.5. L'indemnité de congé parental

Le congé parental a été réformé par la loi du 3 novembre 2016. La dépense pour indemnité de congé parental affiche en 2017 une hausse de +97,87% avec une dépense totale de 166.256.167,23 € contre une dépense de de 84.022.821,49 € pour 2016.

Le congé parental connaît ainsi un succès en constante augmentation. La flexibilisation et l'augmentation de l'indemnité du congé parental contribuent largement au succès que connaît actuellement le congé parental.

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental depuis son introduction en 1999.

a) Comparaison entre le 1er et le 2e congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice

	Femmes 1 ^{er} congé	Hommes 1 ^{er} congé	Femmes 2 ^e congé	Hommes 2 ^e congé
1999	1323	60	20	30
2000	1707	79	69	156
2001	1886	75	96	240
2002	1951	104	122	394
2003	2143	91	158	521
2004	2155	107	170	541

2005	2325	96	186	611
2006	2389	105	199	644
2007	2285	111	181	591
2008	2526	124	248	697
2009	2681	106	241	788
2010	2921	110	231	866
2011	2711	119	242	849
2012	2879	116	204	826
2013	2859	141	169	908
2014	3006	122	200	928
2015	3268	149	221	957
2016	3320	187	237	976
2017	4058	327	519	3347

On constate que la réforme du congé parental est principalement favorable aux hommes. Quoique le nombre de congés parentaux pris par les femmes a augmenté également, celui des hommes a quasiment triplé.

En effet, le nombre total des femmes qui ont pris le congé parental est passé de 3.557 en 2016 à 4.577 en 2017, donc une augmentation de 28,68%. En revanche, le nombre total des hommes ayant pris le congé parental est passé de 1.163 en 2016 à 3.674 en 2017, donc une augmentation de 215,91%.

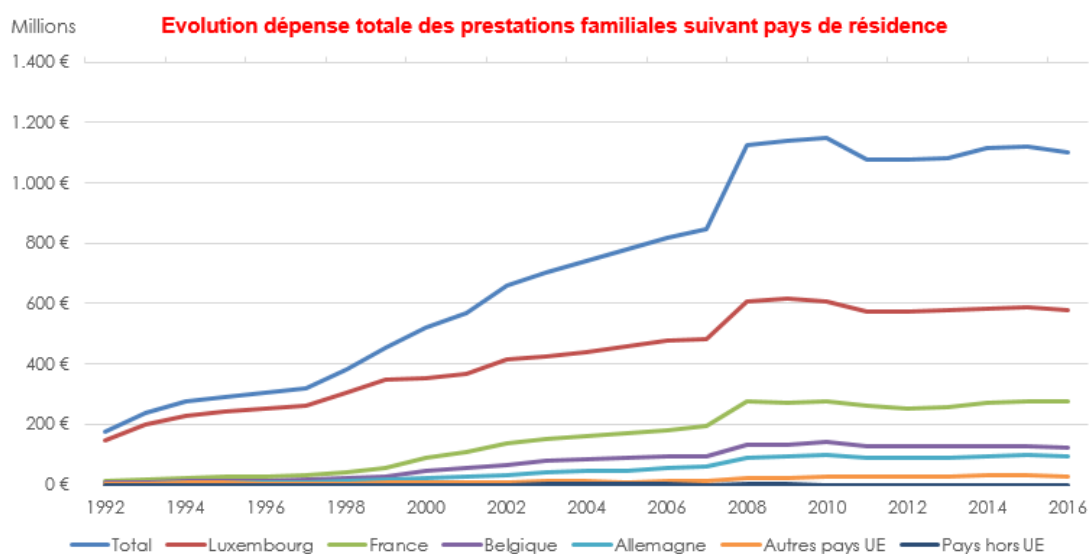
b) Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes Mi-temps	Femmes Pl-temps	Femmes congé fractionné	Hommes Mi-temps	Hommes Pl-temps	Hommes congé fractionné
1999	342	1001		31	59	
2000	606	1170		108	127	
2001	738	1244		166	149	
2002	760	1313		255	243	
2003	848	1453		331	281	
2004	877	1448		354	294	
2005	902	1609		413	294	
2006	943	1645		429	320	
2007	900	1566		373	329	
2008	1059	1715		508	313	
2009	1185	1737		548	346	
2010	1259	1893		614	362	
2011	1143	1810		603	365	
2012	1187	1896		600	342	
2013	1180	1848		664	385	
2014	1325	1881		686	364	
2015	1302	2187		719	387	
2016	1275	2282		679	484	
2017	1231	3064	282	1334	1378	962

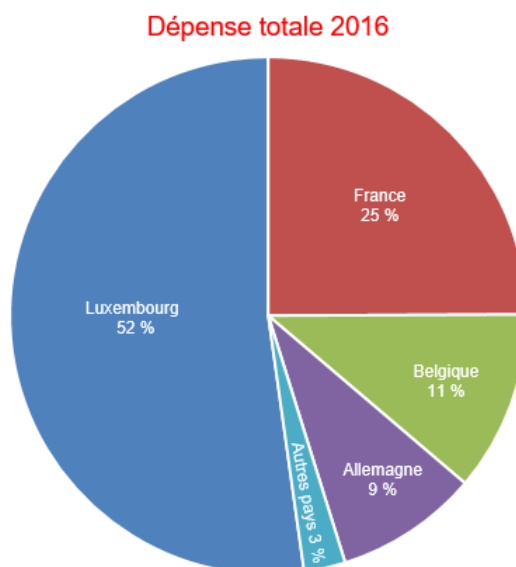
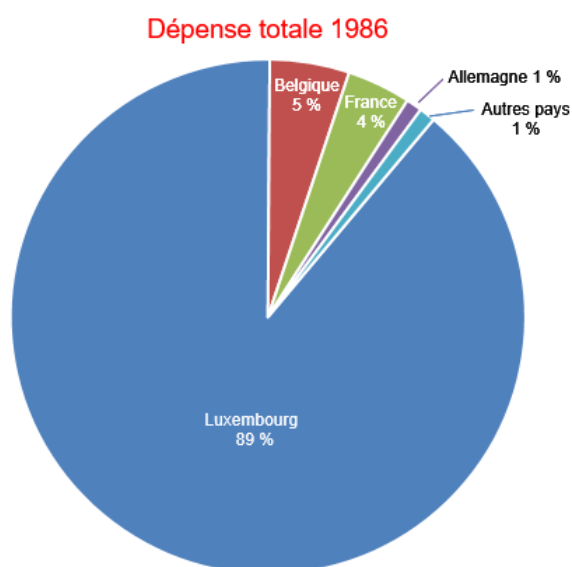
Le tableau ci-dessus révèle que depuis la réforme plus de femmes optent pour le congé parental à plein temps. On peut estimer que le congé parental à mi-temps a reculé en faveur du congé fractionné. Pour les pères par contre, les trois régimes connaissent une hausse importante et la nouvelle option du congé parental fractionné semble également profiter majoritairement aux hommes. Un bilan de la réforme du congé parental sera présenté par le ministre de tutelle au cours du premier trimestre de l'année 2018.

1.6. Evolution des chiffres par pays de destination

n.b. les chiffres pour 2017 ne sont pas encore disponibles.



Année	Luxembourg	Allemagne	Belgique	France	Autres pays UE	Pays hors UE	Total
2012	573.399.540,55 €	91.375.816,59 €	129.598.818,38 €	253.626.767,23 €	27.950.968,88 €	302.867,57 €	1.076.254.779,20 €
2013	579.501.362,18 €	91.220.331,33 €	127.798.161,64 €	255.102.317,98 €	28.589.675,95 €	353.544,26 €	1.082.565.393,34 €
2014	584.871.712,62 €	94.923.145,38 €	129.800.832,32 €	272.563.422,89 €	30.360.513,76 €	416.323,77 €	1.112.935.950,74 €
2015	587.124.670,57 €	96.634.063,24 €	128.305.653,15 €	277.624.438,57 €	29.944.567,04 €	528.292,46 €	1.120.161.685,03 €
2016	576.863.483,43 €	93.506.971,85 €	124.708.095,74 €	277.595.644,62 €	28.592.919,49 €	267.556,93 €	1.101.534.672,06 €



Ces diagrammes soulignent la situation exceptionnelle du Luxembourg qui exporte presque 48 % des prestations familiales à l'étranger. Il s'agit du taux le plus élevé au sein de l'Union européenne, l'Autriche arrivant en deuxième position avec 6,2%.

2. Fonds national de la solidarité (FNS)

2.1. Administration et personnel

Législation :

Loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Arrêté grand-ducal du 20 août 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Règlement grand-ducal du 11 août 1970 déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds national de solidarité par la chambre des comptes.

Contact :

Fonds national de solidarité
Bureaux: 8-10, rue de la Fonderie
L-1531 Luxembourg
Adresse postale: B.P. 2411
L-1024 Luxembourg
Tél.: 49 10 81-1
Fax: 26 12 34 64
www.fns.lu

Comité-directeur :

Composition :

Présidente : Dominique FABER

Membres : Romain ALFF, Thomas FEIDER, Tom GOEDERES, Robert KIEFFER, Marc VANOLST, Gaby WAGNER et Brigitte WEINANDY

Assiste : Patrick BISSENER (administrateur)

Secrétaire: Nathalie REDING

En 2017, le comité-directeur du Fonds a siégé à 12 reprises. Au cours de ces séances, outre les affaires de personnel, le comité-directeur a examiné et tranché des cas particuliers relatifs aux diverses prestations dispensées et il a été saisi de questions d'ordre général qui se rapportent à la mise en pratique des dispositions législatives. Il a en outre analysé et délibéré sur le rapport d'activité, le bilan et le compte d'exploitation ainsi que le budget relatif au prochain exercice. Les demandes de dépassements et transferts de crédit budgétaires lui ont été soumises pour approbation.

Effectif du FNS :

Au 31 décembre 2017, l'effectif du Fonds s'élevait à 45 fonctionnaires, 26 employés, 27 travailleurs handicapés et 8 auxiliaires (3 affectations temporaires indemnisées et 5 occupations temporaires indemnisées), soit un total de 106 collaborateurs.

2.2. Aperçu synoptique

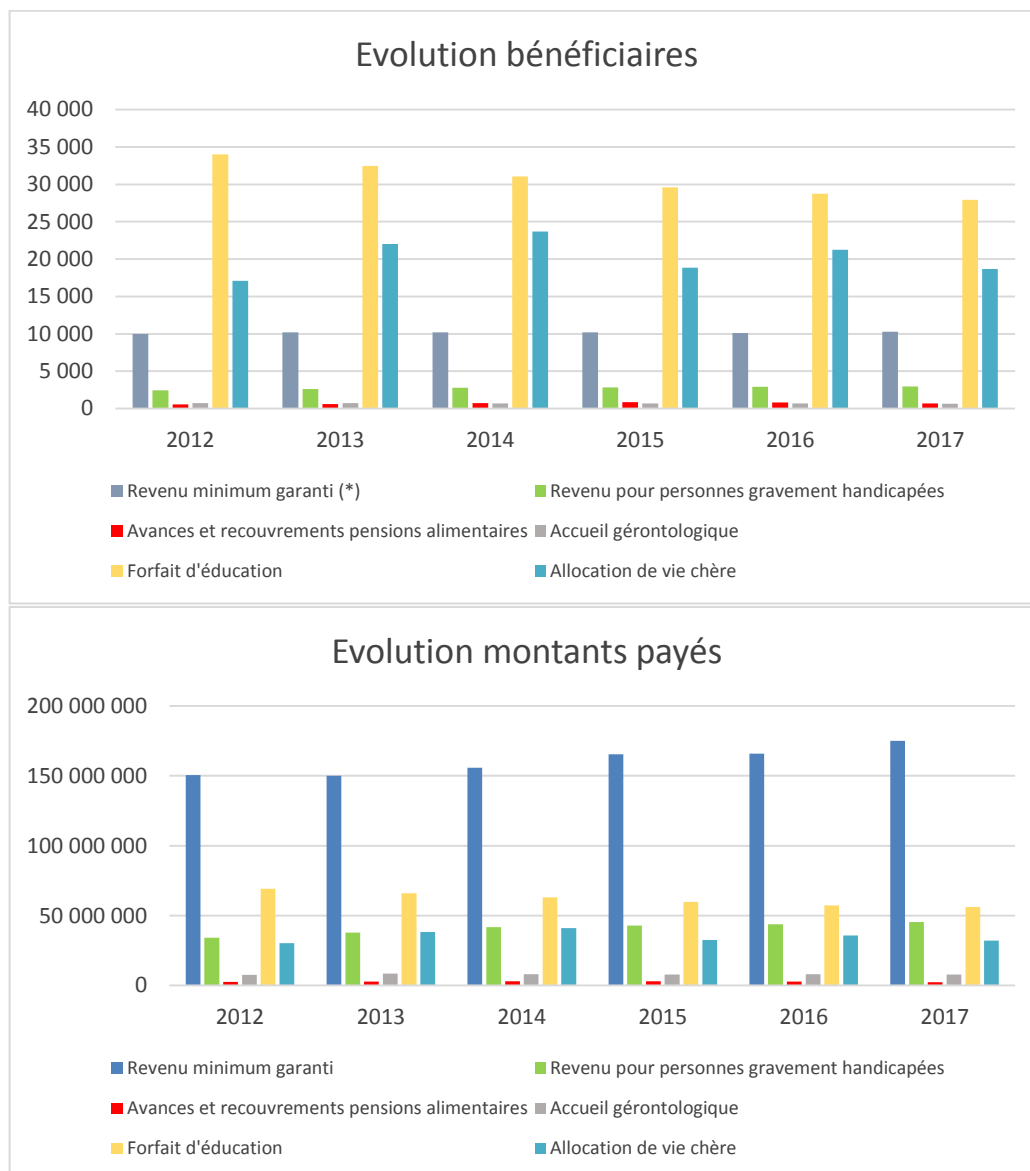
Nombre de ménages bénéficiaires au 31.12.2017

Exercice	Revenu minimum garanti (*)	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2012	9.989	2.422	557	726	34.009	17.088
2013	10.208	2.595	589	715	32.458	22.010
2014	10.204	2.771	728	684	31.057	23.705
2015	10.193	2.827	871	694	29.603	18.863
2016	10.087	2.910	825	661	28.725	21.228
2017	10.277	2.964	699	626	27.945	18.688

(*) ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire **et/ou** d'une indemnité d'insertion respectivement d'un contrat subsidié

Montants payés durant l'exercice 2017

Exercice	Revenu minimum garanti	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2012	150.499.295	34.279.448	2.641.497	7.762.350	69.221.900	30.271.282
2013	149.949.435	37.863.412	2.845.874	8.524.466	66.066.032	38.266.912
2014	155.770.551	41.706.831	2.971.013	8.177.653	63.054.155	41.090.005
2015	165.433.714	42.876.350	3.062.030	7.989.050	59.909.108	32.652.669
2016	165.939.173	43.728.072	2.757.020	8.044.501	57.340.565	35.894.029
2017	175.116.730	45.320.113	2.422.349	7.766.177	56.121.025	32.211.411



Nombre de décisions

RMG	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
Décisions d'attribution	298	262	364	265	238	265	253	335	237	324	289	221	3.351
Décisions modificatives (augmentation)	182	193	244	176	178	219	175	206	159	225	217	149	2.323
Décisions modificatives (diminution)	223	239	357	265	274	286	221	314	265	330	284	181	3.239
Décisions de retrait	204	209	271	219	244	236	197	225	218	268	237	163	2.691
Décisions de restitution	212	247	157	184	196	248	158	191	192	201	243	223	2.452
Décisions de refus	75	91	125	79	71	66	54	94	96	78	109	70	1.008
Décisions paiement unique	22	15	20	24	19	16	7	11	11	19	24	11	199
Décisions maintien (calcul rétroactif)	14	21	28	23	18	23	25	47	36	21	28	22	306
Décisions succession/RMF	12	11	18	9	9	12	13	10	11	12	15	9	141
Décisions définitives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions article 18	4	6	4	4	1	3	6	4	2	4	4	0	42
Totaux	1.246	1.294	1.588	1.248	1.248	1.374	1.109	1.437	1.227	1.482	1.450	1.049	15.752

RPGH	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	Total
Décisions d'attribution	31	17	23	26	19	26	17	39	27	24	35	18	302
Décisions modificatives (augmentation)	3	4	9	15	6	3	4	4	1	6	7	3	65
Décisions modificatives (diminution)	8	9	14	0	12	13	13	11	11	10	8	8	117
Décisions de retrait	15	19	13	10	9	11	8	16	12	10	17	6	146
Décisions de restitution	19	12	8	7	17	13	12	10	13	14	12	14	151
Décisions de refus	2	0	6	0	6	3	3	5	4	2	7	6	44
Décisions paiement unique	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	4
Décisions maintien (calcul rétroactif)	2	0	0	0	1	2	1	1	1	0	3	1	12
Décisions succession					1	0	0	0	0	0	0	3	4
Totaux	81	62	73	58	71	71	58	87	69	66	90	59	845

Forfait d'éducation	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	Total
Décisions d'attribution	51	75	156	53	131	102	94	86	70	95	74	51	1.038
Décisions modificatives (augmentation)	2	7	12	0	4	0	0	0	1	0	0	0	26
Décisions modificatives (diminution)	1	14	26	8	23	9	19	19	9	6	8	11	153
Décisions de retrait	1	4	0	1	0	2	5	3	0	1	4	0	21
Décisions de restitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de refus	12	8	18	12	15	9	14	9	5	11	36	16	165
Décisions paiement unique	1	0	4	1	4	5	4	6	0	2	6	5	38
Décisions maintien (calcul rétroactif)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
Totaux	68	108	216	75	177	127	137	123	85	115	129	83	1.443

Accueil gérontologique	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	Total
Décisions d'attribution	11	9	22	19	11	10	16	14	20	15	12	10	169
Décisions modificatives (diminution)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de retrait	12	6	12	2	5	4	4	1	6	2	2	4	60
Décisions de refus	2	1	0	0	3	0	4	1	1	1	3	0	16
Décisions de restitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions paiement unique	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Décisions de successions	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	2	1	8
Totaux	25	18	35	21	20	15	24	16	28	18	19	15	254

Avance et recouvrement de pensions alimentaires	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	Total
Décisions d'attribution	11	2	6	7	6	7	4	8	5	8	8	12	84
Décisions modificatives (augmentation)	1	0	1	0	0	0	0	1	1	0	1	4	9
Décisions modificatives (diminution)	6	6	2	4	2	5	0	2	3	1	3	6	40
Décisions de retrait	3	10	14	17	18	33	6	19	18	5	15	13	171
Décisions de renonciation	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Décisions de refus	3	9	1	12	5	3	4	7	5	5	7	17	78
Décisions lettres débiteurs	47	71	41	49	38	42	61	26	31	19	56	35	516
Décisions lettres employeurs	9	6	7	10	10	14	13	3	3	9	6	10	100
Décisions mise en demeure	1	6	0	2	4	1	0	0	0	0	0	1	15
Décisions maintien décision	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Totaux	82	111	72	101	83	105	88	66	66	47	96	98	1.015

Allocation de vie chère	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	Total
Décisions - Accord complet - Sans retenue	0	0	1.596	1.714	1.332	1.274	1.465	2.163	1.316	1.191	2.986	492	15.529
Décisions - Accord complet - Avec retenue	0	0	187	203	186	167	171	291	154	142	293	0	1.794
Décisions - Accord réduit - Sans retenue	0	0	70	76	72	85	102	140	110	113	233	52	1.053
Décisions - Accord réduit - Avec retenue	0	0	9	9	11	7	4	15	11	8	22	5	101
Totaux Décisions - Accord	0	0	1.862	2.002	1.601	1.533	1.742	2.609	1.591	1.454	3.534	549	18.477
Décisions - Refus - Article 2(1)c - Dépassement limites	0	0	0	455	148	296	400	732	393	1.023	400	371	4.218
Décisions - Autres refus	0	0	0	318	154	117	167	201	317	422	426	429	2.551
Totaux - Décisions - Refus	0	0	0	773	302	413	567	933	710	1.445	826	800	6.769
Totaux	0	0	1.862	2.775	1.903	1.946	2.309	3.542	2.301	2.899	4.360	1.349	25.246

Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	Total
Décisions de retrait	0	0	0	2	3	3	0	0	1	0	4	0	13

2.3. Revenu minimal garanti

Législation :

Loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.

Règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.

Règlement grand-ducal du 16 décembre 2016 portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti.

Bénéficiaires :

Au 31 décembre 2017 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation complémentaire et / ou d'une indemnité d'insertion, respectivement de la prestation prévue à article 13(3) s'élevait à 10.277 contre 10.087 au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 190 ménages. Parmi les 9.300 ménages (20.858 personnes) bénéficiaires d'une allocation complémentaire RMG, $\pm 27\%$ n'ont aucun autre revenu à mettre en compte de sorte que l'allocation complémentaire correspond au seuil RMG.

Le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'insertion a augmenté de 15 unités (0,96%), pour atteindre le niveau de 1.574 unités au 31 décembre 2017 (2016 : 1.559).

Le nombre de ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire augmente légèrement (+1,74%).

Barème RMG pour la période du 1.1.2017 - 31.12.2017

Composition communauté domestique	N.I. 100 par mois	1.1.2017 - 31.12.2017	
		N.I. 794,54 par mois	immunisation 30% (1)
1	2	3	4
1er adulte	176,35	1.401,18	1.821,54
2ème adulte	88,18	700,63	-
adulte subséquent	50,46	400,93	-
supplément pour enfant	16,03	127,37	-
un adulte + un enfant	192,38	1.528,54	1.987,11
un adulte + deux enfants	208,41	1.655,91	2.152,69
un adulte + trois enfants	224,44	1.783,27	2.318,26
un adulte + quatre enfants	240,47	1.910,64	2.483,84
un adulte + cinq enfants	256,50	2.038,00	2.649,40
deux adultes	264,53	2.101,80	2.732,34
deux adultes + un enfant	280,56	2.229,17	2.897,93
deux adultes + deux enfants	296,59	2.356,53	3.063,49
deux adultes + trois enfants	312,62	2.483,90	3.229,07
deux adultes + quatre enfants	328,65	2.611,26	3.394,64
deux adultes + cinq enfants	344,68	2.738,63	3.560,22
trois adultes	314,99	2.502,73	3.253,55
trois adultes + un enfant	331,02	2.630,09	3.419,12
trois adultes + deux enfants	347,05	2.757,46	3.584,70
trois adultes + trois enfants	363,08	2.884,82	3.750,27
trois adultes + quatre enfants	379,11	3.012,19	3.915,85
trois adultes + cinq enfants	395,14	3.139,55	4.081,42

Bonification à charge de loyer (max.):

123,94 € bruts (2)

Cotisation assurance-maladie :

2,80%

Cotisation assurance-dépendance :

1,40 % sur RMG brut diminué de l'abattement

de 499,65 (NI 794,54)

(1) Les montants de la colonne 4 tiennent compte de l'immunisation de 30% du plafond RMG dû pour la communauté respective. Les plafonds respectifs sont donc relevés à 130% de la colonne 3.

(2) Les bénéficiaires de la bonification à charge de loyer peuvent continuer d'en bénéficier tant qu'ils ne deviennent bénéficiaire de la subvention loyer payée par le Service des Aides au Logement. Une nouvelle attribution n'est pas possible.

Prestations brutes (RMG et/ou ATI respectivement bénéficiaires article 13)

PRESTATIONS BRUTES (RMG, ATI et bénéficiaires article 13)

	nombre de ménages bénéficiaires au (1)		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	31.12.2016	31.12.2017	en %	2016	2017	en %
RMG	9.141	9.300	1,74%	123.025.215,36	130.091.855,28	5,74%
ATI	1.559	1.574	0,96%	28.551.738,01	30.597.628,46	7,17%
Art. 13	254	253	-0,39%	5.568.047,09	5.634.069,78	1,19%
Totaux (1)	10.087	10.277	1,88%	157.145.000,46	166.323.553,52	5,84%
Cotizat. Sociales (patronale)				7.240.065,26	7.738.323,78	6,88%
Art. 18 (2)				1.554.107,23	1.054.852,64	-32,12%
Total RMG				165.939.172,95	175.116.729,94	5,53%
Loterie nationale				13.462.914,38	3.614.855,65	-73,15%
Revenus à meilleur fortune				10.302.881,80	10.316.263,91	0,13%
Successions				1.689.693,60	1.516.869,57	-10,23%
Recouvrement RMG				2.519.782,10	1.614.988,28	-35,91%
Revenus divers				12.270,79	341,86	-97,21%
Total Recettes				27.987.542,67	17.063.319,27	-39,03%
Dépense budgétaire				137.951.630,28	158.053.410,67	14,57%

(1) Le nombre total des ménages bénéficiaires tient compte des intersections entre les différentes catégories, c.à d. un ménage touchant plusieurs prestations est considérée comme un seul ménage bénéficiaire.

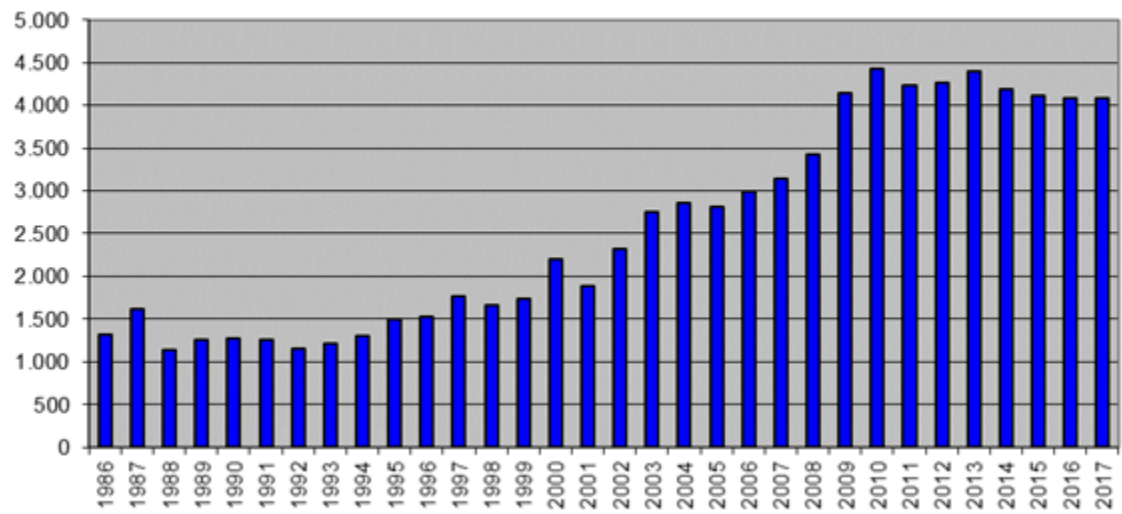
(2) L'allocation complémentaire est soumise au paiement de cotisations en matière d'assurance pension, si le bénéficiaire, non éligible pour l'obtention de l'indemnité d'insertion, justifie d'une affiliation à l'assurance pension au titre de l'article 171 du Code des assurances sociales de vingt-cinq années au moins. Dans ce cas, la part assuré et la part patronale sont imputés sur le Fonds national de solidarité.

Statistiques diverses

Evolution pluriannuelle – nouvelles demandes RMG

Exercice	demandes	Variation
1986	1.318	
1987	1.614	22,46%
1988	1.144	-29,12%
1989	1.261	10,23%
1990	1.265	0,32%
1991	1.258	-0,55%
1992	1.155	-8,19%
1993	1.217	5,37%
1994	1.306	7,31%
1995	1.495	14,47%
1996	1.527	2,14%
1997	1.766	15,65%
1998	1.666	-5,66%
1999	1.730	3,84%
2000	2.206	27,51%
2001	1.887	-14,46%
2002	2.315	22,68%
2003	2.751	18,83%
2004	2.853	3,71%
2005	2.810	-1,51%
2006	2.996	6,62%
2007	3.136	4,67%
2008	3.432	9,44%
2009	4.141	20,66%
2010	4.430	6,98%
2011	4.234	-4,42%
2012	4.267	0,78%
2013	4.391	2,91%
2014	4.188	-4,62%
2015	4.119	-1,65%
2016	4.087	-0,78%
2017	4.089	0,05%

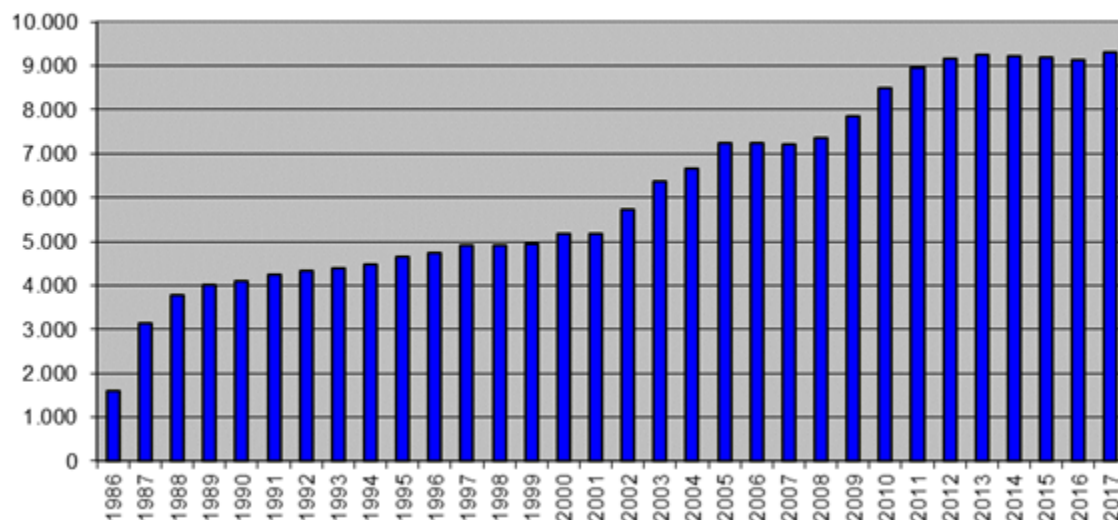
Evolution nouvelles demandes RMG



Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire RMG

Exercice	Nbre au 31.12.	Variation
1986	1.606	
1987	3.148	96,01%
1988	3.770	19,76%
1989	3.998	6,05%
1990	4.109	2,78%
1991	4.249	3,41%
1992	4.342	2,19%
1993	4.377	0,81%
1994	4.483	2,42%
1995	4.648	3,68%
1996	4.746	2,11%
1997	4.899	3,22%
1998	4.927	0,57%
1999	4.950	0,47%
2000	5.163	4,30%
2001	5.163	0,00%
2002	5.738	11,14%
2003	6.367	10,96%
2004	6.662	4,63%
2005	7.238	8,65%
2006	7.243	0,07%
2007	7.205	-0,52%
2008	7.352	2,04%
2009	7.841	6,65%
2010	8.491	8,29%
2011	8.965	5,58%
2012	9.158	2,15%
2013	9.242	0,92%
2014	9.209	-0,36%
2015	9.198	-0,12%
2016	9.141	-0,62%
2017	9.300	1,74%

Evolution nombre de ménages bénéficiaires RMG



Recettes

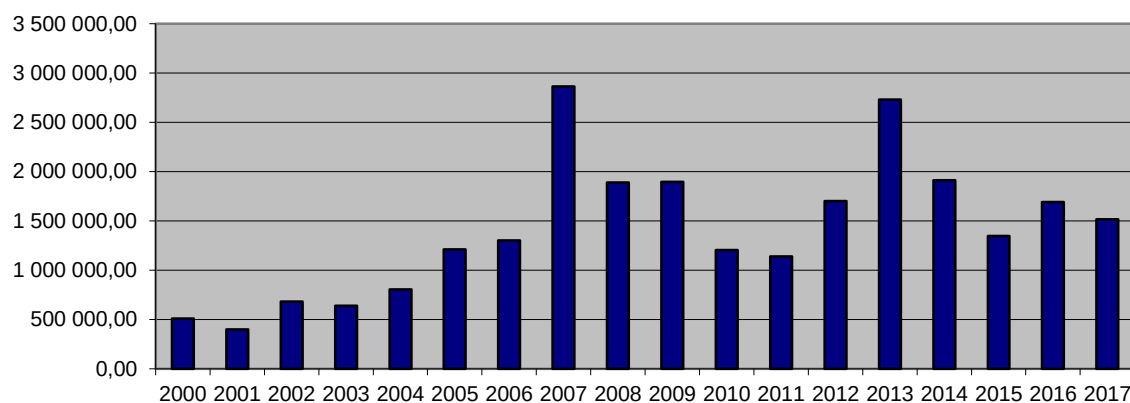
On constate une régression importante des recettes provenant de la loterie nationale (-9,2 millions), ceci étant dû à un redressement de la part de l'Oeuvre. Les recettes cumulées provenant des successions et des bénéficiaires revenus à meilleure fortune diminuent également de l'ordre de 1,33% pour atteindre le montant de 11.833.133 €. On constate une régression des montants recouvrés de 381.640 € par rapport à 2016.

1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	3.614.855 €
2. Recettes provenant de la succession des bénéficiaires de l'allocation complémentaire	1.516.869 €
3. Recettes provenant de la demande en restitution à l'encontre des bénéficiaires revenus à meilleure fortune	10.316.264 €
4. Recouvrements de prestations indûment touchées	6.361.215 €
(se composant d'extourne de charges d'une part et de recettes d'autre part et tiennent compte de la variation du total à récupérer)	

Ad point 2 (Successions):

Exercice	nbre		montants	
2000	16		507.591,12	
2001	23	43,75%	397.175,28	-21,75%
2002	23	0,00%	681.143,22	71,50%
2003	45	95,65%	637.757,40	-6,37%
2004	29	-35,56%	805.722,15	26,34%
2005	76	162,07%	1.210.303,23	50,21%
2006	73	-3,95%	1.300.962,03	7,49%
2007	107	46,58%	2.864.614,10	120,19%
2008	94	-12,15%	1.887.913,04	-34,10%
2009	157	67,02%	1.897.498,01	0,51%
2010	70	-55,41%	1.203.479,00	-36,58%
2011	49	-30,00%	1.138.088,13	-5,43%
2012	156	218,37%	1.700.864,28	49,45%
2013	192	23,08%	2.730.656,37	60,55%
2014	182	-5,21%	1.911.467,81	-30,00%
2015	151	-17,03%	1.347.438,99	-29,51%
2016	149	-1,32%	1.689.693,60	25,40%
2017	153	2,68%	1.516.869,57	-10,23%

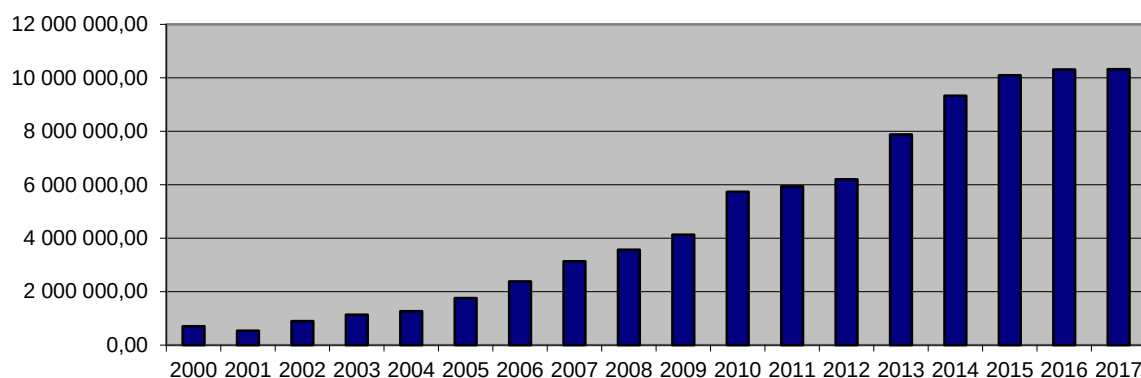
Evolution - successions



Ad point 3 (revenus à meilleure fortune):

Exercice	nbre		montants	
2000	31		704.637,57	
2001	22	-29,03%	529.727,54	-24,82%
2002	42	90,91%	898.112,48	69,54%
2003	56	33,33%	1.132.734,84	26,12%
2004	205	266,07%	1.261.900,84	11,40%
2005	108	-47,32%	1.759.180,71	39,41%
2006	101	-6,48%	2.379.686,59	35,27%
2007	163	61,39%	3.138.191,00	31,87%
2008	171	4,91%	3.561.566,69	13,49%
2009	149	-12,87%	4.122.557,15	15,75%
2010	384	157,72%	5.737.524,00	39,17%
2011	546	42,19%	5.940.676,00	3,54%
2012	500	-8,42%	6.204.095,37	4,43%
2013	623	24,60%	7.876.210,20	26,95%
2014	796	27,77%	9.321.112,69	18,35%
2015	881	10,68%	10.087.024,05	8,22%
2016	738	-16,23%	10.302.881,80	2,14%
2017	584	-20,87%	10.316.263,91	0,13%

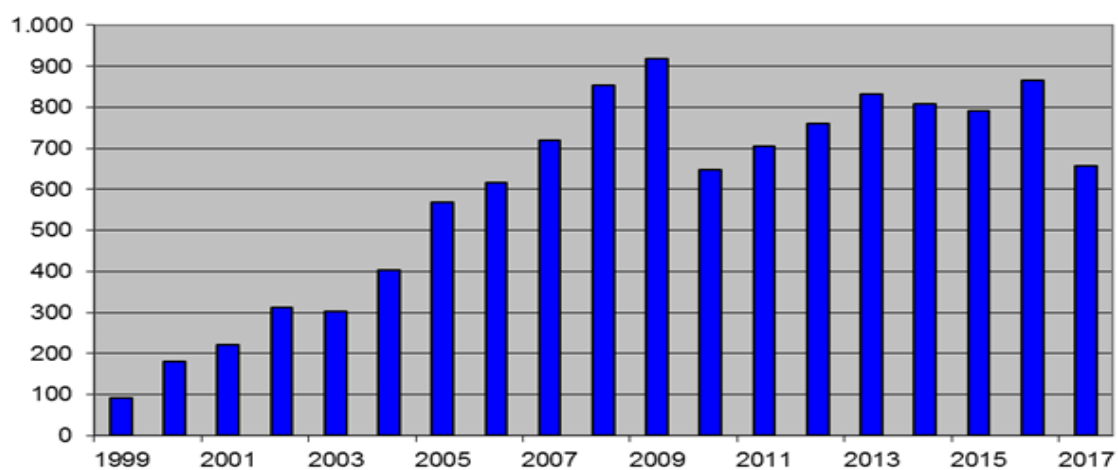
Evolution - revenus à meilleure fortune



Evolution pluriannuelle - hypothèques

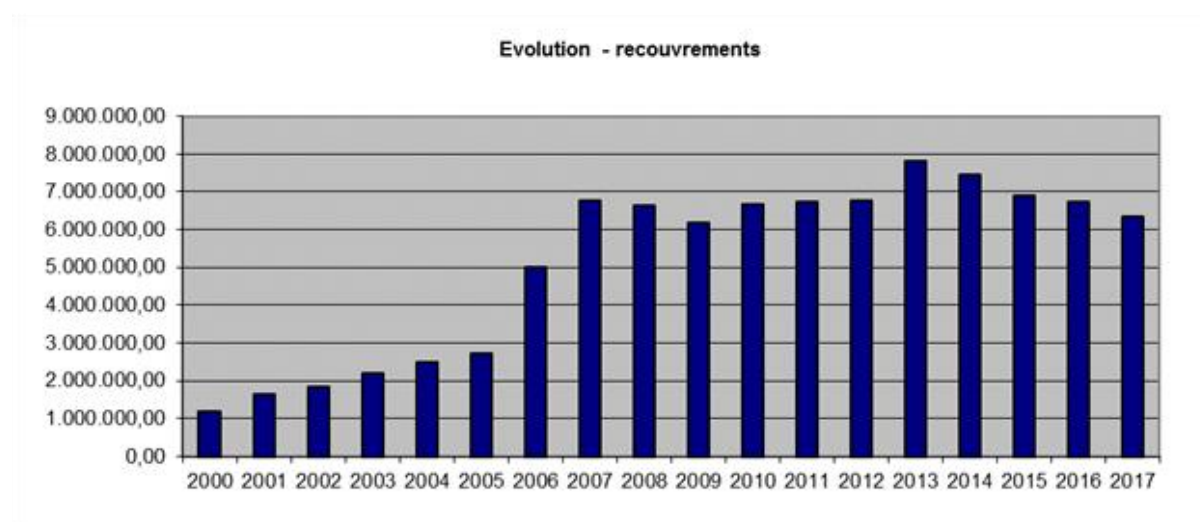
Année	Nouv. hypo.	Renouv.	Postpos.	Mainlevées	Mainlevées partielles	Total
1999	91					
2000	181					
2001	221					
2002	313					
2003	302					
2004	404					
2005	569					
2006	617					
2007	720					
2008	854					
2009	919					
2010	648					
2011	706					
2012	760					
2013	833	147	3	340	15	1.338
2014	808	181	2	445	13	1.449
2015	791	217	2	435	26	1.471
2016	865	229	1	496	28	1.619
2017	657	265	0	515	16	1.453

Evolution hypothèques



Ad point 4 (Recouvrements de prestations indûment touchées):

Exercice	Montants	
2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60%
2002	1.855.879,48	12,07%
2003	2.212.307,97	19,21%
2004	2.499.340,57	12,97%
2005	2.708.804,48	8,38%
2006	4.995.257,80	84,41%
2007	6.775.286,63	35,63%
2008	6.630.920,22	-2,13%
2009	6.175.130,90	-6,87%
2010	6.669.929,43	8,01%
2011	6.726.056,00	0,84%
2012	6.767.815,38	0,62%
2013	7.804.461,71	15,32%
2014	7.454.945,93	-4,48%
2015	6.909.114,97	-7,32%
2016	6.742.854,71	-2,41%
2017	6.361.214,70	-5,66%



2.4. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)

Législation :

Loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées

Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Commentaires :

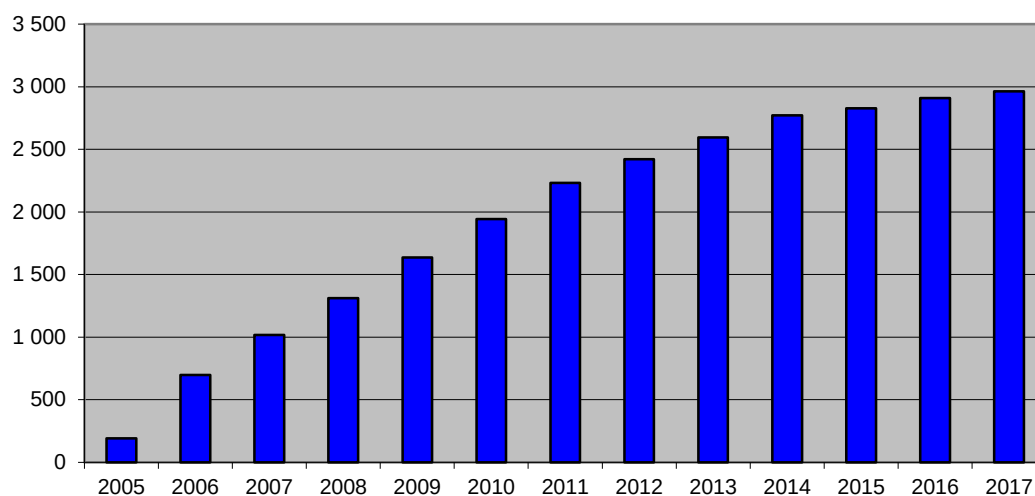
La loi du 12 septembre 2003 avait introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent une diminution de la capacité de travail de 30% au moins ou qui sont incapables de travailler. Les personnes reconnues salariés handicapés perçoivent soit un salaire pour travailleurs handicapés, soit un revenu pour personnes gravement handicapées. Cette dernière prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au RMG pour le premier adulte) de 1.349,33 € (N.I. 794,54). Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2017 était de 2.964 unités pour une dépense annuelle, compte tenu des recettes, de 44.345.318,18 € (+ 2,77%).

882 bénéficiaires touchaient le RPGH en vertu de l'article 28(1) et 2082 bénéficiaires en vertu de l'article 28(2).

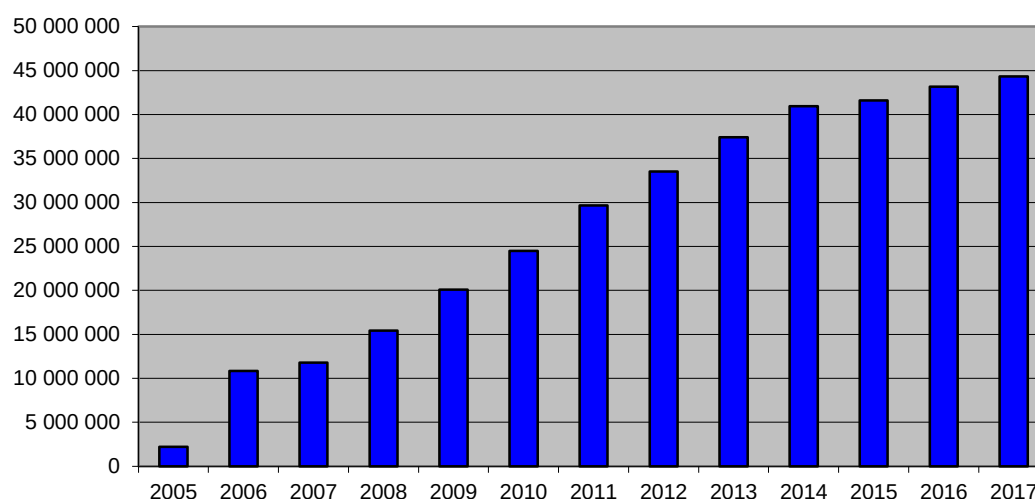
nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2016	31.12.2017	en %	2016	2017	en %
2.910	2.964	1,86	43.728.071,81	45.320.113,28	3,64
% RECETTES		:	579.496,92	974.795,10	68,21
Dépense budgétaire		:	43.148.574,89	44.345.318,18	2,77%

Exercice	Bénéficiaires RPGH au 31.12	Variation	Dépense nette	Variation
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92%	10.828.455	385,10%
2007	1.017	45,91%	11.777.387	8,76%
2008	1.310	28,81%	15.438.834	31,09%
2009	1.637	24,96%	20.079.835	30,06%
2010	1.944	18,75%	24.492.396	21,98%
2011	2.231	14,76%	29.644.818	21,04%
2012	2.422	8,56%	33.530.384	13,11%
2013	2.595	7,14%	37.415.290	11,59%
2014	2.771	6,78%	40.944.450	9,43%
2015	2.827	2,02%	41.595.100	1,59%
2016	2.910	2,94%	43.148.575	3,73%
2017	2.964	1,86%	44.345.318	2,77%

Evolution bénéficiaires



Evolution dépenses nettes



Exercice	Total	Dossiers au 31.12 tombant sous le champ d'application de	
		l'article 28(1)	l'article 28(2)
2011	1.738	463	1.275
2012	1.988	623	1.365
2013	2.229	682	1.547
2014	2.506	744	1.762
2015	2.827	818	2.009
2016	2.910	857	2.053
2017	2.964	882	2.082

2.5. Forfait d'éducation

Législation :

Loi modifiée du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation

Commentaires :

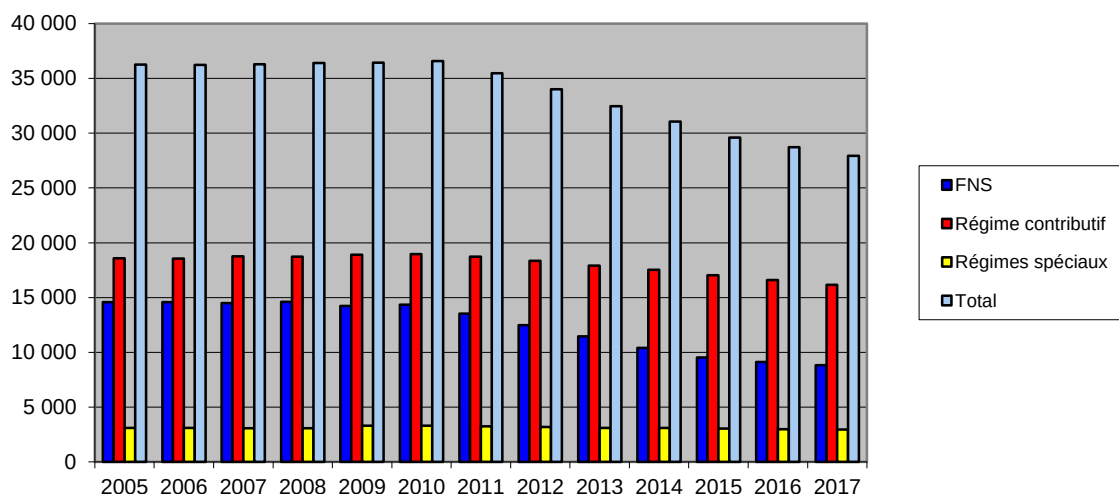
Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 27.945 au 31.12.2017. Pendant l'exercice 2017, le montant de 54.657.368 € a été liquidé. On constate une régression de 2,15 % pour la dépense à charge du budget de l'Etat par rapport à l'exercice précédent. L'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans depuis l'exercice 2011, de sorte que les bénéficiaires potentiels présentaient, avec l'atteinte de l'âge de 65 ans, leurs demandes en 2016. Cependant, le nombre de demandes est moins important qu'avant 2011 puisque cette génération profite d'avantage des années-bébés et le nombre de refus pour ce motif augmente.

En outre, il y a beaucoup de pensions personnelles pour lesquelles les années-bébés sont mises en compte par les organismes de pension, ce qui entraîne le retrait du forfait d'éducation. On constate également un recul légèrement plus important pour les cas FNS ce qui est dû à la migration d'une partie de ces bénéficiaires vers les organismes de pension.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	31.12.2016	31.12.2017	en %	2016	2017	en %
FNS	9.129	8.827	-3,31	19.470.438,02	18.824.851,84	-3,32
CNAP	16.610	16.172	-2,64	30.057.128,57	29.448.710,64	-2,02
Etat	1.769	1.747	-1,24	3.814.780,34	3.708.822,60	-2,78
FEC	446	452	1,35	879.509,64	962.675,09	9,46
CFL	771	747	-3,11	1.613.219,25	1.712.308,54	6,14
Total brut	28.725	27.945	-2,72	55.835.075,82	54.657.368,71	-2,11
Ass. maladie / part patr.			:	1.505.489,12	1.463.656,77	-2,78
Total Forfait d'éducation			:	57.340.564,94	56.121.025,48	-2,13
% RECETTES			:	59.365,15	70.691,03	19,08
Dépense budgétaire			:	57.281.199,79	56.050.334,45	-2,15%

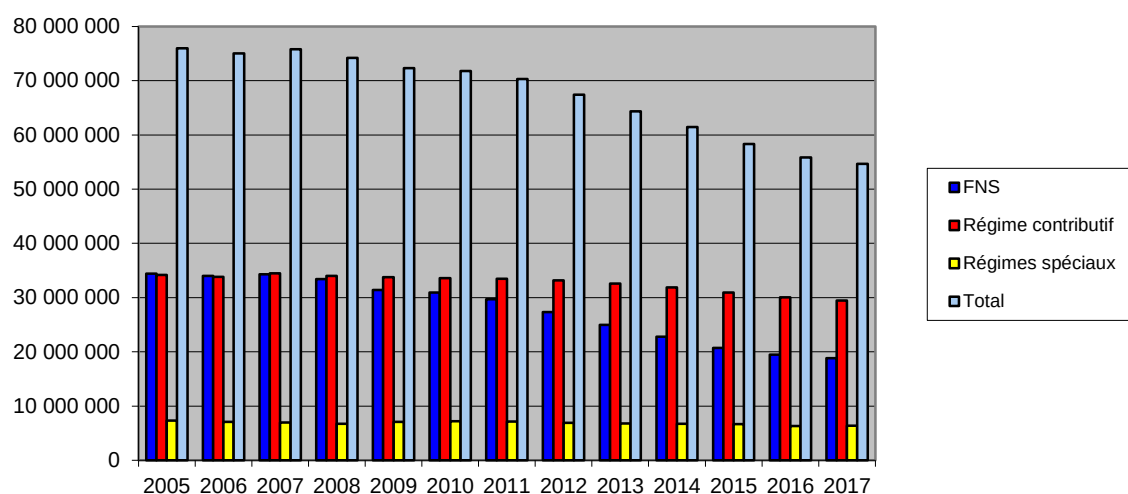
Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%
2012	12.485	18.344	3.180	34.009	-4,16%
2013	11.450	17.913	3.095	32.458	-4,56%
2014	10.413	17.544	3.100	31.057	-4,32%
2015	9.533	17.024	3.046	29.603	-4,68%
2016	9.129	16.610	2.986	28.725	-2,97%
2017	8.827	16.172	2.946	27.945	-2,72%

Evolution bénéficiaires - forfait d'éducation



Exercice	Dépenses brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.674.496	33.454.971	7.183.766	70.313.232	-2,03%
2012	27.314.479	33.171.694	6.937.010	67.423.184	-4,11%
2013	24.958.763	32.575.647	6.802.271	64.336.681	-4,58%
2014	22.802.949	31.870.833	6.765.058	61.438.840	-4,50%
2015	20.745.076	30.932.198	6.664.490	58.341.764	-5,04%
2016	19.470.438	30.057.129	6.307.509	55.835.076	-4,30%
2017	18.824.852	29.448.711	6.383.806	54.657.369	-2,11%

Evolution dépenses brutes - forfait d'éducation



2.6. Accueil gérontologique

Législation :

Loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

Règlement grand-ducal du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit

Commentaires :

Pour l'exercice 2017 le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre à 172 (2016: 184) dont 14 ont été refusées, 170 cas ont été annulés (dont 128 décès) et 42 demandes sont restées en instruction au 31.12.2017. Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2017 a diminué de 35 pour atteindre 626 unités (-4,76%). Les prestations nettes au montant total de 6.199.641 € ont diminuées de 3,55% par rapport à l'exercice précédent, pour lequel la dépense se chiffrait à 6.427.714 €. Les montants payés en décembre 2017 se situaient dans une fourchette de 0,96 € à 2.656,56 € avec un montant moyen de 960,03€.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2016	31.12.2017	en %	2016	2017	en %
661	626	-5,30	8.044.500,80	7.766.176,69	-3,46
% RECETTES		:	1.616.786,36	1.566.535,15	-3,11
Dépense budgétaire		:	6.427.714,44	6.199.641,54	-3,55%

Evolution pluriannuelle

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Coût annuel brut	7.762.350	8.524.466	8.177.653	7.989.050	8.044.501	7.766.177
Variation		9,82%	-4,07%	-2,31%	0,69%	-3,46%
bénéficiaires au 31.12.	726	715	684	694	661	626
Variation		-1,52%	-4,34%	1,46%	-4,76%	-5,30%
Recettes	623.450	853.734	928.135	983.140	1.616.786	1.566.535
Dépense budgétaire	7.138.900	7.670.732	7.249.519	7.005.910	6.427.714	6.199.642

2.7. Avances et recouvrement de pensions alimentaires

Législation :

Loi du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires

Commentaires :

Au 31 décembre 2017 le nombre des allocataires se chiffrait à 699 contre 825 à la fin de l'exercice précédent.

101 affaires ont été refusées, 174 ont fait l'objet d'un retrait et 310 se trouvent en voie d'instruction. Parmi ces derniers figurent également ceux pour lesquelles une action contre le tiers débiteur est en cours.

37 % des nouvelles demandes ont été refusées avec motif 'dossier incomplet', 27 % ont été refusées avec motif 'recouvrement possible par voie d'exécution de droit privé' (article 2.c), 12 % ont été refusées avec motif 'conditions de l'article 3 du règlement pas remplies'.

40 % des affaires ont été retirées avec motif 'conditions de l'article 3 du règlement plus remplies'.

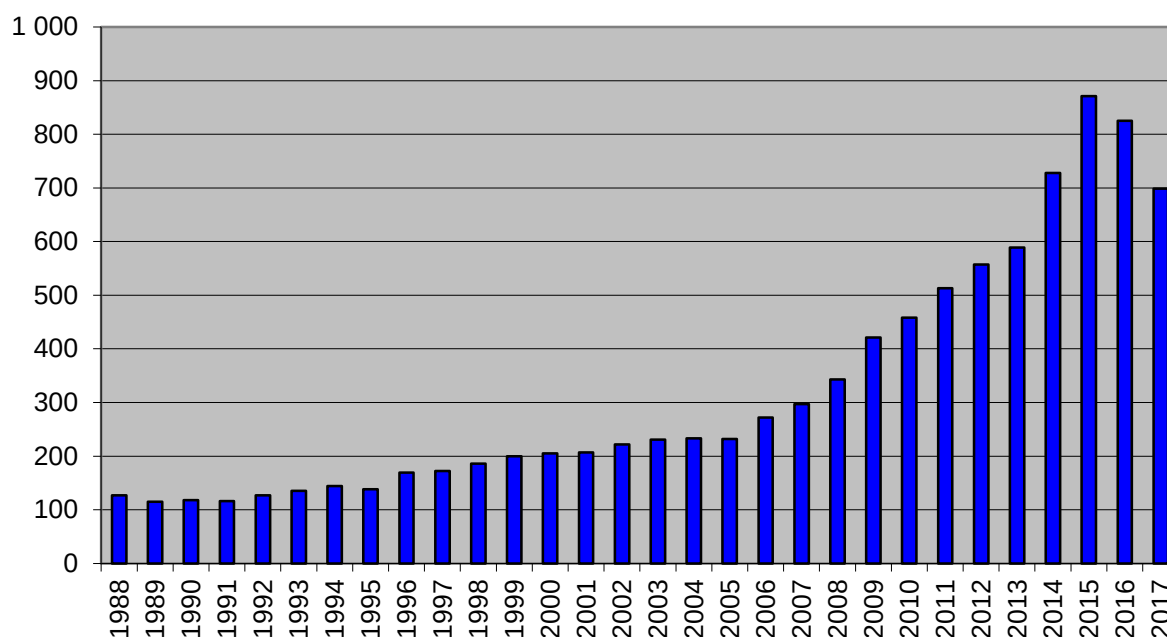
Compte tenu du recouvrement de pensions qui atteint le montant de 1.027.779,75€ et des restitutions s'élevant au montant de 425.044,84€, la dépense à charge du budget de l'Etat est de 969.524,68€ pour l'exercice 2017.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 102.777,97 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2016	31.12.2017	en %	2016	2017	en %
825	699	-15,27%	2.757.019,96	2.422.349,27	-12,14
Recouvrements (débiteurs)			1.012.315,05	1.027.779,75	1,53%
Restitutions et recouv. (bénéficiaires)			264.028,02	425.044,84	60,98%
Total Recettes			1.276.343,07	1.452.824,59	13,83%
Dépense budgétaire		:	1.480.676,89	969.524,68	-34,52%

Exercice	Dossiers pensions alimentaires au 31.12	Variation	Cumul
1988	127		
1989	115	-9,45%	-9,45%
1990	118	2,61%	-7,09%
1991	116	-1,69%	-8,66%
1992	127	9,48%	0,00%
1993	135	6,30%	6,30%
1994	144	6,67%	13,39%
1995	138	-4,17%	8,66%
1996	169	22,46%	33,07%
1997	172	1,78%	35,43%
1998	186	8,14%	46,46%
1999	200	7,53%	57,48%
2000	205	2,50%	61,42%
2001	207	0,98%	62,99%
2002	222	7,25%	74,80%
2003	231	4,05%	81,89%
2004	233	0,87%	83,46%
2005	232	-0,43%	82,68%
2006	272	17,24%	114,17%
2007	297	9,19%	133,86%
2008	343	15,49%	170,08%
2009	421	22,74%	231,50%
2010	458	8,79%	260,63%
2011	513	12,01%	303,94%
2012	557	8,58%	338,58%
2013	589	5,75%	363,78%
2014	728	30,70%	473,23%
2015	871	56,37%	585,83%
2016	825	48,11%	549,61%
2017	699	18,68%	450,39%

Evolution bénéficiaires



2.8. Allocation de vie chère

Législation :

Règlement du Gouvernement en Conseil du 9 décembre 2016 - allocation de vie chère

Commentaires :

On constate une augmentation du nombre de demandes de l'ordre de 8,71%, ceci étant dû à la corrélation avec l'évolution du nombre de bénéficiaires RMG et RPGH.

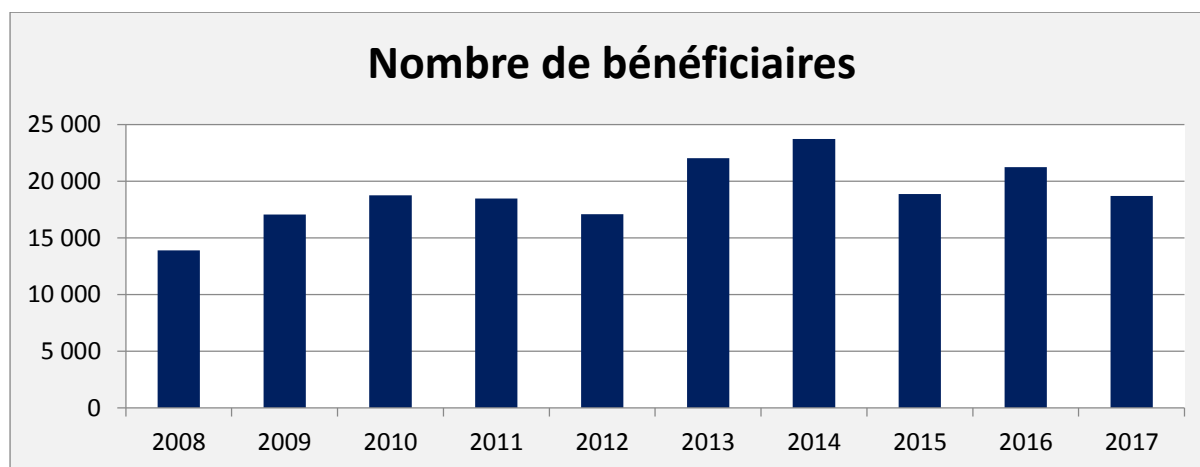
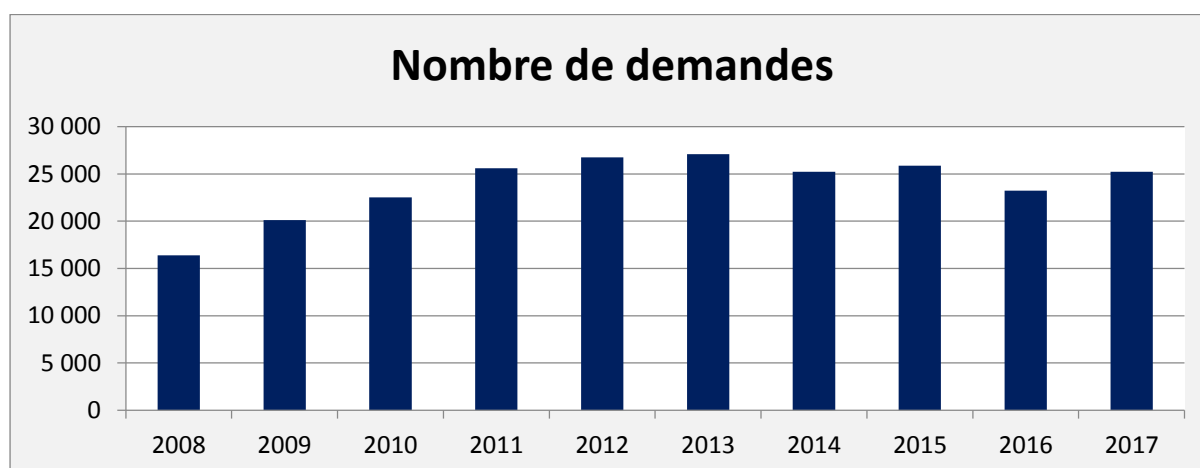
La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent comme condition d'attribution d'autres prestations similaires payées par les administrations communales et autres institutions.

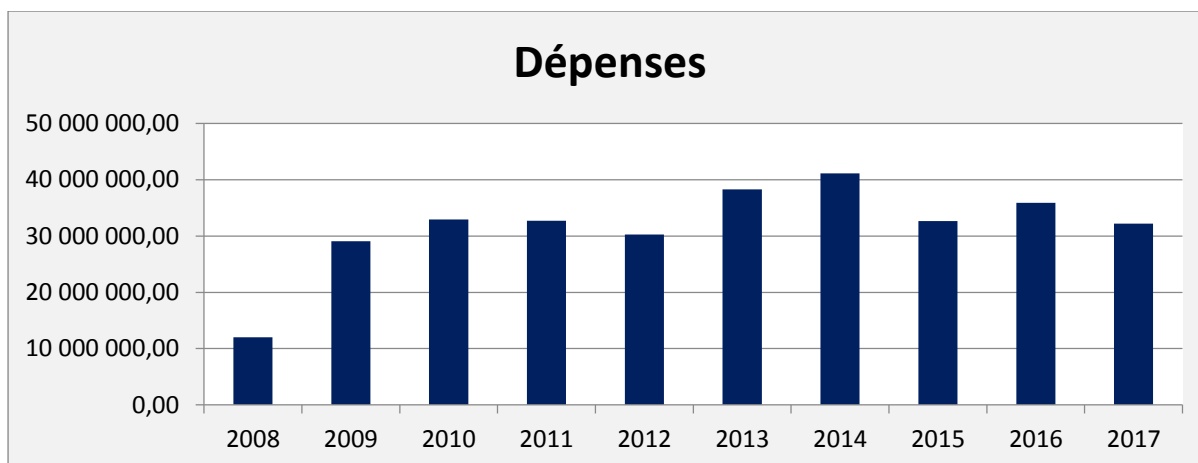
nbre de ménages bénéf.		augment./	décompte		augment./
pour l'exercice		diminution	décompte	provisoire	diminution
2016	2017	en %	2016	2017	en %
21.228	18.688	-11,97%	35.894.028,94	32.211.410,88	-10,26%

Evolution allocation de chauffage 2008 / allocation de vie chère 2009 – 2017

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes	16.402	20.112	22.539	25.594	26.749	27.086	25.247	25.869	23.224	25.246
Variation		22,62%	12,07%	13,55%	4,51%	1,26%	-6,79%	2,46%	-10,22%	8,71%
Bénéficiaires (*)	13.904	17.040	18.759	18.460	17.088	22.010	23.705	18.863	21.228	18.688
Variation		22,55%	10,09%	-1,59%	7,43%	28,80%	7,70%	-20,43%	12,54%	-11,97%
Dépense budgétaire (en millions)	12,03	29,08	32,94	32,69	30,27	38,25	41,09	32,63	35,89	32,21
Variation		141,69%	13,26%	-0,75%	7,40%	26,37%	7,41%	-20,59%	10,00%	-10,26%

(*) Bénéficiaires dont le paiement a eu lieu avant le 31.12.N. Les paiements ultérieurs sont imputés à l'exercice subséquent.





2.9. Allocation compensatoire

Législation :

Loi du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions

Commentaires :

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors de la clôture de l'exercice au 31.12.2017, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 230 contre 267 pour l'année précédente.

La dépense 2017 (FNS + autres Caisses) s'élève à 195.039,64 €. La diminution des dépenses de 33.046,14 € par rapport à 2016 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	31.12.2016	31.12.2017	en %	2016	2017	en %
FNS	3	2	-33,33%	3.190,82	2.258,76	-29,21%
CNAP	263	227	-13,69%	224.020,40	191.906,32	-14,34%
CFL	1	1	0,00%	874,56	874,56	0,00%
TOTAL :	267	230	-13,86%	228.085,78	195.039,64	-14,49%

2.10. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

Législation :

Loi du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées.

Commentaires :

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé. Pour le mois de décembre 586 allocations ont été payées (2016 : 610).

Montants des allocations au 31.12.2017

N.I. 100	N.I. 794,54
89,24 €	709,05 €

La dépense a atteint le montant de 5.097.782,52 €. La diminution de 61.450,44€ par rapport à 2016 (-1,19%) résulte de la régression constante du nombre des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant une assurance-dépendance.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2016	31.12.2017	en %	2016	2017	en %
610	586	-3,93%	5.159.232,96	5.097.782,52	-1,19%

2.11. Service Recouvrement

Commentaires :

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions, pensions alimentaires et accueil gérontologique.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi que vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Suite à certains problèmes dans différents dossiers, le service a modifié sa procédure de recouvrement forcé en 2009 en demandant, au préalable, l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix ou le tribunal d'arrondissement avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution

par un huissier de justice. Cette modification entraîne un supplément de travail par dossier mais le Fonds considère que le taux de réussite augmentera progressivement.

Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une indemnité d'insertion. Dans ce contexte, le Service national d'action sociale transmet les créances via fichier électronique.

Parallèlement à ces tâches de recouvrement proprement dites, le service assure également la gestion des dossiers de surendettement qui concernent le Fonds national de solidarité en qualité de « tiers saisi » ou de créancier.

Depuis 2009, le service est également chargé de représenter le Fonds national de solidarité dans les requêtes de gestion tutélaire des prestations sociales auprès des différentes juridictions des tribunaux de paix.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues. Le service s'occupe du recouvrement forcé dans les cas où les débiteurs de pensions refusent de coopérer.

Le service collabore depuis 2017 étroitement avec un avocat allemand en vue du recouvrement des sommes versées à des ex-bénéficiaires résidant actuellement en Allemagne. Un projet de collaboration avec des avocats d'autres pays européens est prévu pour 2018 (titres européens).

Le solde à récupérer s'élève à ±22,88 Mio euros.

Affaires plaidées devant les différentes juridictions en 2017 :

Exercice 2017	Déplacements	Dossiers
Justice de Paix Esch	38	40
Justice de Paix Luxembourg	35	40
Justice de Paix Diekirch	14	20
Tribunal d'Arrondissement Luxembourg	5	5
Tribunal d'Arrondissement Diekirch	4	4
Cour Supérieure	1	1
Totaux	97	110

2.12. Service Restitutions

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations :

- Contre le bénéficiaire de l'allocation complémentaire revenu à meilleure fortune (vente d'un bien immobilier, héritage, partage etc.)
- Contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation complémentaire ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique
- Contre le légataire d'une allocation complémentaire du revenu pour personnes gravement handicapées et du bénéficiaire d'une allocation complémentaire

- Contre la succession du bénéficiaire d'une allocation complémentaire, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées et de l'avance de la pension alimentaire

et traite ses dossiers en étroite collaboration avec le service recouvrement relatif au remboursement cumulé des prestations dues et indues.

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation complémentaire sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

Les requêtes des notaires chargées des ventes des immeubles et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les renseignements pratiques permettent de formuler des revendications à l'égard des bénéficiaires.

Le service s'occupe des courriers émanant des cabinets des avocats et des instituts financiers tendant à recouvrer des créances moyennant saisie-arrêt spéciale sur les prestations liquidées.

Les organismes de sécurité sociale, notamment l'association d'assurance contre les accidents, informent le Fonds de leurs demandes de rachat de rentes de sorte que le service peut ainsi récupérer directement ses prestations allouées.

Dans ses actions et recours contre le tiers, le service réclame la restitution d'allocations complémentaires contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

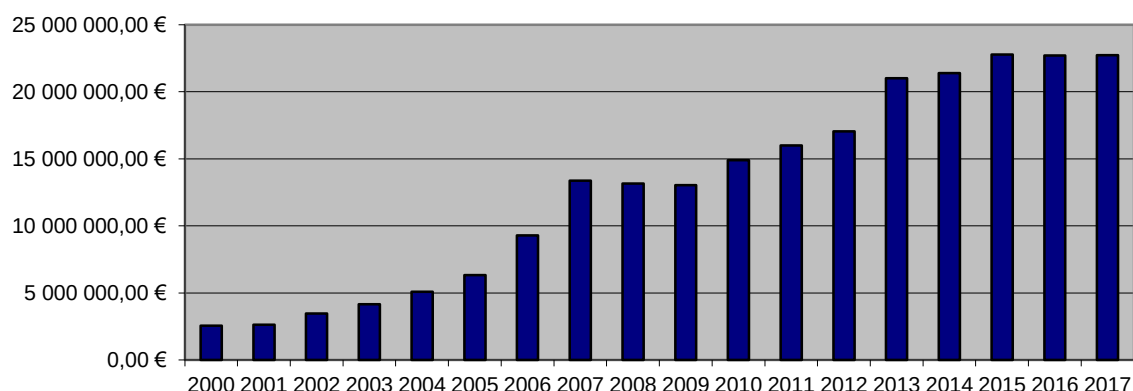
Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois les actes notariés. L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération de ses prestations allouées à un bénéficiaire défunt, à défaut de successeurs ou de renonciation des successeurs, le service entame la procédure et demande le jugement de la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

Evolution Recouvrements et Restitutions

Exercice	Total prestations	RMG	RPGH	Pensions alim.	Accueil géront.	Forfait d'éduc.
2000	2.555.605,70 €	2.407.088,70 €	0,00 €	148.517,00 €	0,00 €	0,00 €
2001	2.628.121,37 €	2.582.928,37 €	0,00 €	45.193,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	3.451.102,18 €	3.435.135,18 €	0,00 €	15.967,00 €	0,00 €	0,00 €
2003	4.149.043,97 €	3.982.800,21 €	0,00 €	36.132,00 €	67.252,88 €	62.858,88 €
2004	5.075.886,42 €	4.566.963,56 €	0,00 €	232.779,00 €	77.792,61 €	198.351,25 €
2005	6.333.683,03 €	5.678.289,00 €	0,00 €	102.415,00 €	46.793,71 €	506.185,32 €
2006	9.278.620,35 €	8.675.906,42 €	0,00 €	167.578,00 €	157.838,15 €	277.297,78 €
2007	13.373.018,03 €	12.778.091,73 €	0,00 €	88.892,00 €	251.325,00 €	254.709,30 €
2008	13.160.272,17 €	12.080.399,95 €	414.893,39 €	233.186,00 €	221.976,18 €	209.816,66 €
2009	13.040.874,09 €	12.195.186,06 €	446.404,22 €	248.362,00 €	13.528,90 €	137.392,91 €
2010	14.883.823,06 €	13.610.932,43 €	433.429,38 €	285.954,00 €	339.484,33 €	214.022,92 €
2011	15.994.985,15 €	13.804.820,13 €	535.664,91 €	515.525,36 €	930.649,75 €	208.325,00 €
2012	17.045.488,45 €	14.672.775,03 €	749.063,49 €	751.263,17 €	623.449,70 €	248.937,06 €
2013	21.015.231,21 €	18.411.328,28 €	708.112,81 €	958.811,87 €	856.326,23 €	80.652,02 €
2014	21.385.576,91 €	18.687.526,43 €	729.031,64 €	1.061.738,93 €	899.841,47 €	7.438,44 €
2015	22.784.943,25 €	18.343.578,01 €	1.523.365,81 €	1.931.254,80 €	983.139,91 €	3.604,72 €
2016	22.702.277,77 €	18.735.430,11 €	846.830,57 €	1.380.241,14 €	1.628.583,30 €	111.192,65 €
2017	22.716.958,71 €	18.194.348,18 €	1.432.559,76 €	1.452.824,59 €	1.566.535,15 €	70.691,03 €

Evolution globale



2.13. Répression des fraudes

Ce service, issu du service Recouvrement, effectue des sorties régulières sur le terrain dans le cadre de sa lutte contre les fraudes et vérifie si les conditions d'octroi sont toujours remplies. Des contacts avec de nombreux commissariats de proximité ainsi que d'autres services de Police ont été pris et une collaboration fructueuse s'est mise en place. Une participation à la formation continue des agents de proximité dans le cadre de la lutte anti-fraude est également mise en place. Le service Répression des Fraudes traite toutes les dénonciations rentrant au FNS de diverses sources et organise des contrôles collectifs d'adresses déterminées. Des enquêtes demandées par les services prestations du FNS entrent bien entendu dans ce contexte. Une collaboration avec les différentes administrations (ADEM, MAE, CAE, Douane etc.) est également mise en place pour certains dossiers conjoints. Le nombre de contrôles sur place durant l'exercice 2017 s'élevait à 617. Le service est amené, le cas échéant, à devoir se déplacer deux à trois fois à l'adresse des intéressés avant de pouvoir clôturer l'enquête. En plus des contrôles sur place, le service a effectué 97 convocations pour des entretiens au guichet.

Il prépare les dossiers en vue de l'introduction de plaintes aux Parquets de Luxembourg et de Diekirch et en assure le suivi en déposant lors des audiences. Les demandes de partie-civile sont également rédigées par le service qui représente le FNS en Justice à ce titre.

Finalement, le service représente le FNS devant la Justice de paix lors des requêtes introduites dans le cadre de l'article 437 du CSS.

2.14. Enquêtes à domicile

Dans le cadre de l'instruction et de la révision des dossiers relatifs aux prestations du revenu minimum garanti et du revenu pour personnes gravement handicapées, le FNS est habilité, suivant l'article 17bis de la loi du 30 juillet 1960, d'effectuer des enquêtes au domicile des requérants afin de vérifier si les conditions d'octroi sont remplies.

Dans le cadre de cette mission, les 3 assistants sociaux relevant du cadre du FNS se rendent au domicile des personnes ayant sollicité une prestation afin de procéder aux examens, contrôles et enquêtes jugés nécessaires. Les visites à domicile ne peuvent avoir lieu qu'entre 06.30 et 20.00 heures.

Nombre total de visites au cours de l'année 2017 :

- 1.605 (ce chiffre contient, le cas échéant, deux déplacements pour clôturer un dossier si la personne a été absente lors du 1er passage).

A titre accessoire, les assistants sociaux assurent le traitement des dossiers dans lesquels le demandeur doit se soumettre à une expertise médicale pour vérifier la condition spécifique des articles 2 (3) b) et 4 (4) b) de la loi sur le RMG.

Le médecin-conseil a effectué 35 examens médicaux en 2017.

2.15. Contrôle annuel et convocations

Commentaires :

Le service gestionnaire de la prestation RMG/RPGH a instauré depuis l'année 2011 un contrôle annuel des dossiers RMG en vue d'assurer sa mission de révision des dossiers et de détecter des changements de la situation des bénéficiaires non signalés en vue de réduire le nombre des trop-payés.

Les personnes se voient notifier une lettre reprenant les modalités de calcul de la prestation et comprenant des questions précises sur leur situation. En cas de non-renvoi de la lettre de contrôle dûment remplie et signée, la prestation peut faire l'objet d'un retrait.

Le but est aussi de responsabiliser les bénéficiaires qui sont tenus de signaler tout changement de leur situation de composition de ménage et financière.

Cette mission est effectuée par une cellule à part.

Statistiques des contrôles en 2017 :

Exercice 2017	dossiers RMG en cours	lettres contrôle envoyées	taux de contrôle	lettres rappel envoyées	pas de retour
janvier	9.132	854	9,35%	213	36
février	9.180	733	7,98%	173	31
mars	9.206	849	9,22%	206	42
avril	9.260	743	8,02%	171	33
mai	9.263	798	8,61%	209	40
juin	9.217	790	8,57%	198	30
juillet	9.219	766	8,31%	211	35
août	9.233	756	8,19%	198	24
septembre	9.313	784	8,42%	216	34
octobre	9.286	733	7,89%	200	28
novembre	9.294	975	10,49%	204	35
décembre	9.300	720	7,74%	190	31
totaux		9.501		2.389	399

Le FNS procède aussi à des convocations de bénéficiaires à l'accueil en vue de vérifier la condition de résidence et notamment la présence régulière et continue sur le territoire du pays. Ce contrôle est devenu utile alors que les services ont constaté par le passé qu'un nombre considérable de bénéficiaires séjournent régulièrement à l'étranger tout en restant domiciliés dans une commune luxembourgeoise.

Ces convocations servent aussi pour contrôler les séjours autorisés à l'étranger dont la durée limite a été fixée à 35 jours de calendrier par an suivant une ligne directrice du comité-directeur.

Statistiques des convocations en 2017 :

Exercice 2017	Nombre de convocations
janvier	435
février	534
mars	796
avril	652
mai	657
juin	661
juillet	784
août	915
septembre	335
octobre	327
novembre	231
décembre	232
totaux	6.559

2.16. Contentieux et médiateur

Commentaires :

Les décisions du Fonds national de solidarité sont susceptibles de recours devant le Conseil arbitral de la sécurité sociale (CASS), en première instance, et en appel devant le Conseil supérieur de la sécurité sociale (CCSS).

Le service contentieux fait une analyse des nouveaux recours, avant la transmission du dossier administratif au tribunal saisi, pour savoir si la décision entreprise ne peut pas faire l'objet d'un réexamen interne.

Statistiques :

Contentieux	Nombre
Nombre de recours enregistrés de la part du CASS	173
Nombre de recours plaidés par le service contentieux devant le CASS	92
Nombre d'audiences au CASS assurées par le service contentieux	33
Jugements rendus par le CASS	74
Jugements rendus par le CCSS	13
Affaires rayées sans jugement	22

Réclamations de la part du Médiateur	Nombre
RMG - affaires traitées par voie de courrier	21
RMG - affaires traitées par voie de courrier (2e intervention)	5
RMG - affaires traitées par voie de courriel	4
RPGH - affaires traitées par voie de courrier	2
AVC - affaires traitées par voie de courrier	3
AVC - affaires traitées par voie de courriel	1
Affaires discutées au cours de 2 réunions entre le Médiateur et la Présidence du FNS	19
totaux	55

3. Servior

3.1. Les activités de SERVIOR

SERVIOR est un établissement public au service des personnes âgées.

Créé en 1999 avec une capacité de 950 lits, SERVIOR a hébergé en 2017 quelque 1.670 clients dans ses 15 centres (8 CIPA, 6 maisons de soins et 1 résidence services) à travers le pays.

Au cours des dernières années, le nombre d'admissions consécutives à une hospitalisation a constamment augmenté pour atteindre en 2017 un taux de 54 %. En réaction à cette situation, SERVIOR a intensifié sa collaboration avec les hôpitaux afin d'offrir aux personnes âgées une prise en charge post-hospitalière adéquate.

A côté des activités d'hébergement et de prestations de soins pour la personne âgée, SERVIOR a continué à offrir ses services destinés aux seniors vivant encore à domicile à savoir :

- Le **Repas sur roues** offrant des menus variés et équilibrés à tout senior n'étant plus en mesure d'assurer la préparation des repas à son domicile ou souhaitant simplement profiter d'un service de confort. En 2017, SERVIOR a offert son service Repas sur roues aux habitants de 28 communes ;
- Le **Foyer du jour** accueillant des personnes souhaitant bénéficier d'un encadrement en journée tout en continuant à vivre à leur domicile ;
- La **Table de midi** permettant à chaque senior qui le souhaite de prendre le repas principal de la journée dans un des centres SERVIOR ;
- La **Journée découverte** proposant aux seniors qui continuent à vivre à leur domicile de passer l'après-midi dans un centre de leur choix et de participer aux activités proposées ;
- Les **Chambres de vacances** dont les seniors peuvent disposer temporairement dans nos centres (p. ex. après une hospitalisation).

De plus amples informations sur les activités sont disponibles dans le Rapport annuel 2017 de SERVIOR.

3.2. Le Conseil d'administration de SERVIOR

Les administrateurs de l'établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées» sont nommés pour une durée de 6 ans. Depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle composition du conseil d'administration est la suivante:

- | | |
|----------------|----------------|
| • Héloïse Bock | présidente |
| • Dan Theisen | vice-président |
| • Laurent Jomé | membre |
| • Marc Vanolst | membre |
| • Rui Gomes | membre |

Il incombe au conseil d'administration de préparer l'entreprise aux évolutions du secteur en général et d'élaborer une stratégie définissant les objectifs que SERVIOR veut se donner pour relever les futurs défis.

3.3. L'effectif de SERVIOR

Avec un effectif de 1.865 personnes, SERVIOR figure parmi les 20 plus grands employeurs du Grand-Duché de Luxembourg.

En 2017, SERVIOR a engagé 89 nouveaux collaborateurs sous contrat à durée indéterminée. SERVIOR offre aussi régulièrement des opportunités aux apprentis et stagiaires, tant dans le domaine des soins et de l'encadrement que dans la restauration ou encore dans l'administration.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.303 salariés soit 69,87%). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 19,79% et les 10,35 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 78,65 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

B. Département à la Grande Région

La première année de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018) a principalement été marquée par l'organisation du Sommet intermédiaire des Exécutifs de la Grande Région et le déroulement de plusieurs grandes manifestations comme par exemple le lancement officiel de la Présidence luxembourgeoise et la conférence sur l'incidence de la numérisation sur le marché de l'emploi et la formation.

Le Département à la Grande Région (nommé par la suite « le Département ») a suivi de près les travaux des groupes de travail du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, du Comité Economique et Social, et de l'ensemble des autres organes de la coopération transfrontalière. Il a également présidé les réunions du Comité des Représentants personnels.

Le Département a consolidé sa mission de coordination de la coopération transfrontalière au sein de l'administration gouvernementale luxembourgeoise et organisé, en collaboration avec les autres départements ministériels, des réunions, entrevues et visites de travail.

Le Département a intensifié sa collaboration avec la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg (CHD) qui assure, pour une durée de deux ans (2017-2018), la Présidence du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI).

De même, les relations avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers de Luxembourg ont été renforcées.

Les rapports avec les ambassades d'Allemagne, de Belgique et de France ont été intensifiés. Des échanges ont eu lieu avec les ambassades d'Autriche et de la République tchèque.

Une coopération s'est installée avec la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg de même qu'avec le Bureau d'information du Parlement européen au Luxembourg.

1.1 Présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018)

A l'instar de ses Présidences du Conseil de l'Union européenne et de l'Union Benelux, le Luxembourg a placé le citoyen au cœur de son programme d'action. La Présidence luxembourgeoise (nommée par la suite « la Présidence ») a veillé à ce que les intérêts réels et directs des citoyens soient mieux pris en compte dans les actions politiques de la Grande Région.

Le Département, soutenu par le GECT¹¹ « Secrétariat du Sommet de la Grande Région », a suivi de près les travaux des groupes de travail du Sommet des Exécutifs de la Grande Région. Il existe actuellement 15 groupes de travail autour des thématiques suivantes: agriculture et forêts ; coordination du développement territorial ; environnement ; énergie, cadastre et cartographie ; éducation et formation ; jeunesse ; enseignement supérieur et recherche ; marché du travail ; promotion internationale des entreprises ; questions économiques ; santé et questions sociales ; sécurité et prévention ; tourisme ; transport. Les groupes et sous-groupes de travail répondent concrètement à la demande politique du Sommet par la réalisation de projets, l'élaboration d'accords communs, l'organisation de colloques techniques et de conférences ministérielles ou d'événements et manifestations à destination du grand public. Ils peuvent aussi se saisir de thématiques propres et proposer des initiatives. (cf. <http://www.granderegion.net/>)

¹¹ Groupement Européen de Coopération Transfrontalière

Cette étroite collaboration entre le Département et le Secrétariat du Sommet de la Grande Région, installé à la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette, comprend également le suivi de la coopération au sein des institutions de la Grande Région et de l'ensemble de ses acteurs, ainsi que celle avec les organes européens et d'autres espaces de coopération interrégionale en Europe.

Le Département a élaboré, avec le Secrétariat du Sommet de la Grande Région, un concept global de communication qui répond à la nécessité de mieux communiquer sur les activités du Sommet de la Grande Région auprès du grand public. Il s'agit de mettre en œuvre une stratégie de communication coordonnée intégrant les nouveaux outils et plateformes de communication. Dans une première étape, un nouveau site internet a été développé afin de le valoriser en tant que premier vecteur d'informations sur la Grande Région. L'introduction de sections dynamiques permet une actualisation quotidienne, de même qu'une amélioration constante des contenus. Une troisième version linguistique, en anglais, est en cours d'élaboration. Un accent particulier a été mis sur les outils de marketing et les objets publicitaires.

Le rôle de la Maison de la Grande Région a été renforcé en tant que point de contact et lieu de rencontre. Un espace citoyen a été aménagé et un grand nombre de réunions et de rencontres se sont déroulées dans la Maison de la Grande Région. Dans un souci d'une plus grande visibilité, des visites y ont également été organisées comme par exemple celles des élus du Département de Meurthe-et-Moselle, des membres de la Stadtverwaltung Kaiserslautern, l'Association Europ'âge, la Europa Union Saar, les étudiants du master trinational EFA-CCT et d'autres.

Pour donner une plus grande visibilité à la Grande Région, le Secrétariat du Sommet a participé à des manifestations grand public moyennant des stands d'information, par exemple lors de la Fête de l'Europe à Luxembourg-Ville ou lors des Championnats d'Europe de tennis de table.

Le Département a participé à l'organisation du 20^e anniversaire du Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR) qui s'est déroulé le 24 octobre 2017 au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster à Luxembourg.

La Présidence a créé une coopération structurelle avec l'Union Benelux et la Conférence du Rhin supérieur. Sous Présidence luxembourgeoise, la Grande Région est également devenue membre observateur de l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE).

Le Département a participé, le 10 et 11 juin 2017, à l'Europa Forum Wachau, organisé par le Bundesministerium für Europa, Integration und Äußeres et le Land Niederösterreich. Ce forum a été placé sous le thème « Proximité du citoyen en Europe »¹².

Les membres du Département ont participé à de nombreux séminaires et colloques, comme, à titre d'exemple, celui consacré à la coopération policière transfrontalière dans la Grande Région (27 et 28 avril).

1.2. Evènements phare dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région

- Lancement de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région (2 février 2017)

Le Sommet de la Grande Région, qui réunit les responsables exécutifs de chacune des collectivités territoriales concernées, a pour but de donner de nouvelles impulsions à la coopération transfrontalière et interrégionale au sein de la Grande Région.

¹² "Bürgernähe in Europa"

La 16^e Présidence du Sommet de la Grande Région, exercée par le Luxembourg, a été officiellement lancée le 2 février 2017 aux Rotondes à Luxembourg, en présence de Xavier Bettel, Premier ministre, et de Corinne Cahen, ministre à la Grande Région.

Lors de son discours, le Premier ministre a déclaré que le Grand-Duché s'efforcera de mettre ses valeurs fondamentales – fiabilité, dynamisme et ouverture – au service de la Grande Région. Il a aussi rappelé que la Grande Région est une source d'inspiration pour d'autres ensembles régionaux, le Luxembourg restant profondément convaincu du rôle de la Grande Région en tant que moteur de l'intégration européenne.

Lors de la présentation des priorités de la Présidence luxembourgeoise, le Ministre à la Grande Région a souligné que l'objectif de la Présidence était de réduire les obstacles transfrontaliers et de faciliter le quotidien des citoyens. Elle a aussi insisté sur l'importance de la coopération concrète dans des domaines tels que l'éducation, la formation, le travail, l'économie, le transport, la santé, l'environnement ou la culture afin de rendre la Grande Région « plus attractive, plus compétitive, plus ouverte et plus accueillante. »

La présentation des priorités de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région a été suivie d'une table ronde, avec des responsables politiques des cinq régions, sous le thème : « Une Grande Région proche des citoyens » et d'une exposition sur l'histoire commune de la Grande Région.

- Sommet intermédiaire de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région à Schengen (4 juillet)

Les Exécutifs de la Grande Région se sont réunis le 4 juillet 2017 à Schengen pour un Sommet informel qui a été placé sous le signe d'une Europe sans frontières. Les échanges de vues lors du Sommet ont notamment mis en exergue l'attachement commun aux valeurs de la construction européenne : la paix, la liberté, la solidarité et le bien-être des peuples.

L'espace de coopération Grande Région souvent cité comme laboratoire de l'Europe, s'étend sur quatre des six États fondateurs de la Communauté économique européenne qui figurent aussi parmi les cinq États signataires, en 1985, des accords de Schengen. Dans ce contexte, les responsables politiques ont souligné l'importance pour la Grande Région de la libre-circulation des citoyens dans le cadre de l'espace Schengen. La Grande Région concentre en effet la plus importante mobilité transfrontalière de l'Union européenne avec près de 220 000 travailleurs frontaliers qui traversent quotidiennement ses frontières internes.

En faisant écho aux engagements de la Présidence luxembourgeoise de faire de la Grande Région un espace de vie au service du citoyen tourné vers l'avenir, le ministre Corinne Cahen a rappelé que la coopération transfrontalière est une composante essentielle et vitale de la construction européenne. Selon le ministre, la coopération transfrontalière constitue à la fois l'échelon de proximité de l'Europe et son avenir.

Forts de cet ancrage en Europe, les membres des Exécutifs ont par ailleurs salué une coopération plus étroite avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE). Cette association œuvre depuis 1971 au renforcement de l'intégration européenne à travers la représentation et la défense des intérêts des régions européennes frontalières et transfrontalières.

Le Ministre a ensuite présenté les travaux en cours de la Présidence luxembourgeoise, placée sous le thème de la proximité et de l'intégration du citoyen et a rappelé les prochaines manifestations telles que la conférence sur les incidences de la digitalisation sur le marché de l'emploi et la formation, la rencontre scolaire « Digital Kids », la Conférence sur la mobilité transfrontalière et l'Assemblée parlementaire des jeunes de la Grande Région.

Les travaux ont ensuite porté sur les questions relatives à la gouvernance. Répondant aux nouvelles opportunités de coopération offertes par la réforme territoriale française de 2016, les Exécutifs ont lancé la procédure d'adhésion du Département de la Meuse comme membre de plein droit du Sommet à partir du 1^{er} janvier 2018 et se sont également exprimés en faveur de l'octroi d'un statut d'observateur au département des Ardennes.

Le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures, Camille Gira, a ensuite présenté l'état d'avancement du projet initié par le Luxembourg lors de sa présidence du Conseil de l'Union européenne de 2015 et dont l'objet est la mise en place d'un instrument juridique devant permettre de pallier les obstacles administratifs et légaux liés à la présence d'une frontière.

Les membres du Sommet ont soutenu à l'unanimité la création de cet outil, qui selon eux, vient compléter les outils existants au niveau européen, tels que les programmes INTERREG pour le volet financier ou encore le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) pour le volet institutionnel. Il constituerait une réponse pragmatique et opérationnelle à la réalisation de projets transfrontaliers, comme la construction d'un tramway ou d'un hôpital à l'échelle transfrontalière, et permettrait ainsi d'améliorer la compétitivité des zones frontalières et la qualité de vie de leurs habitants.

A l'issue de la réunion, les participants au Sommet se sont rendus conjointement au passage de la 4^{ème} étape du Tour de France, qui de par son tracé à travers les quatre pays de la Grande Région, constitue le symbole même d'une Europe sans frontières.

- Conférence « The digital future of the Greater Région » sur l'incidence de la numérisation sur le marché de l'emploi et la formation

Sur invitation de la Présidente du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, Corinne Cahen, et des ministres Nicolas Schmit et Claude Meisch, une conférence sur l'avenir digital de la Grande Région s'est tenue le 15 novembre 2017 au Lycée Athénée de Luxembourg.

La Grande Région connaîtra avec la révolution digitale de profonds changements tant sur le plan économique que social. L'objectif de cette conférence a été d'aborder les incidences de la numérisation sur le marché de l'emploi et la formation avec les acteurs de la Grande Région. Le ministre Corinne Cahen a souligné que le monde digital par définition ne connaît pas de frontières, d'où la nécessité de coopérer au sein de la Grande Région.

Des acteurs politiques, économiques et académiques de la Grande Région ont eu des échanges sur les nombreux défis posés par la numérisation et les stratégies à développer.

Depuis quelques années, le monde du travail connaît une évolution rapide avec l'essor des nouvelles technologies. Pour Nicolas Schmit, ministre luxembourgeois du Travail, de l'Emploi et de l'Economie solidaire, l'économie numérique verra certainement des emplois disparaître, mais surtout de nombreux emplois se transformer : la formation et la requalification sont au cœur des politiques axées sur le développement des compétences, l'objectif étant de ne laisser personne de côté.

Face à un monde du travail où le changement permanent domine, l'orientation scolaire devient de plus en plus importante. Il importe de renforcer la promotion des technologies et d'adapter la conception des programmes enseignés en informatique.

Les ministres de l'Education de la Grande Région ont eu des échanges sur les projets-pilotes pédagogiques et les actions menées dans leur région respective pour préparer au mieux les jeunes au monde du travail de demain. Pour Claude Meisch, ministre luxembourgeois de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, une évidence s'impose : la société s'est mise au digital, l'école devra s'y mettre aussi.

Encore faut-il trouver les personnes compétentes pour occuper les postes et promouvoir l'entrepreneuriat dans ce nouveau secteur économique. La durabilité du secteur dépend donc aussi de la capacité de développer un vivier de compétences et de ressources humaines.

Au vu des premières initiatives numériques qui existent de part et d'autre de la frontière, les responsables politiques ont tous mis en exergue le développement de synergies et de projets communs dans la Grande Région.

- Rencontre scolaire « Digital Kids »

En marge de la conférence, la 3^{ème} rencontre scolaire de la Grande Région « Digital Kids » a eu lieu, qui a rassemblé une centaine d'élèves de cinq écoles primaires et qui a été dédiée aux nouvelles technologies numériques. Lors de cette rencontre, les enfants ont pu se projeter dans l'univers numérique de demain en apprenant à manier une imprimante 3D, à programmer un textile « intelligent », à créer des tableaux de lumière et à produire des contenus pour les réseaux sociaux.

1.3. Autres manifestations dans le cadre de la Présidence

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses manifestations organisées sous Présidence luxembourgeoise avec la participation d'autres départements ministériels.

Une Conférence ministérielle sur la Culture s'est tenue le 9 février 2017. Elle a fait le bilan de la coopération qui s'était installée depuis 2007 suite à « Luxembourg et la Grande Région, capitale européenne de la culture ». Les participants ont convenu de développer des pistes d'amélioration et de définir des objectifs primordiaux.

Le lancement du nouveau géoportail de la Grande Région a eu lieu le 23 mai 2017 en collaboration avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI). Il permet de visualiser les données géographiques produites dans le cadre du Système d'information géographique de la Grande Région (SIG-GR).

En matière de sûreté et de sécurité nucléaire, une conférence a été organisée le 6 juin 2017 par le ministère de la Santé ayant eu comme sujet la coordination des actions de protection durant la première phase d'un accident nucléaire.

Le 14 décembre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, et Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs, Fernand Etgen, ont invité au CEFOS, Centre de formation et de séminaires à Remich, à une conférence « La viticulture dans la Grande Région ». Pour la première fois, une manifestation de cet ordre a été proposée à l'ensemble de la profession viticole de la Grande Région. Cet événement a encouragé les échanges d'idées et la rencontre entre les acteurs issus de différentes régions viticoles.

1.4. Entrevues et visites de Madame Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région

Le 31 janvier 2017, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, Nicolas Schmit, et Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, ont rencontré le Président du Conseil régional du Grand Est, M. Philippe Richert. Les échanges ont porté sur le marché de l'emploi de la Grande Région et notamment les besoins en termes de qualifications engendrés par la transformation numérique. Le Luxembourg et la région du Grand Est ont marqué leur accord pour explorer des pistes de coopération dans ce domaine.

Le 2 février 2017, le lancement officiel de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région a eu lieu aux Rotondes, en présence des présidents Xavier Bettel, Premier ministre, et Corinne Cahen, ministre à la Grande Région. La présentation des priorités de la Présidence luxembourgeoise a été suivie d'une table ronde avec des responsables politiques des 5 régions sous le thème : « Une Grande Région proche des citoyens » et d'une exposition sur l'histoire commune de la Grande Région. (cf. sous-chapitre 1.2.1)

Le 6 février 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a rendu visite à son homologue sarrois, Monsieur le Ministre des Finances et à l'Europe, Stephan Toscani. Les discussions ont porté sur la proximité avec les citoyens, la jeunesse, la formation, la mobilité, la promotion du multilinguisme et la coopération en matière de sécurité.

Le 13 février 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a rendu visite au Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique, Monsieur Oliver Paasch, à Eupen. Ils ont principalement souligné leur bonne collaboration dans les domaines de l'enseignement, du tourisme et de la jeunesse. À cette rencontre ont également participé M. Alexander Miesen, président du Parlement, M. Antonios Antoniadis, ministre de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales, M. Harald Mollers, ministre de l'Education et de la Recherche scientifique, et le sénateur Karl-Heinz Lambertz.

Le 14 mars 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a rendu visite à Madame le Ministre-Président de la Rhénanie-Palatinat, Malu Dreyer. Les discussions ont porté sur les sujets de la participation citoyenne, de l'éducation, de la numérisation, de la culture et de la mise en œuvre de l'accord-cadre sur la formation transfrontalière dans la Grande Région.

Le 27 mars 2017, le ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a eu un déjeuner de travail avec le président du Conseil départemental de la Moselle, Patrick Weiten, lors duquel le programme de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région a été abordé et plus particulièrement les questions relatives à la mobilité, l'idée d'un collège franco-luxembourgeois, ainsi qu'au projet Interreg V A « Grande Région », intitulé « Pour une coopération éducative durable franco-luxembourgeoise », à l'acronyme EDUCO. L'axe prioritaire de ce projet est la poursuite du développement d'un marché du travail intégré, en soutenant l'éducation, la formation et en facilitant la mobilité physique, et dont l'objectif spécifique est d'augmenter l'employabilité et de faciliter l'accès à l'emploi frontalier.

Le 28 avril 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, et Monsieur le Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est et Préfet du Bas-Rhin, Stéphane Fratacci, ont visité le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) à Luxembourg. Ils ont souligné l'importance du CCPD dont l'objectif premier est la lutte préventive et répressive de la criminalité dans la Grande Région. La préparation de la prochaine réunion de la Commission franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière a également figuré au programme de l'entrevue.

Le 22 mai 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a rencontré à Namur Monsieur René Collin, ministre wallon délégué à la Représentation à la Grande Région et ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Aéroports. Corinne Cahen et René Collin se sont félicités de l'excellente coopération qui a caractérisé le passage réussi entre la Présidence wallonne (2015-2016) et la Présidence luxembourgeoise (2017-2018).

Le 1^{er} juin 2017, Madame le Ministre à la Grande Région a tenu une allocution d'ouverture lors de la conférence « Entre visions et reflets, quo vadis Grande Région ? Le télétravail : de la fiction à la télé réalité ! ». Cette conférence a été consacrée au télétravail dans le contexte transfrontalier et a eu lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce de Luxembourg. Les débats menés ont permis de dégager des réflexions et orientations intéressantes sur les opportunités et enjeux majeurs de la mise

en place et de la pratique du télétravail dans l'espace économique grand-régional. Le ministre a également été présente à l'Assemblée Générale de l'Institut de la Grande Région (IGR).

Le 13 juin 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a rendu visite à Monsieur le Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Mathieu Klein, à Nancy. Les discussions ont porté sur les questions d'actualité en matière de coopération transfrontalière, notamment dans le cadre de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière. La coopération entre le Luxembourg et la Meurthe-et-Moselle dans le domaine de l'économie sociale et solidaire a aussi été abordée.

Le 4 juillet 2017, à l'invitation du Premier ministre et du ministre à la Grande Région, les Exécutifs du Sommet à la Grande Région se sont réunis à Schengen pour un sommet intermédiaire. (cf. sous-chapitre 1.2.2)

Le 28 septembre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a participé à la conférence « Opportunités de la digitalisation dans l'Artisanat » à la Chambre des Métiers Luxembourg. Elle a souligné que le numérique est un moteur de croissance pour les entreprises ainsi qu'un levier de la restructuration industrielle. En tant que présidente du Sommet de la Grande Région il lui importe également de réunir tous les acteurs grand-régionaux impliqués dans le domaine de la numérisation autour d'une même table.

Le 3 octobre 2017, dans le contexte des festivités de la Journée de l'Unité allemande, le ministre à la Grande Région a envoyé un court message, sous forme d'une vidéo, à son homologue de Rhénanie-Palatinat, la Ministre-Présidente, Mme Malu Dreyer. La devise des célébrations fût « Ensemble, nous sommes l'Allemagne »¹³. Les chefs des organes constitutionnels et les citoyens se sont réunis lors d'une grande fête publique au centre-ville de Mayence. Le Land de Rhénanie-Palatinat s'est présenté comme hôte des festivités, se focalisant sur les thèmes de l'Europe, la coopération transfrontalière et les partenariats transfrontaliers.

Le 5 octobre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région a tenu un discours de bienvenue lors de la traditionnelle réunion annuelle de l'Association allemande des professeurs de droit public¹⁴, qui a eu lieu à Sarrebruck. Les liens unissant le Land de la Sarre et le Grand-Duché de Luxembourg, notamment dans le domaine de la science du droit, ont été soulignés lors de cette conférence.

Le 12 octobre 2017, Monsieur le président de Metz Métropole, Jean-Luc Bohl, a été accueilli par Monsieur le Premier ministre, Xavier Bettel, pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne, en présence de Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen. A l'ordre du jour ont figuré, à côté des relations bilatérales, la présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région. Xavier Bettel a profité de cette occasion pour exprimer les relations amicales et de bon voisinage entre Luxembourg et Metz Métropole.

Le 19 octobre 2017, le ministre à la Grande Région a participé au Salon à l'Envers de Thionville et du Grand Est. Unique en son genre de par son concept simple et pratique, ce salon constitue pour les entreprises de la Grande Région un lieu de rencontres original entre les donneurs d'ordre et les fournisseurs. Madame le Ministre a assuré un mot de bienvenue et a mis en avant les piliers stratégiques poursuivis par la Présidence luxembourgeoise. De plus, elle a participé à une table ronde intitulée « La Grande Région : quels défis, quelles opportunités ? », ainsi qu'à une interview s'intéressant de plus près aux priorités de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région. Cette table ronde, ainsi que l'interview ont été diffusées en *Live streaming* sur différents canaux en Lorraine Nord.

¹³ "Zusammen sind wir Deutschland"

¹⁴ Vereinigung der Deutschen Staatsrechtslehrer

Le 24 octobre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région a prononcé un mot de bienvenue lors du colloque interdisciplinaire « Les travailleurs frontaliers en Suisse et au Luxembourg : Emploi – Quotidien – Perceptions », organisé par l'Université du Luxembourg. Lors de ce colloque, la situation des travailleurs frontaliers en Suisse et au Luxembourg ont été mis en parallèle, sous différentes perspectives. Les caractéristiques communes et les différences, ainsi que les opportunités et défis ont été abordés. Trois thématiques ont principalement été ciblées, englobant les aspects socio-économiques et socio-culturels de l'emploi des travailleurs frontaliers.

Le 15 novembre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Monsieur le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, et Monsieur le ministre de l'Education nationales, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont invité à la conférence « The digital future of the Greater Region » sur l'incidence de la numérisation sur le marché de l'emploi et la formation. (cf. sous-chapitre 1.2.)

Le 15 et 16 novembre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région a visité les ateliers de la rencontre scolaire « Digital Kids ». (cf. sous-chapitre 1.2.3)

Le 16 novembre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a participé à l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental régional du Grand Est (CESER) pour échanger sur les enjeux et perspectives de coopération dans la Grande Région. La ministre a présenté les axes prioritaires de la Présidence luxembourgeoise, tels que la formation, la mobilité, la numérisation et l'économie circulaire. Les enjeux de la transition énergétique ont également été abordés, et la ministre a rappelé dans ce contexte la demande de fermeture de la centrale atomique de Cattenom.

Le 20 novembre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, a accueilli dans la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette les élus du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, qui se sont réunis pour la première fois en session publique dans un autre pays. Au cœur des discussions figuraient la mobilité, les enjeux d'aménagement et de co-développement des territoires frontaliers, les questions de la connaissance de la langue et de la culture du voisin, ainsi que les structures de coopérations.

Le 23 novembre 2017, le ministre à la Grande Région a assuré le mot d'accueil, qui a pris la forme d'un jeu de questions-réponses, lors du congrès franco-allemand d'htw saar « Perspectives des petites et moyennes entreprises dans la Grande Région ». Cette journée, qui s'est déroulée sous le haut patronage et en présence de la Ministre-Présidente de la Sarre, Madame Annegret Kramp-Karrenbauer, a été rythmée par des interventions de haut niveau impliquant de très nombreuses personnalités issues des différents territoires de la Grande Région, l'enjeu étant de déterminer des pistes concrètes de coopération pour favoriser davantage le développement des petites et moyennes entreprises, sources majeures de création de valeur et d'emplois.

Le 30 novembre 2017, l'Entreprise Europe Network (EEN) de la Chambre de commerce a convié dans les locaux de la Maison de la Grande Région les représentants du réseau EEN de la Grande Région à une réunion, en présence de Madame Corinne Cahen, dans le but de discuter des projets communs transfrontaliers. Madame Cahen a indiqué son souhait que la Grande Région devienne une région modèle pour l'économie circulaire.

Le 1^{er} décembre 2017, Madame le Ministre à la Grande région, Corinne Cahen, a participé à l'assemblée plénière du Conseil parlementaire interrégional (CPI). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Chambre des députés du Grand-Duché du Luxembourg assure la présidence du CPI qui réunit les assemblées parlementaires des régions qui composent la Grande Région. Les membres du CPI se sont réunis en séance plénière pour discuter des sujets en relation avec la coopération transfrontalière et pour adopter des recommandations à l'attention du Sommet des Exécutifs. En parallèle a eu lieu la signature d'une convention élargie sur l'échange réciproque et transfrontalier de données géographiques. Sans visée commerciale, cette convention inédite en Europe marque une avancée

décisive dans la coopération géographique interrégionale. Signée en 2014 par les partenaires de la Grande Région, cette convention a été élargie aux cadastres des Länder allemands de Baden-Württemberg et Nordrhein-Westfalen.

Le 5 décembre 2017, le Premier ministre Xavier Bettel a reçu le président du Conseil régional du Grand Est, Jean Rottner, pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne, à laquelle a participé également Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen. A l'ordre du jour ont figuré, à côté des relations bilatérales, également les questions d'actualité en matière de coopération transfrontalière ainsi que la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région.

Le 13 décembre 2017, Madame le Ministre à la Grande Région, Corinne Cahen, s'est rendue à Paris pour assister au salon « WorldEfficiency ». Ce salon a pour but de promouvoir les partenariats entre les entreprises dans les domaines de l'économie circulaire et du développement durable. Le ministre a souligné l'objectif de positionner la Grande Région en tant que région modèle dans le domaine des technologies propres, durables et sûres. Elle a également indiqué que la Présidence souhaite soutenir les actions renforçant l'interclustering dans la Grande Région.

Le 14 décembre 2017, une conférence sur la viticulture dans la Grande Région a eu lieu à Remich. (cf. sous-chapitre 1.3)